

**Association des commerçants, artisans  
et petits industriels de Châtelet**

**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX  
DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
ET DES RÉUNIONS DE COMITÉ**

**14 mars 1922 – 19 mars 1936**



*Le Registre des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions de comité de l'Association des commerçants de Châtelet* couvrant la période du 14 mars 1922 au 19 mars 1936 est un grand cahier cartonné au format 38 x 24 cm de 174 pages manuscrites comportant quelques collages de coupures de presse et de textes imprimés. Il contient 135 procès-verbaux : 22 assemblées générales ordinaires, 9 assemblées générales extraordinaires et 94 réunions de comité. Il n'est probablement pas tout à fait complet. Il n'y a, par exemple, que deux procès-verbaux enregistrés en 1926, un seul en 1927, alors qu'ils sont 17 en 1934, 16 en 1935.

Le plus souvent, les procès-verbaux sont succincts, ce qui les rend parfois allusifs. Ils sont en général bien structurés à l'aide de chiffres, de tirets ou, plus simplement, d'alinéas. Ils utilisent un même schéma : heure du début de la réunion, noms des personnes présentes (sauf pour les assemblées générales), adoption du procès-verbal de la séance précédente, énumération plus ou moins longue et détaillée des sujets débattus, heure de fin de séance. Les écritures sont lisibles, le style est sobre et précis, l'orthographe correcte. Seuls, certains noms de personnes, notés à l'audition, recèlent des imprécisions.

Ce travail d'édition est évidemment réalisé dans le respect scrupuleux de l'original. Toutefois, la mise en page, la ponctuation, l'orthographe des noms propres, l'indication des dates et des heures ont été uniformisées. Les noms des membres du comité de l'Association des commerçants ont été écrits en lettres majuscules, afin d'en faciliter le repérage. Chacun d'eux fait l'objet d'une brève présentation en annexe. Les autres personnes citées sont identifiées dans les notes en bas de page. Certaines phrases allusives ou lacunaires ont été complétées entre crochets. Dans les titres, la mention « réunion du comité » a été préférée à « assemblée du comité » afin de bien distinguer les assemblées générales des réunions de comité.

En parcourant les pages qui suivent, on va voir combien les préoccupations professionnelles collectives des commerçants des années 1920-1930 à Châtelet comme ailleurs sont d'une surprenante actualité. On comprendra mieux pourquoi et comment les commerçants se regroupent dans une association, comment celle-ci œuvre à la promotion du commerce local et comment elle tente d'assurer la défense des intérêts de ses membres. Leçons oubliées de l'histoire, on constatera aussi que, confrontés à des difficultés économiques comparables à celles que nous connaissons, les pouvoirs publics mettent en œuvre des solutions qui, également pratiquées aujourd'hui, produisent des effets similaires...

Christian Patart.

L'Association des commerçants de la ville de Châtelet a été fondée en juin 1907 <sup>1</sup>

#### Composition du comité formateur

LE COMITÉ : le secrétaire, Philippe SPEILEUX ; le président, Émile LECLERCQ ; le trésorier, Eugène GILLE.

LES MEMBRES : messieurs Arthur BERTRAND, Émile BROUETTE, Sylvain DRION, Camille LORENT, François MIGNON, Joseph PÉTRUS, Victor TIMMERMANS, Alfred VANDERHAEGEN.

## CHÂTELET <sup>2</sup>

L'écusson de la ville. – Dans le numéro du 15 juillet du bulletin de l'École moyenne de l'État, P. M. [Paul Moureau] nous apprend que l'écusson de Châtelet, représentant saint Éloi, bien qu'étant officiel, est faux. Après la révolution de 1830, on s'occupa d'organiser le pays. En 1837, chaque commune dû faire vérifier ses sceaux et ses armoiries pour être autorisée à les employer. Les villes furent invitées à faire valoir leurs titres de noblesse. Châtelet ne répondit pas. En 1858, à la demande instante du gouvernement, l'administration communale, ne possédant que des notions très vagues sur la question des armoiries, prit comme tel le cachet d'une de ses quatre chambres, déposé aux archives, et se contenta de répondre qu'elle avait entendu dire que le sceau de la ville avait pour empreinte saint Éloi. Et c'est sur cette simple déclaration que l'arrêté royal du 6 septembre 1858, considérant qu'il est établi par des documents dignes de foi... que la ville de Châtelet est en possession depuis plus d'un siècle d'armoiries particulières dont les titres de concession sont égarés ou détruits..., accorde l'autorisation de continuer à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé jusqu'à ce jour et qui sont : « d'azur à un buste de saint Éloi, en costume d'abbé, tenant dans sa main dextre un livre ouvert et senestre une crosse, le tout au naturel », consacrant [ainsi] une double erreur : erreur de représentation, erreur de signification.

[Erreur de représentation.] Le sceau dont il est question ne représente pas saint Éloi, mais saint Lambert. Il ne faut pas être très versé en iconographie pour savoir que saint Éloi est toujours représenté un marteau à la main. D'ailleurs, il existe plusieurs sceaux à ce buste d'évêque où saint Lambert est spécifiquement désigné.

Erreur de signification. Saint Éloi n'était pas le patron de Châtelet. Comme Châtelet dépendait de la principauté de Liège, il est naturel que les édiles de l'époque aient adopté, pour leur sceau, l'effigie de saint Lambert, patron du chapitre souverain. Le fait que saint Éloi, patron du franc métier des febvres, était très populaire à Châtelet, où il avait une fontaine, une procession et une marche restée célèbre, a permis la confusion.

1 Cette fondation a eu lieu précisément le lundi 10 juin 1907 lors d'une assemblée publique tenue dans les locaux de l'hôtel de ville.

2 Coupure de presse collée sous l'encadré et portant en marge la mention manuscrite « 1929 ». Elle provient de la *Gazette de Charleroi* du mercredi 17 juillet 1929, page 3.

## Année 1922

### Assemblée générale ordinaire du mardi 14 mars 1922

Reprise des séances après la guerre. Reconstitution de l'Association <sup>3</sup>.

La séance est ouverte à 20h30 (Hôtel de Ville : salle du conseil communal). Prennent place au bureau messieurs Arthur BERTRAND, Gustave DELBAR, Albert DELIRE, Sylvain DRION, Séverin COUNESON, François LÉANE, Aimé LEBON, Émile LECLERCQ-GODAU, Aimé NEURAY, Philippe SPEILEUX, Jules THOMAS, membres du comité provisoire. La séance est présidée par monsieur Émile LECLERCQ-GODAU. Les fonctions de secrétaire sont remplies par monsieur Philippe SPEILEUX.

1. Statuts. Le secrétaire faisant fonction donne connaissance du projet de statuts. Après quelques légères retouches, les statuts sont approuvés. Ces statuts seront transcrits dans le livre des procès-verbaux (immédiatement après le compte rendu de cette assemblée générale).
2. Formation du comité. L'on passe ensuite à la nomination des membres devant composer le comité définitif. Sont élus membres du comité messieurs :
  - Émile LECLERCQ-GODAU 36 voix <sup>4</sup> ;
  - Sylvain DRION 35 voix ;
  - Philippe SPEILEUX 32 voix ;
  - Arthur BERTRAND 31 voix ;
  - Albert DELIRE 31 voix ;
  - Jules THOMAS-MINNE 28 voix ;
  - Séverin COUNESON 27 voix ;
  - François LÉANE 25 voix ;
  - Gustave DELBAR 24 voix ;
  - Aimé NEURAY 20 voix ;
  - Aimé LEBON 15 voix.
3. Élection du président. À l'unanimité, monsieur Émile LECLERCQ-GODAU est élu président. Monsieur SPEILEUX est nommé secrétaire <sup>5</sup>. Messieurs Albert DELIRE et Aimé NEURAY sont nommés secrétaires adjoints. Messieurs Sylvain DRION et Séverin COUNESON sont nommés vice-présidents. Le comité devra être complété dans la suite comme l'ont prévu les statuts.

La séance est levée vers 23h00.

---

3 L'Association fondée en 1907 était somnolente après la Première Guerre mondiale. Il a fallu plus de trois ans pour lui redonner du tonus.

4 L'assemblée générale refondatrice de l'Association, le 14 mars 1922, réunissait donc une quarantaine de personnes.

5 Émile Leclercq et Philippe Speileux retrouvent les fonctions qui étaient les leurs en 1907. Eugène Gilles, le trésorier, n'est plus de la partie.

**Association des commerçants de la ville de Châtelet  
fondée en juin 1907**

**Statuts <sup>6</sup> établis en 1907  
(remaniés en assemblée générale du 14 mars 1922)**

But de l'Association

Art. 1. – L'Association a pour but de défendre les intérêts professionnels et de favoriser le commerce local.

Art. 2. – À cet effet, elle usera de tous les moyens pour amener la création et la conservation des institutions utiles aux intérêts des commerçants. Elle combattra de toutes ses forces les mesures qui pourraient lui être nuisibles. Elle signalera à qui de droit les abus et les entraves qui contrarient les opérations commerciales en employant, pour les combattre, les moyens légaux que la pratique enseigne.

Art. 3. – L'Association s'interdit tout acte étranger à son but. N'étant l'œuvre d'aucun parti, d'aucune coterie, elle entend rester en dehors des discussions politiques et philosophiques, et s'interdit de s'occuper ou de soutenir toute entreprise qui n'aurait en vue que la défense d'intérêts particuliers, opposés ou « froissant » d'autres intérêts particuliers. Pour éviter toutes critiques, elle s'interdit d'assumer la responsabilité de l'organisation des fêtes publiques, mais entend cependant employer tous les moyens, de manière indirecte ou officieuse, pour assurer le plein rendement et le plus grand succès de toutes les festivités régulièrement entreprises dans l'intérêt général du commerce local et conçues en dehors de tout esprit de parti.

Composition de l'Association

Art. 4. – Pour faire partie de l'Association, il faut être patenté négociant, fabricant ou détaillant et avoir son domicile à Châtelet. Sont admis également : les gérants et les directeurs de banque, et les enfants majeurs de commerçants qui s'occupent de commerce. Sont exclus : les faillis non réhabilités, ceux qui ont été condamnés à des peines infamantes.

Art. 5. – L'Association admet aussi des membres protecteurs, quel que soit leur domicile, dont la cotisation est laissée à leur générosité sans toutefois être inférieure à 20 francs. On peut être en même temps membre effectif et membre protecteur en payant les deux cotisations annuelles.

Art. 6. – Il ne sera donné suite aux demandes d'adhésion que lorsqu'elles auront été approuvées par le comité. Quiconque sera admis à faire partie de l'Association ne sera considéré comme membre effectif qu'après le paiement de sa première cotisation.

Art. 7. – La cotisation annuelle est fixée à 10 fr. En cas de négligence de paiement, le comité statuera sur les mesures à prendre.

Art. 8. – Nul ne pourra être exclu de l'Association que pour des motifs graves. L'exclusion sera prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cet effet, et le vote aura lieu à bulletin secret.

---

6 Les statuts se présentent sous la forme d'un texte dactylographié et collé dans le Registre.

Art. 9. – Le membre démissionnaire ou exclu n'aura aucun recours à exercer contre l'Association. Les cotisations qu'il aura versées resteront de plein droit acquises à la caisse de l'Association.

### Du comité

Art. 10. – L'Association est administrée par un président et dix autres membres formant le conseil d'administration. Tous sont élus par l'assemblée générale à la majorité des membres présents.

Art. 11. – Le comité nomme ses deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier. Ceux-ci devront être choisis parmi les membres du comité.

Art. 12. – Le comité choisira son local et se réunira au moins une fois par mois. Cependant, le comité peut toujours se réunir à la demande du président ou sur l'invitation de deux de ses membres ou à la demande de dix membres de l'Association.

Art. 13. – Le comité administre les affaires de l'Association. Il est aussi chargé de maintenir l'ordre, d'interpréter les statuts et d'élucider toutes les questions qui n'y ont pas été prévues. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Art. 14. – Le président surveille et assure l'exécution des statuts. Il dirige les discussions des assemblées générales et du comité. Il signe toutes les correspondances, rapports administratifs, procès-verbaux, pièces de comptabilité, et représente l'Association dans tous ses rapports avec l'autorité.

Art. 15. – En cas d'absence du président, l'un des vice-présidents remplira les fonctions de président.

Art. 16. – Toutes les pièces doivent être contresignées par le secrétaire ou le trésorier conformément à leurs attributions respectives.

Art. 17. – Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance, des convocations et de la conservation des archives.

Art. 18. – Le trésorier effectue toutes les recettes et les dépenses. Il les inscrit sur un livre côté et paraphé par le président et il doit justifier toutes les dépenses par factures ou autres pièces.

Art. 19. – Est considéré comme démissionnaire de ses fonctions de membre du comité, tout membre du comité qui, après avoir été dûment convoqué, aura manqué trois fois successivement aux réunions sans motif plausible et s'il n'a, au préalable, prévenu le président.

Art. 20. – En cas de décès ou de démission d'un membre du comité, il ne sera pourvu à son remplacement qu'à la première assemblée générale. Le nouvel élu achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 21. – Le comité se renouvelle par moitié tous les ans, à l'assemblée générale d'octobre. La première série sortante, qui sera de cinq membres, sera désignée par le sort. Les membres sortants sont rééligibles. Le président fait, de droit, partie de la seconde série et est rééligible.

Art. 22. – Il sera statué à chaque réunion du comité sur les réclamations ou propositions écrites des sociétaires.

Art. 23. – Les fonctions de membre du comité sont honorifiques.

### Des assemblées générales

Art. 24. – Il y aura, une fois par an, une assemblée générale obligatoire qui aura lieu en octobre. Elle sera rappelée au moins trois jours d'avance par convocation portant l'ordre du jour. Indépendamment de l'assemblée générale, le comité pourra, dans l'intérêt de l'Association et s'il le juge convenable, convoquer extraordinairement les sociétaires en assemblée générale. Toutes les assemblées générales seront annoncées par convocation et pourront valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 25. – Pour être discutée, toute proposition qui n'aura pas directement rapport à l'ordre du jour devra être soumise au comité par écrit et deux jours au moins avant l'assemblée.

Art. 26. – Tous les votes auront lieu par bulletin secret.

### Police des assemblées

Art. 27. – L'assemblée générale délibère tous les projets que le comité lui soumet dans l'intérêt de l'Association ou sur les propositions faites par un membre et appuyées par dix autres. Toutefois, le comité peut ajourner la discussion des propositions faites en séance à une prochaine réunion.

Art. 28. – Tous les procès-verbaux doivent être dressés sommairement, séance tenante, et rédigés ensuite par le secrétaire, pour être lus et approuvés à la séance suivante.

### Dispositions générales

Art. 29. – Aucune communication ne peut être faite aux journaux au nom de l'Association sans être au préalable soumise au comité qui décidera de l'opportunité des articles à confier à la presse.

Art. 30. – L'Association a une durée illimitée.

Art. 31. – Les demandes de modification aux statuts appuyées par douze membres au moins ne seront adoptées qu'à la majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale.

Art. 32. – La dissolution de la société ne pourra être décidée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des membres de la société. Toutefois, si l'assemblée générale convoquée pour cet objet ne réunit pas assez de membres pour parfaire cette majorité, une nouvelle assemblée générale devra être convoquée dans ce but et cette fois la dissolution pourra être prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents. Dans ce cas, le conseil communal sera le dépositaire de l'encaisse réalisée par le comité. Si la société des commerçants se reconstitue, cette encaisse lui revient de plein droit.

Ainsi fait et arrêté en assemblée générale du 14 mars 1922.

Pour transcription conforme.

Pour l'Association, le secrétaire : Philippe SPEILEUX ; le président : Émile LECLERCQ.

## **Modifications et annexes apportées, dans la suite, aux statuts de l'Association**

En séance du 22 janvier 1923. L'article 7 est ainsi modifié : la cotisation annuelle est fixée à 12,50 fr. Moyennant le paiement de cette somme, chacun des membres recevra gratuitement « La Revue commerciale », organe mensuel de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi. Le reste du texte dudit article est inchangé. Par déduction, l'article 5 [est ainsi également modifié] : la cotisation d'un membre protecteur ne pourra être inférieure à 12,50 fr.

En séance du 30 novembre 1923 (assemblée générale). L'article 10 est ainsi modifié : l'Association est administrée par un président et 20 autres membres formant le conseil d'administration. Tous sont élus par l'assemblée générale à la majorité des membres présents.

L'article 21 est ainsi modifié : le comité se renouvelle par tiers tous les ans, à l'assemblée générale d'octobre. La première série sortante, qui sera de sept membres, sera désignée par le sort. Les membres sortants sont rééligibles. De droit, le président ne fera pas partie de la première série, mais bien de la deuxième ou troisième série, ainsi que le sort le fixera. Le président est rééligible.

Assemblée générale du 18 décembre 1931. L'article 19 est ainsi complété : tout membre du comité sortant ayant plus de trois absences consécutives non motivées ne pourra pas se représenter au scrutin.

Assemblée générale du 27 décembre 1932. L'article 5 est ainsi modifié : conformément à l'article 5 des statuts, il est décidé de créer des membres d'honneur (cotisation annuelle minimum 100 fr.) et des membres protecteurs (cotisation annuelle minimum 50 fr.).

En séance du 3 mars 1938 (assemblée générale). L'article 10 est ainsi modifié : l'Association est administrée par un président et douze membres formant le conseil d'administration. Tous sont élus par l'assemblée générale à la majorité des membres présents.

Assemblée générale du 10 janvier 1946. L'article 7 est ainsi modifié : cotisation fixée à 75 fr. dont 25 fr. seront ristournés à la Fédération des classes moyennes. À partir de 1947, la Fédération des classes moyennes ayant fait encaisser ses cotisations elle-même, la cotisation de l'Association est perçue pour 50 fr. par membre.

Assemblée générale du jeudi 10 juillet 1953. L'article 7 est ainsi modifié, par 32 voix contre 10 : la cotisation annuelle est fixée à 100 fr.

Assemblée générale du 23 novembre 1961. L'article 10 est ainsi modifié : le comité se composera d'un président et de vingt membres désignés dans chacune des sections commerciales et si possible dans chacune des rues commerçantes à raison d'un membre du comité par au moins 15 membres inscrits dans la section à l'Association (sur cette base, et dans la situation actuelle, le Faubourg aurait droit à 4 délégués, la section de Châtelet-Ville à 2 et le Centre à 15).

## Réunion du comité du jeudi 4 mai 1922

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ-GODAU, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, président ; DRION et COUNESON, vice-présidents ; SPEILEUX, secrétaire ; DELIRE et NEURAY, secrétaires adjoints ; BERTRAND et LÉANE, membres.

1. Lecture du procès-verbal de la précédente séance. Adopté.
2. Monsieur LÉANE demande si le conseil communal permettra encore l'installation des forains <sup>7</sup> aux marchés des jeudis et samedis. Les forains ne devraient pouvoir venir chez nous qu'aux foires des mardis.
3. Tram Couillet-Châtelet. Plusieurs membres sont d'avis qu'il serait bon d'écrire en haut lieu au sujet de l'établissement de cette ligne ferrée.
4. Un membre demande pourquoi à Châtelet le kWh se paie 1,36 fr. alors qu'à Charleroi <sup>8</sup> le kWh ne se paie que 0,86 fr.
5. Un membre demande si on ne ferait pas bien d'étudier l'horaire des trams de la ligne Fosses-Châtelet. Mise à l'étude. Une proposition : retarder le départ de Châtelet du tram de 11h00 à 12h15 et celui de 15h00 à 16h00.

La séance est levée à 22h30.

## Réunion du comité du dimanche 7 mai 1922

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur LECLERCQ-GODAU. Sont présents : messieurs LECLERCQ-GODAU, DRION, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE, NEURAY, BERTRAND, DELBAR, THOMAS-MINNE, LEBON. Sont aussi présents : messieurs Douillez <sup>9</sup>, Massaut et Demotte, représentants l'Association des commerçants de Châtelineau.

1. Cette réunion a lieu pour voir ce que l'on pourrait faire pour parer à l'établissement des économats <sup>10</sup> que les industriels du bassin de Charleroi veulent fonder dans toutes les localités de la région. Après une longue discussion, il est décidé que les associations mettront la question à l'étude.

---

7 « Forain » est entendu ici dans le sens de vendeur qui s'installe sur le marché sans avoir de patente.  
8 Charleroi et Châtelet ont le même fournisseur d'électricité – la *Société anonyme de gaz et d'électricité du Hainaut* –, entreprise privée née en 1906 d'une fusion entre la *Société d'éclairage du Centre* (Raoul Waroqué) et la *Société d'électricité du Hainaut* (Édouard Empain).

9 Onésime Hubert Douillez (RCC 1572) : « confiserie et alimentation » [firme *L'Élan*], rue Grégoire Soupart 5 à Châtelineau, né à Gilly le 28 septembre 1870. En 1922, Onésime Douillez est président de l'Association des commerçants de Châtelineau. Il est aussi le président de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

10 « Économat » désigne un magasin réservé au personnel d'une entreprise.

2. Il est décidé d'écrire en haut lieu <sup>11</sup> pour faire en sorte que le train partant de Châtelaineau à 7h20 du matin soit mis en correspondance avec le direct de Charleroi-Bruxelles.

La séance est levée à 22 heures.

## Réunion du comité du mardi 23 mai 1922

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ-GODAU, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ-GODAU, COUNESON, DELIRE, LÉANE et SPEILEUX, secrétaire.

1. Lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé.
2. Monsieur le président propose d'organiser une tombola. Seuls, les membres faisant partie de l'Association seraient distributeurs des billets. Chaque membre commerçant recevrait 50 billets gratuits plus 50 billets par lot d'une valeur de 10 fr. Aux vitrines des affiliés à l'Association, il serait apposé l'affiche suivante : « Châtelet, membre de l'Association des commerçants, tombola gratuite, billets gratuits ici ». Cette proposition est mise à l'étude.
3. Fêtes Jean Guioz <sup>12</sup>. L'Association, après avoir reçu tous ses apaisements au sujet des engagements <sup>13</sup>, vote en principe d'y déléguer trois membres pour faire partie du comité en formation.
4. Le président fait de nouveau part de l'intention qu'ont les industriels d'établir dans la région de Charleroi des économats. Il invite tous les commerçants à assister à la séance de protestation qui aura lieu jeudi prochain à Charleroi, à 16h00 (café du Théâtre). Tous les commerçants de Châtelet recevront une invitation.
5. Fêtes communales <sup>14</sup>. Il est décidé d'envoyer une lettre pour lui [le collègue échevinal] demander de suivre les anciens usages <sup>15</sup>.

## Réunion du comité du mardi 11 juillet 1922

La séance est ouverte à 21h00 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, président ; DRION et COUNESON, vice-présidents ; SPEILEUX, secrétaire ; DELIRE et NEURAY, secrétaires adjoints ; DELBAR et THOMAS-MINNE, membres. Monsieur LÉANE s'est fait excuser.

---

11 Au ministre des Chemins de fer, des Postes et Télégraphes, Grégoire Lambert François Xavier Neujean (1865-1940), député libéral de l'arrondissement de Liège (1912), ministre (1920-1925), bourgmestre de Liège (1927-1940).

12 C'est la seule fois qu'il est fait allusion à des « fêtes Jean Guioz » dans le Registre des procès-verbaux.

13 C'est-à-dire les obligations qui incombent à l'Association.

14 Les fêtes communales se déroulent fin juin. Elles sont les héritières de l'ancienne ducasse de la paroisse du centre-ville de Châtelet (fête de la dédicace de l'église Saints-Pierre-et-Paul, le 29 juin).

15 Concernant, sans doute, la formation du comité des fêtes.

1. Lecture par le secrétaire du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.
2. Affiliation de l'Association locale à la Fédération des [associations de] commerçants du bassin de Charleroi <sup>16</sup>. L'affiliation est approuvée. Le comité donne aussi son accord et son approbation concernant les statuts de ladite Fédération. D'après les statuts, l'association locale sera représentée à la Fédération par trois de ses membres. Parmi ceux-ci, le président devra être choisi d'office. Les deux autres membres choisis par le comité, et ce par élection (scrutin secret), sont messieurs SPEILEUX et DELIRE. Monsieur SPEILEUX a été nommé au premier tour ; monsieur DELIRE a été désigné après ballottage entre lui et monsieur COUNESON. Les délégués de l'Association auprès de la Fédération sont donc messieurs Émile LECLERCQ-GODAU, Philippe SPEILEUX et Albert DELIRE. En qualité de président de l'Association, monsieur Émile LECLERCQ-GODAU est désigné de droit pour être notre délégué au sein du bureau de la Fédération. Monsieur SPEILEUX est désigné pour être le suppléant à ce poste de monsieur LECLERCQ-GODAU.
3. Monsieur DRION demande qu'une lettre soit envoyée au nom de l'Association, et ce à qui de droit, pour réclamer <sup>17</sup> contre le mauvais vouloir et l'organisation défectueuse du bureau des téléphones de Châtelaineau. Approuvé.
4. Tram Charleroi-Couillet-Châtelet. Il est décidé d'envoyer une lettre à qui de droit <sup>18</sup> pour réclamer l'établissement de cette ligne.

---

16 « Il a été créé, cette semaine, une Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi. Les associations de Châtelet, Châtelaineau, Fontaine-l'Évêque, Jumet Gohyssart, Marcienne, Marchienne-au-Pont, Montignies-sur-Sambre, Roux et Trazegnies se sont inscrites, soit donc neufs localités regroupant près de 4000 membres. Cette fédération, conçue en dehors de tout esprit politique, a pour but la sauvegarde des intérêts des commerçants. Les associations qui désirent s'affilier sont priées de s'adresser, par écrit, au secrétariat de la Fédération, Hôtel du Casino, à Charleroi. » (Gazette de Charleroi, 15 juillet 1922, page 2).

« La « Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi » [...] est présidée par monsieur Douillez, directeur de la firme « L'Élan » de Châtelaineau, président de l'association des commerçants de Châtelaineau. Les vice-présidents sont messieurs Géo Henriette (représentant l'association de Trazegnies) et J. Libotte (Marchienne-au-Pont). Le secrétaire est monsieur Vital Genard (Montignies-sur-Sambre) et le secrétaire-adjoint est monsieur Sylvain Villers (Montignies-sur-Sambre). Le trésorier et le trésorier-adjoint sont respectivement messieurs Émile Leclercq-Godaux et Philippe Speileux, tous les deux de Châtelet [...] La fédération pour but le progrès moral et matériel du commerce, la protection et la défense des intérêts généraux et spécialement des diverses branches du travail représentées dans son sein. Elle s'interdit pour l'avenir toute immixtion dans la politique. La Fédération compte réaliser son programme en faisant d'abord l'éducation du commerçant au point de vue de la bonne entente qui doit toujours régner entre eux, dans tous les domaines ; en étudiant toutes les questions qui intéressent directement le commerce [...] La Fédération provoquera, par tous moyens légaux, l'adoption de mesures qu'elle juge utiles aux intérêts qu'elle défend, en communiquant aux autorités constituées et en appuyant auprès d'elles les avis et vœux qu'elle présente pour les associations affiliées. » (Gazette de Charleroi, 19 septembre 1922, page 2).

L'Association des commerçants de Châtelet sera durablement un affilié fidèle et diligent de la Fédération, ce qui posera problème lorsque cette dernière se laissera séduire par le discours politique de la droite radicale au milieu des années 1930 (voir procès-verbal de la réunion du comité du 2 octobre 1935 et procès-verbaux suivants).

17 Lire : « protester ».

18 La Société anonyme des tramways électriques du Pays de Charleroi et extensions (RCC 1180) créée le 17 octobre 1904 et supprimée le 1<sup>er</sup> janvier 1962 après reprise par la Société des transports intercommunaux de Charleroi. Cette société dite des « trams verts » exploitait notamment une ligne Charleroi-Couillet-Châtelet (ligne 8, fermée le 1<sup>er</sup> juillet 1972), une ligne Charleroi-Montignies-

5. Éclairage et électricité. Un membre demande comment cela peut se faire que le kWh coûte à Charleroi 0,86 fr. alors qu'à Châtelet le kWh se paie 1,36 fr. Pareille observation avait déjà été faite en une séance précédente<sup>19</sup>. Monsieur le président s'engage à faire une enquête à ce sujet et aussitôt qu'il aura réuni les éléments nécessaires, il en fera part au comité. S'il y a lieu alors, une lettre sera envoyée à qui de droit.
6. Il est demandé par un membre à quoi avait abouti notre offre faite par lettre au collègue échevinal, et ce, au sujet des fêtes communales de juin dernier<sup>20</sup>. Monsieur le président répond : monsieur le secrétaire communal est venu demander à notre secrétaire de bien vouloir se trouver accompagné du président et d'autres membres à une séance du comité des fêtes qui devait avoir lieu le lendemain à 16h00. Monsieur SPEILEUX me fit la commission<sup>21</sup> [tout] de suite et me prévenant que pour sa part il ne pourrait assister à ladite séance (un des siens étant à la mort<sup>22</sup>). Je ne pus non plus m'y rendre. À ce moment déjà, le comité des fêtes avait d'ailleurs pris des engagements qui ne nous permettaient plus de discuter librement la question<sup>23</sup>.

La séance est levée à 22h30.

Pour mémoire. Composition pour 1922 du comité de la Fédération des associations de commerçants du bassin de Charleroi<sup>24</sup>.

Fédération des associations des commerçants de la région de Charleroi. Celle-ci vient de s'enrichir d'un nouvel adhérent. Le groupe de Gosselies s'est affilié à l'organisation. Les localités du Gilly, Charleroi, Forchies organisent leur groupement respectif et nous sommes certains de leur adhésion à bref délai, ce qui porterait à 13 le nombre des localités fédérées et groupant environ 6000 membres. En assemblée générale du 24 courant, les statuts ont été arrêtés définitivement et le comité fut constitué. En voici la composition : président, monsieur Onésime Douillez de Châtelineau ; vice-présidents, messieurs Géo Henriette de Trazegnies et Gaston Libotte de Marchienne ; secrétaire, monsieur Vital Genard de Montignies-sur-Sambre ; trésorier, monsieur Émile LECLERCQ de Châtelet ; secrétaire adjoint, monsieur Sylvain Villers de Montignies-sur-Sambre ; trésorier adjoint, monsieur Philippe SPEILEUX de Châtelet ; membres, messieurs Lefèvre de Fontaine-l'Évêque, Jules Decorte de Jumet, Segrétin de Marcinelle, Jules Van Hasselt de Roux, Alexandre Harpigny de Gosselies. Nul doute qu'avec un comité de ce genre, la Fédération est appelée à présider aux destinées du commerce de la région. Un bureau de renseignements fonctionnera tous les lundis de 17 à 18 heures au local : Hôtel du Casino, place de la Station. Tél. 65.

---

Châtelineau (ligne 15, fermée le 30 juin 1974) et une ligne Charleroi-Gilly-Châtelineau (ligne 4, fermée le 1<sup>er</sup> juin 1969).

19 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 mai 1922 § 4.

20 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 23 mai 1922 § 5.

21 Lire : « me fit rapport ».

22 Lire : « un de ses proches étant mourant ».

23 Déjà avant guerre, l'Association des commerçants était une cheville ouvrière de l'organisation des fêtes car, comme le souligne Georges Thiéry, « *créer du mouvement dans notre ville, c'est toujours y favoriser le commerce* » (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926).

24 Coupure de presse collée en dessous du procès-verbal. Elle provient de la *Gazette de Charleroi* du 31 juillet 1922, page 3.

## Réunion du comité du mercredi 2 août 1922

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ-GODAU, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ-GODAU, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE, NEURAY. Monsieur Édouard Reul<sup>25</sup> assiste à la séance à titre d'invité. Monsieur F. LÉANE se fait excuser.

1. Requête au percepteur des télégraphes. Réclamation pour retard à donner les communications demandées. L'administration en cause a fait paraître dans les journaux un article en réponse au nôtre. La cause du mal serait l'insuffisance des installations extérieures.
2. Communication de monsieur Édouard Reul, président du comité des fêtes de l'Outre-Biesme<sup>26</sup>. Le programme de ces festivités comprendra un cortège-réclame et un concours d'étalages. Monsieur Reul demande le patronage du comité de l'Association. Le comité fait droit à la demande de monsieur Reul, mais il est bien entendu que ces fêtes ne seront pas organisées par l'Association et que, par conséquent, celle-ci n'assume aucune responsabilité (de quelle nature qu'elle puisse être) dans ladite organisation<sup>27</sup>.
3. À la demande d'un des membres présents, il est admis d'étudier les moyens propres à obtenir le prolongement jusqu'à Châtelet ou Châtelineau du tram Charleroi-Montignies-sur-Sambre.

La séance est levée à 21h30.

## Réunion du comité du mercredi 23 août 1922

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur LECLERCQ-GODAU, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX, DELIRE, NEURAY, DELBAR, THOMAS-MINNE et LEBON.

1. Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est approuvé.
2. Fêtes du Centre de l'Outre-Biesme. Le comité organisateur de ces fêtes est représenté, à la séance de ce jour, par messieurs Éd. Reul, Dandois et deux autres membres. Ces messieurs font part qu'ils organisent à l'occasion des fêtes de l'Outre-Biesme, un cortège fleuri-réclame et un concours d'étalages

---

25 Reul Édouard Alexandre Henri (RCC 9952) : « commerce de confiseries », à l'enseigne *Confiserie du Combattant*, rue des Brasseurs 26, né à Châtelet le 15 septembre 1891.

26 Il est fait allusion deux fois à des « fêtes de l'Outre-Biesme » dans le *Registre des procès-verbaux*.

27 Les statuts de l'Association stipulent en effet que « pour éviter toutes critiques, [l'Association] s'interdit d'assumer la responsabilité de l'organisation des fêtes publiques, mais entend cependant employer tous les moyens, de manière indirecte ou officieuse, pour assurer le plein rendement et le plus grand succès de toutes les festivités régulièrement entreprises dans l'intérêt général du commerce local » (article 3). Pour éviter d'être impliquée dans des querelles de pouvoir, l'Association des commerçants affirme sa neutralité. Les tensions s'atténueront dans les années 1930 lorsque l'Association recevra implicitement la tâche de fédérer puis de prendre en charge le travail des différents comités des fêtes.

(respectivement les 10 et 9 septembre 1922). Pour ces fêtes, monsieur Reul, président du comité organisateur, demande l'aide de l'Association des commerçants. Admis, sous les réserves exprimées en séance du 2 août dernier <sup>28</sup>.

3. Le président donne quelques renseignements au sujet de la Fédération des associations de commerçants [de la région de Charleroi]. Celle-ci est définitivement constituée. La Fédération a décidé de donner des conférences dans les localités où aucune association n'existerait. Elle se met aussi à l'entière disposition des associations déjà affiliées. La Fédération luttera contre les coopératives <sup>29</sup> diverses qui sont créées ou qui doivent être créées. La Fédération a introduit une demande pour l'obtention de la personnalité civile. Les commerçants affiliés à une association locale trouveront au siège de la Fédération les principales publications et périodiques pouvant intéressés les négociants (*Annales parlementaires*, *Moniteur du commerce*, *Journal des protêts*, etc.).
4. Le secrétaire propose que l'Association émette le vœu de voir tous les négociants accorder aux familles nombreuses une ristourne de 5 % sur tout achat <sup>30</sup>. Admis à l'unanimité. À ce sujet, cette ristourne ne sera accordée qu'aux familles affiliées soit à la section locale, soit à l'une des sections de la Ligue des familles nombreuses <sup>31</sup>. Personnellement et spontanément, les membres du comité présents à la séance de ce jour promettent d'accorder ladite réduction. Étude serait faite de cette question, et ce, au sujet de son application.

La séance est levée vers 22h30.

## Réunion du comité du samedi 2 septembre 1922

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE et LÉANE.

1. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté après qu'acte est donné à monsieur COUNESON de son mot d'excuse envoyé et disant ne pouvoir assister à cette séance.
2. L'Association des commerçants de Châtelineau propose à notre Association d'organiser en commun un cortège carnavalesque <sup>32</sup> en 1923. Après discussion, le principe est adopté, quitte à voir si la chose est réalisable.

---

28 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 2 août 1922 § 2.

29 « Coopérative » désigne un magasin créé par une organisation ouvrière à l'usage de ses membres.

30 Il s'agit sans doute d'une stratégie commerciale visant à concurrencer les économats et les coopératives.

31 La *Ligue des familles nombreuses de Belgique* venait d'être fondée fin 1920 sous le patronage du Cardinal Mercier et du Premier ministre Carton de Wyart, de plusieurs ministres et ministres d'État. Cette ligue, dont la première session générale s'est tenue à Bruxelles le dimanche 8 mai 1921, visait à obtenir de meilleures conditions de logement, de déplacement, de fiscalité, d'aide à l'éducation des enfants, etc., pour les familles nombreuses qui souffraient davantage des conditions de vie difficiles que les autres.

32 C'est-à-dire organiser en commun la cavalcade du dimanche des Rameaux.

3. Le président dit que plusieurs réclamations lui sont parvenues au sujet des déplacements des marchés. Ces déplacements ont dû se faire à cause des travaux exécutés actuellement sur la place du Marché<sup>33</sup>. Les membres présents approuvent ces réclamations. Monsieur LECLERCQ dit qu'il se rendra personnellement à l'hôtel de ville au sujet desdites réclamations.
4. Le comité décide de chercher un local autre que celui offert à l'hôtel de ville. Il est absolument nécessaire que l'Association puisse avoir un local où un meuble pourra être placé<sup>34</sup>. Ce meuble doit contenir les archives et publications propres à l'Association.

La séance est levée à 22h00.

### Réunion du comité du mercredi 8 novembre 1922

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE, NEURAY, LEBON.

1. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est approuvé.
2. Il est rappelé que les forains, malgré nos protestations<sup>35</sup>, s'installent quand même sur nos marchés les jeudis et samedis. Le collège échevinal nous écrit que le règlement sur les Foires et marchés ne prévoit pas pareilles interdictions soulevées par notre comité.
3. Le comité décide de changer de local. Le Café Guioz<sup>36</sup> est choisi comme local.
4. Avant de prendre une décision au sujet de la cavalcade, le président demande de pouvoir avoir une nouvelle entrevue avec monsieur Douillez<sup>37</sup>, président de l'Association de Châtelineau.
5. Il est décidé d'organiser au plus tôt la tombola proposée en séance du comité du 23 mai dernier<sup>38</sup>.
6. Il est décidé d'envoyer une pétition au ministre des Chemins de fer<sup>39</sup> pour obtenir que l'express pour Bruxelles parte le matin non pas de Charleroi, mais bien de la gare de Châtelineau.

La séance est levée à 22h15.

---

33 La nature de ces travaux n'est pas précisée.

34 Le choix se portera sur le Café Guioz, place du Marché (voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 novembre 1922 § 3).

35 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 mai 1922 § 2.

36 Depuis le 15 novembre 1908, le Café Royal Guioz, place du Marché 17, est tenu par Edmond Demanet (RCC 4025), né à Châtelet le 13 février 1873.

37 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922.

38 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 23 mai 1922 § 2.

39 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922 § 2.

## Réunion du comité du mercredi 29 novembre 1922

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ-GODAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ-GODAUX, COUNESON, SPEILEUX, LÉANE, DELIRE, THOMAS-MINNE.

1. Lecture du procès-verbal de la séance du 8 novembre 1922. Ce procès-verbal est approuvé.
2. Organisation de la cavalcade et fêtes communales 1923. Le comité [de l'Association] patronne le comité embryonnaire « Oscar Lefèvre et consorts <sup>40</sup> ». À ce sujet, une lettre sera envoyée au nom de l'Association au collègue échevinal et ce afin que le conseil communal approuve la constitution du comité « Lefèvre et consorts ».
3. Tombola organisée par l'Association. Seuls les membres de l'Association recevront, contre [des] lots, des carnets de billets. Un carnet de 50 billets sera remis au donateur d'un lot de 10 fr., deux carnets de 50 billets seront remis au donateur d'un lot de 20 fr., trois carnets de 50 billets seront remis au donateur d'un lot de 30 fr., et ainsi de suite. L'Association fera en plus imprimer : une circulaire pour donner instructions aux membres, les carnets de billets, des bandes pour être apposées aux vitrines des commerçants-donateurs, des affiches pour faire de la réclame en faveur de ladite tombola (ces affiches seront placardées en ville et environs), des cartons avec mention « Lot offert pour la tombola ». Le comité passe ensuite à la discussion des mesures propres à assurer le succès de la tombola. Le comité se réunira ultérieurement à ce sujet. Communication concernant la tombola sera faite dans les journaux.
4. Le président donne lecture d'une lettre nous envoyée par la section [de la Fédération] des combattants de Châtelet. Le comité de ladite section fait appel à la charité des commerçants et ce en faveur de la Saint-Nicolas des orphelins de guerre. À l'unanimité, le comité décide d'appuyer l'appel de la F.N.C. [Fédération nationale des combattants]. Article sera inséré dans les journaux.
5. Un membre fait part de l'article fort peu judicieux paru dans « Le Pays wallon <sup>41</sup> » sous le titre : « Les commerçants veulent faire fortune en quelques années ». Cet article dit, entre autres : « Les commerçants prennent des bénéfiques allant de 80 à 200 % », ce qui est absurde. Cet article est signé Gravez. Le président dit que communication à ce sujet sera faite à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] et que le bureau de celle-ci est plus autorisé pour relever les inexactitudes dudit article.

La séance est levée à 22h00.

---

40 Oscar Lefèvre (*Brasserie moderne*, 16 place du Marché) est le président de Châtelet-Attractions, dont il tente de constituer le comité pour l'année 1922. Châtelet-Attractions a notamment pris en charge avec un beau succès les fêtes de 1920 et 1921. L'Association des commerçants lui apporte son soutien elle ne prend aucune initiative qui pourrait lui faire concurrence.

41 *Le Pays wallon* (démocrate chrétien) est l'un des quatre grands quotidiens de la région de Charleroi dans l'entre-deux-guerres avec *La Gazette de Charleroi* (libérale), *Le Journal de Charleroi* (socialiste) et *Le Rappel* (catholique).

## **Réunion du comité du mercredi 6 décembre 1922**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE, NEURAY, LÉANE. Messieurs DELBAR et THOMAS se font excuser.

1. Lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.
2. Tombola organisée par l'Association. Les membres discutent quelques points touchant l'organisation de cette tombola.
3. Divers. Le président donne lecture d'articles intéressants les commerçants.

La séance est levée à 21h30.

## Année 1923

### Réunion du comité du lundi 22 janvier 1923

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ-GODAU, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ-GODAU, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE, NEURAY et LÉANE.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est approuvé.
2. Cavalcade 1923. Il est convenu d'envoyer une lettre à monsieur Oscar Lefèvre <sup>42</sup>, président du comité des fêtes, et ce, afin que ledit comité abandonne le projet de faire une sortie musicale le jour du jeudi saint. Beaucoup de commerçants trouvent qu'il n'y a aucune opportunité de distraire le public, ce jour-là, de l'objet principal : « la visite des étalages » <sup>43</sup>. D'autant plus que cette sortie musicale coûterait au bas mot 300 fr. Cette somme pourra être plus utilement dépensée ailleurs. Il est donné connaissance des noms des personnes faisant partie du comité des fêtes. La composition de ce comité est approuvée <sup>44</sup>. L'Association des commerçants délègue messieurs DELIRE et NEURAY auprès dudit comité des fêtes.
3. Tombola. Il est convenu de réunir sous peu tous les donateurs.
4. Le président fait part que la Fédération des [associations de] commerçants de la région de Charleroi vient de créer un journal <sup>45</sup> ayant pour but la défense du commerce. Notre concitoyen monsieur Georges Lahaye <sup>46</sup> est spécialement désigné pour mener à bien cette entreprise. Il est décidé que la cotisation pour nos membres sera dorénavant de 12,50 fr., donnant droit à la distribution gratuite dudit journal. Les cotisations des membres se toucheront <sup>47</sup> mi-février.

---

42 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 29 novembre 1922 § 2.

43 Le jeudi saint était autrefois un temps fort de la vie festive locale. Il marquait le terme de la foire de printemps, qui débutait le dimanche précédant celui des Rameaux. Durant cette période, les commerçants châteletains présentaient aux clients et visiteurs des étalages particulièrement soignés et attrayants. À partir de 1898, un concours annuel stimulait leurs efforts : « *Nos vaillants comités de Châtelet-Attraction ont eu la bonne inspiration cette année d'ouvrir un concours pour les étalages du jeudi saint, fort en honneur en notre ville, et nous ne pouvons que les féliciter de cette heureuse innovation. Jamais les vitrines de nos commerçants n'ont brillé par autant de luxe, de variété et de goût. Jamais non plus une telle cohue ne s'est pressée dans nos rues et le public des environs a pu constater de quelles immenses ressources notre commerce dispose. La réelle réputation du négoce de Châtelet n'est pas près de tomber* » (*Gazette de Charleroi*, 10 avril 1898).

44 L'Association semble donc avoir un droit de regard sur la manière dont sont organisées les fêtes locales.

45 Ce périodique porte successivement plusieurs noms : *La Revue commerciale* (1924), *L'Alarme* (1934), *L'éveil* (1935). Le choix des deux derniers noms n'est sans doute pas étranger au contexte politique du milieu des années 1930.

46 Georges Lahaye, figure châteletaine bien connue, membre fondateur de la Société d'histoire « Le Vieux Châtelet » et premier vice-président de celle-ci, est né à Marbais (Brabant) le 1<sup>er</sup> juillet 1889 et est mort à Châtelet le 20 avril 1968.

47 Lire : « seront collectées ».

5. Nos concitoyens dont les noms suivent ont demandé pour être inscrits comme membres de l'Association : madame Weisscher <sup>48</sup>, rue de la Tombelle ; monsieur Simon Eleringer <sup>49</sup>, place du Perron ; monsieur Gérard Timmermans <sup>50</sup>, rue de Couillet.

La séance est levée à 22h15.

## Réunion du comité du samedi 20 octobre 1923

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ-GODAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, SPEILEUX, LÉANE et THIÉRY. Monsieur DELIRE s'est fait excuser.

1. Lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est approuvé.
2. Liquidation de la tombola. Il est décidé l'envoi d'une circulaire aux commerçants-donateurs dont les lots n'ont pas été réclamés. Ceux-ci seront déposés chez monsieur THIÉRY qui se chargera de les faire transporter sur le marché public où ils seront vendus par l'entremise de monsieur l'huissier Dessent. Le produit de la vente sera versé intégralement dans la caisse du Bureau de bienfaisance [de Châtelet].
3. Réception des colis « bureau restant » <sup>51</sup>. Une lettre sera envoyée au chef de station [de Châtelineau] faisant une dernière tentative pour revenir à l'ancien régime <sup>52</sup>. Si satisfaction n'est pas obtenue, une requête sera présentée au ministre des Chemins de fer <sup>53</sup>.
4. Conférence de monsieur Gossiaux <sup>54</sup>. La conférence de monsieur Gossiaux aura lieu le mardi 16 octobre à 8h. du soir, sauf avis contraire de l'orateur.
5. Tombola des invalides de la guerre. Suite à une communication de monsieur le secrétaire communal à notre président, et après approbation des membres présents, il est décidé d'accepter chez les commerçants la vente des billets de la tombola des invalides de la guerre, la distribution des carnets de billets étant faite par les soins des délégués du comité de cette œuvre. Un avis sera envoyé à nos membres pour les engager à réserver bon accueil à ces délégués.

La séance est levée à 22h00.

---

48 Legrand Jeanne Marie, veuve de Weisscher Jean Théodore (RCC 26605) : « instruments d'optique » rue de la Tombelle 11, née à Châtelet le 5 mai 1884.

49 En réalité Eleringer Edmond (RCC 10851) : « lingerie et bonneterie », place du Perron 30, né à Bouffioulx le 21 juin 1879.

50 Il s'agit probablement de Timmermans Gustave Joseph (RCC 21515) : « reliure et papeterie », rue de Couillet 52, né à Châtelet le 31 juillet 1865.

51 Bureau restant ou poste restante. Les lettres et colis qui portent cette mention sont conservés au bureau de la poste jusqu'à ce qu'ils soient enlevés par le destinataire ou son mandataire.

52 Celui-ci n'est pas connu.

53 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922 § 2.

54 Monsieur Gossiaux n'est pas identifié et l'objet de sa conférence n'est pas connu.

## Réunion du comité du mercredi 24 octobre 1923

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ-GO-DAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX, LÉANE et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs DRION et DELIRE.

1. Lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal être approuvé.
2. Désignation des membres sortants. Au tirage au sort sont désignés messieurs DELBAR, LEBON, THOMAS et DELIRE.
3. Modification des statuts. À l'unanimité des membres présents, les modifications suivantes sont proposées : le comité sera composé de 21 membres <sup>55</sup> (au lieu de 11). Le renouvellement se fera chaque année par un tiers.
4. Désignation des candidats <sup>56</sup>. Les candidatures suivantes sont proposées et acceptées : messieurs I. CHAMPAGNE, A. TILMANT et G. THIÉRY.
5. Assemblée générale. Celle-ci est fixée provisoirement au vendredi 16 novembre.
6. Bureau restant. Sur proposition du président, il est décidé de faire imprimer des bandelettes rappelant aux fournisseurs que tous leurs envois doivent être adressés B.R. Ces bandelettes seront remises aux membres à prix coûtant. Cette proposition est prise en considération et le président est prié de bien vouloir se renseigner sur des prix.

La séance est levée à 22h15.

## Assemblée générale ordinaire du vendredi 16 novembre 1923

À 9 heures [du soir], sept membres seulement étant présents, l'assemblée générale est remise à quinzaine. Il est décidé d'envoyer de nouvelles convocations et d'engager les membres à faire preuve de solidarité <sup>57</sup> en assistant à l'assemblée du 30 [novembre].

## Assemblée générale ordinaire du vendredi 30 novembre 1923

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, président, DRION, COUNESON, DELIRE, SPEILEUX, LÉANE, LEBON et THIÉRY.

---

55 Le comité de ce 24 octobre 1923 réunit quatre personnes... On comprend l'intérêt d'augmenter le nombre des membres pour en élargir la représentativité. Concevoir un comité d'une vingtaine de personnes suggère un accroissement notable des effectifs de l'Association.

56 On ignore à quoi se réfèrent précisément ces candidatures : élargissement du comité, remplacement du tiers sortant, autres ?

57 Adhérer à l'Association ne peut pas être une démarche à sens unique. La présence aux assemblées générales est une obligation morale, témoignant de la volonté des commerçants de faire corps.

1. Rapport du secrétaire. Le président de la parole à monsieur Philippe SPEILEUX qui donne lecture de son rapport. Ci-dessous copie <sup>58</sup>.
2. Rapport du trésorier. Monsieur NEURAY, trésorier, n'étant pas présent, il n'est pas possible de faire rapport sur l'encaisse de l'Association.
3. Élections statutaires. Conformément aux statuts, il est procédé à l'élection de cinq membres en remplacement de messieurs DELBAR, DELIRE et LEBON, membres sortants, J. THOMAS-MINNE, démissionnaire, et A. BERTRAND, décédé. L'élection a lieu par bulletins secrets. 36 bulletins ont été trouvés dans l'urne. Sont élus, messieurs :
 

– Albert DELIRE	33 voix ;
– Aimé LEBON	32 voix ;
– Georges THIÉRY	32 voix ;
– Gustave DELBAR	29 voix ;
– Gustave BERTIN	16 voix.
4. Modification aux statuts. Suite à la décision prise en séance du comité du 24 octobre dernier, il est proposé les modifications suivantes : le nombre des membres du comité est porté de 11 à 21, avec renouvellement par 1/3 chaque année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc procédé à l'élection de 10 membres nouveaux. Comme l'élection précédente, celle-ci a lieu par bulletins secrets. Il y a 36 votants. Sont élus, messieurs :
 

– Alphonse TILMANT	31 voix ;
– Antoine DERUYSSCHER	27 voix ;
– Charles MODAVE	27 voix ;
– Richard VANOVERBEKE	26 voix ;
– Max HENIN	25 voix ;
– Auguste DRAPIER	22 voix ;
– Émile JEUNEHOMME	21 voix ;
– Isidore CHAMPAGNE	20 voix ;
– Fidèle DESCLIN	17 voix ;
– Louis FALISE	17 voix.
5. Bureau restant. Sur proposition de monsieur DRION et après ratification par l'assemblée, il est décidé de faire imprimer des circulaires engageant les fournisseurs à faire leurs expéditions « B. R. ». Ces circulaires seraient remises aux membres – qui en feraient la demande – selon leurs besoins et envoyés par leurs soins à leurs fournisseurs <sup>59</sup>.

L'assemblée générale est levée à 22h15.

Une réunion du comité a lieu après l'assemblée. Monsieur Philippe SPEILEUX, qui cesse de remplir les fonctions de secrétaire, est remplacé par monsieur THIÉRY.

---

58 Cette copie ne figure pas dans le Registre des procès-verbaux.

59 Cette mesure vise à réduire les frais liés aux livraisons en groupant celles-ci et en assurant la distribution aux commerçants par l'intermédiaire d'un transporteur privé.

## Réunion du comité du mercredi 19 décembre 1923

La séance est ouverte à 20h30 la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, COUNESON, DELIRE, BERTIN, DERUYSSCHER, MODAVE, SPEILEUX, TILMANT, FALISE, HENIN, VANO-VERBEKE, DESCLIN et THIÉRY.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé.
2. Coopérative <sup>60</sup> des industriels. Une coopérative des industriels doit s'ouvrir sous peu à Châtelet. À l'unanimité, il est décidé d'attendre l'ouverture avant de tenter quoi que ce soit.
3. Le secrétaire donne lecture d'un vœu voté le 17 décembre par les délégués des associations près de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi], ayant trait au projet de révision de la Loi sur les heures de travail <sup>61</sup>. Le comité donne son accord et son approbation.
4. Une note sera insérée dans les journaux de la région rappelant la conférence qui sera donnée par monsieur Pater <sup>62</sup> le 24 courant à Charleroi.
5. Recrutement des membres. Messieurs BERTIN et DESCLIN acceptent de toucher <sup>63</sup> les cotisations chez les commerçants de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Neuve, messieurs COUNESON et THIÉRY chez ceux de la rue du Calvaire.
6. B.R. Monsieur DRION attendant des renseignements au sujet de la question du B.R., il est décidé de surseoir jusqu'à plus amples informations.
7. Fêtes communales. Le président se charge de faire une démarche auprès du conseil communal pour connaître ses intentions au sujet des fêtes communales.

La séance est levée à 21h45.

---

60 « Coopérative » est ici synonyme « d'économat » (voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922 § 1).

61 Proposition de loi portant révision de la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de travail de huit heures et la semaine de quarante-huit heures, présentée à la Chambre des représentants le 20 décembre 1923 par le député libéral de Bruxelles Albert Devèze (1881-1959). Cette proposition voulait assouplir l'obligation de respecter la journée des huit heures, qui venait d'être récemment imposée. Elle sera rejetée le 24 février 1924 par 136 voix contre, 20 voix pour et 13 abstentions.

62 Arthur Jean Baptiste Pater (1883-1932), rédacteur (1903) puis directeur (1920) de *La Gazette de Charleroi*, conseiller communal à Charleroi, député du parti libéral de l'arrondissement de Charleroi (1921-1932).

63 Lire : « collecter ».

## Année 1924

### Réunion du comité du mercredi 23 janvier 1924

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, CHAMPAGNE, BERTIN, DERUYSSCHER, FALISE, JEUNEHOMME, MODAVE, SPEILEUX, TILMANT et THIÉRY. Messieurs DRION et NEURAY se sont excusés.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté. Nomination de deux délégués supplémentaires au comité de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] sur proposition du président. Messieurs COUNESON et THIÉRY sont nommés à l'unanimité.
2. Conférence. Le président signale qu'une conférence sera donnée le 24 courant à l'Université du travail. Cette conférence intéresse principalement les petits employeurs <sup>64</sup>.
3. Conférence de la Société fiduciaire [de Belgique <sup>65</sup>]. Le président propose de faire donner une conférence par un délégué de la Société fiduciaire sur les déclarations fiscales et la comptabilité commerciale. Le prix est 100 fr. Accepté.
4. Fêtes communales 1924. Le président rend compte de sa démarche auprès du conseil communal. Le comité des fêtes organisera la cavalcade et la fête communale. Il sera composé comme suit : des membres de l'administration communale, des membres de l'Association des commerçants, des jeunes gens <sup>66</sup>. La ville accorde un subside de 325 fr. Les collectes à domicile et les recettes foraines sont abandonnées au comité organisateur. Il est décidé de faire appel à un comité de jeunes gens. Après un long échange de vues, aucun des membres présents n'accepte de faire partie du comité à titre de délégué de l'Association.
5. Remise des colis B. R. <sup>67</sup> Une très longue discussion s'engage entre les membres. Monsieur DRION fait la proposition suivante : tous les commerçants membres de l'Association feront faire leurs expéditions B.R. Ils signeront une procuration adressée à monsieur le chef de station [de Châtelineau] autorisant un même voiturier à faire l'enlèvement des colis. Celui-ci ferait la remise des colis à domicile à un taux inférieur à celui de l'administration des chemins de fer. Cette manière d'agir est réglementaire et prévue par les règlements sur les transports. La proposition de monsieur DRION est acceptée pour autant que le voiturier à désigner donne aux commerçants les mêmes garanties – perte des colis, vol, etc. – que celui employé par l'administration des chemins de fer.

---

64 On ne connaît pas l'objet de cette conférence ni le nom du conférencier.

65 Société créée en 1921 par Louis Charles Joseph Pourbaix (1872-1932), industriel originaire de La Louvière : « Il a présidé aux destinées de la Société fiduciaire de Belgique depuis sa création, et en ces 11 années, a su en faire un grand organisme chargé de missions et de contrôles par les autorités officielles et par tous les grands cercles d'affaires belges » (*Bulletin fiduciaire*, avril 1932).

66 L'organisation des fêtes locales tend à dépendre d'un seul et même comité. Celui-ci comprend trois composantes : l'administration communale, l'Association des commerçants, les représentants de la jeunesse. Avec le temps, l'Association des commerçants prendra la tête de ce comité.

67 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 décembre 1923 § 6.

6. Encaisse de l'Association. Elle s'élève à 1190,14 fr.

La séance est levée à 22h15.

## Réunion du comité du lundi 4 février 1924

La séance a lieu dans la salle provisoire de la Justice de paix. Des affiches ont été apposées en ville invitant les personnes désireuses de faire partie du comité des fêtes de 1924 à assister à cette assemblée.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DELIRE, NEURAY, CHAMPAGNE, BERTIN, DERUYSSCHER, DESCLIN, FALISE et THIÉRY. Sont également présents messieurs C. Duchêne<sup>68</sup> et J. Fermeuse<sup>69</sup>.

1. Après lecture par le secrétaire [Georges Thiéry], le procès-verbal de la séance précédente est adopté.
2. Le trésorier est chargé de payer à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] la somme de 100 fr., montant de la cotisation de l'Association pour l'année en cours.
3. Monsieur Delhove<sup>70</sup>, délégué de la Société fiduciaire [de Belgique], donnera une conférence à Charleroi au café du Théâtre<sup>71</sup> le 24 février à 15h30.
4. La date de la conférence à donner par monsieur Delhove à Châtelet est fixée au dimanche 17 février à 15h30. Elle aura lieu dans une salle de l'hôtel de ville.
5. Monsieur Reul nous ayant fait savoir qu'il acceptait de former le comité des fêtes de 1924, il est décidé de lui accorder notre confiance. Monsieur Constant Duchêne accepte de faire partie du comité. Messieurs BERTIN et DESCLIN acceptent d'être délégués de l'Association auprès du comité des fêtes. Sur proposition de messieurs BERTIN et DESCLIN, il est décidé que les membres du comité de l'Association des commerçants se chargeront d'une partie des collectes à domicile en faveur de la cavalcade de façon à alléger le travail du comité des fêtes.
6. Le président propose de choisir un avocat-conseil pour l'Association. Cette proposition est prise en considération.

La séance est levée à 21h40.

---

68 Duchêne Constant (RCC19453) : « marchand-tailleur », rue des Gravelles 45, né à Anzin (France) le 10 octobre 1887.

69 Fermeuse Jules Henri (RCC 5881) : « café », place de l'Hôtel-de-Ville 19, né à Silly le 21 février 1879.

70 Henri Delhove est, à cette époque, le directeur général de la Société fiduciaire de Belgique.

71 Il s'agit sans doute du *Café du Théâtre*, place du Sud, qui disposait d'une vaste salle au premier étage.

## Réunion du comité du mardi 8 avril 1924

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, DELIRE, NEURAY, LÉANE, SPEILEUX, DERUYSSCHER, BERTIN et JEUNEHOMME. Monsieur THIÉRY est excusé. Les fonctions de secrétaire sont remplies par monsieur DELIRE, secrétaire adjoint.

1. Monsieur LECLERCQ félicite monsieur COUNESON au sujet de sa lettre de protestation dans la question des prix usuraires <sup>72</sup>.
2. Les membres se chargeront de faire signer la pétition de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] pour protester contre le projet de loi sur les prix usuraires.
3. Taxe de luxe <sup>73</sup>. L'assemblée émet le vœu de voir la taxe de luxe appliqué dès son lieu d'origine sur le prix coûtant, augmenté s'il y a lieu des droits d'entrée.
4. Protestation au sujet du nouveau tarif téléphonique.
5. Vœu au sujet du tram de Couillet à Châtelet.

La séance est levée à 21h45.

## Réunion du comité du vendredi 20 juin 1924

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, COUNESON, DERUYS-SCHER, LÉANE, SPEILEUX et THIÉRY. Monsieur DELIRE est excusé.

1. La Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] ayant, au cours de sa dernière assemblée générale, décidé la création de membres honoraires et d'associations honoraires, il est décidé l'inscription de notre Association comme association honoraire. Le secrétaire avertira le trésorier d'avoir à verser au compte de la Fédération la somme de 50 fr., montant de la cotisation des associations honoraires. Le président rappelle que la qualité des membres honoraires s'obtient en versant la somme de 5 fr. Il engage les membres à faire ce versement en témoignage de sympathie pour la Fédération et de remerciements pour la magnifique campagne qu'elle a entreprise contre le projet de loi sur les prix usuraires <sup>74</sup>.
2. Les membres dont les noms suivent acceptent de souscrire une part à la coopérative de notre revue <sup>75</sup> : messieurs LECLERCQ, DRION, COUNESON, SPEILEUX, DELIRE, DERUYSSCHER, LÉANE, THIÉRY et VANOVERBEKE ; monsieur

---

72 Un projet de loi relatif au commerce usuraire des denrées et marchandises de première nécessité est présenté à la Chambre des représentants le 16 mars 1923 par Romain Moyersoen, ministre de l'Industrie et du Travail (1870-1967, parti catholique) et Fulgence Paul Benoît Masson, ministre de la Justice (1854-1942, parti libéral). Gouvernement Theunis 1, catholique-libéral, 1921-1925.

73 La taxe de transmission, ancêtre de la TVA, instaurée par la loi du 28 août 1921, est complétée par deux autres taxes : la taxe de luxe et la taxe de facture. La taxe de luxe est une taxe de transmission à taux augmenté qui s'applique aux ventes de produits considérés comme articles de luxe.

74 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 avril 1924 §§ 1-2.

75 Il doit s'agir de la revue de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi : *La Revue commerciale*.

LECLERCQ prenant le reste sur les 10 parts attribuées à l'Association de Châtelet. Ces parts sont de 25 fr. (ont payé : DRION, BERTIN, DESCLIN, SPEILEUX, DERUYSSCHER, THIÉRY, DELIRE, LECLERCQ).

3. Il est décidé d'écrire une lettre au conseil communal de Châtelet lui demandant des précisions au sujet de la date de commencement des travaux du tram de Couillet à Châtelet. Messieurs les députés Drion <sup>76</sup>, Pater <sup>77</sup> et Pirmez <sup>78</sup> seront sollicités d'user de leur influence pour hâter le commencement des travaux.
4. Le président propose de faire une nouvelle pétition auprès de la direction des chemins de fer vicinaux pour que certaines modifications soient apportées à l'horaire des trams Châtelet-Fosses. Il s'agit, en l'espèce, de faire stationner les trams plus longuement à Châtelet, de façon à ce que les voyageurs venant du dehors, aient temps de faire leurs achats à Châtelet entre l'heure d'arrivée et celle du retour. Il est décidé d'attendre, pour faire cette démarche, la création d'un horaire type à proposer à la direction des chemins de fer vicinaux.
5. La somme de 5,95 fr. provenant de la liquidation des comptes de la tombola <sup>79</sup> a été versée dans la caisse de l'Association.

La séance est levée à 21h15.

## Réunion du comité du mercredi 23 juillet 1924

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, DELIRE, CHAMPAGNE, LÉANE, SPEILEUX, TILMANT et THIÉRY. Monsieur VANOVERBEKE s'est fait excuser.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est adopté sans observation.
2. Le président donne lecture d'une lettre de monsieur l'Ingénieur principal, chef du réseau téléphonique de Charleroi, en réponse à une demande de l'Association tendant à obtenir la prolongation des heures d'ouverture du bureau central de Châtelineau jusque 23 heures.
3. Le président donne lecture d'une lettre de monsieur le député Pater <sup>80</sup> en réponse à une demande de notre Association le sollicitant d'user de son influence pour hâter les travaux du tram Châtelet-Couillet. Monsieur COUNESON propose à monsieur le président de faire une démarche auprès du directeur de la Compagnie des trams de Charleroi et extensions <sup>81</sup>. Le président accepte de faire cette démarche.

---

76 Ernest Joseph Marie, baron Drion du Chapois (1869-1942), conseiller communal (1899) puis bourgmestre de Gosselies (1900-1939), conseiller provincial du Hainaut (1898-1904), député du parti catholique de l'arrondissement de Charleroi (1909-1919 et 1921-1939).

77 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 décembre 1923 § 4.

78 Maurice Octave Jean-Baptiste, baron Pirmez (1864-1928), député du parti catholique de l'arrondissement de Charleroi (1904-1928), vice-président de la Chambre des représentants (1920-1928).

79 La tombola des commerçants de Châtelet organisée à l'occasion des fêtes de fin d'année 1923.

80 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 décembre 1923 § 4.

81 Plus exactement, la *Société anonyme des tramways électriques du Pays de Charleroi et extensions* (voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1922 § 4).

4. Le président signale qu'une requête a été faite auprès du ministre des Chemins de fer<sup>82</sup> pour obtenir que le train Namur-Charleroi passant à Châtelaineau à 13h40 soit mis en correspondance avec le train direct de Charleroi-Bruxelles et quittant Charleroi à 13h43.
5. Le président propose d'envoyer une lettre à monsieur Douillez<sup>83</sup>, président de l'Association des commerçants de Châtelaineau, lui demandant d'intercéder auprès du conseil communal de sa localité pour que les festivités ne soient plus organisées à Châtelaineau pendant les fêtes communales<sup>84</sup> de Châtelet. Ces faits se sont produits cette année et le renouvellement de semblables pratiques créerait forcément une animosité entre les comités des fêtes de Châtelet et Châtelaineau. Le commerce de ces deux localités en souffrirait. La proposition du président est acceptée.
6. Est acceptée également la proposition du secrétaire d'envoyer une lettre de remerciements et de félicitations au comité des fêtes communales de 1924 pour l'organisation de celles-ci.
7. Discutant l'organisation des fêtes communales, l'assemblée émet les vœux suivants pour les fêtes de l'an prochain :
  - Voir les fêtes communales ne plus durer aussi longtemps que cette année (trois dimanches) de façon à laisser un dimanche libre entre les fêtes de la ville et celles du Faubourg.
  - Ne plus voir figurer dans le comité des fêtes des délégués d'un parti ou groupement politique quelconque, et ce à titre de mandataire de ce parti, de façon à laisser au comité organisateur toute sa liberté d'action.
  - Voir l'Association des commerçants classer les commerçants de la ville suivant l'importance de leur commerce et décider le taux du versement à effectuer lors des collectes à domicile<sup>85</sup>. Il est décidé de mettre cette dernière proposition à l'étude.
8. L'assemblée prend en considération la proposition du président de faire des efforts pour créer un Châtelet une société de football<sup>86</sup> et une société de jeu de balle.
9. Le secrétaire donne lecture d'un article de « La Gazette de Charleroi<sup>87</sup> » du 29 juin 1924 sur l'organisation des comités des fêtes dans une localité voisine. L'assemblée décide de ne pas tenter ces modifications à Châtelet à cause des ennuis<sup>88</sup> inévitables qui y seraient attachés.

---

82 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922 § 2.

83 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922.

84 Les fêtes communales se déroulent fin juin (dédicace de l'église Saints-Pierre-et-Paul, le 29 juin).

85 Il paraît en effet justifié de ne pas demander la même cotisation à un petit et à un gros commerçant, à un commerçant du centre-ville et à un commerçant de la périphérie bénéficiant moins des retombées des festivités organisées ou soutenues par l'Association.

86 Cette société, le *Châtelet Sporting Club*, sera créée officiellement le 18 septembre 1936 (RCC 29424) par Defalque Marcel (né à Court-Saint-Étienne, le 3 février 1906), Falise Louis (né à Châtelet, le 8 septembre 1899), Blampain François (né à Thuin, le 4 avril 1881), Lefèvre Édouard (né à Châtelet, le 11 août 1878), Wyame Joseph (né à Châtelet, le 27 août 1890), Bureau Jules (né à Châtelet, le 20 mars 1893) et Leclercq Émile (né à Charleroi, le 22 octobre 1864).

87 *La Gazette de Charleroi*, fondée en 1878, de sensibilité libérale, est l'un des principaux journaux de la région de Charleroi avec *Le Journal de Charleroi* (socialiste), *Le Rappel* (catholique) et *Le Pays wallon* (démocrate chrétien). Après la Deuxième Guerre mondiale, *La Gazette de Charleroi* renaît sous le nom de *La Nouvelle Gazette* et devient un quotidien d'information générale, régionale et locale davantage qu'un journal d'opinion. Depuis les années 1990, le titre appartient au groupe Sudpresse (Rossel).

88 On ignore la nature de ces ennuis.

10. Le président donne lecture d'une lettre de monsieur le ministre des Finances <sup>89</sup> à monsieur le député Pirmez <sup>90</sup> en réponse à une requête de notre Association et appuyée par ce dernier et tendant à obtenir une atténuation des amendes qui ont été infligées à divers négociants de Châtelet et Châtelineau du chef d'infraction à la loi sur la taxe de luxe. Le ministre des Finances fait savoir que l'amende de 500 fr. encourue par quatre négociants a été ramenée à 50 fr. pour trois des contrevenants et maintenue pour le quatrième.

La séance est levée à 22h00.

## Réunion du comité du mardi 2 décembre 1924

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, COUNESON, JEUNEHOMME, NEURAY, FALISE, DESCLIN, HENIN, DERUYSSCHER, BERTIN et THIÉRY. Messieurs LEBON et SPEILEUX se sont excusés.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est adopté.
2. Le président signale que, suite à une requête de l'Association des commerçants, le bureau central téléphonique de Châtelineau est ouvert jusqu'à 22 heures.
3. L'administration des chemins de fer n'a pas pu donner une suite favorable à notre requête demandant la mise en correspondance des trains Namur-Charleroi (passant à Châtelineau à 13h40) et Charleroi-Bruxelles quittant Charleroi à 13h43.
4. Le président fera une demande auprès du conseil communal pour arriver à une entente au sujet d'un terrain pour le jeu de football.
5. Le président fera une démarche auprès de messieurs Georges Gosset et Blaimont pour tâcher de faire former une partie de jeu de balle à Châtelet <sup>91</sup>.
6. La collecte pour créer à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] une caisse de propagande a produit pour Châtelet la somme de 1145 fr.
7. Une conférence sera donnée le 9 décembre au [cinéma] Kursaal <sup>92</sup> à Châtelineau par monsieur Lambert <sup>93</sup> pour les associations de commerçants de Châtelet et de Châtelineau. Cette conférence <sup>94</sup> est organisée par la Fédération.

---

89 Georges Theunis (1873-1966), figure marquante du parti catholique belge, Premier ministre et ministre des Finances en 1921-1925.

90 Maurice Octave Jean-Baptiste, baron Pirmez (voir procès-verbal de la réunion du comité du 20 juin 1924 § 3).

91 Lire : « créer une société de jeu de balle à Châtelet ».

92 Le cinéma Kursaal se situait rue Franche-Chambre 9 à Châtelineau. Au début des années 1930, son propriétaire était Acker Benjamin (RCC 23975), né au Caire (Égypte) le 5 mars 1906.

93 Émile Lambert, président de la *Ligue pour les économies et l'égalité fiscale* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4). Il était aussi membre du comité directeur de la *Fédération d'arrondissement des associations de commerçants* et collaborateur de la *Revue commerciale*.

94 Cette conférence, dont l'intitulé était *Pour prévenir la ruine par l'impôt*, a fait l'objet quelques jours plus tard d'un compte rendu détaillé dans la presse régionale. Elle réunissait une centaine de personnes. Émile Lambert y dénonçait la pression fiscale subie par les commerçants, critiquait la

8. Sur proposition du secrétaire, une somme de 25 fr. sera envoyée à la Fédération nationale des [anciens] combattants pour la Saint-Nicolas des orphelins de la guerre.
9. Le président signale que le courant électrique pour l'éclairage est souvent défectueux. Il verra le chef cabinier <sup>95</sup>.
10. Le président propose d'écrire au conseil communal pour lui demander d'obliger les marchands des foires à afficher les prix de leurs marchandises comme le veut l'arrêté royal du ... <sup>96</sup> Cette mesure est appliquée à tous les commerçants. Cette proposition est adoptée. Par la même occasion, il sera demandé au conseil communal que les places des marchands soient judicieusement choisies et que les voitures soient obligées de stationner sur les places de la Victoire et Jean Guioz.
11. Pour l'organisation des fêtes communales de 1925, il est décidé d'écrire au comité de 1924 pour connaître ses intentions. Aucun des membres présents ne consent à entrer dans l'ancien comité.
12. La date de l'assemblée générale est fixée au vendredi 12 décembre. Elle aura lieu au local <sup>97</sup>.
13. Il est procédé au tirage au sort des membres sortants. Ce sont, pour 1924 : messieurs SPEILEUX, DELBAR, LEBON, MODAVE, VANOVERBEKE, HENIN et LÉANE ; pour 1925 : messieurs NEURAY, CHAMPAGNE, FALISE, DESCLIN, THIÉRY, COUNESON, TILMANT ; pour 1926 : messieurs DRION, DELIRE, BERTIN, JEUNEHOMME, DERUYSSCHER, DRAPIER et LECLERCQ.

La séance est levée à 21h45.

---

surabondance de fonctionnaires et leur coût, stigmatisait la concurrence exercée sur le petit commerce par les coopératives de distribution, appelait à s'opposer à la création de nouveaux impôts, à faire des économies budgétaires, à comprimer les services publics, laissant transparaître ses opinions politiques : « *Actuellement, on nous prend le plus clair de nos bénéfices en attendant de nous prendre le tout. Le mot d'ordre de certains politiciens, aujourd'hui, est de prendre l'argent... là où il est. Des fonctionnaires sont occupés à faire des fiches pour établir la fortune de chacun et si ces politiciens arrivaient au pouvoir, on commencerait par prendre aux particuliers, aux sociétés commerciales et industrielles, le quart de leur capital ! Et on accepte tout cela avec résignation, en fatalistes ! Les agissements du gouvernement en ce qui concerne les taxes et les supertaxes ont détruit chez nous les qualités de notre race : travail, initiative, économie. À quoi bon, se dit-on, tant travailler, se fatiguer, se restreindre et économiser puisque l'État se charge de faire le vide dans nos caisses ? Et, conséquemment, on se hâte de dépenser pour avoir le maximum de jouissance et de bien-être. Puisque l'État est incapable de gérer sainement l'argent qu'on lui confie pour ses services, c'est à nous qu'il appartient de lui donner des directions puisque c'est nous qui payons. L'impôt, tel qu'on le pratique aujourd'hui, équivaut à frapper d'une amende le travail ; il décourage l'esprit d'entreprise et détruit l'esprit d'économie en épargnant les dépensiers et les gaspilleurs. Pour modifier les effets néfastes du régime actuel des impôts, les commerçants doivent être une force et une organisation pressante afin de pouvoir imposer au gouvernement l'application de mesures plus rationnelles et plus équitables pour le plus grand profit de tous et le salut du pays. » (Gazette de Charleroi, 12 décembre 1924, page 3). Lors du rapport d'activité de l'année écoulée devant les membres de l'Association des commerçants, Georges Thiéry relatera plusieurs des demandes d'Émile Lambert (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 1924, § 3).*

- 95 Belgicisme désignant l'agent local d'un producteur d'électricité chargé autrefois de traiter les problèmes pratiques des clients : raccordement, panne, etc.
- 96 La date n'est pas indiquée. Il s'agit sans doute de l'arrêté royal du 18 octobre 1923 qui impose l'affichage des prix aux commerçants vendant des marchandises de première nécessité.
- 97 Le *Café Guioz*, place du Marché, ce qui suppose une salle d'une capacité d'accueil suffisante.

## Assemblée générale ordinaire du vendredi 12 décembre 1924

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, NEURAY, COUNESON, BERTIN, DERUYSSCHER, DESCLIN, DRAPIER, FALISE, HENIN, VANOVERBEKE et THIÉRY. Monsieur SPEILEUX s'est fait excuser.

1. Le président remercie les membres de l'Association de la générosité avec laquelle ils ont répondu à l'appel de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] pour la constitution de la caisse de propagande. La collecte a rapporté une somme d'environ 1100 fr. pour Châtelet.
2. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du comité. Celui-ci est approuvé sans observation.
3. Le président passe la parole au secrétaire pour lecture du rapport sur l'activité de l'Association pendant l'exercice écoulé. Ci-dessous copie de ce rapport <sup>98</sup>.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, comme chaque année, un rapport sur l'activité de notre Association pendant l'exercice écoulé.

En premier lieu, votre comité s'est occupé cette année de la question des expéditions par chemin de fer, remises à domicile malgré les instructions opposées qui ont été données par les destinataires qui préfèrent enlever eux-mêmes leurs colis. À l'assemblée générale de l'an dernier <sup>99</sup>, ce point a déjà été discuté et, si vous vous en rappelez, la décision suivante a été prise : faire imprimer des avis engageant tous les fournisseurs à faire leurs expéditions « bureau restant »... Ces circulaires seraient remises aux membres – qui en feraient la demande – selon leurs besoins et envoyées par leurs soins à leurs fournisseurs. Après étude par votre comité, il a été décidé d'abandonner cette manière de voir qui ne nous aurait donné satisfaction que dans une très petite mesure. Dans sa séance du 23 janvier 1924, après une très longue discussion, votre comité mettait au point la proposition suivante : « Tous les membres de l'Association feront adresser leurs expéditions bureau restant. Ceux qui ne voudront pas en prendre livraison eux-mêmes signeront une procuration adressée à monsieur le chef de station autorisant un même voiturier à faire l'enlèvement des colis. Celui-ci en ferait la remise à domicile à un taux inférieur à celui exigé par l'administration des chemins de fer ». Cette manière d'agir est prévue par le règlement sur les transports et mise en pratique dans plusieurs autres localités des environs. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de trouver un voiturier qui nous offrait les mêmes garanties – en cas de perte ou de vol, par exemple – que celui employé par l'administration de chemins de fer. Cette question n'a donc pas été résolue. Cependant,

---

98 Dans le registre, l'exposé de Georges Thiéry comprend de longs passages manuscrits interrompus par des collages d'extraits de textes imprimés. On ignore la provenance et la nature de ces parties imprimées qui semblent extraites d'une brochure. Vu le nombre peu élevé de participants à l'assemblée générale, une quinzaine seulement, il se peut que le secrétaire ait publié son rapport pour le diffuser auprès des affiliés. Ce compte rendu substantiel donne à l'Association des commerçants une image de sérieux, d'efficacité et de respectabilité.

99 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 1923 § 5.

elle n'est pas pour cela abandonnée. Nous sommes toujours disposés à la revoir sur de nouvelles bases. À vous de nous faire vos propositions et vos suggestions, que nous étudierons bien volontiers.

Un autre point qui a retenu notre attention est la question du tram Couillet-Châtelet. Il ne faut pas perdre de vue que notre ville doit sa prospérité à son commerce et que celui-ci vit principalement d'une clientèle venant des environs. Il est tout naturel, dans ces conditions, que nous ayons mis tout en œuvre pour faire hâter la construction du tram Couillet-Châtelet. La ratification de la convention de la Société des tramways électriques Charleroi-Gilly <sup>100</sup> et extensions est arrivée devant la Chambre. La discussion a été commencée ces jours derniers et monsieur le député Van Walleghe <sup>101</sup>, rapporteur du projet, a conclu à l'adoption de celui-ci conformément à l'avis favorable des communes intéressées préalablement consultées. La concession des lignes est prolongée jusqu'en 1961 moyennant quoi la société exploitante s'engage entre autres à prolonger la ligne Charleroi-Couillet jusqu'au passage à niveau de la rue de Couillet à Châtelet.

Dans un même ordre d'idées, nous avons fait de nombreuses démarches pour faire modifier l'horaire des trams Châtelet-Fosses de façon à laisser entre les heures d'arrivée et de retour le temps nécessaire pour que les voyageurs puissent faire leurs achats. Nous n'avons pas obtenu entièrement satisfaction, mais nous reviendrons à la charge.

Nous avons adressé une requête, signée également par l'Association [des commerçants] de Châtelaineau, à l'administration des télégraphes et téléphones, tendant à obtenir une prolongation des heures d'ouverture du bureau central de Châtelaineau. Dans sa lettre du 25 août dernier, cette administration nous faisait savoir que, suite à notre demande, le service du bureau central serait prolongé jusque 22 heures à partir du 1<sup>er</sup> septembre [1925].

Notre président [Émile Leclercq] a fait de nombreuses démarches pour assurer la formation d'un comité organisateur des diverses festivités de cette année. La cavalcade de 1924 a été un peu l'œuvre de votre comité, dont certains membres – je tairai leurs noms, ne voulant pas froisser leur modestie – se sont dévoués sans compter pour en assurer la réussite. Déjà des pourparlers sont engagés au sujet des fêtes de 1925.

Votre comité fait pour le moment des démarches pour assurer l'existence à la société de football de Châtelet et pour amener la création dans notre ville d'une partie de jeu de balle. Il est à prévoir que ces démarches aboutiront.

Nous avons toujours pris position dans tous les conflits où nous voyons léser les intérêts de nos membres. Cette année encore, grâce à une requête que nous avons adressée à monsieur le ministre des Finances <sup>102</sup>, nous avons eu le plaisir de faire réduire de 500

---

100 Plus exactement, la *Société anonyme des tramways électriques du Pays de Charleroi et extensions* (voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1922 § 4).

101 Eugène Van Walleghe (1882-1964), métallurgiste et dirigeant syndical, conseiller communal (1921) puis bourgmestre de Couillet (1921-1964), député du parti socialiste de l'arrondissement de Charleroi (1919-1949), secrétaire de la Chambre (1936-1949).

102 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 23 juillet 1924 § 10.

fr. à 50 fr. une amende infligée à plusieurs d'entre nous accusés de ne pas avoir observé la loi sur la taxe de luxe.

Nous n'avons pas eu de succès avec une autre démarche tentée auprès de l'administration des chemins de fer, d'accord avec les associations de Châtelineau et Farciennes. Nous aurions voulu que le train vers Charleroi passant à Châtelineau à 13h40 soit avancé au départ de Namur de façon à assurer la correspondance à Charleroi avec le train Charleroi-Bruxelles partant à 13h53. Il nous a été répondu que le train partant de Namur à 12h19 permettait à un grand nombre d'écoliers, employés et ouvriers, quittant leurs occupations à midi, de rentrer dîner chez eux et que, dans ces conditions, il n'était pas possible d'en avancer le départ.

Votre comité est intervenu à diverses reprises auprès du conseil communal pour faire respecter les règlements et la police des foires et marchés et tout dernièrement encore, dans sa séance du 2 décembre, il était décidé l'envoi d'une lettre au conseil [communal] demandant de faire observer, par les marchands forains, l'arrêté-loi rendant obligatoire l'affichage des prix de toutes les marchandises dites de première nécessité <sup>103</sup>. Puisque cette loi est appliquée aux commerçants établis à Châtelet, pourquoi ne le serait-elle pas aux marchands qui viennent sur nos foires ? Par la même occasion, nous avons demandé d'obliger les véhicules des forains à stationner à des endroits bien déterminés de façon à ne pas léser les droits des commerçants établis sur les places où se tiennent les foires et les marchés.

Une autre question à l'étude a pour but de doter notre Association d'un avocat-conseil. Elle sera prochainement résolue. Je ne parlerai que pour mémoire des diverses conférences qui ont été données cette année et qui toutes ont été fort intéressantes.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'empressement avec lequel vous avez répondu aux appels que nous avons faits en faveur de diverses œuvres de charité, notamment tout dernièrement encore, pour la Saint-Nicolas et la Noël des orphelins de la guerre.

Voilà, messieurs, les divers points où notre Association a fait montre de son activité pendant l'exercice écoulé. Vous avez pu vous rendre compte qu'elle n'est pas restée inactive. Tout à l'heure, vous allez procéder, conformément aux statuts, au remplacement de sept membres de votre comité. Ce sont messieurs DELBAR, HENIN, LÉANE, LEBON, MODAVE, SPEILEUX et VANOVERBEKE, tous rééligibles. Je vous demanderais de les réélire. Ce sera de la sorte témoigner votre confiance envers votre comité.

Avant de terminer ce rapport que j'ai fait aussi succinct que possible afin de ne pas abuser de votre temps et malgré que cela sorte du cadre d'un rapport sur l'activité d'une

---

103 Un arrêté royal du 18 octobre 1923 impose l'affichage des prix aux commerçants qui vendent des denrées ou marchandises de première nécessité. Puisque les prix sont libres, le consommateur est en droit de savoir à quelles dépenses il s'engage. L'affichage systématique des prix était déjà une caractéristique des épiceries appartenant à des chaînes de distribution. Cette manière de faire est un outil de mercatique. Il met le client en confiance en lui évitant toute mauvaise surprise au moment de payer ses achats.

association, je suis forcé de vous parler de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi, à laquelle, comme vous le savez, est affiliée notre Association.

Une association locale est utile, nécessaire, mais ses moyens d'action sont forcément limités. Elle ne peut prendre position dans les débats de grande envergure où sa faible voix risque fort de ne pouvoir se faire entendre. Une fédération regroupant les associations locales, voilà qui est beaucoup mieux ! Notre Fédération, créée voilà à peine deux ans, groupe actuellement 15 communes, représentant près de 10.000 membres. C'est vous dire que c'est une force avec laquelle les pouvoirs publics doivent maintenant compter.

Tout d'abord, quel est le but de notre Fédération ? Quel est son programme ? C'est celui de notre Association : la défense du commerce. Elle resserre les liens qui doivent unir, dans tous les domaines, tous les commerçants indistinctement. Jusqu'en ces derniers temps, ceux-ci, mus par une crainte bien compréhensible, se sont toujours tenus à l'écart des groupements politiques. Mais, les commerçants n'oublient-ils pas qu'il existe une politique économique, je dirais même commerciale, politique tout autre que celle des partis et qui peut le plus grand bien pour le pays.

Voici quelques cas, parmi les plus intéressants, où l'activité de l'Association <sup>104</sup> s'est manifestée. Le gouvernement avait déposé au cours de cette année un projet de loi destiné à combattre les prix usuraires <sup>105</sup>. Cette loi n'était qu'un dérivatif fallacieux d'inspiration politique dont l'expérience a démontré la nuisance et les iniquités. Cette loi n'aurait pas été un remède à la vie chère. Elle n'avait d'ailleurs pour but que de donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique qui s'inquiète – à juste titre – de la hausse persistante du coût de la vie. Mais voici ce que cette loi aurait été : les gendarmes, les agents de police, le fisc auraient eu le droit d'étudier nos factures, nos livres, nos dossiers, fouillant les secrets de notre activité, en un mot, dirigeant malgré leur incompetence – et cela est magnifique – une inquisition intolérable pour se rendre compte si le bénéfice que nous prélevons n'est pas un bénéfice usuraire. Notre Fédération a compris le danger d'une telle loi. Elle a entrepris une campagne dans plusieurs journaux, en premier lieu dans notre revue, fait démarche sur démarche, et le résultat a été que cette fameuse loi n'a pas été votée. Cette victoire, nous la devons assurément aux membres de la Chambre. Ils ont compris que la liberté est encore un principe sacré. Mais, nous la devons aussi à nous-mêmes, à notre action. C'est parce que nous étions unis, parce que nous avons agi avec énergie que l'opinion publique et l'opinion parlementaire ont compris la gravité et le danger du problème que l'on posait. Cette victoire nous l'avons gagnée avec nos volontés groupées. Cependant, à la séance de la chambre du 9 décembre dernier, monsieur Tschoffen <sup>106</sup>, ministre de l'Industrie et du Travail, a dit textuellement ceci au cours de l'interpellation sur la vie chère : « Je vais demander à la chambre de reprendre le projet de loi tendant à réprimer les ventes à prix usuraires ». Vous voyez, par ces paroles, que ce projet de loi n'est pas encore tout à fait mort et que nous devons encore rester sur la brèche pour

---

104 Lire : « Fédération ».

105 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 avril 1924.

106 Paul Marie Joseph Raymond Tschoffen (1878-1961), avocat, député du parti catholique de l'arrondissement de Liège (1919-1922) puis sénateur coopté (1924-1936). Il fut ministre du Travail, de l'Industrie et des Affaires sociales (1924-1925), de la Justice (1925) et des Colonies (1929 et 1932-1934).

le combattre quand cela sera nécessaire. Car nous sommes bien résolus à nous défendre. Tout a une limite, et nous, commerçants, nous commençons à être outrés de tous les procédés dont nous sommes l'objet. Las de payer à jet continu impôts, taxes et surtaxes, tant à l'État qu'aux communes, las aussi d'être calomniés et suspectés, appelés voleurs et mercantis, nous sommes bien résolus à combattre de toutes nos forces et avec la dernière énergie toute nouvelle atteinte à notre liberté, à cette liberté qui seule fait la richesse et le bien-être d'une nation. Nous l'avons toujours proclamé et nous le répétons encore : la véritable garantie du consommateur, la baisse du coût de la vie est tout entière dans le libre jeu de la concurrence. Et le simple bon sens le démontre : si par hasard, un commerçant vend à des prix jugés excessifs, rien n'interdit aux clients de sortir de chez lui pour aller s'approvisionner chez un de ses concurrents qui offrent ses produits à meilleur compte. Et si l'on veut faire des lois pour faire baisser le coût de la vie, que l'on recherche les moyens de protéger la libre concurrence contre les associations, les trusts, les coopératives de toutes sortes qui essaient, par la création de monopoles et la suppression de la concurrence, de faire hausser artificiellement les prix des marchandises. Voilà le sens dans lequel il faut agir <sup>107</sup>.

Vous parlerai-je des luttes engagées par la Fédération contre l'organisation des coopératives et l'existence des économats. Comme le disait monsieur Lambert, le vaillant et dévoué collaborateur à notre « Revue commerciale <sup>108</sup> », au cours de la belle conférence donnée mardi dernier, conférence à laquelle assistaient malheureusement trop peu de commerçants, le principe même de la loi est violé. Les coopératives ont été créées pour venir en aide aux gagne-petit et la vente, limitée aux articles de première nécessité, doit se borner strictement aux affiliés. Mais de tout cela, on ne tient aucun compte et on vend à tout le monde. Ce ne sont plus les modestes maisons d'autrefois, mais de vastes bâtiments appelés « palais », construits dans les plus grandes et les plus riches artères de nos principales villes et où l'on vend ouvertement des articles de grand luxe. Où l'État irait-il chercher des ressources si les commerçants disparaissaient pour faire place à des coopératives <sup>109</sup> ? Sait-on que les économats dits ministériels, organisés au lendemain de l'armistice, présentent tous un déficit et que celui-ci atteint pour cinq d'entre eux la somme de 700.000 fr. ? Ce qui prouve, une fois de plus, que pour faire du commerce, il faut être commerçant. À ce propos, je me permets d'épingler et de livrer à vos réflexions une déclaration de monsieur Tschoffen, ministre de l'Industrie et du Travail, faite au cours de la séance de la chambre du 9 décembre dernier : « L'étatisme en matière de commerce, dit-il en substance, n'a servi jusqu'à présent qu'à aggraver une mauvaise situation. Mieux vaut que l'État ne fasse pas de commerce. En vendant le pain, la viande, etc. au prix coûtant, le gouvernement ferait certes baisser le nombre-index. Mais quelques mois plus tard, il serait forcé de contracter un emprunt pour payer le déficit et le consommateur aurait à payer d'un côté ce dont il a bénéficié de l'autre ». Voilà, je crois, ce qu'on peut appeler un aveu.

---

107 Georges Thiéry se sent une vocation de défenseur des intérêts et de l'honneur des commerçants. Il n'hésite pas à utiliser des mots incisifs et à tenir un discours musclé à visée politique.

108 Mensuel de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

109 Lorsqu'on feuillette le Registre de commerce de Charleroi des années 1920-1930, on constate effectivement qu'il existe une quantité considérable de petits magasins qui font vivre une foule de gens, patrons et employés, tous contribuables. Outre le centre-ville, Châtelet possède plusieurs unités commerciales périphériques très actives : Grand-Rue, place Saint-Roch, rue de Namur, haut et bas de la rue de la Station, rue de Loverval, rue de Couillet, etc., sans parler de la Franche-Chambre, située sur le territoire de Châtelineau, mais reliée à la place du Marché.

Je me permets de signaler en passant, à propos de ce déficit formidable dont je vous parlais tantôt, que c'est nous, commerçants-contribuables qui, par une partie de nos impôts, comblons le trou que fait dans les finances publiques l'État-commerçant, notre concurrent. N'est-ce pas incroyable ! Et voilà pourquoi, à tort ou à raison – et croyez-moi nous n'avons pas absolument tort – nous qui fournissons au fisc une portion souvent importante du revenu de notre travail, nous avons l'impression qu'il serait possible de mieux encore employer notre argent en attendant que la situation permette de desserrer l'étreinte qu'on ne saurait plus accentuer beaucoup sans nous étrangler.

Notre Fédération est résolue à mener campagne jusqu'au bout pour que soient répudiées les faveurs prodiguées ostensiblement à toutes ces coopératives, économats, etc. dont la création sous les auspices officiels est un défi porté au commerce, grand pourvoyeur des finances publiques. Nous exigeons l'égalité devant l'impôt pour le commerce sous quelque forme qu'il se présente.

Notre Fédération veut obtenir du gouvernement une politique fiscale saine, avec une interprétation stricte, à l'abri de nouvelles lois en modifiant arbitrairement l'esprit et permettant aux commerçants de prévoir la part définitive de ses impôts dans le montant de ses frais généraux et de croire que la quote-part de chacun a été établie avec le plus grand souci d'équité et d'économie. Il existe dans le pays une trop grande partie de citoyens qui ne paient pas assez et une minorité, composée de commerçants, d'ouvriers et d'appointés, qui paie trop. Voilà pourquoi nous disons que l'impôt actuel est profondément injuste. Nous voulons un impôt qui frappe tout le monde d'une façon précise, équitable, que l'on applique l'impôt sur le chiffre d'affaires par l'augmentation de la taxe de transmission. Y a-t-il rien de plus juste ? Nous savons que pour qu'un pays puisse vivre, il lui faut de l'argent. Il faut donc des impôts. Nous ne craignons pas la loi. Ce que nous craignons, c'est l'application arbitraire de la loi. Et pour éviter cette application arbitraire, voici quelques idées que nous avons préconisées – quand je dis nous, il faut entendre notre Fédération.

En tout premier lieu, il est absolument nécessaire de taxer à la source tous les produits qui sont actuellement passibles de la taxe de luxe. Pourquoi tous ces articles, qu'il n'est pas possible de pouvoir produire par une fabrication clandestine, pourquoi, dis-je, ces articles ne seraient-ils pas taxés à la sortie de l'usine ? Et les articles importés le seraient à leur entrée en Belgique. Si l'État trouve que 5 % d'impôt ne sont pas suffisants – différence d'imposition entre le prix de vente et le prix d'achat – qu'il augmente le pourcentage. C'est la disparition d'une nuée de fonctionnaires, contrôleurs, inspecteurs, agents, etc., et c'est aussi la disparition des moyens honteux, malhonnêtes – ces mots ne sont pas trop forts – employés pour s'assurer de l'application de cette loi.

Nous avons formulé les mêmes suggestions pour la taxe sur les tabacs. Que l'impôt soit pris à la source et voyez quels bénéfices seront réalisés : l'impression et la fourniture des bandelettes coûtent annuellement 1,5 million, les frais de surveillance et de perception se montent à 8 millions. 5000 personnes sont occupées en Belgique pour le collage de ses bandelettes. Cette loi ridicule coûte au pays, au bas mot, 100 millions par an, 100 millions sans aucun profit pour la collectivité puisque l'argent ne fait que changer de poche.

Vous pouvez constater, messieurs, que la besogne ne nous manque pas et que nous avons devant nous un vaste champ de travail. Permettez-moi, avant de terminer, de vous remercier de la bienveillante attention que vous m'avez accordée pendant la lecture de ce rapport. Souvenez-vous que pour réussir, il faut que nous soyons forts, et pour être forts, il faut que nous soyons nombreux. Faibles et isolés nous ne pouvons rien, unis nous pouvons tout. Dans son propre intérêt d'ailleurs, chaque commerçant doit adhérer à l'Association. Les avantages qu'une société procure à ses membres sont en raison directe de la puissance de cette société. Il y a là une répercussion bien connue. Cette idée a surtout été bien comprise dans les temps modernes. Si les ouvriers ne s'étaient pas groupés en de puissants « syndicats », déléguant leurs pouvoirs à quelques-uns d'entre eux, qui peut dire où en seraient aujourd'hui tant de problèmes à l'heure actuelle résolus pour le plus grand profit de la masse ouvrière ? Ce que les ouvriers ont fait, nous pouvons le faire. À vous de nous amener des membres. Mettons en pratique notre belle devise nationale : « L'union fait la force ». Isolés nous serons vaincus, groupés nous serons puissants !

4. Le président remercie le secrétaire et le félicite. La parole est ensuite donnée à monsieur A. NEURAY, trésorier, pour le rapport financier de l'exercice écoulé. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élève à la somme de 754,25 fr. Le président remercie le trésorier pour la bonne gestion des finances.
5. On passe ensuite à l'élection de sept membres sortants en remplacement de messieurs DELBAR, HENIN, LÉANE, LEBON, MODAVE, SPEILEUX et VANOVERBEKE, qui sont tous rééligibles. L'élection a lieu par bulletins secrets. 15 bulletins sont trouvés dans l'urne. Il y a 1 bulletin blanc. Sont élus messieurs :

– VANOVERBEKE	13 voix ;
– HENIN	12 voix ;
– MODAVE	12 voix ;
– LÉANE	8 voix ;
– SPEILEUX	8 voix ;
– DELBAR	7 voix ;
– DINSART	6 voix.
6. Sur proposition de monsieur BERTIN, et après ratification par l'assemblée, la cotisation de membre est abaissée à 10 fr. Dans ce prix est compris le coût de l'abonnement à « La Revue commerciale ».
7. Le président propose de faire appel à un délégué de la Société fiduciaire de Belgique pour étudier les cas où des membres de l'Association seraient en contestation avec le fisc et pour donner à ceux-ci tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin en matière d'imposition, de déclaration à l'impôt, etc. Cette proposition est acceptée. Les membres qui désireraient avoir une entrevue avec ce délégué sont priés d'en avvertir le secrétaire, rue neuve 21.
8. Le président signale que la question de l'avocat-conseil est sur le point d'être résolue. Il propose de laisser au comité le soin de choisir cet avocat. Accepté.
9. Répondant à un membre qui voudrait voir déplacer certains marchés, le président signale le danger de pareilles pratiques. Il montre par des exemples que chaque fois qu'un marché ou foire a été déplacé, celui-ci a toujours perdu de son importance et parfois même a cessé d'exister.

10. Le président remercie les membres présents d'avoir assisté à cette assemblée. Il regrette qu'ils ne soient pas venus plus nombreux <sup>110</sup>. Nous voudrions, dit-il en terminant, que les commerçants châtelettains ne se contentent pas d'une approbation platonique. Nous insistons pour que, au moins une fois par an, ils manifestent leur confiance envers leur comité d'une façon plus tangible, c'est-à-dire en assistant nombreux à l'assemblée générale.

La séance est levée à 21h45.

---

110 En effet, à voir le nombre de votants, cette assemblée générale ne réunissait qu'une quinzaine de personnes.

## Année 1925

### Assemblée générale extraordinaire du vendredi 16 janvier 1925

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DELIRE, NEURAY, DESCLIN, DRAPIER, HENIN, LÉANE, TILMANT, VANOVERBEKE et THIÉRY. Monsieur COUNESON est excusé.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est approuvé sans observation.
2. Monsieur le président signale le projet de l'administration communale d'augmenter les impôts sur les chiens, les débits de boissons, les brasseries et les centimes additionnels aux impôts cédulaires <sup>111</sup>. Le président démontre que tous ces nouveaux impôts mettront les commerçants frappés en état d'infériorité pour soutenir la concurrence des commerçants des localités voisines, que ces nouveaux impôts sont une des causes de l'augmentation du coût de la vie, que les rentrées d'impôts vont en augmentant d'année en année. Le président propose de présenter une requête à l'administration communale au nom de l'Association des commerçants lui demandant l'abandon des nouveaux impôts qu'elle se prépare à voter. Monsieur LÉANE voudrait voir cette requête présentée sous forme de pétition signée par tous les habitants. Cette proposition est acceptée.
3. Le secrétaire dit qu'il a reçu la visite de monsieur Reul qui a accepté de former le comité des fêtes pour 1925. Ce comité se compose déjà de messieurs Reul <sup>112</sup>, Henin <sup>113</sup>, Liétard et Regnier <sup>114</sup>. Monsieur Reul demande que quelques commerçants en fassent partie. Après un long échange de vues, il est décidé de faire appel à messieurs BERTIN, DERUYSSCHER, DESCLIN et CAUCHY. Le président et le secrétaire se chargent de faire les démarches.

La séance est levée à 20h45.

### Réunion du comité du jeudi 29 janvier 1925

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, BERTIN, DERUYSSCHER, DESCLIN, HENIN, LÉANE et THIÉRY. Sont également présents à titre d'invités :

---

111 De « cédules », feuillets servant à la déclaration des revenus. Les impôts cédulaires, en usage jusqu'en 1962, comprenaient la taxe foncière (revenus des immeubles), la taxe mobilière (revenus des capitaux) et la taxe professionnelle (revenus du travail). Les trois types de revenus étaient imposés de façon distincte.

112 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 2 août 1922 § 2.

113 Personne non identifiée.

114 Messieurs Liétard et Regnier ne semblent pas être des commerçants. En tout cas, leurs noms ne figurent pas dans le *Registre de commerce de Charleroi* des années 1920-1930.

messieurs Reul, Regnier et Henin <sup>115</sup>, membres du comité des fêtes de 1924 et membres du comité en formation pour les fêtes de 1925.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est approuvée sans observation. Il donne ensuite lecture de la pétition qui a été présentée au conseil communal pour protester contre les nouveaux impôts que l'administration se propose d'établir <sup>116</sup>. Aucune observation n'est présentée. Le secrétaire donne lecture d'une lettre de l'administration communale en date du 22 janvier dernier en réponse à notre lettre du 4 décembre dernier (police des foires et marchés, affichage des prix, stationnement des véhicules).
2. Le président propose de faire la cavalcade sous les auspices de l'Association des commerçants <sup>117</sup>. Il demande si le comité en formation peut agir de cette façon. Monsieur Henin dit que son comité doit faire la cavalcade et la fête [communale]. Monsieur Reul dit que ce comité peut faire la fête et la cavalcade, mais avec l'aide de quelques membres de l'Association des commerçants. Le président fait la proposition suivante : des membres de l'Association des commerçants formeront un comité pour la cavalcade, le comité « Reul et consorts » veut-il en faire partie ? Après un long échange de vues et une discussion très animée à laquelle tous les membres prennent part, il est décidé ce qui suit : les membres de l'Association des commerçants dont les noms suivent – DESCLIN, BERTIN et DERUYSSCHER – formeront le comité organisateur de la cavalcade, celle-ci aura lieu sous les auspices de l'Association des commerçants. Messieurs Reul, Henin et Regnier feront partie de ce comité, de même que les personnes qui faisaient partie de leur comité et qui désireraient entrer dans le nouveau. Messieurs LECLERCQ et LÉANE se mettent à la disposition du comité de la cavalcade pour une partie des collectes. Messieurs Reul, Regnier et Henin formeront le comité des fêtes communales. Dans ce comité entreront trois membres du comité de l'Association des commerçants.  ~~Ils auront les mêmes responsabilités que les autres membres dudit comité~~  <sup>118</sup>. Ceux-ci n'auront aucune responsabilité. Messieurs BERTIN, DERUYS-SCHER et DESCLIN acceptent de faire partie de ce dernier comité. Monsieur Reul signale que l'adjudication des emplacements des forains <sup>119</sup> aura lieu le dimanche 15 février à 10 heures du matin en l'hôtel de ville de Châtelet. Il se met à la disposition du nouveau comité pour l'aider dans sa tâche. Son aide est acceptée.
3. Monsieur Henin attire l'attention du comité sur le mauvais choix de l'heure fixée pour l'assemblée. Les membres ont été convoqués pour 19h00. C'est, dit-il, une très mauvaise heure. Le président reconnaît le bien-fondé de son observation et dit qu'à l'avenir les assemblées auront lieu à 20h00. Celle-ci avait été avancée d'une heure parce qu'à 20h00 avait lieu une assemblée d'une autre société locale à laquelle plusieurs de nos membres devaient assister.

---

115 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 16 janvier 1925 § 3.

116 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 16 janvier 1925 § 2.

117 Ce deuxième point du procès-verbal est intéressant et mérite une lecture attentive. Il montre comment l'Association des commerçants, par l'intermédiaire de son comité, prend peu à peu en charge l'organisation des festivités locales : la cavalcade d'abord, puis, après un temps d'observation, les fêtes communales.

118 C'est le secrétaire qui barre la phrase.

119 Durant les deux semaines qui précèdent Pâques, Châtelet accueille de nombreuses attractions foraines. Celles-ci sont distribuées sur les places de l'Hôtel-de-Ville, du Marché, du Perron, d'Outre-Biesme et de la Victoire.

4. Discutant la formation du comité de la cavalcade, monsieur Henin s'offre comme trésorier. Sa proposition est acceptée. La présidence est offerte à monsieur Fidèle DESCLIN, qui accepte. Le secrétaire de l'Association [Georges THIÉRY] remplira les fonctions de secrétaire du comité de la cavalcade.

La séance est levée à 21h15.

## Réunion du comité du vendredi 10 avril 1925

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, BERTIN, DERUYSSCHER, DESCLIN, HENIN, SPEILEUX et THIÉRY.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est approuvé après qu'acte soit donné à messieurs BERTIN, DESCLIN et DERUYSSCHER d'une rectification au procès-verbal de l'assemblée précédente concernant la formation du comité des fêtes de la ville. Il est entendu que ces membres entrèrent dans le comité des fêtes de juin 1925, mais contrairement au procès-verbal du 29 janvier, n'y auront aucune espèce de responsabilité.
2. Le président propose d'écrire au comité des fêtes de juin 1925 pour leur demander le programme de ces fêtes. Après discussion, il est décidé de surseoir à cette demande, le comité n'ayant pas encore très probablement mis au point son programme. Le comité de la cavalcade demande que le nombre des membres commerçants de son comité soit augmenté par l'adjonction de deux commerçants du Faubourg et de deux de Boubier. Des démarches seront faites pour amener quatre nouveaux membres à en faire partie l'an prochain.
3. L'assemblée émet le vœu de voir l'an prochain limiter la durée des emplacements des loges foraines et la fixation de celles-ci de façon régulière. Monsieur HENIN voudrait que l'administration communale dresse un plan à l'échelle de l'emplacement des forains afin d'éviter toute contestation lors du montage des loges.
4. Le boni de la cavalcade reste acquis au comité de la cavalcade. Celui-ci se propose de disposer d'une somme de 600 fr. en faveur de six œuvres de la ville (Hôpital, Bureau de bienfaisance, Croix-Rouge, Goutte de lait <sup>120</sup>, Fédération nationale des

---

120 *L'Œuvre de la Goutte de Lait*, fondée à Bruxelles vers 1900, luttait contre la mortalité infantile en procurant quotidiennement aux familles pauvres les biberons de lait stérilisé nécessaires aux nouveau-nés et en donnant aux mères des conseils en matière de puériculture : « *Quand donc imitera-t-on partout l'exemple donné depuis près de quatre ans à Bruxelles par la Société des enfants martyrs ? La création de la Laiterie naturelle de Bruxelles a eu les résultats les plus favorables, aussi bien pour les nourrissons indigents que pour les enfants des personnes aisées. Car la laiterie vend à celles-ci du lait stérilisé et maternisé afin de couvrir les frais de distribution gratuite aux bébés pauvres. Le docteur Lust, qui dirige le service, constate par des pesées hebdomadaires les progrès dus à ce mode d'alimentation et surveille les nombreux nourrissons indigents élevés par l'œuvre. Malheureusement cette œuvre est trop peu connue et soutenue. Il n'en est guère qui soient aussi dignes de tous les encouragements.* » (*Le Petit bleu du matin*, 9 mai 1901, page 2). Soutenue par de nombreux pouvoirs locaux, l'Œuvre possédait un peu partout, dès avant la Première Guerre mondiale, des bureaux où, en plus de la fourniture de lait, étaient organisées des consultations pour nourrissons.

invalides et orphelins de la guerre). Le comité de la cavalcade se propose en outre d'organiser le dimanche 26 avril un bal <sup>121</sup> par invitation dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Ce bal servirait de propagande pour notre Association. Les invitations seront faites au nom du « Comité des fêtes de l'Association des commerçants ».

5. Il est décidé d'écrire une lettre au ministre des Chemins de fer <sup>122</sup> pour demander le rétablissement d'un train pour Charleroi vers 14h30 comme cela existait avant la guerre. Il est également décidé d'écrire pour savoir quand commenceront les travaux du tram Couillet-Châtelet <sup>123</sup>.
6. Le président rend compte d'une démarche faite par lui auprès du percepteur des postes de Châtelineau dans le but de faire avancer la première distribution des lettres. Le percepteur a répondu que cela lui était tout à fait impossible à cause de la lenteur du triage des lettres provoquées par le manque de facteurs, l'inexpérience des nouveaux facteurs, la surcharge ou besogne due à la dernière période électorale <sup>124</sup>. Monsieur HENIN signale la façon irrégulière dont sont faites les levées des bornes postales. La dernière levée est très souvent faite plus tôt que l'heure renseignée au tableau figurant sur chaque borne postale. Très souvent, le numéro de la levée faite n'est pas marqué. Ce point est très important quant à la dernière levée. Il est décidé de signaler ces abus au percepteur des postes et de lui demander une dernière levée plus tardive que celle faite actuellement.
7. Messieurs BERTIN et DESCLIN souscrivent chacun une part de la société coopérative « La Revue commerciale <sup>125</sup> ».
8. Le président propose d'écrire une lettre de remerciements au comité de la cavalcade de 1925. Les quatre membres de ce comité, présents à l'assemblée, disent que l'envoi d'une lettre n'est pas nécessaire et prennent bonne note des remerciements du comité de l'Association des commerçants.
9. Plusieurs idées sont émises pour les fêtes du jeudi saint. Il est décidé l'an prochain d'organiser une fête d'étalages <sup>126</sup>. Cette question sera mise au point en temps utile.

---

121 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 1. « *Châtelet. Le bal des commerçants. – Est-ce parce qu'il constitue une nouveauté ? Peut-être. Ce qui est certain, c'est qu'il règne parmi les membres du comité des fêtes de l'Association des commerçants une animation d'ailleurs stimulée par l'intérêt que porte à cette soirée chorégraphique toute une jeunesse qui craint d'être oubliée lors de l'envoi des invitations. Et le comité tient réunion sur réunion pour examiner les demandes d'invitations reçues et procéder au tri indispensable pour assurer aux membres de l'Association des commerçants et à leurs familles une priorité qui se conçoit et la possibilité de pouvoir danser à l'aise dans la salle de l'hôtel de ville dimanche prochain. Ils seront conduits par le rythme du « Jazzy-One-Band » dirigée par Monsieur Monseu et que tout Châtelet connaît maintenant comme un des meilleurs orchestres de la région.* » (*Gazette de Charleroi*, 22 avril 1925, page 4). Ce type de bal, qui était alors une nouveauté à Châtelet, existait déjà dans les nombreuses localités du Pays de Charleroi.

122 Grégoire Lambert François Xavier Neujean (1865-1940). Voir procès-verbaux des réunions du comité des 7 mai 1922 § 2, 8 novembre 1922 § 6, 23 juillet 1924 § 4 et 2 décembre 1924 § 3.

123 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 4 mai 1922 § 3, 11 juillet 1922 § 4, 8 avril 1924 § 5, 20 juin 1924 § 3 et 24 juillet 1924 § 3,

124 Élections législatives du 15 avril 1925.

125 Mensuel de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

126 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 22 janvier 1923 § 2. La « fête des étalages » du jeudi saint est restée jusque dans les années 1950 un temps fort de la vie économique locale : « *Les commerçants châtelettains, tout comme ceux de Châtelineau, ont rivalisé pour présenter au public, à l'occasion des fêtes de Pâques, leurs nouvelles marchandises. La tradition du « jeudi saint », de la fête des étalages, n'est pas à la veille de disparaître et les milliers de personnes qui firent ces*

La séance est levée à 21h45.

## Réunion du comité du mercredi 10 juin 1925

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DRION, BERTIN, DERUYSSCHER, DESCLIN, FALISE, HENIN, SPEILEUX, DINSART et THIÉRY. Est également présent monsieur Joseph Henin, trésorier du comité de la cavalcade de 1925.

1. La parole est donnée à monsieur Joseph Henin <sup>127</sup> pour l'exposé des comptes de la cavalcade. Le boni net de la cavalcade après paiement du déficit du bal du 29 avril <sup>128</sup> s'élève à 1532,92 fr. Sur cette somme ont été prélevés : 50 fr. en faveur de la Croix-Rouge de Belgique, 100 fr. en faveur des Invalides de Châtelet, 100 fr. en faveur des Orphelins de la guerre de Châtelet, 230,15 fr. en faveur de l'Hôpital de Châtelet ; soit au total : 530,15 fr. Les trois premiers dons ont été remis en espèces, le quatrième en nature. Il reste donc dans la caisse du comité de la cavalcade une somme de 1002,77 fr.

Discutant l'organisation du bal du 29 avril 1925, le comité constate que les dépenses totales s'élèvent à 3364,46 fr. dont 1483,55 fr. pour l'achat des boissons, pâtisseries, etc., et 1980,91 fr. pour frais généraux divers. Les recettes (produits du buffet) s'élèvent à 2849 fr. Le déficit est donc de 515,46 fr.

Le président adresse des félicitations au comité organisateur du bal du 29 avril.

Il est décidé de verser la somme de 1002,77 fr., boni de la cavalcade, à la Banque de Charleroi (compte de quinzaine). Cette somme, augmentée des intérêts, sera remise au comité organisateur de la cavalcade de 1926, pour autant que ce comité soit agréé par l'Association.

Monsieur Joseph Henin se plaint de l'attitude des commerçants de la place du Marché qui, presque tous, se refusent à verser leur quote-part au profit des fêtes communales. Monsieur Henin dit que, si ces derniers s'obstinent dans leur attitude, les festivités prévues pour la place du Marché auront lieu sur une autre place. Le président propose de faire une démarche auprès de ces commerçants, accompagné d'un ou deux membres. Accepté. Monsieur Joseph Henin quitte la séance.

2. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est accepté sans observation.
3. Le secrétaire donne lecture des réponses reçues aux diverses pétitions envoyées par l'Association (trams Châtelet-Couillet, réclamation sur la levée des boîtes aux lettres, train vers Charleroi à 14h30).
4. Le président attire l'attention des membres présents sur la lettre parue dans « La Revue commerciale » du mois de mai dernier et adressée par la Chambre de commerce de Bruxelles au ministre des Chemins de fer au sujet des abus que

---

*derniers soirs une promenade en ville ont pu se convaincre que [Châtelet-]Châtelineau reste le beau centre commercial de toujours. » (Gazette de Charleroi, 12 avril 1995, page 4).*

127 Voir procès-verbaux de l'assemblée générale du 16 janvier 1925 § 3 et de la réunion de comité du 29 janvier § 2-4.

128 Lire : « [dimanche] 26 avril 1925 » (voir procès-verbal de la réunion du comité du 10 avril 1925 § 4).

commettent les économats et coopératives. Le président signale que tous les organismes groupant des commerçants s'efforcent de combattre les coopératives et économats et que plusieurs d'entre eux ont déjà dû fermer leurs portes.

5. Le président propose d'organiser une braderie <sup>129</sup> à Châtelet. Cette proposition est acceptée en principe. Il est décidé d'écrire à la Chambre de commerce de Tournai pour demander des renseignements, cette ville ayant déjà organisé semblable manifestation commerciale.

La séance est levée à 22h15.

---

129 C'est donc en 1925 qu'il est question, pour la première fois, d'organiser une braderie à Châtelet. Le projet mettra trois ans à mûrir. On notera que la source d'inspiration est Tournai, où se tient déjà une braderie à cette époque. Cette braderie est calquée sur celle de Lille, qui est cependant une brocante plutôt qu'une animation commerciale. Un court article de Georges Lahaye, paru dans la *Gazette de Charleroi* à l'occasion de la première braderie de Châtelet, résume assez bien le contexte dans lequel se développe cette nouvelle pratique commerciale. De façon très pertinente, l'auteur expose l'histoire des braderies, explique les raisons qui motivent les commerçants et souligne également l'importance de la topographie urbaine dans l'attrait et le succès de ces foires : « *Il semble que certaines localités du Pays de Charleroi sont à la veille de faire des « braderies » une tradition. Imitant en cela certaines villes françaises et certaines grosses communes du Borinage où ces foires commerciales et divertissantes sont en honneur depuis plusieurs années déjà. Dans les environs immédiats de Charleroi c'est, croyons-nous, à Marchienne-au-Pont qu'eut lieu l'année dernière la première « braderie », laquelle obtint un légitime succès et l'on sait que l'Association des commerçants de Châtelet vient de réussir au-delà des espérances de ses organisateurs une « braderie » qui n'a pas duré moins de trois jours. Les « braderies » de Marchienne et de Châtelet n'eurent comme acteur que des commerçants [...] À Lille, par exemple, et dans quelques localités du Borinage, toute la population prend part à la « braderie », en ce sens que presque toutes les ménagères, même dans les familles de la bourgeoisie, profitent de cette occasion pour liquider leurs fonds de grenier. Et c'est ainsi que l'on peut voir sur presque tous les trottoirs, s'étaler les articles les plus divers, ayant déjà été utilisés : voitures d'enfants, poêles, cuisinières, fauteuils, armoires, chaises, tables, etc., en résumé tout ce que l'on confie habituellement à son grenier [...] Quant aux commerçants patentés, ils écoulent à l'occasion des « braderies » non seulement leurs fonds de magasins, mais aussi des articles parfaitement marchands sur les prix desquels ils consentent des réductions souvent sensibles, car la « braderie » constitue toujours pour eux une occasion de se faire en peu de temps de l'argent frais, c'est-à-dire un capital parfois important qui sera employé au réapprovisionnement de leurs magasins par des articles de dernière nouveauté. Et voilà pourquoi tous ceux qui visitent une « braderie » y trouvent toujours cent occasions à faire... [...] Toutes les localités se prêtent-elles à la réussite complète de ces manifestations commerciales [...] ? Évidemment non, et le succès sera d'autant plus grand que les maisons de commerce sont plus rapprochées l'une de l'autre. C'est le cas à Marchienne, à Châtelet, à Fontaine-l'Évêque, à Gosselies, à Fleurus, toutes localités où le commerce est concentré dans le quartier principal aux rues généralement étroites dans lesquels ne circule aucun tramway et où, à l'occasion de la « braderie », on peut aisément interdire la circulation des véhicules depuis huit heures du matin jusqu'à minuit, comme ce fut le cas à Châtelet pendant trois jours. On nous dit qu'en présence du succès remporté par la récente « braderie » de Châtelet, des commerçants de localités voisines ont l'intention de mettre sur pied, chez eux, une même foire commerciale et divertissante. Ce serait, paraît-il, le cas à Gilly et à Jumet.* » (*Gazette de Charleroi*, 23 août 1928, page 3).

## Année 1926

### Assemblée générale ordinaire du mardi 2 février 1926

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs DELIRE, DRION, COUNESON, BERTIN, DERUYS-SCHER, FALISE, HENIN, JEUNEHOMME, SPEILEUX, VANOVERBEKE, DINSART et THIÉRY.

1. Le président passe la parole au secrétaire [Georges Thiéry] qui donne lecture de son rapport :

Messieurs,

En conformité avec nos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'activité de l'Association des commerçants et industriels de Châtelet pendant l'exercice écoulé [1925].

Nous devons d'abord nous féliciter de l'accroissement du nombre de nos membres. À la fin de 1925, nous comptons 37 membres de plus que l'année précédente. Permettez-moi de voir dans ce fait un heureux présage pour l'avenir. Puissent tous les commerçants, tous les industriels sortir de l'indifférence dans laquelle ils sont restés confinés jusqu'ici.

Le premier point que votre Association a organisé cette année fut l'organisation de la cavalcade. Un comité composé de quelques jeunes gens dévoués et de quatre membres de l'Association a pu, malgré le temps très court dont il disposait, organiser une cavalcade en tout point réussie. Ayant fait moi-même partie de ce comité, je suis tenu à une certaine réserve, mais sans crainte de risquer d'être qualifié de présomptueux, nous pouvons dire que l'organisation de cette festivité souleva moins de critiques et de récriminations que celle des années précédentes. Disposant, après avoir payé tous les frais, d'un reliquat assez important, ce même comité organisa dans les salons de l'hôtel de ville un grand bal<sup>130</sup> qui dans l'esprit des organisateurs devait être le point de départ de toute une série de festivités et servir de propagande en faveur de notre Association. Malheureusement, la réprobation tacite, envers ce bal, de la presque totalité des membres de l'Association, fit avorter ce projet<sup>131</sup>. Ce comité des fêtes, après avoir remis plus de 500 fr. à diverses œuvres de la ville, restait à la tête d'une somme d'environ un millier de francs qui, par décision prise en assemblée du comité du 10 juin 1925, est tenue à la disposition du groupement organisateur de la cavalcade de 1926.

Ainsi fut résolue négativement par l'expérience une question qui divisait nos membres : l'Association des commerçants doit-elle ou ne doit-elle pas organiser les

---

130 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 10 avril § 4 et 10 juin 1925 § 1.

131 On ignore les raisons de ce désaveu. Le bal sera organisé à nouveau quelques années plus tard dans le cadre de l'élection de Miss Châtelet (voir procès-verbaux des réunions du comité des 6 février 1936 § 3 et 19 mars 1936 § 4).

fêtes ? Nous avons tenté un essai et nous sommes forcés de reconnaître que dans notre localité, si notre Association assume la responsabilité de l'organisation des fêtes, elle risque de mettre en péril son existence même <sup>132</sup>. L'Association a d'autres buts que celui-là et de beaucoup plus importants.

Il est inutile, je pense, de dire que comme par le passé, elle entend cependant employer tous les moyens de manière indirecte ou officieuse, pour assurer le plein rendement et le plus grand succès de toutes les festivités entreprises dans l'intérêt général du commerce local et conçues en dehors de tout esprit de parti. Nous devons toujours aider l'organisation de fêtes publiques, car créer du mouvement dans notre ville, c'est toujours y favoriser le commerce.

Nous avons fait ce qui était en notre pouvoir pour hâter la construction du tram Châtelet-Couillet. Vous savez que cette ligne est sur le point d'être mise en exploitation.

Votre comité a présenté à diverses reprises des réclamations concernant la façon dont s'opère la levée des boîtes aux lettres. Bien souvent, il n'est pas possible de savoir si telle ou telle levée a été faite. Dans le même ordre d'idées, nous avons introduit une demande auprès de l'administration des postes tendant à faire retarder la dernière levée. Il nous fut répondu, le 5 mai, que cette levée était faite à l'heure extrême et qu'il n'était pas possible de la retarder sans compromettre l'expédition des derniers courriers, la situation étant le soir fort tendue.

Le 28 avril, nous présentions une requête à l'administration des chemins de fer pour obtenir le rétablissement du train pour Charleroi qui, avant la guerre, quittait Châtelineau à 14h28 de l'après-midi. Le 8 mai, il nous fut répondu que, suite à notre demande, une enquête était ouverte, et le 23 juin, la direction de l'exploitation des chemins de fer nous faisait savoir que la mise en marche d'un train nouveau quittant Châtelineau-Châtelet pour Charleroi Sud vers 14h30 ne serait pas justifiée par l'importance du trafic à desservir et que, pour ce motif, satisfaction ne pouvait nous être donnée.

Nous avons voulu organiser une braderie dans notre ville. L'organisation de pareille manifestation commerciale est toujours à l'étude.

---

132 Au début des années 1920, l'organisation des fêtes à Châtelet dépend de plusieurs comités sans lien direct avec l'Association des commerçants. Il existe, par exemple, un comité de la cavalcade (mars-avril) et de la ducasse (juin), qui est une survivance de *Châtelet-Attractions* créé à la fin du XIXe siècle pour animer la ville. Ces fêtes sont sous la tutelle des autorités communales. L'Association des commerçants est alors perçue comme une sorte de syndicat chargé de la défense des intérêts professionnels de ses membres. Elle n'occupe qu'une place secondaire dans la vie festive locale. Elle souhaite cependant intervenir plus activement dans l'organisation des fêtes, car celles-ci attirent beaucoup de monde à Châtelet, ce qui a un effet positif sur le commerce. Le comité des fêtes est d'abord hésitant puis, au fil des ans, on le voit se rapprocher de l'Association des commerçants, solliciter peu à peu son soutien, son aide financière et logistique, puis son intervention directe. L'Association des commerçants devient à ce moment l'interlocuteur privilégié des autorités communales. Cette évolution est facilitée par la présence dans le comité des fêtes de personnes qui sont également membres de l'Association des commerçants (voir, par exemple, le procès-verbal de la réunion du comité du 23 janvier 1924 § 4). À terme, des années 1930 aux années 1950, c'est l'Association des commerçants qui pilote l'ensemble des grandes fêtes publiques châtelettaines.

Au début de l'année écoulée, nous fîmes venir un délégué de la Société fiduciaire de Belgique afin de renseigner les membres qui en avaient manifesté le désir sur la façon de remplir leurs feuilles de déclaration à l'impôt et pour les conseiller dans les cas où ceux-ci auraient pu être en différend avec le fisc.

Une réforme pour laquelle notre Association a longtemps lutté vient d'être décidée par l'administration des chemins de fer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926. Je veux parler de la remise des colis à domicile et du fonctionnement du bureau restant. Actuellement, tous les colis sont tenus en gare à la disposition des destinataires qui doivent les faire enlever par leurs propres moyens, sauf dans le cas où l'expéditeur a payé au départ les frais de remise à domicile. Dans ce dernier cas, les envois sont remis à domicile sans aucuns frais.

Le 16 janvier 1925, votre comité vous convoquait à une assemblée générale extraordinaire pour protester contre le projet de l'administration communale d'augmenter les impôts sur les débits de boissons, les brasseries et les centimes additionnels aux impôts cédulaires. Naturellement, ce projet fut voté malgré notre protestation. Permettez-moi, messieurs, de vous dire en toute franchise : si ces impôts furent votés, si maintenant vous devez les payer, c'est un peu de notre faute, nous devons faire notre mea culpa. Nous avons présenté une pétition couverte de beaucoup de signatures, mais émanant d'une association groupant à peine 150 contribuables<sup>133</sup> d'une commune de près de 15.000 habitants, seulement 1/100<sup>e</sup> de la population. Comment voulez-vous que dans de pareilles conditions, nos réclamations puissent avoir du poids.

Et pourtant, nous devrions être, si nous le voulions fermement, le plus fort organisme du pays. Jetez un coup d'œil sur l'organisation des syndicats. Voyez quelle puissance représente l'ouvrier à l'heure actuelle. C'est une force avec laquelle les pouvoirs publics doivent maintenant compter. Et il y a 30 ans, ils n'étaient rien. Aujourd'hui, un de leurs chefs a pu dire : « Nous formons un État dans l'État ». Mais, si tous les ouvriers n'ont pas compris parfaitement la nécessité de se grouper, tous ils ont été forcés de le faire. Et ce qu'ils ont fait, nous aussi nous pouvons le faire. Comprenez que nous serons vaincus si nous restons isolés, mais que groupés nous serons puissants. Songez que seul le commerçant est encore à la période de formation de ses associations. Ne restez pas dans une indifférence que je peux qualifier de coupable. Venez à notre Association, peuplez-la, amenez-lui des membres. Ne faites pas de votre adhésion à l'Association une question de fêtes ou de quartier. Placez votre idéal plus haut que cela. Songez à l'incertitude<sup>134</sup> des temps présents et surtout n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Je voudrais vous parler de la Ligue pour les économies et l'équité fiscale<sup>135</sup> dans le comité de laquelle deux de nos membres sont entrés.

---

133 L'Association des commerçants de Châtelet compte donc environ 150 affiliés fin 1925, dont un quart sont des membres récents. Sauf diminution des recrutements dans les trois années suivantes, ce chiffre est sans doute un rien surfait, car le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 1929 § 6 indique que, durant l'année écoulée, « le nombre des membres est passé de 108 à 142 ».

134 La situation économique commence à se dégrader dès le milieu des années 1920, bien avant le krach boursier américain d'octobre 1929.

135 Voir *Gazette de Charleroi* du 10 février 1926, page 2. La première assemblée a lieu à Charleroi le lundi 8 février 1926.

2. Le secrétaire, en quelques mots, lance un appel en faveur de ce nouvel organisme et il insiste pour que chacun des membres s'y fasse inscrire.
3. Le président remercie le secrétaire pour son rapport. Le trésorier [Aimé Neuray] n'étant pas présent, il n'est pas possible d'entendre son rapport sur la gestion financière.
4. Le président passe la parole ensuite à monsieur Émile Lambert, président de la Ligue pour les économies et l'égalité fiscale <sup>136</sup>. Celui-ci, dans une conférence bourrée de chiffres et d'une documentation très précise, montre la nécessité et le but poursuivi par cette Ligue. Son exposé très lumineux a fortement intéressé l'auditoire et est vivement applaudi. Le président remercie monsieur Lambert et le félicite chaleureusement. Il engage également les membres présents à s'inscrire à la Ligue pour les économies. Devant l'heure avancée, le président propose de renvoyer les autres points de l'ordre du jour, notamment les élections statutaires, à la prochaine assemblée. Sa proposition est acceptée.

La séance est levée à 22h15.

Après l'assemblée, le vœu suivant a été envoyé à monsieur le ministre des Finances <sup>137</sup> : « À l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'Association des commerçants et industriels la ville de Châtelet, tenue le 2 février 1926, le vœu suivant a été voté à l'unanimité : L'Association des commerçants et industriels la ville de Châtelet signale le danger d'une politique fiscale qui va porter les impôts de l'État à plus de 5 milliards. Ces impôts, en s'incorporant au prix de revient de la production du pays, feront hausser le coût de la vie. Elle émet le vœu de voir le gouvernement nommer une commission aux économies qui recherchera l'équilibre du budget par des compressions impitoyables dans les services publics <sup>138</sup>. Ils souhaitent une réforme de l'impôt qui répartira plus équitablement les charges fiscales entre tous les citoyens ».

## **Assemblée générale ordinaire du mardi 4 mai 1926**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents messieurs LECLERCQ, COUNESON, BERTIN, DESCLIN, HENIN, JEUNEHOMME, VANOVERBEKE et THIÉRY. Sont également présents trois membres du comité de la cavalcade du 18 avril dernier.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est accepté sans observation.

---

136 Outre la *Ligue pour les économies et l'équité fiscale*, Émile Lambert, antiquaire à Charleroi, est aussi membre actif de la *Fédération des associations de commerçants de Charleroi*, de la *Chambre des métiers et négoce du Hainaut* et du *Conseil supérieur des classes moyennes*.

137 À cette date, il s'agit d'Albert-Édouard Janssen (1883-1966), proche du parti catholique, directeur de la Banque Nationale de Belgique (1919-1925), ministre des Finances (1925-1926).

138 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 1. Cette prise de position vaudra quelques critiques à l'Association (voir procès-verbal de la réunion du comité du 16 janvier 1935 § 7).

2. Le président remercie les membres du comité de la cavalcade pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'organisation de celle-ci dans un moment particulièrement difficile.  
Un membre se plaint que lors de la cavalcade une loge foraine fut placée devant sa porte. Le comité de la cavalcade lui répond que le soin du placement des baraques incombait à la police locale et qu'il n'est pas responsable de cet état de choses. Les membres du comité de la cavalcade quittent ensuite la séance.
3. Il est procédé à l'élection des nouveaux membres du comité en remplacement des membres sortants. Ceux-ci étant rééligibles, le président propose de les réélire par acclamations, à l'exception de monsieur CHAMPAGNE, membre démissionnaire. Accepté. Le président déclare donc messieurs COUNESON, DESCLIN, FALISE, NEURAY, TILMANT et THIÉRY réélus pour un nouveau terme de trois ans. En remplacement de monsieur CHAMPAGNE, l'assemblée propose monsieur Jules DESCHAMPS. Accepté.
4. Le président signale que, suite à une demande d'un de nos membres à monsieur le ministre des Finances, il résulte que les employés et employées de magasin et de maison de commerce doivent être rangés dans la catégorie « ouvriers » et ne tombent pas sous l'application de la nouvelle loi sur les pensions <sup>139</sup>.
5. Le président dit que cette assemblée avait été surtout convoquée dans le but de tâcher de former un comité pour les fêtes communales de 1926. D'un article paru dans un numéro de ce jour d'un journal régional, il résulte que le comité est déjà formé. Le président félicite les membres présents qui font partie de ce comité et les remercie de leur initiative. Il les assure de l'appui tout entier de l'Association des commerçants pour tâcher de mener à bonne fin leur entreprise.
6. Répondant à une question d'un membre, le président signale que le but principal d'une association de commerçants n'est pas l'organisation de fêtes. Son but est plus grand : la défense des intérêts des commerçants, intérêts qui sont gravement menacés à l'heure actuelle. Il signale l'importance qu'il y a pour les classes moyennes à se grouper et fait un appel en faveur de la Fédération régionale des associations de commerçants et de la Ligue pour les économies et l'équité fiscale, engageant les membres à adhérer à ces deux organismes.

La séance est levée à 21h15.

---

139 Le gouvernement Theunis I (1921-1925), regroupant catholiques et libéraux, impose un système de retraite obligatoire par capitalisation pour les ouvriers en 1924 et pour les employés en 1925. Ce système est combattu fermement par les syndicats, qui lui préfèrent un système par répartition afin d'éviter l'accaparement de l'épargne des travailleurs par les milieux financiers.

## Année 1927

### Réunion du comité du vendredi 14 janvier 1927

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, DELIRE, BERTIN, DESCLIN, DRAPIER, FALISE, HENIN, LÉANE, SPEILEUX, DESCHAMPS, VANOVERBEKE et THIÉRY. Monsieur DRION s'est fait excuser.

1. Le trésorier [Aimé Neuray] étant absent, il n'est pas possible d'entendre son rapport.
2. La date de la prochaine assemblée générale est fixée à 15 jours.
3. Le président rend compte du travail effectué à Charleroi au sein du comité de la Fédération des associations de commerçants au sujet de la formation d'un syndicat de défense des commerçants. Un groupement réunissant les commerçants de Charleroi est en voie de formation dans cette ville et ce groupement adhère au syndicat.
4. Le président engage les membres à assister nombreux à la conférence organisée par les associations de Châtelineau et de Châtelet et à laquelle prendront la parole messieurs Jacques <sup>140</sup> et Lambert <sup>141</sup>. Cette conférence aura lieu le mardi 18 courant au cinéma Kursaal <sup>142</sup>.
5. Le président donne lecture d'une lettre émanant du comité de la Société Marche Saint-Éloi. Cette société fêtera en mai prochain le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Elle organisera à cette occasion une reconstitution des anciennes marches militaires. Elle demande si notre Association ne serait pas disposée à organiser un groupe de marcheurs. Cette question est résolue négativement.
6. Le président demande s'il ne serait pas bon, vu les festivités organisées en mai, de ne pas faire de cavalcade à Châtelet cette année [1927]. À la suite de cette proposition s'engage une discussion assez confuse. Finalement, le comité se rallie à la proposition du président. L'Association des commerçants ne cherchera donc pas à mettre sur pied un comité pour la cavalcade comme elle l'a fait les années précédentes, cette réjouissance et celle organisée en mai par la Marche Saint-Éloi ne pouvant que se faire du tort mutuellement. Il est décidé d'envoyer au comité de la Marche une lettre de remerciements pour l'organisation de la fête du mois de mai et dont le commerce local profitera dans une large mesure.

La séance est levée à 21h30.

---

140 Personne non identifiée.

141 Émile Lambert (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4).

142 Rue Franche-Chambre à Châtelineau.

## Année 1928

### Réunion du comité du vendredi 17 février 1928

La séance, qui a lieu à l'hôtel de ville, est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs DESCLIN, THIÉRY, SOURIS et Dandois F[rançois], ainsi que quelques jeunes gens.

Le président remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à l'appel du comité de l'Association. Après un échange de vues, messieurs SOURIS et Dandois acceptent de former le comité organisateur de la cavalcade qui aura lieu à Châtelet le [dimanche] 1<sup>er</sup> avril prochain. Les jeunes gens présents acceptent également de faire partie de ce comité.

La séance est levée à 21h00.

### Réunion du comité du vendredi 24 février 1928

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur LECLERCQ à 20h30. Sont présents messieurs LECLERCQ, LÉANE, HENIN et VANOVERBEKE. Monsieur COUNESON s'est excusé.

Le président signale l'importance qu'aura certainement le congrès organisé les 17 et 18 mars à Bruxelles par la Ligue des contribuables<sup>143</sup>. Il donne la parole au secrétaire [Georges Thiéry] pour lecture d'un projet de réponse au questionnaire. Le secrétaire défend le système préconisé par la Ligue pour les économies et l'équité fiscale et qui peut se résumer comme suit : perception de la taxe de luxe à la source et suppression de celle-ci à la vente au détail ; suppression chez les commerçants de la taxe sur les revenus et de la supertaxe<sup>144</sup> et remplacement de celle-ci par une taxe perçue sur le chiffre d'achat. Après une assez longue discussion, l'assemblée autorise le bureau à répondre dans ce sens au nom de l'Association.

La séance est levée à 21h45.

---

143 La *Ligue des contribuables* a été fondée à Bruxelles en mars 1927 : « Le 5 mars courant a été constitué devant Maître Calixte Coen, notaire à Bruxelles, la « Ligue des contribuables », association sans but lucratif et d'intérêt public. Le siège de la Ligue est établi à Bruxelles, 88 avenue Louis Bertrand. L'association a pour objet de défendre, de toutes [les] manières, les droits de tous les contribuables belges et, en particulier, des membres de l'association. » (*L'Indépendance belge*, 9 mars 1927, page 2). Fin 1931, la *Ligue des contribuables* affirmait qu'elle comptait environ 50 000 adhérents et était représentée dans 900 localités. Le président de cette association très marquée à droite était Armand Pauwels, un homme d'affaires de Schaerbeek, et son président d'honneur le comte Paul Cornet de Ways-Ruart (1866-1951), bourgmestre de Ways (Genappe).

144 La supertaxe était un impôt complémentaire appliqué aux personnes les plus riches (voir procès-verbal de la réunion du comité du 17 janvier 1930 § 5).

## Réunion du comité du vendredi 8 juin 1928

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, DELBAR, DESCLIN, VANOVERBEKE, HENIN et THIÉRY.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est approuvé sans observation.
2. Le président signale l'importance qu'a eu le congrès organisé à Bruxelles par la Ligue des contribuables <sup>145</sup>. Il espère que les diverses revendications et suggestions aboutiront à assez bref délai.
3. Le président rappelle que tous les commerçants sont dans l'obligation de demander leur inscription au Registre de commerce de Charleroi <sup>146</sup>. Le coût en est de 20,10 fr. Sous peu d'ailleurs, des sanctions seront prises contre les commerçants négligents.
4. Le président rappelle que le contrôle de la taxe de luxe et de la taxe de transmission doit se faire sans aucun déplacement pour le contribuable.
5. Le président signale que malgré tous les efforts faits, il n'a pas encore été possible de constituer un comité pour les fêtes communales de cette année [1928]. Toutes les convocations sont restées sans résultat. Les commerçants devraient ne pas montrer une telle indifférence dans des questions qui les touchent directement. Aucun membre présent n'accepte de faire partie du comité.
6. Le président attire l'attention des membres présents sur les dangers de certains projets de loi : Loi Clynmans <sup>147</sup>, Loi sur la [protection] de la propriété commerciale <sup>148</sup>.
7. Une proposition d'organiser à Châtelet une braderie est admise à l'unanimité. Il est décidé de procéder à l'élection d'un comité et de lui laisser le soin d'organiser cette manifestation commerciale. Le comité de la braderie est composé comme suit : président, monsieur HUBAUX ; secrétaire, monsieur SION ; secrétaire adjoint,

---

145 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 24 février 1928.

146 Selon la loi du 30 mai 1924, publiée au *Moniteur* du 11 mai 1927, toute personne ou société exerçant une activité commerciale doit être immatriculée dans un registre de commerce tenu au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement judiciaire où se situe l'établissement. À Charleroi, la première inscription remonte au 28 mai 1927. Au départ, les commerçants, artisans et industriels se soucient assez peu de cette loi et ne s'enregistrent que lentement. La modification de la loi du 30 mai 1924 par celle du 9 mars 1929 accélère les choses. À Charleroi, les immatriculations se multiplient durant le printemps et l'été 1929. Elles sont 4500 environ à la mi-mars et 21000 environ fin octobre.

147 Joseph Guillaume Marie Sophie Clynmans (1889-1970), avocat, conseiller de l'Union des classes moyennes (1924), conseiller communal (1927-1932), député du parti catholique de l'arrondissement de Louvain (1925-1932), qu'il quitte pour Anvers où il sera conseiller communal (1946-1964) et sénateur du Parti social-chrétien (1949-1954). Cette proposition de loi (Chambre des représentants, 7 avril 1927) concernait la fermeture obligatoire des magasins.

148 « *Nul ne pouvant s'enrichir aux dépens d'autrui* » (procès-verbal du Conseil de cabinet du 19 décembre 1927, p. 8), cette proposition de loi visait, sans nuire aux droits du propriétaire, à accorder une sorte de droit d'auteur et une indemnité de départ au commerçant locataire qui, par son travail, avait accru la bonne réputation et donc la valeur d'un immeuble commercial.

monsieur DELIRE ; trésorier, monsieur DECK ; membres, messieurs DELBAR, DESCLIN, Delmotte <sup>149</sup>, FRANÇOIS et Barreaux <sup>150</sup>.

La séance est levée à 21h30.

## Assemblée générale ordinaire du vendredi 31 août 1928

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de monsieur Émile LECLERCQ, président.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvée sans observation.
2. Avant de passer à l'élection statutaire, le secrétaire propose de modifier l'article 10 comme suit : « Art. – 10. L'Association est administrée par un président d'honneur, un président et vingt autres membres formant le conseil d'administration. Ils sont élus par l'assemblée générale à la majorité des membres présents. Le président d'honneur est nommé à vie. Il a les mêmes droits que les autres membres du comité ».

Le secrétaire propose de nommer monsieur LECLERCQ au poste de président d'honneur <sup>151</sup>. Cette nomination est ratifiée par acclamations. Monsieur LECLERCQ remercie et signale que, malgré l'indifférence de bon nombre de commerçants, l'Association des commerçants a obtenu certains avantages pour le plus grand bien de tous les commerçants. En passant, il rappelle que tous les commerçants doivent obligatoirement se faire inscrire au Registre de commerce à Charleroi.

3. Il est procédé à l'élection de quinze membres en remplacement des membres sortants ou démissionnaires. L'élection a lieu en deux fois. La première fois, 54 bulletins sont trouvés dans l'urne. Il y a 1 bulletin nul. Sont élus, messieurs :
  - HUBAUX 44 voix ;
  - DECK 43 voix ;
  - LEGRAIN 31 voix ;
  - BERTIN 27 voix ;
  - SION 26 voix ;
  - LEBON 26 voix ;
  - PATART 25 voix.

La deuxième fois, 51 bulletins sont trouvés. Il y a 1 bulletin blanc. Sont élus, messieurs :

- DELBAR 39 voix ;
- SOURIS 32 voix ;

---

149 Monsieur Delmotte ne figure pas dans le Registre de commerce de Charleroi des années 1920-1930. Il est gérant du magasin Georges Crahay, place du Marché.

150 Il s'agit probablement de Barreaux Camille Joseph Ghislain (RCC 22802) : « lingerie, chemiserie, bonneterie, bas, chaussettes et gants », à l'enseigne *Au Petit Louvre*, rue de la Montagne 17, né à Velaine-sur-Sambre le 14 novembre 1873.

151 Cette nomination est logique : Émile Leclercq (1864-1941) est un des membres fondateurs (1907) et refondateurs (1922) de l'Association des commerçants dont il est longtemps (de 1907 à 1928) le président et principal animateur.

- DELIRE Lucien            30 voix ;
  - LÉANE                      29 voix ;
  - CAUCHY                    25 voix ;
  - GASPARD                 22 voix ;
  - MODAVE                  21 voix ;
  - DINSART                  21 voix.
4. Monsieur HUBAUX, faisant rapport sur la braderie, félicite les commerçants de Châtelet et déclare que le comité de la braderie ayant rempli sa mission, il remet la démission collective de tous ses membres. Monsieur DECK, trésorier de la braderie, remet les comptes de la braderie qui se solde par un léger boni. Au nom de l'Association des commerçants, le président félicite les membres du comité de la braderie pour le résultat obtenu et donne quelques conseils pour l'avenir. Monsieur THIÉRY, au nom de tous les commerçants châteletains, félicite tout le comité de la braderie et particulièrement messieurs HUBAUX et DECK. Il demande à l'assemblée de faire confiance au comité de 1928 pour préparer dès maintenant la braderie de 1929. Après avoir remercié au nom du comité de la braderie, Monsieur HUBAUX se déclare prêt à rester à la tête du comité de la braderie de 1929.
5. Le président déclare que le bureau de l'Association des commerçants étudiait un vœu à émettre au conseil communal au sujet des foires et marchés : limitation du nombre des marchands forains, limitation de l'étendue des foires, interdiction de crier les articles vendus. Le président préconise d'étudier également les moyens à employer pour rétablir à Châtelet les foires aux bestiaux <sup>152</sup>.
6. Le secrétaire donne lecture d'un rapport sur l'organisation des fêtes communales. Il présente quelques suggestions pour faire disparaître le système actuel de collectes à domicile. Il propose également la nomination d'un comité central des fêtes composées de délégués du conseil communal, de délégués de l'Association des commerçants et de délégués des divers quartiers <sup>153</sup>. À l'unanimité, l'assemblée ratifie le principe des divers projets exposés et autorise le bureau à avoir une entrevue avec le conseil communal pour chercher un terrain d'entente.
7. Par acclamations, Monsieur HUBAUX est nommé président de l'Association des commerçants <sup>154</sup>. Celui-ci remercie les commerçants de leur confiance. Il déclare que le comité de la braderie fera don d'un drapeau à l'Association des commerçants.
8. Monsieur LECLERCQ donne lecture d'une lettre du cercle horticole « Le Chrysanthème » invitant les membres de l'Association des commerçants à assister à l'inauguration de l'exposition horticole le 23 courant. Il engage les membres à y assister. Monsieur LECLERCQ donne ensuite de quelques conseils en matière fiscale et l'assemblée est levée à 22h45.

---

152 Châtelet, ville du sillon industriel wallon, possède un arrière-pays rural et compte parmi ses clients un grand nombre d'habitants des villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

153 Voir procès-verbaux de la réunion du comité du 23 janvier 1924 § 4 et de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 1.

154 Cette nomination est évidemment liée au succès commercial de la première braderie dont il présidait le comité. Maurice Hubaux (1897-1972) restera trois ans à la tête de l'Association (1928-1931) tout en continuant à collaborer étroitement avec elle par la suite. Il sera à nouveau président, puis président d'honneur au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, poste qu'il occupera jusqu'en 1954.

## Réunion du comité du mercredi 26 septembre 1928

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, président d'honneur, HUBAUX, président, DECK, LEGRAIN, BERTIN, SION, LEBON, PATART, DELBAR, SOURIS, DELIRE, CAUCHY, GASPARD, DINSART, COUNESON, DESCLIN, DESCHAMPS et THIÉRY. Monsieur FALISE est excusé.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est approuvé sans observation.
2. Monsieur DECK, trésorier du comité « braderie », signale que les recettes pour cette manifestation commerciale se sont élevées à 50.090 fr., les dépenses à 43.826,87 fr. Il reste en caisse 6263,13 fr. desquels il faut déduire 748,65 fr. de dépenses non encore soldées. Le boni sera donc de 5514,48 fr. Monsieur LECLERCQ félicite les organisateurs pour la bonne gestion de leurs finances.
3. Il est donné lecture d'un article paru dans un journal régional concernant le mauvais fonctionnement des trams vicinaux. Monsieur LECLERCQ propose l'envoi d'une pétition au conseil communal lui demandant d'intervenir énergiquement auprès de la société nationale des chemins de fers vicinaux pour que les anciens services sur les lignes [de tram] Châtelet-Ransart et Châtelineau-Charleroi (rue Turenne) soient rétablis, que le tram Fosses-Châtelet soit autorisé à faire le trafic de marchandises et que les horaires de cette ligne soient remaniés. Monsieur HUBAUX signale qu'il a demandé des renseignements à toutes fins utiles au sujet de la création d'une ligne vicinale vers [Wanfercée-]Baullet.
4. Monsieur LECLERCQ rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec le percepteur des postes. Il n'est pas possible au facteur de quitter plus tôt le matin le bureau des postes pour effectuer les distributions. Ils quittent leur bureau à 6h50 et un courrier leur parvient encore à 5h50. Certains membres signalant que le premier courrier ne leur parvient qu'entre 8h00 et 9h00, il est décidé que messieurs HUBAUX et THIÉRY feront une démarche auprès du percepteur pour que, si possible, les tournées soient autrement organisées.
5. Il est donné lecture de lettre de réponse à une demande de prix pour le drapeau. Il est décidé de confier ce travail à la firme Fonson <sup>155</sup> de Bruxelles. Le drapeau aura 1,25 x 1,25 m, aux couleurs de Châtelet, avec frange et cravate tricolore. Comme inscription « Association des commerçants. Châtelet », et, au centre, les armes de la ville.
6. Sont nommés par acclamation : secrétaire adjoint, monsieur SION ; trésorier, monsieur DECK ; trésorier adjoint, monsieur DELIRE. Il est procédé à l'élection d'un vice-président. L'élection a lieu par bulletin secret. 18 bulletins sont trouvés dans l'urne. Il y a 1 bulletin blanc. Monsieur PATART, qui obtient 8 voix, est élu.
7. La cotisation de membre de notre Association sera portée à 20 fr. pour 1929. Dans ce prix est compris l'abonnement à « La Revue commerciale ». Il est décidé de continuer l'affiliation de l'Association des commerçants à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi]. La perception des cotisations se fera par la poste et sera précédée de l'envoi d'une circulaire.

---

155 Fonson et C<sup>ie</sup>, Bannières-Drapeaux-Fanions-Médailles-Insignes de sociétés, rue des Fabriques 51, Bruxelles.

8. Il est décidé de doter le concours de ballonnets de la braderie <sup>156</sup> de 10 prix d'une valeur globale de 25 fr.
9. Il est donné lecture d'une lettre de monsieur Basèque, directeur des Corporations <sup>157</sup>, signalant qu'un concert de carillon a lieu à Nivelles le 3 octobre <sup>158</sup>. Le prix du voyage en auto est de 17,50 fr.

Vu l'heure avancée, il est décidé de reporter à une séance ultérieure le projet de taxe pour les fêtes communales.

La séance est levée à 22h30.

### Réunion du comité du vendredi 19 octobre 1928

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, président d'honneur, HUBAUX, président, BERTIN, DECK, DELBAR, DELIRE, DESCHAMPS, DESCLIN, DINSART, FALISE, GASPARD, CAUCHY, LEGRAIN, PAPART, PATART, SION et THIÉRY. Monsieur COUNESSON est excusé.

1. Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.
2. Monsieur HUBAUX félicite Monsieur LECLERCQ à qui le gouvernement de la République française vient d'octroyer la médaille de la Reconnaissance française <sup>159</sup>. Toute l'assistance, par ses acclamations, s'associe aux paroles de son président. Monsieur LECLERCQ, visiblement ému, remercie monsieur HUBAUX pour ses paroles.
3. Le président signale qu'une commune environnante se propose de faire de la publicité collective <sup>160</sup>. À l'unanimité, il est décidé de tenter la même chose et de le faire avant eux. Après discussion, on décide que le bureau mettra la chose au point immédiatement et la présentera à la prochaine assemblée.

---

156 Le lâcher de ballonnets de la braderie deviendra une tradition, non seulement en tant que concours, mais aussi comme prélude à l'envol du ballon, fournissant à l'aéronaute des informations utiles sur l'orientation et la vitesse du vent.

157 Il s'agit probablement du directeur de la Maison des Corporations, place du Sud à Charleroi (voir procès-verbal de la réunion du comité du 18 mai 1934 § 5).

158 On peut s'étonner de cette proposition. Pourquoi se rendre un mercredi 3 octobre 1928 à Nivelles pour écouter un concert de carillon ? Ce déplacement culturel est peut-être lié à la réputation de Léon Henry (1888-1955), carillonneur de Nivelles depuis 1926. Léon Henry venait d'être diplômé en août 1928 de l'École royale de carillon de Malines, où il avait été l'élève de Jef Denyn. Il était considéré comme l'un des meilleurs carillonneurs de Wallonie. Certains mercredis d'été, il donnait des concerts de gala qui attirait la foule au pied de la collégiale Sainte-Gertrude.

159 La *Médaille de la Reconnaissance française*, créée en 13 juillet 1917, était décernée aux personnes qui avaient aidé des blessés, des invalides, des réfugiés, etc., durant la Première Guerre mondiale. Elle représente la France sous les traits d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien et tenant une palme dans les mains. Le ruban est blanc avec un liseré tricolore français sur chaque bord.

160 Cette publicité collective peut prendre différentes formes : pages spéciales dans un quotidien régional, publication d'un journal local, d'une brochure, d'un dépliant, etc. (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 23 octobre 1928 §§ 3-5).

4. Signalant la création d'une association des commerçants au Faubourg <sup>161</sup>, le comité décide de tenter une démarche pour tâcher d'aboutir à un accord. Messieurs BERTIN et THIÉRY feront cette démarche.
5. Un membre demande qu'à l'avenir, le président du syndicat des bouchers soit invité aux réunions. Accepté.
6. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'une lettre de la Fédération nationale des [anciens] combattants nous invitant à assister à la manifestation du 11 novembre. Il est décidé de s'y rendre.
7. Il est décidé de demander certaines modifications à l'horaire des trams Châtelet-Fosses. Le bureau étudiera cette question.
8. Le secrétaire donne lecture d'un projet de taxe pour l'organisation des fêtes communales <sup>162</sup>. Il est décidé de soumettre cette question à l'assemblée générale.
9. Monsieur LECLERCQ propose de faire distribuer des petites affiches demandant à tous les commerçants de faire leurs opérations postales au bureau de poste de Châtelet <sup>163</sup>.

La séance est levée à 22h15.

## **Assemblée générale ordinaire du mardi 23 octobre 1928**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président.

1. Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.
2. Monsieur LECLERCQ signale qu'une association de commerçants vient de se former au Faubourg. Il espère qu'elle s'unira à nous, car nous avons les mêmes revendications à formuler et les mêmes intérêts à défendre <sup>164</sup>. La division des forces ne réussit qu'à affaiblir les groupements, dit-il.
3. Monsieur HUBAUX expose le programme d'une publicité collective, idée admise en principe par la réunion du comité du 19 octobre. L'assemblée est d'avis, à l'unanimité, de faire cette publicité.
4. Le secrétaire [Georges Thiéry] expose le côté technique de l'affaire. Le prix des annonces sera de 4500 fr. pour une page, de 1250 fr. pour une demi[-page] et ainsi de suite en divisant par deux pour un emplacement deux fois moindre. La ligne coûterait environ 4 fr. Les annonces doivent parvenir à monsieur DECK au plus tard le 27 courant. Les annonceurs sont invités à payer leur annonce en en remettant

---

161 Le Faubourg compte de nombreux magasins le long de la Grand-Rue, en haut de la rue de la Station, autour de la place Saint-Roch et à l'entrée de la rue de Namur. Il constitue un quartier commerçant distinct du centre-ville et ne se sent pas représenté par l'Association des commerçants, ce qui explique la création d'une association spécifique. La crainte est évidemment de voir les deux organismes rivaliser au lieu de s'épauler.

162 L'intention est, semble-t-il, de créer un fonds alimenté durablement et de manière non aléatoire pour financer les fêtes communales annuelles (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 27 février 1929 § 2). Ce projet a cependant des allures de nouvel impôt. Il mérite donc discussion.

163 On peut espérer que, constatant une augmentation de la fréquentation du bureau de la rue du Collège à Châtelet, l'administration des postes décide de le moderniser (voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1930 § 4).

164 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 octobre 1928 § 4.

le texte. Monsieur DECK tiendra secrète la grandeur des emplacements [réservés] et la nature de l'annonce choisie par chacun. Des détails d'ordre matériel font qu'il y a avantage à faire deux journaux de quatre pages plutôt qu'un de huit pages. L'assemblée ratifie cette manière d'agir et demande, pour le cas où il y aurait suffisamment d'annonces, de distribuer les deux journaux à un jour d'intervalle <sup>165</sup>.

5. Monsieur LECLERCQ montre l'importance de la réclame <sup>166</sup> et remercie messieurs HUBAUX et COUNESON <sup>167</sup> d'avoir bien voulu mettre leurs connaissances de la publicité au service de la collectivité.
6. Un membre présent appartenant au syndicat des bouchers demande si l'Association des commerçants prendra la défense des bouchers. Il lui est répondu que oui, mais à la condition que ceux-ci soient membres de l'Association des commerçants et que l'idée à défendre ait un caractère d'intérêt général.
7. Monsieur HUBAUX s'excuse d'avoir bien involontairement, lors de la dernière assemblée générale, séparé deux collaborateurs à l'Association des commerçants de la première heure et il propose la nomination de monsieur SPEILEUX, membre sortant n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, à un poste honorifique. Monsieur SPEILEUX est nommé par acclamations vice-président d'honneur [de l'Association].

La séance est levée à 21h45.

## Réunion du comité du mercredi 21 novembre 1928

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, HUBAUX, BERTIN, DECK, DELIRE, DESCHAMPS, DESCLIN, FALISE, GASPARD, CAUCHY, PAPART, SION, SPEILEUX et THIÉRY. Assistent également à cette réunion : monsieur Sylvain DRION et monsieur Émile Lambert <sup>168</sup>, délégué de la Fédération des associations de commerçants [de la région de Charleroi]. Se sont fait excuser : messieurs COUNESON, LEBON, PATART.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé après lecture.
2. Monsieur DECK, trésorier, donne lecture des comptes de la semaine de mise en vente <sup>169</sup> : les recettes se montent à 25.460 fr., les dépenses à 30.383,85 fr., le déficit s'élève à 4927 fr. à prendre dans la caisse de la braderie. Le déficit réel sera d'environ 1500 fr. Cette somme sera prélevée de la caisse de l'Association. Approuvé.
3. Monsieur LECLERCQ montre l'importance de la réclame pour attirer une clientèle disparue depuis la guerre. Cette réclame rapporte toujours de très grands fruits.

---

165 C'est donc fin 1928 que naît l'idée de publier périodiquement des pages publicitaires locales, anticipant la création, en 1948, de l'hebdomadaire *Le Messenger*.

166 « Réclame » est le mot utilisé à cette époque pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui « publicité ».

167 Ces deux commerçants de la rue de Montagne sont connus pour le dynamisme de leurs campagnes publicitaires. Le premier bénéficie des conseils d'une agence publicitaire réputée : *Dam-Publicité* (Étienne Damour) de Paris. Cette dernière réalisera les encarts parus dans la presse régionale lors des premières braderies.

168 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4.

169 Animation commerciale non identifiée.

4. La parole est donnée à monsieur Lambert <sup>170</sup> qui expose un projet de congrès des associations de commerçants. Trois sections pourraient être envisagées : fiscalité, coopératives, étatismes. Monsieur DRION fait confiance au bureau pour l'étude de ce projet.

La séance est levée à 22h30.

---

170 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4.

## Année 1929

### Réunion du comité du lundi 28 janvier 1929

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, HUBAUX, COUNESON, DECK, DELBAR, DESCHAMPS, DESCLIN, DINSART, FALISE, GASPARD, CAUCHY, LEBON, LEGRAIN, PATART, SION, SPEILEUX et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs DELIRE et PAPART.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé après les deux observations suivantes :
  - messieurs LEGRAIN et DELBAR se plaignent de ne pas avoir reçu la convocation pour la réunion du 28 novembre dernier <sup>171</sup> ;
  - monsieur PATART proteste contre le fait que le déficit de la semaine de mise en vente <sup>172</sup> a été comblé par la caisse de l'Association des commerçants. Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, monsieur LECLERCQ propose de discuter à la prochaine séance la proposition suivante : « Il est entendu qu'à l'avenir, toute réclame collective ou toute autre manifestation commerciale généralement quelque entreprise par des membres de l'Association des commerçants supportera à elle seule tous les frais. Les membres de l'Association des commerçants qui en feront partie en seront seuls solidairement responsables ».
2. Le secrétaire donne lecture d'un projet de taxation élaborée par l'administration communale en vue de créer une caisse spéciale des fêtes <sup>173</sup>. Un très long échange de vues s'ensuit. Il est reconnu que ce projet ne donne pas entièrement satisfaction aux commerçants. Le produit de cette taxe doit donner environ 100.000 fr. répartis comme suit : cavalcade 30.000 fr., fêtes de la ville 25.000 fr., Faubourg 17.500 fr., Boubier 5000 fr., Outre-Biesme 10.000 fr., Franco-belge 5000 fr. ; total 92.500 fr. <sup>174</sup> Les réserves suivantes sont formulées :
  - les subsides actuellement accordés aux divers comités de fêtes doivent être maintenus et augmentés ;
  - les notaires, médecins, avocats, etc., doivent être assujettis à cette taxe ;
  - avant d'accepter cette taxe, on doit connaître le taux [d'imposition] qui sera appliqué ;
  - l'engagement à prendre de payer cette taxe doit être limité à une ou deux années ;
  - ce projet doit être examiné par un homme de loi afin de définir exactement les droits et devoirs de chacune des deux parties.

---

171 Le Registre ne contient pas de procès-verbal pour cette réunion. Une erreur de datation est possible. Il s'agit peut-être du 21 novembre 1928.

172 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 21 novembre 1928 § 2. Cette semaine de mise en vente ne concernait pas, semble-t-il, l'ensemble des commerçants. Par conséquent, ce n'est pas à la caisse commune d'éponger le déficit.

173 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 octobre 1928 § 8.

174 Ainsi, fin des années 1920, il existe à Châtelet deux fêtes agréées en centre-ville (cavalcade et du-casse) et des fêtes agréées au Faubourg et dans les quartiers de Boubier, d'Outre-Biesme et de la place Franco-Belge.

Il est décidé de voter par oui ou par non pour savoir si, en principe, le comité est d'accord pour accepter ce mode de taxation, sous réserve des points énumérés ci-dessus. Le vote a lieu par bulletins secrets. Il y a 17 bulletins : 13 oui et 4 non.

3. Le président donne lecture de quelques lettres échangées entre l'Association et l'administration communale au sujet de la réglementation des foires et marchés.
4. Il est donné lecture d'un échange de lettres entre une société de la ville et l'Association. Cette société avait sollicité le concours de l'Association des commerçants en vue de donner plus d'éclat à une fête organisée par elle. Il est décidé de prendre, à une prochaine séance, la décision de ne plus patronner ou accorder le concours de l'Association des commerçants à des fêtes organisées par d'autres sociétés <sup>175</sup>.

La séance est levée à 22h30.

### Réunion du comité du vendredi 15 février 1929

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs HUBAUX, LECLERCQ, DECK, DESCLIN, GASPARD, CAUCHY, LEGRAIN, PAPART et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs DINSART, FALISE, PATART, COUNESON, SPEILEUX et DELIRE. Sont également présents : messieurs Dandois <sup>176</sup>, Arthur Charles <sup>177</sup> et Sente <sup>178</sup>.

1. Le président donne lecture d'une lettre de l'Association des commerçants du Faubourg. Celle-ci déclare se joindre à nous pour la défense des intérêts du commerce [châtelettain]. Une place de vice-président est offerte à monsieur Taziaux <sup>179</sup> et quatre délégués seront appelés à faire partie de notre comité <sup>180</sup>.
2. Le président signale que, suite à une lettre reçue à l'instant, l'administration communale n'accorde pour la cavalcade qu'un subside de 5000 fr. Au cours d'un long échange de vues, il est décidé :
  - d'attirer l'attention de l'administration communale sur l'insuffisance de ce subside et sur l'importance de la cavalcade ;
  - de faire pression sur l'administration communale pour que celui-ci soit porté à 10.000 fr. ;
  - de faire coûte que coûte la cavalcade avec les moyens dont on disposera.

---

175 L'Association des commerçants est suffisamment occupée par sa participation aux grandes fêtes collectives annuelles (voir note précédente). Elle est aussi dans une position qui l'autorise désormais à prendre ses distances par rapport aux sollicitations diverses dont elle est l'objet.

176 Dandois Pierre (RCC 8229) : « entreprise de peintures », rue des Français 50, né à Pont-de-Loup le 21 août 1883.

177 Charles Arthur (RCC 4744) : « boulangerie-pâtisserie », place Saint-Roch 34, né à Châtelet le 15 juin 1872.

178 Sente Joseph (RCC 4464) : « imprimerie », à l'enseigne *J. Sente-Matthys imprimeur*, rue de Namur 16, né à Châtelet le 10 mars 1895.

179 Taziaux Louis, dit Joseph (RCC 4717) : « épicerie, vins et liqueurs », place Saint-Roch 28, né le 27 mars 1885.

180 On s'oriente donc vers une collaboration étroite entre les deux associations.

3. Un comité est formé composé de messieurs Dandois, président, Arthur Charles, Sente, Bertrand<sup>181</sup> et Poulain<sup>182</sup>, auxquels se joignent messieurs DESCLIN, DESCHAMPS, GASPARD, CAUCHY, PAPART et Reul de l'Association des commerçants. Il est décidé :
  - que les collectes en ville seront faites par les membres du comité de l'Association des commerçants ;
  - que l'Association des commerçants fera imprimer une circulaire engageant les commerçants à faire bon accueil au collecteur ;
  - que la cavalcade se fera sous les auspices de l'administration communale et que l'on priera monsieur Émile LECLERCQ d'en accepter la présidence d'honneur<sup>183</sup>.

La séance est levée à 22h00, après que le président ait remercié les membres du Faubourg<sup>184</sup> d'avoir assisté à cette réunion.

### **Assemblée générale extraordinaire du mercredi 27 février 1929**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Se sont fait excuser : messieurs DESCLIN, GASPARD, LEGRAIN, Reul et MOLLET.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.
2. Le président rappelle les démarches qui ont été faites en vue d'obtenir un système de taxation destinée à alimenter une caisse pour les festivités et avoir ainsi une source de revenus stables et durables<sup>185</sup>. L'administration communale n'ayant pu étudier en temps [utile] le projet, celui-ci n'a pu être mis à exécution pour cette année. L'Association des commerçants s'est alors employée pour obtenir un subside. L'administration communale a offert tout d'abord 5000 fr. puis, à la suite de nombreuses démarches, 10.000 fr., somme que nous avons primitivement demandée<sup>186</sup>. Le président donne lecture d'une lettre envoyée le 17 février écoulé à l'administration communale à ce sujet et de la réponse de celle-ci en date du 20 février. Il est décidé que les collectes en ville, conformément à la décision prise en assemblée du comité du 15 février, seraient faites comme suit :
  - place de l'Hôtel-de-Ville et rue Neuve (messieurs HUBAUX et DECK) ;
  - place du Perron (messieurs SPEILEUX et DERENNE) ;
  - rues du Commerce, du Pont et place du Marché (messieurs LÉANE et LECLERCQ) ;

---

181 Dix Châtelettains dénommés Bertrand sont inscrits dans le Registre de commerce de Charleroi entre 1927 et 1937. En l'absence du prénom, il est impossible de dire qui est visé ici.

182 Il s'agit peut-être, sous toutes réserves, de Poulain Justin Arthur (RCC19426) : « chemiserie et bonneterie », à l'enseigne « *À la Ville de Liège* », rue Neuve 10, né à Pironchamps le 29 octobre 1891.

183 En 1929, la cavalcade est encore organisée par un comité dépendant de l'administration communale, comité auquel se joignent des délégués de l'Association des commerçants. Celle-ci se charge de collecter des fonds complémentaires auprès des commerçants et de faire la publicité de l'événement.

184 Pierre Dandois, Arthur Charles et Joseph Sente sont effectivement des commerçants du Faubourg.

185 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 octobre 1928 § 8.

186 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 15 février 1929 § 2.

- rues des Brasseurs, de Couillet et place de la Victoire (messieurs SION et FRANÇOIS) ;
- rues de la Tombelle, du Collège et place du Baquet (messieurs TILMANT et DELBAR) ;
- rue des Gravelles et rue de la Station (messieurs FALISE et PAPART) ;
- [Franche-]Chambre et Écluse<sup>187</sup> (messieurs CAUCHY et COUNESON) ;
- rue du Calvaire (messieurs FOUCARD et THIÉRY) ;
- rue de la Montagne (messieurs GASPARD et LEGRAIN) ;
- les brasseurs, les cafés de la gare (messieurs DESCHAMPS et DESCLIN).

Monsieur SION est nommé par acclamations secrétaire du comité de la cavalcade. Monsieur Bertrand<sup>188</sup> en sera le trésorier.

3. Le président signale que suite à nos réclamations, certaines améliorations ont été apportées aux horaires et services des tramways et qu'un projet de réglementation des foires et marchés est à l'étude.

La séance est levée à 21h15.

## Réunion du comité du mardi 19 mars 1929

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, HUBAUX, DECK, DELBAR, DELIRE, DESCHAMPS, DESCLIN, DINSART, FALISE, GASPARD, LEBON, PATART, SION et THIÉRY. Sont également présents les membres du comité de la cavalcade de 1929. Se sont fait excuser : messieurs CAUCHY, LEGRAIN, PAPART, COUNESON et SPEI-LEUX.

1. Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.
2. Le président signale qu'ayant reçu des renseignements au sujet de l'organisation des cavalcades de Fleurus<sup>189</sup> et d'Auvélais<sup>190</sup>, il a cru bon de convoquer cette réunion afin d'examiner la situation de commun accord entre les membres du comité de la cavalcade et ceux de l'Association des commerçants. Ils remercient les membres du comité de la cavalcade du dévouement qu'ils ont montré et du travail extraordinaire qu'ils ont fait en peu de temps.  
Les recettes peuvent s'évaluer comme suit : collectes, 14.000 fr. ; subside, 10.000 fr. ; forains, 3000 fr. ; vente des programmes, 1000 fr. ; annonce et circulaire, 1000 fr. ; total, 29.000 fr. ; mais il y a lieu de noter que toutes les collectes ne sont pas terminées.  
Les groupes suivants sont engagés : [Les] Sapeurs [de] Morialmé ; [Les] Gilles de Charleroi ; [Les] Copains d'Acoz ; Les Involés<sup>191</sup>, [Les] Gilles de Jolimont ; Les

---

187 La Franche-Chambre est perçue comme un quartier commerçant lié au centre-ville de Châtelet. C'est un peu vrai aussi du quartier de la gare, qui vit en relation avec le bas de la rue de la Station.

188 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 15 février 1929 § 3.

189 Fondée en 1880, la cavalcade de Fleurus a lieu, chaque année, le dimanche de Pâques.

190 Fondée en 1902, la cavalcade d'Auvélais a lieu, chaque année, le lundi de Pâques.

191 Les Involés sont un groupe de Pierrots provenant de Hayettes (Morlanwelz).

Bons amis <sup>192</sup> ; Les Papillons lumineux <sup>193</sup>. Les dernières attractions [engagées sont] : Le Carnaval Vilders <sup>194</sup> et Les Gilles d'Alost <sup>195</sup>.

À ce jour, les dépenses se montent à 28.350 fr. Avec l'imprévu, on peut les estimer à 30.000 fr. Le Cercle « L'Éveil » <sup>196</sup>, n'ayant pas reçu confirmation à sa demande de participation au cortège, décide de ne pas y participer.

L'assemblée étudie quelques questions de détails et de modifications à l'horaire et à l'itinéraire établis.

La séance est levée à 22h30.

## Réunion du comité du vendredi 12 avril 1929

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, HUBAUX, COUNESON, DECK, DELBAR, DES-CHAMPS, DESCLIN, FALISE, GASPARD, CAUCHY, LEBON, LEGRAIN, PAPART, SION, SPEILEUX et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs DELIRE, DINSART et LÉANE. Sont également présents : messieurs FOUCARD, Dandois et Sente du comité de la cavalcade.

1. Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.
2. Le président annonce que monsieur LECLERCQ, président d'honneur de l'Association, vient d'être fait chevalier de l'Ordre de Léopold <sup>197</sup>. Au nom de toute l'Association, le président félicite le nouveau chevalier. L'assemblée, par ses applaudissements chaleureux, joint ses félicitations à celle de son président. Monsieur LECLERCQ remercie monsieur HUBAUX pour ses paroles et dit qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'Association soit toujours grande et prospère.

---

192 Groupe non identifié.

193 Les Papillons lumineux sont originaires de Charleroi. Les participants portent un vêtement sombre piqué d'une multitude de verreries chatoyantes.

194 Les membres du Carnaval Vilders sont déguisés en Égyptiens. Leur provenance n'est pas connue.

195 La cavalcade du dimanche 24 mars 1929 vue par Georges Lahaye : « *Le cortège défila dans les principales rues de la ville et de ses faubourgs en faisant l'admiration de tous. On a revu avec plaisir les « Sapeurs » châtelettains, on a applaudi l'excellente société de musique de Morialmé ; les « Gilles » de Charleroi, de Jolimont et d'Alost ont semé partout la gaieté et... des oranges ; les « Coquis » d'Acoz eurent un beau succès, de même que les « Involés » ; les « Papillons lumineux » furent... éblouissants ; on remarqua les coquets costumes du groupe « Les Bons Amis » et l'insouciante exubérance des « Copains », comparativement au calme des « Peaux-Rouges » de... Jumet. Mais à qui revient la palme ? Au superbe groupe des « Écossais », aux charmants enfants et parents du groupe « Denrées Attractions » [de Bruxelles] ou au magnifique groupe égyptien « Carnaval Villers » ? Le comité organisateur aura certainement été bien embarrassé. » (La Gazette de Charleroi, 26 mars 1929, page 3).*

196 Le Cercle « L'Éveil » est une société culturelle châtelettaine à vocation plutôt théâtrale et musicale.

197 Créé en 1832, l'ordre de Léopold est plus haute décoration belge. Elle est un peu l'équivalent de la Légion d'honneur en France. Elle est accordée aux civils ou militaires pour mérites exceptionnels. Elle comporte cinq classes : Grand Cordon, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier. Elle se présente sous la forme d'une croix pattée blanche posée sur une couronne de laurier et de chêne. Au centre figure un cercle rouge dont l'avert est orné des armes de la Belgique et de la devise *L'union fait la force* et le revers de deux L et de deux R (roi Léopold). L'ensemble est surmonté d'une couronne royale. Le ruban est amarante.

3. Monsieur DECK, trésorier de la cavalcade, donne l'état des comptes de celle-ci : les collectes en ville ont produit 14.066,80 fr., celles du Faubourg 613 fr. Les recettes totales se montent à 31.513,80 fr., y compris le subside de 10.000 fr. [accordé par l'administration communale <sup>198</sup>]. Les dépenses s'élèvent à 28.913,15 fr. Il y a donc un boni de 2600,65 fr. Monsieur DECK signale qu'il y a encore une facture à payer, mais par contre que deux listes de souscriptions ne sont pas rentrées et qu'il y a encore à recevoir le prix de cinq annonces parues dans le programme, de 10.000 papillons et de 100 programmes. Monsieur Dandois s'emploiera à faire rentrer ces recettes au plus tôt et à la prochaine assemblée les comptes définitifs seront examinés. Monsieur HUBAUX se fait l'interprète de tous les commerçants de Châtelet pour remercier le comité de la cavalcade d'avoir su mener à bien son entreprise qui fut très réussie.
4. Monsieur HUBAUX signale que les fêtes communales de la ville commencent cette année le dimanche 30 juin. Il demande à l'assemblée d'élire dans son sein le comité des fêtes <sup>199</sup>. Devant l'insistance des membres présents, monsieur LECLERCQ accepte la place de président d'honneur. Le comité est ainsi composé : président d'honneur, monsieur Émile LECLERCQ ; présidents, messieurs HUBAUX et DESCLIN ; trésorier, monsieur DECK ; secrétaire, monsieur THIÉRY ; membres, messieurs PAPART, GASPARD, LEBON, FOUCARD, DELIRE, FALISE, DELBAR, CAUCHY, DERENNE, FRANÇOIS et Barreaux <sup>200</sup>.  
Monsieur LECLERCQ annonce que la fête de 1928 a laissé un boni d'environ 2000 fr. Cette somme servira à payer les luttes au jeu de balle qui se joueront cette année lors de la fête [communale]. Ces luttes sont engagées <sup>201</sup> et le comité n'a plus à s'en occuper.
5. Le comité examine ensuite s'il y a lieu de faire une braderie <sup>202</sup> cette année. On procède à un vote par bulletins secrets : 15 oui et 2 non. La braderie aura lieu les 10, 11 et 12 août prochain <sup>203</sup>.
6. Suite à une réclamation du club de supporters « Les Copains » [d'Acoz] <sup>204</sup> qui a participé avec un char à la cavalcade sans recevoir de prime, il est décidé de prendre bonne note de sa réclamation et de lui allouer si possible une prime dont le montant sera fixé ultérieurement, lors de la clôture définitive des comptes.
7. Monsieur HUBAUX signale qu'une nouvelle ligne de tram doit être créée de Wanfercée-Baulet avec terminus à Châtelaineau <sup>205</sup>. Il est décidé de faire une démarche auprès de l'administration communale et, au besoin, auprès de personnes influentes pour en connaître l'itinéraire et pour, si possible, avoir le terminus à Châtelet.

---

198 Voir procès-verbaux de la réunion de comité du 15 février 1929 et de l'assemblée générale du 27 février 1929 § 2.

199 C'est donc à partir de 1929 que l'organisation des fêtes communales du mois de juin est prise en charge par l'Association des commerçants.

200 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 7.

201 En d'autres termes : « les contacts sont pris et le programme est établi ».

202 Envisagée dès 1925, inaugurée en 1928, la braderie du mois d'août va peu à peu devenir le troisième grand moment festif de l'année à Châtelet, avec la cavalcade et les fêtes communales.

203 Au départ, la braderie durait trois jours (samedi, dimanche et lundi qui précèdent le 15 août). Toutefois, les clients habitués à fréquenter le marché du mardi souhaitaient bénéficier, eux aussi, des conditions avantageuses offertes pendant la braderie. Celle-ci s'est alors étendue au mardi matin et, de même qu'il y avait une ouverture officielle le samedi, il y aura un « enterrement de la braderie » le mardi en fin d'après-midi.

204 Voir procès-verbal de la réunion de comité du 19 mars 1929 § 2.

205 Voir procès-verbal de la réunion de comité du 26 septembre 1928 § 3.

La séance est levée à 22h15.

### Réunion du comité du mercredi 19 juin 1929

La séance est ouverte à 21h00 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, HUBAUX, DECK, DELBAR, DESCHAMPS, DESCLIN, DINSART, FALISE, LEBON, PAPART, PATART et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs CAUCHY, SION et COUNESON. Assistaient également à cette assemblée : messieurs FOUCARD, Barreaux et FRANÇOIS.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.
2. Le président donne lecture d'une lettre de monsieur GASPARD remettant sa démission de membre du comité de l'Association des commerçants.
3. Le président signale que les maquettes des affiches [publicitaires] de la braderie sont déjà demandées et il compte pouvoir les soumettre au comité sous peu. Le président donne quelques idées sur la publicité qui se fera lors de la braderie. L'inauguration officielle du drapeau de l'Association des commerçants pourrait se faire lors de la braderie. Le comité des fêtes, composé de membres du comité de l'Association des commerçants, est autorisé à sortir avec le drapeau lors des fêtes communales <sup>206</sup>.

Discutant sur la formation du comité, l'assemblée a recours au vote par bulletins secrets pour savoir si le comité de la braderie de l'an passé fera encore la braderie ou si cette manifestation commerciale se fera par les soins du comité de l'Association <sup>207</sup>. Il y a 15 votants, 7 oui, 7 non et 1 bulletin blanc. Il est procédé à un nouveau vote : 8 voix pour le comité de 1928, 6 pour le comité de l'Association et 1 bulletin blanc. Le comité de la braderie de 1928 fera donc celle de 1929. Il est composé comme suit, certains membres de l'ancien comité ayant manifesté le désir de n'en plus faire partie : messieurs HUBAUX, Barreaux <sup>208</sup>, DECK, DELBAR, DESCLIN, FRANÇOIS et SION, auxquels seront adjoints messieurs Bureau <sup>209</sup>, DESCHAMPS, DERENNE, FOUCARD, Henin-Verly <sup>210</sup>, LEBON, PAPART et THIÉRY. Une réunion de ce comité aura lieu aussitôt après la fête [communale].

La séance est levée à 22h15.

---

206 Ce qui est une manière d'affirmer publiquement l'importance grandissante de l'Association des commerçants dans la vie locale.

207 Vers 1930, l'Association des commerçants de Châtelet est de plus en plus représentative, active et influente. Son comité, d'abord à travers quelques-uns de ses membres puis en totalité, devient la référence en matière d'organisation des fêtes locales.

208 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 7.

209 Il s'agit sans doute de Bureau Jules, « chaussures », place de l'Hôtel-de-Ville 29, qui ne figure pas, sauf erreur de repérage, dans le Registre de commerce de Charleroi de 1927 à 1937.

210 Henin Ferdinand (RCC 4126) : « commerce de meubles », à l'enseigne *À Sainte-Rolande*, place du Marché 23, né à Châtelet le 12 janvier 1880, marié à Soignies le 8 juin 1912 avec Alice Verly.

## Réunion du comité du lundi 5 août 1929

Sont présents pour la ville : messieurs HUBAUX, président, DERENNE, PATART, THIÉRY, FALISE, BERTIN, DECK, FOUCARD, LEBON, PAPART, DESCHAMPS, Barreaux E.<sup>211</sup>, DESCLIN, SION, LEGRAIN, DELBAR, Bureau<sup>212</sup>, SPEILEUX, CAUCHY, FRANÇOIS.

[Sont présents] Pour le Faubourg : messieurs Doumont<sup>213</sup>, Poulain<sup>214</sup>, Dandois<sup>215</sup>, Ferauge<sup>216</sup>, Mousset<sup>217</sup>, Marlier<sup>218</sup>, Dupont<sup>219</sup>, Godfroid<sup>220</sup>, Kaisin<sup>221</sup>, Legendre<sup>222</sup>. Excusé : monsieur Defayt<sup>223</sup>.

Le comité de l'Association du Faubourg réuni ce jour avec notre comité ; après avoir fait des démarches personnelles pour obtenir l'autorisation de faire la braderie le même jour que nous, et s'étant vu refuser cette autorisation par les autorités compétentes, par suite du principe toujours admis que lorsque deux organismes différents demandent à organiser des festivités dans la même localité, la seconde est toujours reportée à une autre date ; nous a demandé de ne pas nous opposer à l'organisation de leurs festivités et braderies.

Par esprit de conciliation et d'union, les membres de notre comité après avoir voté par bulletins secrets, acceptent la demande aux conditions ci-après. Le Faubourg n'organisera que les festivités suivantes : une marche militaire le dimanche, une audition de TSF<sup>224</sup>. Cette audition ne pourra se faire dans le centre de la ville<sup>225</sup>.

- 
- 211 Barreaux Edgard (RCC 28562) : « chemiserie et bonneterie », à l'enseigne *Au Petit Louvre*, rue de la Montagne 17, né à Falisolle le 26 février 1908, fils et successeur de Barreaux Camille (voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 7).
- 212 Bureau Jules. Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 juin 1929 § 3.
- 213 Doumont Léon François (RCC 3772) : « épicerie et mercerie », à l'enseigne *À Sainte-Thérèse*, place Saint-Roch 11, né à Châtelet le 21 novembre 1882.
- 214 Sauf erreur de repérage, aucun Poulain, commerçant à Châtelet-Faubourg, n'est inscrit dans le Registre de commerce de Charleroi entre 1927 et 1937.
- 215 Dandois Pierre (voir procès-verbal de la réunion du comité du 15 février 1929).
- 216 Ferauge Florent. D'abord installé rue de la Station 65 (à hauteur de la rue de Fleurus), ce pâtissier châteletain bien connu déménage place du Perron vers 1930. Il rejoint le comité de l'Association des commerçants du centre-ville en 1931 et devient l'un de ses membres actifs.
- 217 Sauf erreur de repérage, aucun Mousset, commerçant à Châtelet-Faubourg, n'est inscrit dans le Registre de commerce de Charleroi entre 1927 et 1937.
- 218 Marlier Jean Baptiste (RCC 19423) : « tissus », rue de Namur 77, né à Presles le 3 juin 1864.
- 219 Sauf erreur de repérage, aucun Dupont, commerçant à Châtelet-Faubourg, n'est inscrit dans le Registre de commerce de Charleroi entre 1927 et 1937.
- 220 Godfroid Ernest Joseph (RCC 19436) : « boucherie », place Saint-Roch 8, né à Maizeret le 13 août 1901.
- 221 Kaisin Éloi (RCC 9228) : « lingerie et bonneterie », à l'enseigne *L'Étoile*, place Saint-Roch 38, né à Roselies le 11 septembre 1886.
- 222 Legendre François (RCC 12334), « mercerie et aunage », rue de Namur 8, né à Tongres le 3 juillet 1885.
- 223 Sauf erreur de repérage, aucun Defayt, commerçant à Châtelet-Faubourg, n'est inscrit dans le Registre de commerce de Charleroi entre 1927 et 1937.
- 224 En 1929, la radiophonie est encore une nouveauté et peu de gens possèdent un récepteur.
- 225 À défaut de pouvoir organiser leurs festivités aux mêmes dates, les deux associations cherchent à se partager les animations et à les rendre complémentaires.

Il est à remarquer d'une façon spéciale que les commerçants du centre de la ville ont fait en l'occurrence un sacrifice énorme en faveur du Faubourg, d'autant plus qu'ils ne lui demandent en échange aucune aide pécuniaire et ce, nous ne le rappelons dans un but d'union et de conciliation.

Pour l'Association des commerçants du Faubourg : 7 signatures.

Pour le comité de l'Association des commerçants de Châtelet : 9 signatures.

### **Assemblée générale extraordinaire du mercredi 18 décembre 1929**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. La section du Faubourg y était représentée par son comité.

1. Le président expose la portée et le but de la manifestation proposée par l'Union nationale du commerce belge <sup>226</sup> pour le vendredi 20 décembre prochain. Cette manifestation consiste en la fermeture générale à partir de 18h00 de toutes les maisons de commerce de détail du pays. Par vote à main levée, l'assemblée décide de coopérer à cette manifestation <sup>227</sup>.

---

226 À la fin des années 1920, les commerçants, comme d'autres catégories professionnelles, souffrent de la pression fiscale. Ils cherchent à se faire entendre des pouvoirs publics en se groupant. C'est ainsi que se constitue en décembre 1927 *L'Union nationale du commerce belge*. Quoique de tendance libérale, cet organisme se présente comme un groupe de pression sans attache politique : « *Sous l'impulsion du mouvement créé par la manifestation du 8 novembre dernier et en parfait accord avec la Fédération nationale des associations de négociants et détaillants de Belgique et les principales fédérations du pays, le Comité national de la liberté commerciale a provoqué la constitution de l'Union nationale du commerce belge. Cette Union, conçue en dehors de tout esprit politique, a pour but de défendre les intérêts du commerce belge et d'appuyer de son influence les revendications particulières d'ordre professionnel des fédérations affiliées.* » (*La Nation belge*, 14 janvier 1928, page 3). Le 20 décembre 1929, à la veille de Noël et Nouvel An, alors que s'annoncent les fêtes du Centenaire de l'indépendance de la Belgique, *L'Union nationale du commerce belge* lance un mot d'ordre d'extinction de l'éclairage des vitrines et de fermeture anticipée des magasins dans toutes les villes. Des meetings seront ensuite organisés dans la salle de la Madeleine à Bruxelles pour plaider la réduction des taxes et la protection de la propriété commerciale. En 1932, faute de résultats, *L'Union nationale du commerce belge* perd de son crédit. Le 18 septembre de la même année est fondée, dans la mouvance catholique, *L'Union nationale des classes moyennes*, qui supplante progressivement *L'Union nationale du commerce belge* : « *Un certain nombre de fédérations corporatives s'est déjà rallié au projet d'une « Union nationale des classes moyennes » qui sera défendu, en septembre, au Congrès de Gand par monsieur l'échevin [de Bruxelles] Pattou. Des autres fédérations sont à la veille de s'y rallier. Un comité provisoire sera créé, lequel préparera les statuts de l'Union nationale. Cette Union n'aura aucune allure politique. Elle n'aura en vue que la défense des intérêts communs à toutes les fédérations corporatives. Coincées entre la haute industrie et les syndicats ouvriers, les classes moyennes sont impuissantes, vu leur manque absolu de cohésion, à faire prévaloir leurs droits.* » (*La Libre Belgique*, 31 août 1932, page 2).

227 La crise économique commence à anémier l'activité commerciale.

2. Après lecture, l'ordre du jour suivant, émanant du Comité national de défense du commerce de l'alimentation<sup>228</sup>, a été voté et adressé au Premier ministre<sup>229</sup> et au ministre de la Justice<sup>230</sup>.
- « L'assemblée considérant que la révision de la loi sur le régime de l'alcool<sup>231</sup> a été demandée et obtenue dans le but d'atténuer les rigueurs de ces dispositions ;  
Considérant que la Commission, nommée aux fins d'enquête, ne comprend pas tous les intérêts en cause ; qu'elle est en conséquence caduque quant à sa composition et quant à ses travaux ;  
Considérant que la prérogative de projet de loi appartient au seul Pouvoir législatif et non à une commission de consultation, qu'au surplus sa composition est tendancieuse et que ses conclusions ne sont pas l'expression de l'unanimité de ses membres ;  
L'assemblée [de l'Association des commerçants de Châtelet] condamne les méthodes employées par la Commission pour tenter de créer un courant artificiel d'opinion, réactionnaire au principe de libertés qui sont à la base de la révision de la loi ;  
Réprouve le système inique qui consiste à retirer le droit de vendre des boissons spiritueuses à certains détaillants<sup>232</sup> pour le conférer à certains autres, ainsi que toute exagération manifeste dans la répression ;  
Tout en donnant son accord pour le renforcement et l'application des lois sur l'ivresse publique, sur les distilleries clandestines, sur les importations de spiritueux en fraude des droits et pour toutes mesures qui peuvent contribuer à l'éducation des masses, l'assemblée est unanime à réclamer du gouvernement et du parlement la révision de la loi sur le régime de l'alcool dans le sens voulu par le commerce et la consommation, c'est-à-dire d'une plus grande liberté<sup>233</sup>, dans l'intérêt même de la loyauté et du respect des lois.  
L'assemblée, constatant en outre le retard anormal apporté aux dégrèvements fiscaux et à la loi sur la propriété commerciale<sup>234</sup> en harmonie avec la propriété

---

228 Organisme qui groupe non seulement les magasins d'alimentation, mais aussi les hôtels, restaurants, cafés, commerces de vins et liqueurs, etc.

229 Henri Jaspar (1870-1939), Premier ministre en 1926-1927 (gouvernement catholique-socialiste-libéral) et en 1927-1931 (gouvernement catholique-libéral).

230 Paul-Émile Janson (1872-1944), membre du parti libéral.

231 Le 29 août 1919, les « lois Vandervelde » (Émile Vandervelde, 1866-1938, ministre socialiste de la Justice de 1918 à 1921) réglementent la vente d'alcool et la consommation de boissons alcoolisées dans les cafés-restaurants. Dix ans plus tard, le 25 avril 1929, la Chambre envisage une révision de cette législation. Une commission d'enquête est créée (arrêté royal du 24 mai 1929) sous la présidence du Procureur général Jean Servais (1856-1946) pour étudier la question et rédiger un avant-projet de loi. Celui-ci (Documents de la Chambre 1930-1931, n° 13) maintient la prohibition de la vente de l'alcool dans les débits de boissons, y compris les cercles privés, réduit de deux à un litre la vente au détail, alourdit les peines pour ivresse publique. Déposé à la Chambre le 26 novembre 1930 par Paul-Émile Janson, ministre libéral de la Justice de 1927 à 1931, ce projet ne sera pas voté (Préambule de la *Proposition de loi modifiant la loi sur le régime de l'alcool* du 9 décembre 1947).

232 Le Registre du commerce de Charleroi atteste l'existence d'un nombre considérable de petits magasins qui vendent des vins, alcools et liqueurs, sans être spécialisés, en plus de leurs articles de base : boulangerie, parfumerie, cordonnerie, papeterie, mercerie, etc.

233 L'appel à une plus grande liberté d'action, renforcé par l'argument selon lequel cette liberté favorise une meilleure concurrence au bénéfice du consommateur, est constamment utilisé pour contrecarrer les tentatives de réglementation (voir, par exemple, le débat autour de la fermeture obligatoire des magasins : procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 6).

234 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 6.

foncière, réclame de toute urgence, et au cours de la présente session, le vote des lois qui s'y rapportent. »<sup>235</sup>

3. Sur proposition du secrétaire [Georges Thiéry], le télégramme suivant a été adressé au roi<sup>236</sup> :

« À Sa Majesté le Roi, Les membres de l'Association des commerçants de Châtelet, réunis en assemblée générale extraordinaire le 18 décembre, adjurent Sa Majesté le Roi de prendre mesures nécessaires pour sauvegarder liberté tous citoyens et empêcher violation Constitution<sup>237</sup> menacée par nouveaux projets de loi, Lui adresse expression de leurs respectueux sentiments et l'assurance de leur profond attachement à la Dynastie. (Signé) HUBAUX, président. »

La séance est levée à 21h30.

### **Assemblée générale ordinaire du vendredi 27 décembre 1929**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Se sont fait excuser : messieurs LECLERCQ et COUNESON.

1. Le procès-verbal de l'assemblée précédente est adopté après lecture, sans observation.
2. Le président annonce que monsieur LECLERCQ a été élu président de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi. Il lui présente ses félicitations et profite de la circonstance pour lui offrir nos vœux à l'occasion de l'année nouvelle. Monsieur LECLERCQ n'assistant pas à cette assemblée, il est décidé de lui écrire une lettre.
3. Le président donne lecture d'une lettre du Premier ministre en réponse au vœu transmis le 18 écoulés. Il félicite les commerçants pour leur parfaite entente lors de la manifestation du 20 écoulés<sup>238</sup>.
4. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des comptes « cavalcade », « fêtes communales » et « braderie ». Voici les soldes de ses divers comptes.
  - Cavalcade : recettes 32.425,86 fr., dépenses 32.230,86 fr., boni 195 fr.
  - Fêtes : recettes 25.849,50 fr., dépenses 25.827,13 fr., boni 22,37 fr.
  - Braderie : recettes 50.537,50 fr., dépenses 58.162,25 fr., déficit de 7624,75 fr.Le président signale que le comité organisateur de la fête d'aviation qui a eu lieu lors de la braderie a laissé une somme de 608 fr. pour des œuvres. Cette somme a été répartie en parties égales, selon décision du comité, entre l'Assistance publique, [le] Dispensaire antituberculeux de Châtelet, [la] Fédération nationale des invalides et orphelins de la guerre.

---

235 Ce texte est imprimé et collé dans le registre.

236 Albert Ier (1875-1934), roi des Belges de 1909 à 1934.

237 Georges Thiéry n'hésite jamais à user de mots forts. Les lois réglementant le commerce portent atteinte à la liberté, elles sont dès lors une « violation de la Constitution » (voir procès-verbaux de la réunion du comité du 28 janvier 1931 § 7 et de l'assemblée générale du 4 février 1931 § 2).

238 Fermeture générale à partir de 18h00 de toutes les maisons de commerce de détail du pays (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 18 décembre 1929 § 1).

Pour couvrir le déficit laissé par la braderie, plusieurs moyens sont proposés. Après une assez longue discussion, il est décidé d'avoir recours aux collectes. Une circulaire sera envoyée annonçant le passage des collecteurs.

Le président signale, à titre documentaire, que l'encaisse de l'Association s'élève à 661,68 fr.

5. Il est procédé à l'élection de sept membres en remplacement de messieurs COUNESON, DESCHAMPS, DESCLIN, FALISE, TILMANT et THIÉRY, membres sortants et rééligibles, et de deux membres en remplacement de messieurs SOURIS et LÉANE, membres démissionnaires. Il est entendu que les deux membres élus avec le moins de voix remplaceront les membres démissionnaires dont ils achèveront le mandat. L'élection a lieu par bulletins secrets. Il y a 30 bulletins. Sont élus messieurs :

– DESCHAMPS	29 voix ;
– FALISE	29 voix ;
– FOUCARD	28 voix ;
– THIÉRY	28 voix ;
– DERENNE	27 voix ;
– COUNESON	23 voix ;
– MOLLET	15 voix ;
– DRION	13 voix ;
– DEPASSE	11 voix.

Le président félicite les nouveaux élus et espère qu'il pourra compter sur eux. Ils les assurent de tout son dévouement.

Les séries sortantes s'établissent ainsi. Série sortante en 1930 : messieurs HUBAUX, DECK, LEGRAIN, BERTIN, SION, LEBON et PATART ; série sortante en 1931 : messieurs DELBAR, DELIRE, CAUCHY, PAPART, DINSART, DRION et DEPASSE ; série sortante en 1932 : messieurs DESCHAMPS, FALISE, MARI-VET, DERENNE, COUNESON, MOLLET et THIÉRY.

6. Le président retrace brièvement l'activité de l'Association des commerçants pendant l'année écoulée. Tout d'abord, nous avons réussi à faire octroyer 35.000 fr. de subsides pour les fêtes de la localité. Il montre l'effort pécuniaire fait par les commerçants depuis la braderie de 1929. Plus de 200.000 fr. ont été dépensés pour le plus grand profit du commerce châteletain. Ainsi, si la crise commerciale se fait moins sentir à Châtelet qu'ailleurs, c'est en grande partie à l'activité de l'Association des commerçants qu'on le doit. Il signale que le nombre des membres est passé de 108 à 142 et que les assemblées sont beaucoup plus suivies.

Le président examine ensuite ce que nous avons à faire pour l'avenir. Tous nos efforts doivent tendre à voir créer une Fédération nationale des associations de commerçants. Le président voudrait voir les membres se réunir à date fixe, une fois par mois, pour s'entretenir des choses commerciales. Il signale les diverses questions à étudier : marchés, fiscalité, tramways, autocars, comptabilité, publicité, embellissement de la ville, création d'un journal local <sup>239</sup>, sections à créer au sein du comité : fêtes, étude des diverses questions, etc.

Le président remercie chaleureusement les membres présents.

La séance est levée à 10h30.

---

239 Ce vœu sera rencontré en 1948 avec la création de l'hebdomadaire *Le Messager*.

## Année 1930

### Réunion du comité du vendredi 17 janvier 1930

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs HUBAUX, LECLERCQ, DECK, DELBAR, DERENNE, DEPASSE, DINSART, FALISE, MOLLET, PAPART, DESCHAMPS, SION et THIÉRY. Sont excusés : messieurs COUNESON, FOUCARD et SPEILEUX.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé après lecture.
2. Contrairement à la décision prise lors de l'assemblée générale du 27 décembre, il est décidé de ne pas faire de nouvelles collectes pour couvrir le déficit de la braderie de l'an passé. Le comité prend la responsabilité du déficit de cette braderie.
3. Cavalcade. Après une assez longue discussion, messieurs DESCHAMPS, DERENNE, DECK et MOLLET acceptent de faire partie du comité. Ils feront appel à un comité de jeunesse <sup>240</sup>. Monsieur DERENNE verra à ce sujet monsieur Édouard Reul <sup>241</sup>. Deux délégués seront demandés au Faubourg. Les collectes seront faites par les membres du comité de l'Association des commerçants. L'adjudication des emplacements forains <sup>242</sup> se fera dans le plus bref délai possible. Le secrétaire [Georges Thiéry] s'entendra à ce sujet avec monsieur le commissaire de police. Une note sera insérée, à ce propos, dans les divers journaux forains.
4. Le président donne lecture d'une lettre de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] demandant si l'Association des commerçants [de Châtelet] veut continuer son affiliation à cet organisme. Accepté à l'unanimité.
5. Monsieur MOLLET propose une conférence <sup>243</sup> à faire donner par monsieur le député Bodart <sup>244</sup>. Après un échange de vues, cette question est reportée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 22h00.

---

240 Conformément à la tradition.

241 Édouard Reul est un pilier du comité des fêtes dans les années 1920 (voir procès-verbaux des réunions du comité du 2 août 1922 § 2 et du 4 février 1924 § 5). C'est la dernière fois que son nom est mentionné dans les procès-verbaux. À partir de 1930, l'Association des commerçants prend en charge l'organisation des fêtes.

242 Lire : « des emplacements des attractions foraines ».

243 L'objet de cette conférence est la « supertaxe » (voir procès-verbal de la réunion du comité du 15 mars 1930 § 2). La supertaxe est un impôt complémentaire appliqué aux personnes les plus riches. Elle est calculée à partir des revenus cumulés des trois impôts cédulaires, auxquels elle s'ajoute. Elle vise donc les contribuables bénéficiant à la fois de revenus du travail, de revenus d'immeubles et de revenus de capitaux. Fin mai 1930, alors que les caisses de l'État se vident en raison de la crise économique, le gouvernement catholique-libéral Jaspar II (1927-1931) annule en grande partie cette supertaxe et accorde des diminutions d'impôt aux revenus élevés, ce qui suscite l'indignation et la grogne des milieux populaires, commerçants compris.

244 Jean Bodart (1895-1964), avocat, conseiller communal de Marchienne-au-Pont (1926-1932), député de l'arrondissement de Charleroi pour le parti catholique (1929-1933), démocrate-chrétien en lutte constante avec les conservateurs de son parti, militant wallon.

## Réunion du comité du samedi 15 mars 1930

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs HUBAUX, LECLERCQ, SPEILEUX, COUNESON, PATART, DECK et THIÉRY, ainsi que des délégués de l'Association des commerçants du Faubourg.

1. Le président signale que le lundi 17 mars aura lieu à Charleroi une réunion de délégués des administrations communales intéressées et de fonctionnaires des tramways vicinaux pour se mettre d'accord au sujet du tracé d'un tram reliant Wanfercée-Baulet à Châtelineau. L'administration communale nous demande quels sont nos vœux dans cette question. Il est procédé un long échange de vues. Le mieux serait de voir ce tram avoir comme terminus la rue de Fleurus. Si ce point n'était pas accepté, le terminus aux Six-Bras à Châtelineau pourrait encore nous donner satisfaction. Finalement, il est décidé que monsieur HUBAUX demandera à monsieur le bourgmestre <sup>245</sup> l'autorisation d'assister à la réunion de lundi et qu'ensuite il nous fera rapport sur ce qui a été décidé.
2. Le président signale qu'il a reçu d'un membre une lettre demandant à faire donner une conférence par monsieur le député Bodart sur la supertaxe. À l'unanimité, le bureau refuse <sup>246</sup>.
3. Monsieur LECLERCQ apporte quelques indications sur l'organisation des fêtes du Centenaire [de l'indépendance de la Belgique]. Un concert aura lieu sur la place du Marché et un feu d'artifice au Faubourg. À la demande des membres présents, celui-ci aura lieu place Saint-Roch au lieu de place Franco-Belge, comme cela avait été décidé. L'Association des commerçants du Faubourg fournira deux collecteurs au comité des fêtes du Centenaire.
4. Messieurs COUNESON, PATART et Doumont Léon <sup>247</sup> acceptent de faire partie du jury de « Châtelet fleuri » <sup>248</sup>.

La séance est levée à 22h00.

## Réunion du comité du mercredi 7 mai 1930

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur LECLERCQ, président d'honneur. Sont présents : messieurs LECLERCQ, COUNESON, DECK, DELBAR,

---

245 Henri Mathelart (1872-1953), bourgmestre faisant fonction (en remplacement d'Horace Giuannotte, malade) de 1917 à 1921, puis bourgmestre en titre à partir de 1921. Il meurt « le 3 décembre 1953, toujours bourgmestre de sa ville natale » (voir M. NIHOUL, *Le socialisme à Châtelet au temps des pionniers*, dans *Le Vieux Châtelet*, annuaire 31, Châtelet, 1991, pp. 45-69).

246 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 17 janvier 1930 § 5. Le militantisme de gauche du député Jean Bodart n'est peut-être pas étranger à ce refus. L'Association des commerçants est plus accueillante vis-à-vis des politiciens de droite.

247 Doumont Léon François, commerçant à Châtelet-Faubourg (voir procès-verbal de la réunion du comité du 5 août 1929).

248 Activité non identifiée, mentionnée une seule fois dans le Registre des procès-verbaux. Il s'agit peut-être d'un concours du type « villes et villages fleuris ».

DEPASSE, DESCHAMPS, DERENNE, PAPART, FALISE et THIÉRY. Est excusé : monsieur HUBAUX.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Le président signale que monsieur HUBAUX lui a rendu compte de la réunion à laquelle il a assisté à Charleroi au sujet du tracé du tram Wanfercée-Baulet. Le tracé adopté et qui avait le terminus aux Six-Bras à Châtelineau sera très probablement modifié à cause du comblement de la Sambre et [de] la suppression de l'écluse <sup>249</sup>.
3. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'une lettre du comité des fêtes du Centenaire [de l'indépendance de la Belgique] demandant à notre Association de désigner un délégué pour remplacer un des trois membres démissionnaires dudit comité. Le président donne des détails sur cet incident <sup>250</sup> et donne quelques précisions sur l'organisation des festivités. Le dimanche 3 juin aura lieu la fête des écoles et le dimanche 24 août la fête du Centenaire. Cette dernière date sera proposée au comité du Centenaire. Pour le feu d'artifice à tirer au Faubourg, celui-ci aura lieu de préférence sur la place Saint-Roch, après approbation de l'artificier. Si cette place ne convient pas, il sera tiré place Franco-Belge. Le président signale qu'il est fort probable que Châtelet soit écarté dans la répartition des subsides provinciaux pour les fêtes du Centenaire. Le comité, après une longue discussion, décide de ne désigner un délégué de notre Association au sein du comité des fêtes du Centenaire que si notre localité reçoit les subsides auxquels elle a droit, et vote un ordre du jour de protestation à envoyer à la députation permanente [du Hainaut], au conseil communal et au comité des fêtes du Centenaire.
4. Le secrétaire donne lecture d'une lettre du ministre des Postes <sup>251</sup> nous avisant que, suite à notre réclamation du 21 décembre dernier, des transformations seront apportées à notre bureau des postes <sup>252</sup>.
5. Il est décidé à l'unanimité d'organiser une braderie les 9, 10 et 11 août prochain.
6. Aucun membre n'accepte de faire partie du comité des fêtes de la ville. Néanmoins, il est décidé d'organiser immédiatement les collectes, quitte à trouver un comité par

---

249 Ces travaux, qui semblent imminents en 1930, ne seront réalisés qu'au milieu des années 1960.

250 Ces démissions sont consécutives à un conflit dont on ne connaît pas la nature.

251 Pierre Forthomme (1877-1959), député de l'arrondissement de Verviers pour le parti libéral (1921-1925 et 1929-1932), ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones (1929-1931). Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 octobre 1928 § 9.

252 Châtelet ne disposait que d'un bureau de poste secondaire, au rez-de-chaussée d'une maison de la rue du Collège. Le bureau principal se situait à Châtelineau, à proximité de la gare. Les Châteletains comprenaient mal pourquoi leur ville était dépourvue d'un bureau digne de son importance économique et administrative : « *Il fut un temps où monsieur Émile Leclercq-Godaux, alors président de l'Association des commerçants de Châtelet, multiplia les efforts au nom de l'organisation qu'il présidait de façon effective pour obtenir l'établissement à Châtelet ville, chef-lieu de canton, d'un bureau des postes doté de tous les services, ce qui impliquait évidemment de disposer de locaux suffisamment spacieux. Les démarches répétées de monsieur Émile Leclercq ne furent pas sans résultats et la population châteletaine et particulièrement les commerçants obtinrent certaines satisfactions appréciables. Mais on est encore loin du compte ! Les locaux du bureau des postes de la rue du Collège s'avèrent en effet nettement trop exigus pour pouvoir y installer un service des facteurs – lequel service est toujours concentré au bureau de Châtelineau. Le service des « exprès » est aussi de nature à occasionner préjudice à ceux qui doivent y avoir recours et l'on se demande avec raison pour quels motifs la ville de Châtelet, centre commercial important, est traité en parent pauvre par l'administration compétente. Il n'est sans doute guère possible de tirer meilleur parti qu'actuellement de l'immeuble de la rue du Collège, mais il y a dans le centre de la ville des immeubles disponibles qui permettraient l'agencement parfait d'un bureau des postes complet.* » (Gazette de Charleroi, 2 juillet 1938, page 3).

la suite. Monsieur LECLERCQ signale que les luttes au jeu de balle sont engagées<sup>253</sup> et monsieur DESCHAMPS annonce qu'il a retenu un kiosque.

La séance est levée à 22h00.

### **Assemblée générale extraordinaire du mercredi 4 juin 1930**

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur COUNESON, vice-président. Se sont fait excuser messieurs LECLERCQ et HUBAUX.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. À l'unanimité, l'assemblée ratifie la décision prise lors de l'assemblée du comité du 7 mai concernant l'organisation d'une braderie. Celle-ci aura lieu les 9, 10 et 11 août.  
Le comité est ainsi formé : messieurs HUBAUX, DECK, Barreaux<sup>254</sup>, DELBAR, SION, Bureau<sup>255</sup>, DESCHAMPS, DERENNE, François fils<sup>256</sup>, LEBON, PAPART, ALEXANDRE, DEPASSE, MORELLI, MARIVET et THIÉRY.
3. Le président fait un nouvel appel pour essayer de former un comité pour l'organisation des fêtes communales. En passant, il rend hommage au dévouement et à la persévérance de monsieur LECLERCQ, président d'honneur. Toujours, il fut sur la brèche pour l'organisation de festivités et Châtelet lui doit une bonne part de sa vitalité. Finalement, quelques membres acceptent de faire partie du comité des fêtes. Ce sont messieurs MORELLI, MARIVET, ALEXANDRE, DERENNE, PAPART, DELBAR et DECK. Monsieur DESCHAMPS signale que la fanfare de Nismes<sup>257</sup> viendrait donner concert pour 1500 fr. et celle de Gilly<sup>258</sup> pour 750 fr.
4. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'un échange de lettres entre l'administration communale et notre Association concernant le subside provincial octroyé [par la province de Hainaut pour les fêtes du Centenaire de l'indépendance de la Belgique]. Celui-ci s'élève à 2000 fr. L'assemblée estime cette somme insuffisante et non en rapport avec l'importance de Châtelet. Elle décide de voir ce que d'autres communes ont obtenu et de protester à nouveau s'il y a lieu. Elle décide également de ne pas participer à la fête des drapeaux à Mons le 9 juin prochain.

La séance est levée à 21h45.

---

253 Lire : « le programme des compétitions de jeu de balle est établi ».

254 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 7.

255 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 juin 1929 § 3.

256 Probablement le fils de Joseph François, membre du comité de l'Association des commerçants.

257 Les *Fanfares royales Saint-Michel de Nismes[-Viroinval]*. Elles étaient conduites, à l'époque, par monsieur Berger, directeur de l'académie de musique de Châtelet.

258 Il s'agit peut-être des *Fanfares gilliciennes*.

## Année 1931

### Réunion du comité du vendredi 9 janvier 1931

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Sont présents : messieurs HUBAUX, LECLERCQ, DECK, DERENNE, CAUCHY, MARI-VET, ALEXANDRE, MORELLI, DESCHAMPS, COUNESON, PAPART et THIÉRY, membres du comité de l'Association et des divers comités de fêtes de 1931. Excusé : monsieur DEPASSE.

1. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture de son rapport. Au 1<sup>er</sup> janvier 1930, l'encaisse de l'Association s'élevait à 1885,15 fr. : recettes 2640 fr., dépenses 511,60 fr., solde créditeur 4013,55 fr.
  - Cavalcade : recettes 32.756,35 fr., dépenses 31.217,20 fr., boni 1739,15 fr.
  - Fêtes communales : recettes 24.940,70 fr., dépenses 22.015,15 fr., boni 1925,55 fr.
  - Braderie : recettes 56.515 fr., dépenses 52.994,49 fr., boni 3520,01 fr.L'encaisse de l'Association au 31 décembre 1930, déduction du déficit antérieur, s'élève à 8991,29 fr.

Le président félicite le trésorier pour sa bonne gestion. Les comptes ont été reconnus exacts et décharge en a été donnée au trésorier.
2. Le président donne lecture d'une lettre de l'administration communale nous demandant s'il entrerait dans nos intentions d'organiser les fêtes en 1931<sup>259</sup>. Aucun des membres présents n'accepte de faire partie d'un comité. Il est décidé de faire un nouvel appel au cours de la prochaine assemblée générale. Monsieur LECLERCQ signale qu'il a déjà engagé les luttes au jeu de balle<sup>260</sup>.
3. Monsieur HUBAUX, président, déclare devoir remettre, à regret, sa démission de président de l'Association, ses affaires ne lui laissant pas le temps de s'occuper de l'Association aussi activement qu'il le voudrait. Monsieur LECLERCQ félicite le président pour la vitalité qu'a montrée l'Association sous sa présidence et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour le commerce châteletain. Il déclare regretter son départ et propose de nommer un second président<sup>261</sup> qui allégerait la tâche du président. Dans ces conditions, monsieur HUBAUX accepte de rester à la tête de l'Association. Par acclamation, monsieur PAPART est nommé second président.

---

259 L'Association des commerçants est désormais l'interlocuteur privilégié de la ville pour l'organisation des fêtes locales.

260 Lire : « qu'il a déjà pris contact avec les équipes qui participeront aux rencontres ».

261 L'Association des commerçants fonctionne effectivement avec une présidence double durant les années 1930. Marcel Papart assure la direction et Maurice Hubaux intervient en qualité d'adjoint ou inversement. Les deux hommes maintiendront leur collaboration jusqu'au milieu des années 1950, Marcel Papart étant alors président et Maurice Hubaux président d'honneur.

4. La date de l'assemblée générale est fixée au vendredi 16 janvier <sup>262</sup>. L'ordre du jour portera [sur les objets suivants] : rapport du trésorier et du secrétaire, proposition Clynmans <sup>263</sup>, protestation pour le prix de l'électricité, service des autocars <sup>264</sup>.

La séance est levée à 22h00.

### **Assemblée générale ordinaire du jeudi 15 janvier 1931**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur HUBAUX, président. Se sont excusés : messieurs COUNESON, CAUCHY, DALLEBROUX, SPEILEUX.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est approuvé sans observation.
2. La nomination de monsieur PAPART comme président est ratifiée par l'assemblée. Monsieur PAPART est installé dans ses fonctions de président.
3. Le président fait un nouvel appel pour trouver un comité organisateur de la cavalcade. Acceptent d'en faire partie : monsieur Marius Marc <sup>265</sup>, rue de l'Abattoir 124, monsieur Émile SANDRON, rue de Loverval, messieurs Deprez <sup>266</sup> et Laurent <sup>267</sup>, place du Perron.
4. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture de son rapport tel qu'il a été présenté à la séance du comité du 9 janvier. Ce rapport est approuvé par l'assemblée. Le président félicite le trésorier et montre combien est prospère notre Association. Il fait un appel en faveur de l'union de tous nos commerçants et exprime l'espoir de voir notre Association demeurer prospère.
5. Il est procédé à l'élection de huit membres en remplacement de messieurs HUBAUX, DECK, LEGRAIN, BERTIN, LEBON et PATART, membres sortants et rééligibles, et de messieurs SION et FOUCARD, membres démissionnaires. Le membre élu avec le plus petit nombre de voix achèvera le mandat de monsieur FOUCARD arrivant à expiration en 1932. Monsieur PATART déclare ne plus se représenter. L'élection a lieu par bulletins secrets. Il y a 34 bulletins, dont 2 blancs. Sont élus pour un terme de trois ans, messieurs :
  - DECK 30 voix ;
  - HUBAUX 29 voix ;

---

262 Elle aura lieu le jeudi 15 janvier (voir ci-après).

263 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 6.

264 Il s'agit sans doute des lignes de bus à créer, à développer ou à maintenir (voir procès-verbaux des réunions du comité du 28 janvier 1931 § 4, 27 janvier 1932 § 7 et du 26 février 1932 § 6).

265 Marius Marc est mort prématurément à l'âge de 37 ans en 1946. Outre ses fonctions dans le comité de la cavalcade, il était membre de la Commission d'assistance publique de Châtelet et animateur de la fête du quartier de la rue de l'Abattoir. Sa femme, Suzanne Adrianssen, et son fils adressent des remerciements dans la presse pour les marques de sympathie reçues à la suite de ce décès et en particulier celles venant « *des chevilleurs, du personnel de l'abattoir, de la direction et du personnel du frigo, des bouchers* » (*Journal de Charleroi*, 13 août 1946, page 2).

266 Deprez René (RCC 21697) : « ouvrages de dames, articles de lainage, soieries », place du Perron 15, né à Châtelet le 26 mars 1897.

267 Il s'agit vraisemblablement de Lorent Georges (RCC 4732) : « Fruits et légumes », place du Perron 14, né à Châtelet le 11 septembre 1900.

- SANDRON 25 voix ;
- LEGRAIN 25 voix ;
- ALEXANDRE 24 voix ;
- MYNDERS 24 voix ;
- MORELLI 16 voix.

Est élu pour un terme de deux ans, monsieur :

- MARIVET 15 voix.

Le président félicite les nouveaux élus et espère pouvoir compter sur eux en toutes circonstances et les assure de tout son dévouement.

6. Monsieur LECLERCQ, en quelques mots, parle de la loi Clynmans<sup>268</sup>. Le secrétaire donne lecture de son rapport dans lequel il combat la proposition Clynmans qui est une atteinte à la liberté individuelle. Sur proposition du président, il est décidé de laisser en suspens la décision à intervenir jusqu'à ce que le comité ait pu étudier à fond le texte de cette proposition de loi.
7. Sur une proposition d'un membre qui estime que la Fédération des associations [de commerçants de la région de Charleroi] a entrepris une campagne contre la proposition Clynmans sans en avoir référé notamment à l'Association de Châtelet et d'avoir, par la même, engagé les associations locales sans être certaine de leur assentiment, le secrétaire, d'accord avec monsieur LECLERCQ, demande au président de faire mettre aux voix une question approuvant ou désapprouvant l'attitude prise par la Fédération. Après un long échange de vues assez confus, la question suivante est posée : « La Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi a entrepris une campagne sans avoir pris l'avis express de l'Association des commerçants de Châtelet. Approuvez-vous l'attitude prise par la Fédération ? » Le vote a lieu à main levée. Il y a 16 non, 5 oui et 13 abstentions. Estimant que ce vote est le désaveu de la politique suivie par le bureau de la Fédération, dont ils font partie, messieurs LECLERCQ et THIÉRY déclarent devoir remettre leur démission de membre du comité de l'Association<sup>269</sup>. Avant de quitter la salle, le président déclare également remettre sa démission.

## Réunion du comité du vendredi 23 janvier 1931

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, ALEXANDRE, MYNDERS, MORELLI, MARIVET, DESCHAMPS, DERENNE, COUNESON, DEPASSE, DELBAR, CAUCHY et DINSART.

1. Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est approuvé sans observation.

---

268 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 6.

269 Cette intervention suggère que tous les commerçants de Châtelet ne sont pas opposés à la proposition de loi Clynmans relative à la fermeture obligatoire des magasins certains jours et certaines heures. Cette opposition est soutenue par la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi, y compris ses délégués châtelettains. Ceux-ci estiment avoir fait le bon choix et agissent de manière à neutraliser la contestation.

2. Le président rappelle le but de l'Association qui consiste à défendre les intérêts généraux du commerce de Châtelet. Il explique pourquoi le comité a été convoqué aujourd'hui. Le point principal de cette réunion est le vote qui a eu lieu lors de l'assemblée générale du 15 janvier dernier. La discussion qui a précédé le vote a eu lieu dans un tel brouhaha que certains membres ont déclaré, après coup, ne pas avoir su si l'on votait « oui » ou « non ». Le président expose en quelques mots l'attitude prise par la Fédération et déclare que celle-ci n'a agi que dans l'intérêt général des commerçants. Il propose de mettre aux voix l'ordre du jour suivant : « Le comité de l'Association des commerçants de Châtelet, considérant que lors de l'assemblée générale du 15 [janvier] une partie des votants s'est méprise sur le sens de la question posée, déclare être entièrement d'accord sur l'attitude prise par la Fédération, accorde à celle-ci son entière confiance, et passe à l'ordre du jour. »  
Monsieur COUNESON demande que l'ajoute suivante soit faite : » Le comité renouvelle son entière confiance à ses membres démissionnaires, leur exprime ses remerciements pour leur activité et les prie instamment et cordialement de revenir sur leurs décisions. »  
La proposition, avec cette ajoute, est mise aux voix. Le vote a lieu par bulletin secret. 13 bulletins sont trouvés. Il y a 13 « oui »<sup>270</sup>.  
Il est décidé que deux membres du comité, messieurs PAPART et DECK, rendront visite à messieurs LECLERCQ et THIÉRY en leur faisant connaître le résultat du vote de ce jour et en les priant de revenir sur leur décision. Une lettre de confirmation suivra cette visite.
3. Le président procède à la remise d'un exemplaire du texte de la proposition [de loi] Clynmans à tous les membres présents.
4. Monsieur COUNESON nous fait part de ce que la loi donnant l'autonomie fiscale aux communes est en discussion devant la chambre<sup>271</sup>. Il est décidé de demander des renseignements à la Fédération pour connaître ce qu'il y a lieu de faire<sup>272</sup>.

---

270 On est confondu par ce procédé qui neutralise le résultat d'un vote en assemblée générale par celui d'un vote en comité avec, pour argumentation, le tumulte d'un débat contradictoire entraînant chez certains participants l'incompréhension du bien-fondé de la décision prise par la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi et par ses membres châteletains. Une mise au point sera faite de manière plus démocratique lors de l'assemblée générale du 4 février 1931 § 1.

271 La « Discussion générale du projet de loi relatif à la fiscalité provinciale et communale » a débuté à la Chambre le 11 décembre 1930. Ce projet de loi avait pour objet de « rétablir l'équilibre dans les budgets des communes belges. De nombreuses administrations communales ne savent clôturer le budget sans déficit. Elles sont obligées de recourir à toutes espèces d'expédients pour l'équilibrer. Cette situation s'aggrave d'année en année ; elle provient notamment du fait que le législateur a voté une série de lois qui mettent à charge des communes des dépenses obligatoires. Le législateur ne s'est pas préoccupé des mesures nécessaires pour leur procurer des ressources correspondantes. D'où le déséquilibre dans les budgets. Parmi les dépenses obligatoires qui ont été ainsi imposées aux communes, je cite : des interventions dans les pensions de vieillesse, le fonds de chômage, la caisse pour les estropiés, les bibliothèques populaires, le fonds des mieux doués, les traitements de membres du personnel, des secrétaires communaux, des receveurs, des commissaires de police, ainsi que des gardes champêtres qui, en vertu de la loi sur la police du roulage, sont de véritables agents de l'État, mais payés par les communes. Pour toutes ces dépenses dont nous avons fixé le montant, nous n'avons pris aucune mesure pour permettre aux communes de les payer. » (Exposé introductif du député Auguste Raemdonck (1863-1939), *Annales parlementaires. Chambre des Représentants*, Bruxelles, 11 décembre 1930, p. 214).

272 La Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi est désormais l'institution à laquelle on se réfère pour toute action à caractère politique.

5. Il est décidé de convoquer une assemblée de comité pour le mercredi 28 courant avec l'ordre du jour suivant : augmentation du tarif de l'électricité <sup>273</sup>, eaux <sup>274</sup>, autocars <sup>275</sup>, cavalcade, braderie, examen de la proposition [de loi] Clynmans. Décision à prendre.

La séance est levée à 21h30.

## Réunion du comité du mercredi 28 janvier 1931

La séance est ouverte à 19h40 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, SANDRON, ALEXANDRE, MYNDERS, MORELLI, MARIVET, DESCHAMPS, FALISE, DERENNE, COUNESON, MOLLET, DRION, DEPASSE, DELBAR, DINSART et THIÉRY. Est également présent monsieur Marc <sup>276</sup>, délégué du comité de la cavalcade.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé sans observation.
2. Monsieur LECLERCQ remercie les membres du comité qui ont voté l'ordre du jour proposé lors de la séance précédente et il explique le pourquoi de l'attitude prise par la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi]. Le secrétaire s'associe aux paroles de remerciements de monsieur LECLERCQ et déclare qu'il considère l'incident comme clos.
3. Le président invite monsieur Marc à hâter les travaux du comité « cavalcade ». Cette festivité aura lieu le 29 mars. L'adjudication des forains aura lieu le 16 février. Ceux-ci sont autorisés à rester à Châtelet deux dimanches à l'occasion de la cavalcade <sup>277</sup>. Il est décidé d'écrire au conseil communal pour lui demander à combien s'élève le subside prévu pour la cavalcade et à l'Association des commerçants du Faubourg pour savoir s'il entre dans son intention de déléguer quelques-uns de ses membres auprès du comité de la cavalcade. Monsieur Marc quitte la séance.
4. Pour les questions de l'électricité, des eaux et des autocars, les vœux suivants sont proposés : « Le comité de l'Association des commerçants de Châtelet réunis en assemblée ordinaire le 28 janvier 1931, considérant qu'il entre dans les intentions de la Société anonyme de gaz et d'électricité du Hainaut d'augmenter le prix de

---

273 L'électricité est alors fournie aux habitants de Châtelet par la *Société anonyme de gaz et d'électricité du Hainaut* (voir procès-verbal de la réunion du comité du 28 janvier 1931 § 4).

274 La distribution d'eau est assurée par la *Société intercommunale des eaux* (voir procès-verbal de la réunion du comité du 28 janvier 1931 § 4). La quantité mise à la disposition de la ville est jugée insuffisante.

275 Cette requête vise la *Société nationale des chemins de fer vicinaux*. L'Association des commerçants espère que celle-ci ouvrira une ligne d'autobus entre Tamines et Châtelet et une autre entre Florennes et Châtelet (voir procès-verbal de la réunion du comité du 28 janvier 1931 § 4).

276 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 15 janvier 1931 § 3.

277 Cette période durant laquelle des attractions foraines sont présentes en ville sera l'occasion d'organiser une quinzaine commerciale qui prendra le nom de « foire foraine ». Celle-ci aura plusieurs temps forts : le bal d'enfants avec travestis (premier dimanche), la cavalcade (deuxième dimanche) et les animations du jeudi saint (voir procès-verbaux des réunions de comité du 27 janvier 1932 et suivants).

l'électricité dans la proportion de 33 % environ, que l'orientation du coût de la vie accuse nettement un indice de baisse, que les services publics et les grandes administrations, au contraire, ont tendance à augmenter leurs tarifs (prix des lettres, télégrammes, téléphone, centimes additionnels), que l'augmentation du prix l'électricité aura nécessairement une répercussion sur le coût de la vie, que des localités voisines obtiennent leur électricité à des prix inférieurs de près de 25 % à ceux pratiqués aux consommateurs de Châtelet, pour ce motif, émet le vœu suivant : voir le conseil communal s'opposer énergiquement à toute augmentation du prix de l'électricité et rechercher les moyens propres à obtenir celle-ci au même prix que celui pratiqué à Charleroi, par exemple. »

[« Le comité de l'Association des commerçants de Châtelet réunis en assemblée ordinaire le 28 janvier 1931,] considérant que la Société intercommunale des eaux s'est rendu propriétaire d'une source d'eau potable située sur le territoire la ville de Châtelet, considérant, d'autre part, que la quantité maximum d'eau potable mise journellement à la disposition de la ville de Châtelet est notoirement insuffisante pour les besoins de sa population et de ses industries, que, pour cette cause, les chasses des égouts de la voirie n'ont fonctionné que d'une façon très irrégulière ; qu'une quantité minimum journalière de 1800 m<sup>3</sup> est nécessaire à la ville de Châtelet, pour ce motif, émet le vœu suivant : voir l'administration communale autoriser la Société intercommunale des eaux à faire tous travaux de captage et de conduite des eaux sur le territoire de Châtelet, sous condition de voir cette société parfaire la quantité d'eau mise à la disposition de la ville de Châtelet jusqu'à concurrence de 1800 m<sup>3</sup> minimum par jour.

[« Le comité de l'Association des commerçants de Châtelet réunis en assemblée ordinaire le 28 janvier 1931,] vu l'enquête ordonnée par l'administration communale au sujet de la demande faite par la Société nationale des chemins de fer vicinaux, sollicitant l'autorisation d'organiser un service de transport automobile par route entre Châtelet (place de l'Hôtel-de-Ville) et Tamines (place de la Station), émet les vœux suivants : voir l'horaire prévoir au moins un départ par heure dans chaque sens, voir l'administration communale insister auprès de la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour qu'un service semblable soit établi sur le parcours Châtelet-Florennes.

Chacun de ces vœux est mis séparément aux voix. Les votes ont lieu à main levée. Il y a chaque fois unanimité absolue pour leur adoption.

5. Le secrétaire signale que, par suite du désir d'un des vice-présidents de ne pas se représenter à l'élection qui a eu lieu le 15 janvier dernier, le bureau n'est plus au complet. Il demande que l'assemblée procède à la nomination d'un vice-président. Le comité déclare qu'il n'y a pas urgence et décide de reporter cette élection à la prochaine assemblée du comité.
6. Le président demande à l'assemblée si elle est d'avis d'organiser cette année une braderie. Monsieur COUNESON combat la proposition parce que, dit-il, il craint la non-réussite de la braderie vu la période de crise que nous traversons. Le président, au contraire, pour les mêmes raisons, en est partisan. La question est mise aux voix. La proposition du président recueille l'unanimité des voix, moins une abstention.
7. Le secrétaire prend la parole pour la lecture de la proposition [de loi] Clynmans<sup>278</sup>. Auparavant, il propose, afin d'éclairer chacun, une conférence contradictoire à faire

---

278 Proposition de loi du 7 avril 1927 sur la fermeture obligatoire des magasins, dite « Proposition Clynmans ».

donner par monsieur Clynmans et un adversaire de sa proposition. Cette proposition est mise aux voix. La proposition est rejetée<sup>279</sup> par 16 voix contre 2. Le secrétaire fait la critique de la [proposition de] loi Clynmans et en montre les dangers. Après cette étude, l'ordre du jour suivant est proposé : « Le comité de l'Association des commerçants de Châtelet, réunis en assemblée ordinaire le 28 janvier 1931, vu la proposition de loi présentée par monsieur Clynmans sur la fermeture des magasins le dimanche après-midi et à certaines heures en semaine, considérant, qu'une telle proposition est attentatoire à la liberté individuelle et directement contraire à l'article 15 de la Constitution, qu'il n'est pas possible de la prendre en considération sans détruire les bases du pacte fondamental de la Nation, pour ces motifs, émet le vœu de voir le Parlement rejeter pour motif d'inconstitutionnalité<sup>280</sup> la proposition présentée par monsieur Clynmans. »

Il est entendu que ce vœu ne pourra être envoyé qu'après avoir été ratifié par l'assemblée générale.

Il est procédé au vote, qui a lieu à main levée. Le vœu est approuvé à l'unanimité moins une abstention. Le membre qui s'est abstenu déclare l'avoir fait parce qu'il n'a été fait que la critique de la proposition. Il aurait voulu que la défense de la proposition soit également présentée<sup>281</sup>.

8. Il est décidé de convoquer l'Association en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 4 février prochain à 19h30.

La séance est levée à 21h45.

### **Assemblée générale extraordinaire du mercredi 4 février 1931**

La séance est ouverte à 19h50 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Est excusé : monsieur MORELLI.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Ce procès-verbal est approuvé sans observation. Un membre demande qu'il soit donné lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 janvier. Après lecture de ce procès-verbal, aucune observation n'est présentée. Monsieur LECLERCQ, en quelques mots, donne les raisons qui ont motivé l'attitude prise par la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] dans la question de la fermeture des magasins.

---

279 Un débat contradictoire est impossible dans la mesure où les commerçants et leurs organismes représentatifs perçoivent la proposition de loi Clynmans comme une atteinte aux libertés individuelles (voir procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 février 1931 § 2).

280 Pour convaincre, Georges Thiéry n'hésite pas à utiliser l'argument d'une atteinte à la Constitution et, plus particulièrement, à l'article 15 : « *Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos.* »

281 Cette prise de position soutenant la nécessité d'un débat critique ne manque pas de courage dans un contexte hostile. Elle vient peut-être de monsieur Mollet, dont les idées politiques semblent assez peu conformistes (voir procès-verbal de la réunion du comité du 17 janvier 1930 § 5).

2. Le secrétaire donne lecture de la proposition [de loi] Clynmans et en fait la critique article par article <sup>282</sup>. Puis le vœu suivant est proposé : « Les membres de l'Association des commerçants de Châtelet réunis en assemblée générale extraordinaire le 4 février 1931, après avoir entendu la critique de la proposition de loi présentée par monsieur le député Clynmans sur la fermeture des magasins le dimanche après-midi et à certaines heures en semaine, considérant, qu'une telle proposition est attentatoire à la liberté individuelle et qu'elle est directement contraire à l'article 15 de la Constitution, qu'il n'est pas possible de la prendre en considération sans détruire les bases du pacte fondamental de la Nation, pour ces motifs, émettent le vœu de voir le Parlement rejeter pour motif d'inconstitutionnalité la proposition présentée par monsieur Clynmans. »  
Ce vœu est mis aux voix. Le vote a lieu à main levée. Le vœu proposé est admis à l'unanimité des membres présents moins deux membres qui se sont abstenus et de deux membres qui votèrent contre. Les deux abstentions sont motivées par le fait que la défense de la proposition n'a pas été présentée.
3. Le président annonce que le prix de l'électricité est diminué de 0,25 fr. depuis le 1<sup>er</sup> janvier.
4. Le secrétaire annonce que, suite à une conversation qu'il a eue avec monsieur le bourgmestre le matin, il résulte que l'administration communale ne peut prévoir maintenant quel subside sera affecté à la cavalcade. Le temps dont le comité organisateur de la cavalcade dispose avant cette festivité étant très court, il est décidé que messieurs LECLERCQ et PAPART feront, dès demain, une démarche auprès de l'administration communale pour savoir exactement quelles sont ses intentions.
5. Il est donné lecture d'une lettre du club vélocipédique « La Victoire » <sup>283</sup> sollicitant un subside et un appui auprès des commerçants en faveur d'une course qu'elle organise le 15 mars prochain et dénommée « Championnat du Hainaut ». Un membre propose de lui allouer 250 fr. Devant la discussion qui s'engage, la question est mise au vote à main levée. Le subside proposé est voté par 26 voix. De plus, une petite affichette sera imprimée et distribuée chez les commerçants et les engageant à réserver bon accueil aux collecteurs.
6. L'assemblée approuve la manière de voir du comité qui décide de demander au conseil communal de mettre à l'étude un projet réglementant la circulation des véhicules dans les rues du centre de la ville. Ce projet établirait un sens unique et interdirait le stationnement des véhicules, sauf pour le chargement et le déchargement des marchandises <sup>284</sup>.

La séance est levée à 21h30.

---

282 Le texte intégral de la proposition de loi du 7 avril 1927 sur la fermeture obligatoire des magasins est reproduit en annexe.

283 Le club *La Victoire* est châteletain. Outre des courses sur route, il organise aussi des épreuves sur piste autour de la place Jean Guioz. En 1929, il comprend parmi ses affiliés un certain... Émile Joly, déjà coureur professionnel (voir Alain Vlieghe, *Émile Joly, une force de la nature*, dans *Le Vieux Châtelet*, annuaire 48, Châtelet, 2008, pp. 59-65).

284 C'est donc en 1931, à la demande de l'Association des commerçants, que s'engage la discussion sur la mise en place d'un sens unique giratoire dans le centre-ville de Châtelet avec interdiction de stationnement dans les rues, situation qui se maintiendra jusqu'aux années 1990.

### **Réunion du comité du mercredi 18 février 1931**

La séance est ouverte à 8h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ALEXANDRE, MYNDERS, MORELLI, MARIVET, FA-LISE, DERENNE, DINSART et THIÉRY. Sont excusés : messieurs DECK, DES-CHAMPS et LECLERCQ. Sont également présents : messieurs Marc <sup>285</sup>, du comité « cavalcade », et ROSCAIL, qui a été appelé au cours de l'assemblée.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est approuvé sans observation.
2. Le président donne lecture d'une lettre de l'administration communale en réponse aux divers vœux que nous avons présentés.
3. Pour la question « cavalcade », il résulte que Monsieur Marc est à peu près seul au comité. Il est décidé de lui adjoindre messieurs MARIVET, MORELLI et ROSCAIL, qui acceptent. Ces trois membres aideront le comité, mais n'en feront pas partie le jour de la cavalcade. Pour les collectes, il est décidé d'envoyer une circulaire à tous les commerçants leur demandant de verser leur quote-part au compte de chèques postaux d'un membre du comité. Chez les commerçants qui n'auraient pas souscrit, on envisagera de repasser pour les collectes. Monsieur ROSCAIL accepte de voir les cafetiers avec un autre de ses collègues. Il serait désirable que le jour de la cavalcade la circulation des véhicules soit interdite sur la place de la Victoire. Une lettre sera écrite dans ce sens au conseil communal.
4. L'assemblée étudie une réglementation pour établir le sens unique dans les rues de la Montagne, Neuve et du Commerce, avec interdiction de stationnement, sauf pour le chargement et le déchargement des véhicules. Après une assez longue discussion, il est décidé de présenter au conseil communal un projet prévoyant un sens unique dans le sens : rue de la Montagne, rue Neuve, rue du Commerce. Il est décidé de demander au conseil communal de pouvoir être représenté auprès de la commission d'étude de cette question par deux de nos membres.

La séance est levée à 22 heures.

### **Réunion du comité du mercredi 11 mars 1931**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, ALEXANDRE, MYNDERS, MORELLI, MARIVET, DESCHAMPS, DERENNE, COUNESON, CAUCHY et THIÉRY. Sont également présents messieurs FERAUGE et Marc. Est excusé : monsieur DINSART.

1. Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.
2. Après une assez longue discussion concernant le sens unique, il est décidé d'attendre les propositions du conseil communal.
3. Monsieur COUNESON voudrait voir réglementer les emplacements des marchands les jours de marché, principalement dans la rue de la Montagne.

---

285 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 15 janvier 1931 § 3.

4. Monsieur Marc <sup>286</sup>, du comité de la cavalcade, signale que six groupes sont engagés pour cette festivité pour une somme globale de 10.200 fr. Il est décidé d'engager deux autres groupes pour 2150 fr. : « L'Union fait la force » et « Les Indiens ».
5. Il est décidé de chercher un collecteur pour passer chez les commerçants qui n'ont pas envoyé leur quote-part aux comptes de chèques postaux. On lui abandonnera 7,5 % de la recette.
6. Monsieur FERAUGE verra quelques commerçants du Faubourg. Si ceux-ci ne veulent pas participer financièrement à l'organisation de la cavalcade, la formation de celle-ci se fera rue de la Station, la tête à hauteur de la rue des Français.
7. Par acclamation, monsieur DERENNE est élu vice-président.

La séance est levée à 21h30.

### **Assemblée générale extraordinaire du vendredi 17 avril 1931**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur COUNESON, vice-président. Monsieur PAPART s'est excusé de ne pouvoir arriver que tardivement.

1. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des comptes de la cavalcade de 1931. Les recettes se sont élevées à 21.743,60 fr., les dépenses à 18.507,50 fr., le boni s'élève donc provisoirement à 3235,10 fr. Cette somme a été versée en banque, au compte de l'Association. Il reste quelques factures à payer. Le président félicite le comité organisateur pour le résultat qu'ils ont [qu'il a] obtenu.
2. Il est fait appel au dévouement des membres présents pour former le comité organisateur des fêtes communales. On propose messieurs FERAUGE, MORELLI, MARIVET, ALEXANDRE et DECK, qui demandent à réfléchir jusqu'après l'assemblée. Il serait désirable que des cafetiers <sup>287</sup> se joignent à eux.
3. Le président demande à l'assemblée de ratifier la décision prise par le comité en son assemblée du 28 janvier pour l'organisation de la braderie. À l'unanimité absolue, l'assemblée ratifie cette décision.  
Il est procédé à la formation du comité de la braderie. Il est décidé de faire appel au comité de l'an dernier auquel sont adjoints messieurs FERAUGE, MYNDERS, DELBAR et DINSART. Monsieur DELBAR déclare ne pas pouvoir en faire partie cette année à cause d'un deuil. Le comité est ainsi composé : messieurs HUBAUX, DECK, Barreaux <sup>288</sup>, Bureau <sup>289</sup>, DESCHAMPS, Delbove <sup>290</sup>, DINSART, DERENNE, François fils <sup>291</sup>, PAPART, ALEXANDRE, DEPASSE, MORELLI, MARIVET, FERAUGE, MYNDERS et THIÉRY.

---

286 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 15 janvier 1931 § 3.

287 Les fêtes communales ne sont pas étroitement liées à l'activité commerciale. Elles sont plutôt des fêtes traditionnelles, héritières de la ducasse d'autrefois, et il est assez logique que les cafetiers soient particulièrement impliqués dans leur organisation.

288 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 8 juin 1928 § 7.

289 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 juin 1929 § 3.

290 Delbove Henri (RCC 2156) : « coiffeur », rue des Brasseurs 3, né à Châtelet le 9 avril 1903.

291 Personne non identifiée, qui est sans doute le fils de Joseph FRANÇOIS.

4. Un membre présent voudrait voir la date de la braderie ne pas être toujours la même chaque année. Une longue discussion s'engage. Finalement, l'assemblée est d'avis de ne pas changer la date, qui reste fixée au dimanche précédant le 15 août <sup>292</sup>. Cette année, la braderie aura lieu les 8, 9 et 10 août.
5. Monsieur PAPART, président, entre en séance. Il prend la présidence et s'excuse de son arrivée tardive.
6. Il est donné lecture d'une lettre du conseil communal nous annonçant, suite à notre demande, que les subsides pour les fêtes communales s'élèveraient cette année à la somme de 9000 fr.
7. Suite à une interpellation d'un membre, une longue discussion s'engage sur l'attitude prise par le conseil communal dans la question des autocars <sup>293</sup>. Finalement, il est décidé que messieurs PAPART et THIÉRY se renseigneront auprès des membres du conseil.

La séance est levée à 21h45.

Après la séance, les membres désignés pour faire partie du comité des fêtes communales déclarent ne pas accepter <sup>294</sup>.

### **Assemblée générale ordinaire du mercredi 3 juin 1931**

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont excusés : messieurs SPEILEUX et DESCHAMPS.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Le secrétaire [Georges Thiéry] rend compte des nombreuses démarches qui ont été faites pour la question des autocars Tamines-Châtelineau.
3. Le président fait rapport sur la question de la fête communale de cette année. Il signale que les habitants de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la place du Marché <sup>295</sup> sont convoqués par le conseil communal pour le 4 juin, respectivement à 7h30 et à 8h00 du soir, pour examiner la situation concernant les fêtes communales.  
Un membre se plaint de ce que lors de diverses fêtes, les luttes au jeu de balle soient des attractions payantes, puisque les autres genres d'attractions ne le sont pas.
4. Il est donné lecture d'un échange de correspondance préliminaire à l'organisation de la braderie (autorisation, demande de principe, etc.).  
Un journal sera tiré à 100.000 exemplaires et distribué par la poste. Les commerçants de Châtelet pourront y insérer les annonces. Le prix de celles-ci sera d'environ 2500 fr. la page (29 × 44 cm).

---

292 Le 15 août est traditionnellement la fête qui annonce la fin de l'été et donc, en matière commerciale, l'ouverture prochaine de la saison d'automne. C'est la période de l'année où, dans les nombreux magasins de textile, il faut finir d'écouler les collections d'été.

293 C'est-à-dire les lignes de bus Châtelet-Tamines et Châtelet-Florennes (voir procès-verbal de la réunion 28 janvier 1931 § 4).

294 On ignore les motifs de ce revirement. Participer à l'organisation des fêtes communales reste une affaire délicate.

295 C'est sur ces deux places que se déroulent les principales manifestations des fêtes communales, notamment les concerts en plein air.

Un membre demande que l'on s'adresse à la firme Tytgat <sup>296</sup> pour connaître ses prix pour l'impression des affiches.

En principe, il est décidé d'organiser les festivités suivantes : le samedi, fête de nuit place du Marché ; le dimanche, ascension d'un ballon place de l'Hôtel-de-Ville ; le lundi, feu d'artifice place de la Victoire.

Un membre s'offre de nous communiquer tous les renseignements utiles pour la composition des orchestres.

Les commerçants de Châtelet qui le désireraient pourront obtenir un emplacement sur une des trois places à raison de 25 fr. le mètre carré avec un minimum de 100 fr.

Un membre est d'avis que pour se procurer les ressources, il ne faut plus avoir recours aux collectes. Les commerçants devraient envoyer leur souscription au moyen d'un bulletin de versement qui leur serait remis. La question est mise aux voix. Elle est repoussée <sup>297</sup>.

La séance est levée à 21h45.

## Réunion du comité du vendredi 23 octobre 1931

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, SANDRON, ALEXANDRE, MORELLI, MARIVET, FALISE, DERENNE, COUNESON, DEPASSE, DELBAR, CAUCHY, DINSART et THIÉRY.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Monsieur LECLERCQ profite de la circonstance pour adresser des félicitations au comité organisateur de la braderie qui a bien réussi dans son entreprise. Malgré le mauvais temps, il y a eu à Châtelet beaucoup de monde pendant les trois jours de la braderie.  
Monsieur DECK, trésorier, signale que les comptes de la braderie sont presque terminés. Il en sera donné connaissance sous peu.
3. Il est décidé de faire une démarche auprès du conseil communal pour savoir où en est la question des autocars <sup>298</sup>.
4. Le boni exact de la cavalcade s'élève à 2213,90 fr. [Dans la marge figure une soustraction : 21.743,60 fr. – 19.529,70 fr. = 2213,90 fr.].
5. Monsieur COUNESON attire l'attention sur l'importance que prennent nos foires et marchés. Cette multiplication des marchands cause énormément de tort au commerce local. Il est constaté que, d'après le tarif communal, le prix des places sur nos marchés est absolument dérisoire. Un long échange de vues a lieu ensuite. Il est décidé d'écrire au conseil communal pour lui demander de prendre des mesures

---

296 Vers 1930, il existait une imprimerie Tytgat à Gilly Quatre bras.

297 Les collectes sont moins anonymes, plus insistantes et plus rentables que les formulaires de versement.

298 Voir procès-verbal de la réunion de comité du 28 janvier 1931 § 4.

pour réglementer et limiter les foires et marchés <sup>299</sup>. Le bureau étudiera cette question.

6. Il est donné lecture d'une lettre de la Fédération nationale des [anciens] combattants nous invitant à la manifestation du 11 novembre. Il est décidé d'accepter.
7. Lecture est donnée d'une correspondance d'un journaliste bruxellois demandant notre appui pour la création d'un journal local à Châtelet. Il est décidé de ne pas accepter <sup>300</sup>.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du mercredi 9 décembre 1931

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, ALEXANDRE, MORELLI, DESCHAMPS, DERENNE, COUNESON, CAUCHY et THIÉRY. Est excusé : monsieur LECLERCQ.

1. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.
2. Le trésorier donne lecture des comptes de la braderie 1931. Après paiement du gaz des ballons, dont les factures ne nous sont pas encore parvenues, les dépenses seront balancées par les recettes, à peu de choses près.  
Monsieur COUNESON félicite les organisateurs de la braderie pour la réussite de cette entreprise et pour la bonne gestion financière.  
Le président signale que les comptes ont été remis seulement maintenant parce que certaines factures ne nous ont été remises que la semaine dernière.
3. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'un projet de lettre à adresser au conseil échevinal pour arriver à une réglementation et une limitation de nos foires et marchés. L'assemblée approuve l'envoi de cette lettre, sauf monsieur DESCHAMPS qui, tout étant d'accord en principe, n'approuve pas certaines mesures proposées.
4. Il est décidé que messieurs PAPART et THIÉRY se rendront au service des travaux pour savoir où on en est avec la pose des plaques interdisant le stationnement des véhicules <sup>301</sup>.

---

299 Les foires et marchés, dont l'organisation est du ressort de l'administration communale, attirent beaucoup de monde, ce qui est bon pour le commerce local, mais aussi beaucoup de marchands ambulants, ce qui entraîne une forte concurrence pour les commerçants locaux (voir procès-verbal de la réunion de comité du 11 octobre 1933 § 3).

300 Dans les années 1920-1930, l'Association des commerçants publie elle-même occasionnellement un journal publicitaire, en particulier lors de la braderie. La création d'un périodique publicitaire local est évoquée à plusieurs reprises dans les procès-verbaux des réunions de comité (voir, par exemple, le procès-verbal du 2 mai 1934 § 1). On perçoit bien que les commerçants châteletains ont l'envie d'avoir les coudées franches en la matière. Il faudra attendre 1948 pour que se réalise leur vœu. Cette année-là, à l'instigation d'ailleurs du comité de l'Association des commerçants de l'époque, Jules Chauvier fonde l'hebdomadaire toutes-boîtes *Le Messenger* (voir Alain VLIEGHE, *Le Messenger. Celui que j'attendais le jeudi*, dans *Le Vieux Châtelet*, annuaire 51, Châtelet, 2011, pp. 93-99).

301 Voir procès-verbaux de l'assemblée générale du 4 février 1931 § 6 et de la réunion de comité du 18 février 1931 § 4.

5. Monsieur DECK propose un projet de publicité collective pour les fêtes de Pâques<sup>302</sup>. L'assemblée approuve en principe cette proposition qui sera exposée et discutée durant l'assemblée générale.
6. Il est décidé l'envoi d'une lettre à la direction de la centrale électrique pour attirer son attention sur les pannes d'électricité fréquentes lors des soirs de grande vente : veille de Saint-Nicolas, braderie, jeudi saint<sup>303</sup>. Par la même occasion, il lui sera demandé s'il n'est pas possible d'organiser un service permettant de remettre des plombs [rebrancher l'alimentation électrique] chez les particuliers après 5h00 du soir sans devoir attendre le lendemain.
7. L'assemblée générale est fixée au vendredi 18 courant.

La séance est levée à 21h30.

### **Assemblée générale ordinaire du vendredi 18 décembre 1931**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont excusés : messieurs COUNESON et DINSART.

1. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci est approuvé sans observation.
2. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des comptes de la braderie. Les dépenses se sont élevées à 50.050 fr., les dépenses à 49.181,05 fr., mais il reste à payer le gaz du gonflement du ballon dont la facture ne nous est pas encore parvenue. L'assemblée approuve ces comptes et en donne décharge au comité.
3. Il est procédé à l'élection de sept membres sortants : messieurs DELBAR, DELIRE L., CAUCHY, PAPART, DINSART, DRION et DEPASSE. Monsieur DELIRE déclare ne plus se représenter et monsieur DEPASSE ne peut plus être réélu, ayant quitté Châtelet.  
Sur proposition d'un membre, il est décidé de ne plus voter pour les membres sortants ayant plus de trois absences consécutives non motivées, conformément à l'article 19 des statuts. Cette proposition est approuvée. Il est décidé également de ne pas faire l'élection par bulletins secrets. Sont élus par acclamations : messieurs DELBAR, CAUCHY, PAPART et DINSART, membres sortants ; puis par acclamations également : messieurs FERAUGE, FRANÇOIS, CORBU, DALLEBROUX, MARCHAND et ROSCAIL. Les séries sortantes s'établissent comme suit. Sortants en 1932 : messieurs DALLEBROUX, ROSCAIL, AENDEKERK G., MOLLET, DESCHAMPS, FALISE, DERENNE et THIÉRY ; en 1933 : messieurs COUNESON, MARCHAND, DECK, ALEXANDRE, MYNDERS, MORELLI et FRANÇOIS ; en 1934 : messieurs PAPART, DELBAR, CAUCHY, DINSART, CORBU et FERAUGE.
4. Monsieur ROSCAIL, dans le but d'avoir plus de présents aux assemblées du comité, propose d'infliger aux membres absents sans s'être fait excuser une amende

---

302 C'est-à-dire la quinzaine commerciale de printemps, qui englobe la cavalcade.

303 Le jeudi saint est le point d'orgue de la quinzaine commerciale de printemps. Il est traditionnellement associé à une « fête des étalages » (voir procès-verbal de la réunion du comité du 10 avril 1925 § 9).

de 5 fr. par absence. Après discussion, il est décidé de reporter ce dernier à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

5. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture [d'une lettre ou d'une demande] adressée au conseil communal pour réglementer les marchés et les foires.
6. Le président rend compte de la démarche qu'il a faite avec le secrétaire au sujet des plaques interdisant le stationnement des autos [dans les rues du centre-ville]. Les plaques sont arrivées et seront placées dès que les piquets destinés à les supporter seront reçus. Un débat s'engage sur l'itinéraire et le service des autocars <sup>304</sup>. Il est décidé de surseoir à quoi que ce soit jusqu'au placement des plaques.
7. Monsieur DECK expose l'idée de publicité collective examinée lors de l'assemblée du comité du 9 décembre dernier. L'assemblée marque son accord et décide que cette question sera étudiée par le bureau.
9. Il est fait appel aux bonnes volontés pour former un comité organisateur de la cavalcade de 1932. Personne ne veut en faire partie.

La séance est levée à 21h45.

---

304 Il est sans doute fait allusion ici aux trajets et aux points d'arrêt des bus en ville.

## Année 1932

### Réunion du comité du mercredi 27 janvier 1932

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, ALEXANDRE, MORELLI, FALISE, DERENNE, COUNESON, DELBAR, CAUCHY, DINSART, ROSCAIL, FERAUGE, MARCHAND, FRANÇOIS, DALLEBROUX et THIÉRY.

1. Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.
2. Il est rendu compte de l'initiative prise par le bureau en vue de l'organisation d'une foire foraine <sup>305</sup> qui se tiendrait du 12 au 22 mars <sup>306</sup>. Le comité marque son accord.
3. Il est donné lecture d'un échange de lettres entre l'administration communale et notre Association par lesquelles l'administration communale réclame la restitution du boni de la cavalcade de 1931 s'élevant, d'après elle, à 3000 fr., alors qu'il n'est que de 2213,90 fr. Il est décidé d'écrire au conseil communal pour lui demander sur quoi il se base pour l'estimation de ce reliquat et, pour le surplus, le comité est d'accord pour estimer que ce boni doit revenir à l'Association <sup>307</sup>.
4. Concurrément avec la foire foraine et les expositions d'étalages <sup>308</sup> de la semaine de Pâques, il est décidé de faire une campagne publicitaire en vue d'amener le plus d'étrangers <sup>309</sup> possible à Châtelet. Un journal d'annonces sera édité et distribué par la poste à raison de 52.000 exemplaires. La page coûtera 1175 fr., la demi 590 fr. et

---

305 « Foire foraine » veut dire « foire à laquelle participent de nombreuses attractions foraines ». La création de cette foire remonte au printemps 1931 : « *Le dimanche 29 mars prochain verra se dérouler dans les rues de Châtelet la cavalcade qui, suivant la tradition, sort chaque année avant Pâques. Organisée cette année encore sous les auspices de l'administration communale et avec la collaboration de l'Association des commerçants, il est certain que cette festivité remportera son succès habituel. Rompant avec les vieilles habitudes et voulant donner à ce cortège un éclat nouveau, le comité organise une grande foire foraine qui durera du 21 mars au 30 mars. Le très grand nombre de loges foraines auxquelles un emplacement a été adjugé dernièrement nous permet de croire que presque tous les emplacements disponibles sur les places publiques seront occupés.* » (*Gazette de Charleroi*, 14 mars 1931, page 4).

306 Jusqu'aux années 1920, la cavalcade était une festivité communale. Ses priorités ne sont pas marchandes. Au début des années 1930, l'Association des commerçants insère la cavalcade dans une quinzaine commerciale. Cette quinzaine s'ouvre le dimanche précédant celui des Rameaux et se ferme le jeudi saint : « *L'Association des commerçants organise une grande foire foraine du 12 au 22 mars. Les meilleures attractions du moment seront installées sur toutes les places [...] Du 13 au 27 mars, concours d'étalages ; exposition de toutes les dernières nouveautés chez plus de trois cents commerçants.* » (*Gazette de Charleroi*, 10 mars 1932, page 4). Ce temps fort de la vie commerciale de Châtelet connaîtra son apogée au début des années 1950. Pour en savoir plus sur l'évolution de la cavalcade, voir Marcel NIHOUL, *Du carnaval à la cavalcade. Les transformations d'un folklore à Châtelet*, dans *Le Vieux Châtelet*, annuaire 55, Châtelet, 2015, pp. 87-94.

307 La cavalcade est subsidiée par la ville. L'Association des commerçants doit logiquement lui rendre des comptes. Toutefois, l'organisation de cette festivité étant prise en charge par l'Association, celle-ci estime avoir droit à ce boni.

308 Jusqu'aux années 1950, la mise en valeur des étalages durant la semaine sainte est une véritable institution et un spectacle qui attire beaucoup de monde (voir procès-verbal de la réunion du comité du 10 avril 1925 § 9).

309 « Étrangers » est ici entendu dans le sens de « nouveaux clients potentiels ».

ainsi de suite. De plus, une publicité générale sera faite dans les journaux de Charleroi. La caisse de l'Association en supportera les frais. Une somme de 4000 fr. est votée à cet effet par le comité.

5. Une proposition <sup>310</sup> tendant à infliger 5 fr. d'amende par chaque absence non excusée à une réunion [du comité] est mise aux voix et rejetée par 15 voix contre 2.
6. Il est donné lecture de quelques articles de journaux donnant les conclusions d'une enquête de la Commission de la vie chère <sup>311</sup> et d'une déclaration de monsieur le ministre de l'Industrie et du Travail <sup>312</sup> disant qu'en règle générale les prix de détail sont raisonnables.
7. Il est décidé d'écrire au ministre des Transports <sup>313</sup> pour obtenir le maintien du service d'autocar Châtelet-Tamines via Aiseau-centre.

La séance est levée à 22h00.

## Réunion du comité du vendredi 26 février 1932

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, MYNDERS, MORELLI, DESCHAMPS, FALISE, DERENNE, COUNESON, CAUCHY, ROSCAIL, FRANÇOIS et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs ALEXANDRE, DINSART, MARCHAND et DALLEBROUX.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Le président signale que monsieur ALEXANDRE, membre du comité, est souffrant. Il propose l'envoi d'une lettre pour lui présenter, au nom de l'Association, nos vœux de prompt rétablissement. Accepté.
3. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'un échange de correspondance entre l'administration communale et l'Association des commerçants concernant le reliquat de la cavalcade de 1931.
4. L'adjudication des emplacements pour la foire foraine a rapporté à ce jour 7650 fr. net. Les dépenses sont prévues comme suit : 150 grandes affiches 500 fr. ; 1000 petites affiches 250 fr. ; deux groupes de Gilles 5000 fr. ; feu d'artifice 1300 fr. ; total 7050 fr. Il est décidé d'engager les Gilles de Souvret qui demandent 2500 fr.
5. Il est décidé de demander au Collège des bourgmestre et échevins une audience pour une délégation de l'Association des commerçants afin de discuter avec lui nos propositions sur la réglementation des foires et marchés. Cette délégation sera composée de messieurs LECLERCQ, PAPART, DECK et THIÉRY.

---

310 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 18 décembre 1930 § 4.

311 La « Commission de la vie chère » est instituée en 1930 par Hendrik Heyman, ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale pour étudier les causes du renchérissement du coût de la vie en Belgique à cette époque et pour formuler des propositions en vue de diminuer ce coût.

312 Hendrik Heyman (1879-1958), échevin (1921-1928) puis bourgmestre (1933-1946) de Saint-Nicolas, député de l'arrondissement de Saint-Nicolas pour le parti catholique (1919-1958), ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale (1927-1932).

313 Philip Van Isacker (1884-1951), député de l'arrondissement de Malines pour le parti catholique (1919), conseiller communal de Malines (1921), militant flamand.

6. Il est décidé d'écrire à Monsieur Bodart <sup>314</sup>, député, pour le prier d'intervenir auprès de monsieur le ministre des Transports <sup>315</sup> dans la question de l'autocar Châtelet-Tamines, via Aiseau-centre.
7. Suite à une demande du « Sporting Club <sup>316</sup> » [de Châtelet], il est décidé de lui offrir une coupe et un objet d'art à faire disputer lors du tournoi de Pâques. Une somme de 300 fr. est votée à cet effet.
8. Une demande de subsides du club cycliste « La Victoire » <sup>317</sup> pour une course qu'il organise le 20 mars est rejetée, notre budget de cette année ne nous permettant pas de soutenir plusieurs sociétés et un roulement devant être adopté.
9. Monsieur FALISE déclare donner sa démission de membre du comité et de membres de l'Association des commerçants pour des raisons en dehors de l'Association.
10. Une lettre sera envoyée à la centrale électrique lui signalant la fréquence des interruptions de courant principalement les soirs de grande vente <sup>318</sup>.
11. Le comité décide en principe l'organisation d'une braderie en 1930. Cette décision sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

L'assemblée est levée à 21h30.

### **Assemblée générale extraordinaire du vendredi 18 mars 1932**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont excusés : messieurs LECLERCQ et COUNESON.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Il est donné lecture de la réponse de la Société de gaz et d'électricité du Hainaut.
3. L'assemblée ratifie la décision prise par l'assemblée du comité du 26 février concernant la braderie. Celle-ci aura lieu avec le comité suivant : messieurs PAPART, DECK, DESCHAMPS, DINSART, DELBAR, DERENNE, ALEXANDRE, MORELLI, FERAUGE, CAUCHY, MYNDERS et THIÉRY. Ce comité fonctionnera sous la présidence d'honneur de monsieur HUBAUX.
4. Le secrétaire [Georges Thiéry] rend compte de la démarche faite auprès du collègue échevinal avec messieurs PAPART, LECLERCQ et DECK et concernant la réglementation des foires et marchés.
5. Le secrétaire rend compte de l'organisation de la quinzaine commerciale terminée par une tombola qui a lieu actuellement à Saint-Josse-ten-Noode. Il est décidé d'organiser semblable manifestation à Châtelet. Cette quinzaine aura lieu du mardi 26

---

314 Jean Bodart, député de l'arrondissement de Charleroi pour le parti catholique en 1929-1933 (voir procès-verbaux des réunions du comité des 17 janvier 1930 § 5 et 15 mars 1930 § 2).

315 Philip Van Isacker (voir procès-verbal de la réunion du comité du 27 janvier 1932 § 7).

316 Le *Châtelet Sporting Club* est fondé officiellement le 18 septembre 1936 en tant que société coopérative par Marcel Defalque, Louis Falise fils, François Blampain, Édouard Lefèvre, Joseph Wyame, Jules Bureau et Émile Leclercq (voir Registre de commerce de Charleroi, bordereau 29424 du 16 novembre 1936).

317 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 4 février 1931 § 2.

318 Voir procès-verbaux des réunions de comité du 2 décembre 1924 § 9 et du 9 décembre 1931 § 6.

avril au samedi 7 mai <sup>319</sup>. Par 11 voix contre 3, il est décidé que la caisse de l'Association participera aux frais de publicité jusqu'à concurrence d'une somme de 2000 fr.

Il est procédé à l'élection d'un comité pour l'organisation de cette quinzaine [commerciale] ; il est ainsi composé : messieurs PAPART, DECK, DESCHAMPS, DELBAR, DERENNE, ALEXANDRE, CAUCHY, MORELLI, FERAUGE, MYNDERS, DALLEBROUX, SOUPART, Lambeaux <sup>320</sup> et THIÉRY.

La séance est levée à 22h30.

### Réunion du comité du mardi 3 mai 1932

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, MYNDERS, MORELLI, DESCHAMPS, DERENNE, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, MARCHAND, FRANÇOIS et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX, COUNESON et DELBAR.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, le président fait part du décès de monsieur ALEXANDRE, membre du comité, décès survenus depuis la dernière assemblée. Il propose d'insérer au procès-verbal de la séance ce qui suit : « Le comité de l'Association des commerçants de Châtelet, réunis en assemblée le 3 mai 1932, salue avec la plus profonde émotion la mémoire de monsieur Orphée ALEXANDRE, décédé depuis la dernière assemblée, et adresse à mesdames ALEXANDRE l'expression respectueuse de ses condoléances émues, et passe à l'ordre du jour ». Cette déclaration est approuvée et sera portée à la connaissance de mesdames ALEXANDRE.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé.
2. Mademoiselle Laroche <sup>321</sup>, messieurs Moureau <sup>322</sup> et Paulet <sup>323</sup>, membres du comité Octave Pirmez <sup>324</sup> entrent en séance. Ils annoncent que Sa Majesté le Roi viendra à

---

319 L'Association des commerçants cherche à créer une nouvelle période d'animation commerciale englobant la fête de l'Ascension (jeudi 5 mai 1932). Cette animation commerciale intercalée entre la quinzaine de Pâques et les fêtes communales du mois de juin ne parviendra pas à s'imposer.

320 Personne non identifiée.

321 Rachel Laroche (1895-1960), institutrice à l'école communale pour filles, rue du Mayeur, secrétaire du comité du Centenaire d'Octave Pirmez.

322 Paul Moureau (1887-1939), professeur à l'École moyenne, président du comité du Centenaire d'Octave Pirmez.

323 On ne sait pas grand-chose de Charles Paulet, sinon qu'il est retraité.

324 Ce comité comprenait également les avocats Charles Degrange et Charles Godmay, les instituteurs René Demeure et Émile Lempereur, le notaire Georges Binard, l'huissier Georges Dessent, le journaliste Georges Lahaye, le peintre Edmond Doumont, le photographe Léandre Mengeot, le président des Invalides de guerre F. Permiganoux, le conseiller communal et provincial Oscar Bricoult. Plusieurs d'entre eux appartenaient aux *Amis de Châtelet*, groupe informel constitué fin 1931 pour animer la vie culturelle locale. Ce groupe pensait déjà à la création d'un *Cercle d'histoire et de folklore* et à l'organisation d'expositions artistiques et de conférences littéraires. Il sera à l'origine, en novembre 1932, du *Cercle d'Art et de Littérature du Canton de Châtelet*. Pour en savoir plus sur les fêtes du Centenaire de la naissance de l'écrivain Octave Pirmez, voir Émile LEMPEREUR, *Souvenirs et réflexions sur les fêtes O. Pirmez de 1932 à Châtelet*, dans *Hommage aux Pirmez*, Châtelet,

Châtelet le 16 mai [1932] assister à l'inauguration du mémorial érigé en l'honneur d'Octave Pirmez. Ils sollicitent le concours de quelques membres de notre Association pour servir de commissaires lors de cette cérémonie. Le président les remercie de leurs renseignements et déclare que l'assemblée va délibérer. Ces trois personnes quittent la séance. Après leur départ, tout en regrettant que l'Association des commerçants n'ait pas encore, à ce jour, été invitée à cette manifestation, ni priée de collaborer aux travaux d'organisation lors de la formation du comité<sup>325</sup>, il est décidé d'envoyer à chacun de nos membres une circulaire les priant de se mettre à la disposition de ce comité.

3. Il est donné lecture d'une lettre du club cycliste « L'Étoile carolorégienne » sollicitant l'octroi d'un subside pour l'organisation d'une course cycliste<sup>326</sup>. Refusé<sup>327</sup>.
4. Après lecture d'une lettre de l'administration communale et d'une autre de l'Auto-Moto-Club<sup>328</sup>, il est décidé de ne pas s'opposer à l'organisation, par ce club, d'une course de motos le [dimanche] 7 août, jour de la braderie.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du mardi 10 mai 1932

La séance est ouverte à 19h50 sous la présidence de monsieur PAPART. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, MYNDERS, MORELLI, DESCHAMPS, DERENNE, CAUCHY et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs DALLEBROUX, DINSART, ROSCAIL, FERAUGE, MARCHAND et FRANÇOIS.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Il est donné lecture d'une lettre de monsieur DALLEBROUX par laquelle celui-ci déclare devoir remettre sa démission de membre du comité. Le comité regrette sa décision et décide de lui envoyer ses remerciements pour les services qu'il a rendus.
3. Le président rend compte de la réunion, à laquelle il a assisté, du comité du Centenaire d'Octave Pirmez. Ce comité demande des membres de l'Association des commerçants pour servir de commissaires lors de la fête du 16 mai. Après un long

---

1982, pp. 22-35. La présence du roi Albert Ier à la cérémonie d'hommage a durablement marqué la mémoire des Châteletains. L'itinéraire châteletain et l'emploi du temps du roi sont décrits dans le *Journal de Charleroi* du 15 mai 1932 page 3. Une relation détaillée de l'événement, avec transcription des discours prononcés, figure dans la *Gazette de Charleroi* du 16 mai 1932 pages 1 et 2. Les cérémonies sont aussi évoquées le 17 mai 1932 dans *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *Le XXe siècle*.

325 L'Association des commerçants est identifiée par les milieux culturels châteletains comme une sorte de gilde qui défend le commerce local et s'investit surtout dans les fêtes à vocation commerciale. La démarche du comité Octave Pirmez n'est pas d'associer les commerçants, mais d'obtenir leur aide matérielle, ce qui les déçoit.

326 Il s'agit sans doute du comité organisateur de l'*Étoile carolorégienne*, ancêtre du *Grand Prix de Wallonie* cycliste. La création de cette épreuve sportive pour coureurs amateurs par le Cercle *Le Cycle* de Charleroi remonte à 1909.

327 Voir prise de position comparable dans le procès-verbal de la réunion de comité du 26 février 1932 § 8.

328 Il existe à l'époque de nombreux automotoclubs régionaux et locaux. L'absence de précision géographique suggère qu'il s'agit de l'Auto-Moto-Club de Châtelet, dont l'existence est mentionnée dans la presse du début des années 1930.

- échange de vues, les membres dont les noms suivent acceptent : messieurs DECK, PAPART, MYNDERS, DERENNE, CAUCHY, DESCHAMPS, MORELLI et THIÉRY. Il est décidé de solliciter le concours d'autres membres de l'Association.
4. Il est décidé d'appliquer l'article 19 du règlement à monsieur MOLLET <sup>329</sup>. Celui-ci est donc considéré comme ayant donné sa démission de membre du comité.

La séance est levée à 21h45.

### Réunion du comité du vendredi 3 juin 1932

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, DECK, MORELLI, DESCHAMPS, DERENNE, COUNESON, DELBAR, CAUCHY, FERAUGE, MARCHAND, FRANÇOIS et THIÉRY. Est également présent monsieur Dandois <sup>330</sup>, délégué du journal « La Sambre ».

Monsieur Dandois nous donne quelques renseignements au sujet du journal « La Sambre ». Il est tiré à 18.000 exemplaires. Monsieur Dandois nous remettra sous peu un tarif d'annonces. Il demande aux commerçants de soutenir ce journal en lui confiant leur publicité. Monsieur Dandois quitte la séance après que le président l'a remercié.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé.
2. Le président rend compte de la démarche de protestation faite cet après-midi auprès du collège échevinal, lors de la clôture de l'enquête au sujet de la création de nouvelles taxes <sup>331</sup>. Il donne lecture de la lettre de protestation déposée au nom de l'Association des commerçants et il annonce que le Collège a remis à huitaine la clôture de l'enquête afin de nous permettre de pouvoir faire connaître nos propositions. Il est décidé de provoquer une réunion de tous les contribuables pour le mardi 7 juin à 20 heures.
3. Un membre se plaint de ce que certains commerçants peuvent installer leurs marchandises sur leurs trottoirs tandis que d'autres ne le peuvent pas. Cette question est reportée à une prochaine séance.

La séance est levée à 20h15.

---

329 « Est considéré comme démissionnaire de ses fonctions de membre du Comité, tout membre du Comité qui, après avoir été dûment convoqué, aura manqué trois fois successivement aux réunions sans motif plausible et s'il n'a, au préalable, prévenu le président ». C'est le seul exemple de mise à pied figurant dans le Registre des procès-verbaux.

330 Personne non identifiée. Il existait un journal *La Sambre* à Auvclais fin XIXe et début XXe siècle. On ignore s'il s'agit de ce journal.

331 Voir procès-verbal de la réunion de comité du 23 janvier 1931 § 4.

## Assemblée générale extraordinaire du mercredi 20 juillet 1932

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, MARCHAND et Ruelle<sup>332</sup>.

1. Le président rappelle l'activité de l'Association des commerçants en vue de la réduction des taxes proposées par le conseil communal<sup>333</sup>. Il a la satisfaction de constater que cette campagne a eu pour résultat de faire diminuer de moitié les nouvelles taxes proposées.
2. Le président expose les raisons pour lesquelles une affiche signée du comité a été placardée le 11 juillet dernier<sup>334</sup>.
3. Il rappelle les raisons de la réunion d'aujourd'hui. La braderie fixée aux 6, 7 et 8 août pourra-t-elle avoir lieu avec tout le succès que l'on attend d'elle vu les événements actuels<sup>335</sup>. Si l'assemblée était d'accord, elle pourrait être remise aux 27, 28 et 29 août. Une longue discussion s'engage à la suite de laquelle il est décidé de passer au vote, qui a lieu par bulletins secrets. Il y a 51 bulletins. Pour les 6, 7 et 8 août : 30 voix. Pour les 27, 28 et 29 août : 20 voix. Bulletin blanc : 1.  
Messieurs HANNOY, ANSEROUL et FERAUGE déclarent se mettre à la disposition du comité « braderie » pour l'aider dans sa tâche.  
Le secrétaire [Georges Thiéry] fait part de ce qu'une proposition est faite pour remplacer, lors de la braderie, les orchestres par des amplificateurs<sup>336</sup>, d'où une sérieuse économie. L'assemblée décide de s'en tenir aux orchestres ambulants.

La séance est levée à 21h15.

Immédiatement après [l'assemblée] a lieu une réunion du comité de l'Association des commerçants à l'effet d'examiner une demande de subside émanant de l'Association des invalides civils de la guerre. Celle-ci organise une fête à Châtelet le 14 août à l'occasion de la remise d'un drapeau à la section de Châtelet. Un concert militaire clôturera cette journée. Vu le caractère patriotique de cette manifestation, et à titre tout à fait exceptionnel, il est décidé d'allouer à cette association un subside de 500 fr.

La séance est levée à 21h45.

---

332 Il s'agit vraisemblablement de Ruelle Henri (RCC 1939) : « chapellerie », rue Neuve 18, né à Châtelet le 24 janvier 1880.

333 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 3 juin 1932 § 2.

334 On en ignore la teneur.

335 La crise économique de l'entre-deux-guerres atteint son paroxysme au début des années 1930. Le pays connaît alors un chômage de masse et une paupérisation alarmante. Les politiques d'austérité menées par les gouvernements de droite qui se succèdent de 1927 à 1935 ne parviennent pas à redresser la barre. Liées à la déflation, les tentatives répétées de diminution des salaires suscitent un fort mécontentement. C'est dans ce contexte que, fin mai 1932, les mineurs du Borinage partent en grève. Leur mouvement de protestation, qui échappe au contrôle des organisations syndicales et prend des allures insurrectionnelles, s'étend à tout le bassin houiller wallon.

336 C'est la première allusion à une animation musicale par haut-parleurs. Cette réflexion n'est peut-être pas étrangère à la présence de Raoul Anseroul, qui est technicien radio, dans le comité de l'Association des commerçants. Il faudra cependant attendre trois ans pour que s'opère le changement (voir procès-verbal de la réunion de comité du 10 juillet 1935 § 5).

## Assemblée générale extraordinaire du lundi 25 juillet 1932

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Est excusé : monsieur DALLEBROUX.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.
2. Le président donne lecture d'une lettre du conseil échevinal par laquelle celui-ci nous conseille de retarder la braderie. À l'unanimité moins 2 voix, il est décidé de reporter la date de la braderie aux 27, 28 et 29 août<sup>337</sup>. Il est décidé de faire confiance au comité organisateur pour tous les autres détails.
3. Un membre propose un vœu à voter par l'assemblée. Ce dernier, devant soulever des questions politiques, ne peut être pris en considération<sup>338</sup>.

La séance est levée à 20h25.

## Réunion du comité du vendredi 18 novembre 1932

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, DECK, MYNDERS, MORELLI, DERENNE, DESCHAMPS, CAUCHY, ROSCAIL, FRANÇOIS et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs COUNESON et DELBAR.

Le président [informe] qu'une manifestation aura lieu à Bruxelles le jeudi 24 novembre à 14h00. Elle est organisée par l'Union nationale du commerce belge<sup>339</sup> pour protester contre les prohibitions, les taxes et les impositions nouvelles. Il importe que tous les commerçants y assistent. Un appel sera fait aux commerçants de Châtelet. L'Association prendra à sa charge une somme de 10 fr. sur le prix du billet [de chemin de fer] demandé par les membres de l'Association. Les étrangers à l'Association pourront obtenir également des billets au prix consenti par le chemin de fer.

La séance est levée à 21h15.

---

337 La braderie de 1932 n'aura pas eu lieu à cette date, mais les 24, 25 et 26 septembre : « *Espérant pouvoir répondre favorablement à votre demande du 9 août dernier, en attendant la décision qui devait être prise au sujet de la braderie de Châtelet, j'avais toujours retardé cette réponse. Mais voici que l'autorisation de faire cette braderie nous est refusée à cause des troubles communistes qui sévissent dans notre région. Un arrêté de Monsieur le Gouverneur du Hainaut interdit tout rassemblement* » (brouillon de lettre de Maurice Hubaux à Victor de Mendez, de l'agence de publicité Damour à Paris, 25 août 1932. Archives de la famille Hubaux-Huart, Châtelet).

338 On ignore tout de l'objet de ce vœu.

339 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 18 décembre 1929 § 1.

## Réunion du comité du mardi 27 décembre 1932

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, SPEILEUX, DESCHAMPS, FERAUGE, FRANÇOIS, MYNDERS, DECK, DINSART, ROSCAIL, MORELLI, DELBAR, DERENNE et THIÉRY. Se sont excusés : messieurs HUBAUX, COUNESON et CAUCHY.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Le trésorier donne lecture des comptes de l'année. Le comité les approuve et en donne décharge au trésorier.
3. Conformément à l'article 5 des statuts, il est décidé de créer des membres d'honneur (cotisation annuelle minimum : 100 fr.) et des membres protecteurs (cotisation annuelle minimum : 50 fr.).

Immédiatement après cette assemblée, le président déclare ouverte l'assemblée générale annuelle, dont procès-verbal ci-dessous.

## Assemblée générale ordinaire du mardi 27 décembre 1932

Cette assemblée fait suite à l'assemblée du comité ci-dessus. Monsieur COUNESON entre séance.

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] rappelle succinctement les divers points de l'activité de l'Association au cours de l'année écoulée.
2. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des comptes de l'année 1932. Ils se présentent comme suit.
  - Foire foraine. Recettes 21.379 fr., dépenses 20.775,20 fr., boni 603,80 fr.
  - Course aux étalages. Recettes 5460 fr., dépenses 3968,05 fr., boni 1491,95 fr.
  - Braderie. Recettes 26.340 fr., dépenses 22.966,20 fr., boni 3373,86 fr.
  - Compte [de l'] Association. Encaisse au 1<sup>er</sup> janvier 1932 : 14.163,69 fr. Les dépenses de l'Association se sont élevées au cours de l'année à 10.293,25 fr. dans lesquelles figure une somme de 6000 fr. dépensée pour la publicité collective. Encaisse au 1<sup>er</sup> décembre 1932 : 13.456,38 fr.Le président félicite le trésorier pour la bonne gestion et décharge lui est donnée.
3. L'assemblée n'étant pas suffisamment nombreuse, les élections statutaires sont remises à plus tard.
4. Sur proposition d'un membre, il est décidé d'adresser une protestation contre le plan de redressement financier en cours de discussion à la Chambre<sup>340</sup>. Le

---

340 Plusieurs plans de redressement financier et d'équilibre budgétaire se succèdent au début des années 1930. Ils ont tous en commun d'entretenir la déflation. Les dépenses publiques et les salaires sont compressés afin de relancer les exportations et, en augmentant la production, de diminuer le chômage et son coût économique et social. Ces mesures ont surtout pour effet d'étrangler la consommation intérieure. La protestation vise les charges fiscales. Elle se préoccupe moins de l'affaiblissement du pouvoir d'achat, ce qui nuit pourtant au commerce.

télégramme <sup>341</sup> suivant est envoyé : « Comte de Broqueville <sup>342</sup>, Premier ministre, Bruxelles. Association des commerçants et industriels de Châtelet, réunis en assemblée générale ce jour, proteste véhémentement contre nouvelle aggravation du système fiscal. Ces nouveaux impôts en s'incorporant au prix revient de la production du pays feront hausser coût de la vie. Elle émet le vœu de voir gouvernement nommer une commission aux économies pour rechercher équilibre du budget par décompression impitoyable dans tous services publics <sup>343</sup>. Elle souhaite réforme impôt qui répartira équitablement charges fiscales entre tous les citoyens. Signale que place infime laissée dans plan de redressement financier aux compressions dépenses publiques jette émoi et découragement dans classes moyennes et commerçantes. Signé PAPART, président. »

La séance est levée à 21h30.

---

341 C'est pourquoi le texte est écrit en style télégraphique.

342 Charles Marie Pierre Albert, comte de Broqueville (1860-1940), conseiller communal de Mol (1885), conseiller provincial d'Anvers (1886), député du parti catholique de l'arrondissement de Turnhout (1892-1919), Premier ministre (1911-1918 et 1932-1934).

343 La clientèle châtelettaine comprend un nombre non négligeable de fonctionnaires, d'agents de l'État, d'employés communaux, etc., dont le licenciement ou la baisse des revenus serait préjudiciable au commerce. L'Association s'exprime en des termes durs et marqués idéologiquement sans tenir compte de cette réalité. Cela lui vaudra des reproches, du corps enseignant notamment (voir procès-verbal de la réunion du comité du 16 janvier 1935 § 7).

## Année 1933

### Réunion du comité du lundi 23 janvier 1933

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs LECLERCQ, PAPART, DESCHAMPS, DECK, MORELLI, FRANÇOIS, FERAUGE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs SPEILEUX, COUNESON, DERENNE et DELBAR.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Il est décidé d'organiser une foire foraine du 2 au 10 avril prochain. Une sortie carnavalesque ou une attraction quelconque aura lieu le dimanche 9 avril. Cette festivité sera payée avec le produit des recettes foraines.
3. Il est rendu compte d'une assemblée à laquelle des délégués de l'Association des commerçants ont assisté à Charleroi. Cette assemblée avait été provoquée par l'Association [des commerçants] de Charleroi. Cette Association propose d'organiser une manifestation pour protester contre les nouveaux impôts. Une conférence serait donnée à Charleroi et tous les commerçants de la région seraient invités à fermer leurs magasins. Il est décidé :
  - de donner accord quant à la conférence et quant à la fermeture, sous réserve d'approbation quant aux autres Associations ;
  - de refuser notre participation pécuniaire quant aux frais occasionnés par cette manifestation.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du mercredi 8 mars 1933

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DESCHAMPS, DERENNE, COUNESON, DECK, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY et FERAUGE. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, MARCHAND et THIÉRY.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Pour la sortie carnavalesque du 9 avril, il est décidé d'engager deux groupes de Gilles : ceux de Souvret et ceux de La Louvière. Ils demandent chacun 2500 fr. Les recettes foraines ont produit lors de l'adjudication cette somme environ.
3. Il est décidé d'allouer, suite à sa demande, un subside de 250 fr. au comité du jeu de balle de dernière catégorie (demi-dure <sup>344</sup>).

---

344 Le jeu de balle se présente sous plusieurs formes : la balle pelote, la balle au tamis et la demi-dure. C'est dans la région de Charleroi qu'est apparue cette dernière à la fin du XIXe siècle.

La séance est levée à 21h15.

### Réunion du comité du jeudi 20 avril 1933

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, DESCHAMPS, DERENNE, DECK, CAUCHY, FERAUGE, FRANÇOIS, MYNDERS, MARCHAND, MORELLI, ROSCAIL et THIÉRY. Sont excusés : messieurs COUNESON et DINSART.

1. Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé sans observation.
2. Le trésorier [Edgard Deck] n'ayant reçu qu'un acompte sur les recettes foraines de la foire d'avril, il n'est pas possible d'établir les comptes de celle-ci.
3. Le comité est d'accord pour organiser cette année la sixième braderie. Cette décision doit être approuvée par l'assemblée générale. La date choisie est le 5, 6 et 7 août.
4. Le président donne lecture de deux lettres de l'administration communale, datées des 1<sup>er</sup> et 20 avril, et relatives aux fêtes communales. Pour l'organisation de celles-ci, un subside de 3500 fr. est accordé par l'administration communale. Il est décidé que les fêtes de cette année seront organisées par l'Association des commerçants. Tous les membres présents acceptent de faire partie du comité<sup>345</sup>, sauf monsieur THIÉRY qui refuse à cause du manque de temps. Aucune collecte ne sera faite, sauf chez les brasseurs. Monsieur DESCHAMPS se charge de cette collecte. Les recettes se composeront donc du subside communal, des recettes foraines et des produits de la collecte chez les brasseurs. Le programme provisoire<sup>346</sup> est composé comme suit :
  - premier dimanche, place du Marché, concert par les « [Fanfares] Guioz » ou [par la] « Marche [Saint-Éloi] » ;
  - lundi, même place, concert par « L'Avenir » ;
  - jeudi, place du Perron, concert par les « Policiers de Charleroi » ;
  - deuxième dimanche, place de l'Hôtel-de-Ville, concert par la « Marche [Saint-Éloi] » ou « L'Orphéon ».Une seule réception sera offerte : à la société étrangère. En cas de déficit, la caisse de l'Association des commerçants interviendra jusqu'à concurrence de 2000 fr. maximum. Ce programme est approuvé.
5. Un membre demande d'intervenir auprès de la Société de gaz et la Compagnie d'électricité pour que les perceptions des quittances se fassent tous les mois au lieu de tous les deux mois. Cette question est rejetée après discussion.
6. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'un projet de lettre à adresser au conseil communal et présentant les principales revendications des commerçants. Après lecture, les termes de la lettre sont approuvés et l'envoi en est décidé.

La séance est levée à 21h45.

---

345 C'est donc en 1933 que le comité de l'Association devient réellement le comité des fêtes.

346 Les concerts en plein air occupent une place importante dans le programme des fêtes communales d'autrefois. Il en sera ainsi jusqu'aux années 1950.

## Réunion du comité du jeudi 18 mai 1933

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, COUNESON, ROSCAIL, DERENNE, DECK, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, CAUCHY et FERAUGE. Sont excusés messieurs LECLERCQ, SPEILEUX, DELBAR et DINSART. Est également présent monsieur Morialmé<sup>347</sup>, qui expose le prix de l'adjudication pour la fourniture des kiosques<sup>348</sup> pour la fête de la ville<sup>349</sup>. Monsieur Colot<sup>350</sup> a fait parvenir son prix sous enveloppe fermée. Il est procédé à l'ouverture des soumissions. Monsieur Colot demande 1500 fr., monsieur Morialmé 2025 fr. En conséquence, monsieur Colot est déclaré adjudicataire pour la fourniture des kiosques, avec cette réserve que les kiosques doivent être pourvus, pour le prix fixé, des garnitures habituelles (éclairage et guirlande).

1. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Il est approuvé sans observation.
2. Le président communique les précisions du budget des fêtes communales. Les recettes peuvent être évaluées à 6950 fr. et les dépenses à 7000 fr. Ce budget est approuvé.
3. Suite à une intervention de monsieur ROSCAIL, il est décidé que, le second dimanche, un seul concert aura lieu place de l'Hôtel-de-Ville. Le deuxième concert, primitivement fixé pour le dimanche, aura lieu le lendemain lundi.
4. Il est décidé de solliciter de l'administration communale l'autorisation de placer le kiosque, place du Perron, vers le milieu de la place, de façon à pouvoir caser un forain [une attraction foraine] à la place où le kiosque est monté habituellement<sup>351</sup>.
5. Il est décidé de faire imprimer un programme-livret pour les divers concerts. Ce livret comportera des annonces [publicitaires]. Monsieur DECK se charge de rechercher celles-ci.
6. Le président expose un projet de distribution de primes entre les visiteurs lors de la prochaine braderie. L'assemblée félicite le président pour son initiative et décide d'étudier cette proposition qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.
7. Le président donne lecture d'une lettre du collège échevinal relative au remboursement des bons émis pendant les grèves de juillet dernier<sup>352</sup>.
8. Le secrétaire annonce que monsieur Lambert<sup>353</sup>, délégué de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] à la Chambre des métiers et négoce du Hainaut<sup>354</sup> vient d'être élu, à une très forte majorité, membres du Conseil supérieur des classes moyennes<sup>355</sup>. L'assemblée décide de lui adresser un

---

347 Cyrille Morialmé, loueur de kiosques habitant Châtelaineau.

348 Les sociétés de musique prennent place sur des kiosques démontables lors des concerts en plein air.

349 Les fêtes communales du mois de juin.

350 Personne non identifiée.

351 C'est-à-dire probablement le recoin situé aux bas de la rue de la Montagne.

352 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juillet 1932 § 3.

353 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4.

354 La création des *Chambres provinciales des métiers et négoce* date de 1928. Leurs membres sont délégués par les associations professionnelles et interprofessionnelles de l'artisanat et du commerce. Au milieu des années 1930, la Chambre du Hainaut, qui siège à Mons, représente environ 140 groupes professionnels et interprofessionnels.

355 Le *Conseil supérieur des classes moyennes* est l'interlocuteur patronal officiel des pouvoirs publics concernant l'artisanat, le petit et moyen commerce, la petite industrie et les indépendants exerçant

télégramme de félicitations. Par la suite, l'assemblée se déclare d'accord, en principe, pour solliciter l'inscription de l'Association des commerçants à la Chambre des métiers et négoce du Hainaut.

La séance est levée à 21h45.

### Réunion du comité du mercredi 14 juin 1933

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, COUNESON, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, FERAUGE, FRANÇOIS, MARCHAND, MORELLI, MYNDERS et THIÉRY. S'est excusé : monsieur DINSART.

1. Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Le président donne lecture d'une lettre de remerciements de monsieur Lambert en réponse au télégramme lui envoyé à l'occasion de sa nomination au Conseil supérieur des classes moyennes <sup>356</sup>.
3. Le président annonce que l'administration communale déclare ne pouvoir nous accorder l'autorisation d'organiser la braderie les 5, 6 et 7 août, comme décidé à l'assemblée du 20 avril dernier. Le comité est d'accord pour choisir les 29, 30 et 31 juillet pour l'organisation de cette manifestation commerciale. Il est décidé de ne pas provoquer d'assemblée générale pour faire ratifier cette assemblée afin de ne pas perdre de temps. Une circulaire sera adressée aux commerçants.

Le comité de la braderie sera composé des membres de l'Association des commerçants. La présidence d'honneur en sera offerte à monsieur HUBAUX.

Monsieur MYNDERS est chargé de demander les prix pour la publicité à Radio E. L. <sup>357</sup>

Les collectes seront faites comme suit :

- messieurs DERENNE et FERAUGE : place du Perron ;
- monsieur DESCHAMPS : les brasseurs, les notaires et les banques ;
- messieurs DECK et THIÉRY : rue Neuve et rue de la Montagne ;
- messieurs PAPART et DELBAR : place de l'Hôtel-de-Ville et rue du Calvaire ;
- messieurs DECK et MORELLI : rue de la Tombelle ;
- messieurs DINSART et MYNDERS : rue du Commerce et rue du Pont ;
- messieurs DESCHAMPS et MORELLI : place du Marché ;
- messieurs FRANÇOIS et MARCHAND : place de la Victoire et rue des Brasseurs.

---

une profession libérale ou une profession intellectuelle. Il est composé de délégués des associations professionnelles et interprofessionnelles. Il a été créé par un arrêté royal du 5 février 1909, modifié les 24 janvier 1928 et 2 juin 1931.

356 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 18 mai 1933 § 8.

357 La « Radio E. L. » ou « Radio Émile Lucas », connue plus tard sous le nom de « Radio-Châtelaineau », est créée le 1<sup>er</sup> janvier 1926 rue Maréchal Foch à Châtelaineau par Émile Lucas, né à Montignies-sur-Sambre le 1<sup>er</sup> avril 1897 (voir RCC 29632). Ce puissant émetteur privé professionnel se développe durant les années 1930. Il couvre alors le Hainaut, Namur, le Brabant, le nord de la province du Luxembourg et le nord de la France. Pour en savoir plus, voir André VANDENBROECK, *Radio Émile Lucas*, dans *Le Vieux Châtelet*, annuaire 25, Châtelet, 1985, pp. 99-112.

La séance est levée à 21h45.

### Réunion du comité du mercredi 11 octobre 1933

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, COUNESON, DERENNE, DECK, FERAUGE, FRANÇOIS, CAUCHY, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI et THIÉRY.

1. Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.
2. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des différents comptes qui se clôturent comme suit :
  - foires foraines : boni de 152,60 fr. ;
  - fêtes communales : boni de 139,70 fr. ;
  - braderie : déficit de 1251,50 fr. ;
  - encaisse de l'Association des commerçants à ce jour : 13.260,25 fr., après incorporation dans le compte Association des différents postes ci-dessus.Ces différents comptes sont approuvés et décharge en est donnée au trésorier. Il est décidé de rechercher un placement sûr pour cette encaisse et donnant un intérêt supérieur à celui accordé par la banque.
3. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'une lettre de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] demandant à l'Association [des commerçants de Châtelet] le vote d'un vœu au sujet des foires et marchés <sup>358</sup>. Ce vœu est voté à l'unanimité et sera adressé au Premier ministre <sup>359</sup>.

---

358 Voici la teneur de ce vœu : « *La Fédération des associations de commerçants de Charleroi émue des nombreuses plaintes au sujet de la concurrence déloyale faite par certains marchands fréquentant nos foires et marchés publics a pris l'initiative de créer au sein de son comité une commission spéciale chargée de l'étude des moyens propres à remédier à ces graves abus [...] La commission est d'accord pour reconnaître que la concurrence déloyale faite aux commerçants sédentaires et à ceux des foires par certains marchands forains provient de ce que ces derniers sont inconnus du fisc du fait qu'ils n'habitent pas en Belgique et n'y sont pas légalement domiciliés. Pour cela, ils échappent à la taxe professionnelle et peuvent, avec la complicité de leurs fournisseurs éluder les diverses taxes de transmission, de luxe, etc., ce qui leur permet d'offrir en vente des marchandises des prix moindres que ceux pratiqués par un commerce honnête. Pour empêcher ces abus intolérables qui causent d'énormes pertes pour le Trésor, la commission demande que les marchands fréquentant nos foires et marchés soient pourvus d'une carte attestant leur qualité de commerçants réguliers [...] Pour ces motifs, la commission spéciale, réunie à l'initiative de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi, émet les vœux suivants : voir le Parlement voter une loi réglementant les foires et marchés de Belgique avec les dispositions suivantes : ne pourront fréquenter les foires et marchés de Belgique que les personnes légalement domiciliées en Belgique ayant pris leur inscription au Registre du commerce ; voir le fisc contrôler chez les marchands des foires et marchés l'application des diverses taxes comme il le fait chez les autres commerçants. » (Journal de Charleroi, 11 septembre 1933, page 3). Georges Thiéry représentait dans cette commission les commerçants de Châtelet.*

359 Charles Marie Pierre Albert, comte de Broqueville (1860-1940). Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 1932 § 4.

4. Il est décidé de demander une entrevue au collège échevinal pour lui soumettre, de nouveau, notre point de vue sur les foires et marchés de Châtelet<sup>360</sup>. Les membres enverraient dans la huitaine leurs suggestions sur cette question au secrétaire, de façon que le bureau ait une documentation complète.
5. Il est décidé d'attacher à l'Association monsieur E. Roland<sup>361</sup>, comptable, comme conseiller fiscal. Il se charge de remplir pour les membres de l'Association les feuilles de déclaration fiscale et de les conseiller dans les discussions qui peuvent en résulter. Pour ce travail, l'Association lui allouera forfaitairement une somme de 100 fr., annuellement.
6. Il est décidé de demander, suite à son offre, une causerie à monsieur Roland sur la comptabilité. Le secrétaire se mettra en rapport avec lui pour choisir une date de commun accord.
7. Le président donne lecture d'une lettre d'un de nos membres signalant qu'un de ses confrères, membre de notre comité, n'a pas suivi les directives données par un groupement corporatif dans un mouvement de protestation contre les taxes. L'Association étant étrangère à ce mouvement de protestation ne peut prendre position dans cette question. Le secrétaire répondra dans ce sens à la lettre susdite.

La séance est levée à 22 heures.

### **Réunion du comité du jeudi 14 décembre 1933**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, DERENNE, COUNESON, MARCHAND, DECK, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, PAPART, DELBAR, CAUCHY, DINSART et FERAUGE.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Il est décidé de présenter au collège échevinal les propositions suivantes pour les foires et marchés :
  - suppression du marché dans la rue de la Montagne, d'accord avec tous les habitants de cette rue ; installation d'un nouveau marché au beurre sur la place du Perron ou [sur la place] du Marché de façon que chaque mardi il y ait un marché sur les deux places ; il y aura alternance dans l'établissement de ces deux marchés ;
  - limitation des emplacements de la foire elle-même ;
  - limitation du nombre des emplacements qui devraient être répartis comme suit : un rang rue de la Tombelle, deux rang place du Baquet, un rang rue du Rempart, trois ou quatre rangs place de l'Hôtel-de-Ville ; ces emplacements devraient être mis en adjudication pour un an, payables trois ou six mois d'avance.

---

360 Les requêtes adressées à l'administration communale sont probablement sans lien avec celles qui sont envoyées au Premier ministre. Elles portent sur le caractère envahissant et trop peu réglementé des commerces ambulants lors des foires et marchés (voir procès-verbal de la réunion du comité du 14 décembre 1933 § 2).

361 Personne non identifiée.

3. Est admis à l'unanimité la proposition d'organiser une foire foraine l'an prochain à Pâques. Une attraction quelconque aura lieu le deuxième dimanche. Elle sera organisée avec le produit des recettes foraines.
4. La causerie à donner par monsieur Roland <sup>362</sup>, conseiller fiscal de l'Association, aura lieu le 20 [décembre] à l'hôtel de ville, à l'occasion de l'assemblée générale statutaire. Celle-ci aura lieu à 19h30.
5. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne quelques détails sur l'activité de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi]. Il annonce que suite à l'appel fait par le président de la Fédération, les délégués de Châtelet ont offert, sous réserve d'approbation par le comité de l'Association, un subside de 1000 fr. Monsieur COUNESON félicite les délégués du travail accompli par la Fédération et demande le vote du subside. Après une intervention de monsieur LECLERCQ, dans le même sens, monsieur SPEILEUX expose son point de vue pour la création d'un organisme national de défense des commerçants. Son exposé est vivement applaudi. Le président le félicite et lui demande de développer ce programme lors de l'assemblée générale. À l'unanimité, le subside de 1000 fr. en faveur de la Fédération est admis.
6. Une fête-cortège à l'occasion de la Saint-Nicolas <sup>363</sup> 1934 est admise en principe à l'unanimité.
7. Le projet de fête artistique <sup>364</sup> à organiser par l'Association est admis en principe par 11 voix et 3 abstentions. Messieurs LECLERCQ et SPEILEUX motivent leur abstention par le fait que ces fêtes feront du tort aux sociétés de musique locales, monsieur THIÉRY parce qu'il est l'auteur du projet.
8. La création de cartes d'honneur est admise.
9. Il est décidé de faire imprimer des pancartes : « Entrée interdite aux colporteurs ».
10. Le secrétaire annonce qu'il n'est pas encore en possession des renseignements qu'il a sollicités pour entamer une action contre le prix de l'électricité.
11. Il est décidé de protester contre les nouvelles taxes <sup>365</sup> que le conseil communal se propose de voter. Le bureau étudiera cette question.

La séance est levée à 22h30.

### **Assemblée générale ordinaire du mercredi 20 décembre 1933**

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de monsieur PAPART, président.

1. Le président remercie les auditeurs d'être venus aussi nombreux.

---

362 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 octobre 1933 § 5 et § 6.

363 À partir de 1934, la venue de saint Nicolas en cortège dans les rues du centre-ville de Châtelet devient la festivité qui ouvre la période d'activité commerciale des fêtes de fin d'année.

364 On ignore la nature exacte de cette fête artistique qui pourrait être une sorte de « fête de la musique ».

365 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 23 janvier 1931 § 4.

2. Le secrétaire [Georges Thiéry] rappelle brièvement l'activité de l'Association pendant l'année écoulée. Il rapporte les pourparlers en cours avec l'administration communale au sujet des foires et marchés <sup>366</sup>.
3. Un membre voudrait voir une assemblée générale chaque mois et l'envoi, à tous les membres, d'un bulletin renseignant le travail fait. Ces deux points sont admis en principe et seront discutés lors de la prochaine réunion.
4. Un membre voudrait voir l'Association des commerçants s'affilier à l'Union des classes moyennes <sup>367</sup>. Le secrétaire lui répond que cela n'est guère possible à cause de la divergence de vues dans certains points <sup>368</sup>.
5. Le président signale que l'Association s'est attaché monsieur E. Roland <sup>369</sup> comme conseiller fiscal. Celui-ci est chargé de remplir les feuilles de déclaration à l'impôt pour les membres qui le désireraient et d'intervenir dans les différends avec le fisc qui pourraient en résulter. Ces services sont gratuits pour les membres de l'Association en règle de cotisation.
6. Le président donne la parole à monsieur Roland qui expose ses vues sur la comptabilité chez les commerçants et qui explique les avantages d'un système de comptabilité simplifié dont il est l'inventeur. L'assemblée l'applaudit chaleureusement et le président le félicite.
7. Le président donne la parole à monsieur Libotte <sup>370</sup>, président de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi]. Celui-ci définit les trois points rencontrant l'adhésion de tous les commerçants et se trouvant au programme de la Fédération : fiscalité, privilèges des coopératives <sup>371</sup>, marchés et étrangers <sup>372</sup>. L'orateur termine par un vibrant appel à l'union de tous les commerçants. Par ses applaudissements, l'assemblée se joint au président qui le félicite.
8. La parole est ensuite donnée à monsieur SPEILEUX qui expose en entier son rapport sur l'organisation méthodique de la Fédération. L'orateur est vivement applaudi et est félicité par le président.
9. Une réunion de tous les contribuables pour protester contre les nouvelles taxes communales <sup>373</sup> aura lieu à l'hôtel de ville samedi 23 [décembre 1933] à 20 heures. Il sera fait appel à un orateur de la Fédération.
10. Vu l'heure avancée, les autres points de l'ordre du jour sont remis à une prochaine assemblée, à l'ordre du jour de laquelle figurera : foires et marchés, élections statutaires, réunion mensuelle, remise des comptes.

La séance est levée à 22h00.

---

366 Ces discussions existent de longue date. On en trouve déjà mention dans le procès-verbal de la réunion du comité du 8 novembre 1922 § 2. Des précisions figurent dans le procès-verbal de la réunion du comité du 14 décembre 1933 § 2.

367 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 18 décembre 1929 § 1.

368 Lire : « à cause de divergences de vues sur certains points ».

369 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 octobre 1933 §§ 5 et 6.

370 Gaston Libotte, membre de l'Association des commerçants de Marchienne-au-Pont (voir annexe du procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1922).

371 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 1924 § 3.

372 Il est peut-être fait allusion ici à la fiscalité des étrangers opérant en Belgique (dont les modalités seront déterminées par un arrêté royal du 22 août 1934).

373 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 23 janvier 1931 § 4 et 3 juin 1932 § 2.

## Année 1934

### Réunion du comité du mercredi 31 janvier 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, SPEILEUX, COUNESON, DERENNE, DECK, DELBAR, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MARCHAND, MORELLI, ROSCAIL et THIÉRY. Se sont fait excuser : messieurs LECLERCQ et CAUCHY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.
2. Le comité fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale, qui se tiendra le mercredi 7 février prochain, comme suit et étudie les différents points :
  - Assemblée générale. Le comité est d'accord pour fixer des assemblées générales le plus souvent possible <sup>374</sup>.
  - Foires et marchés <sup>375</sup>. Le secrétaire [Georges Thiéry] annonce que monsieur le bourgmestre lui a annoncé la reprise de l'étude de cette question.
  - Élections statutaires. Des élections auront lieu lors de l'assemblée générale pour que le comité soit au complet.
  - Prix de l'électricité. Une démarche sera faite par une délégation composée de messieurs PAPART, DELBAR et THIÉRY auprès de l'administration communale et de la compagnie d'électricité pour obtenir une diminution du prix de l'électricité.
  - Foire foraine. Le président annonce que les recettes foraines s'élèveront à environ 6000 fr. Il est décidé de demander le prix à deux groupes de Gilles. Monsieur DELBAR demandera à Nivelles dans quelles conditions les géants pourraient se déplacer <sup>376</sup>.

La séance est levée à 21h30.

### Assemblée générale ordinaire du mercredi 7 février 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont excusés : messieurs SPEILEUX, COUNESON et HUBAUX.

---

374 Lors de l'assemblée générale du 20 décembre 1933 (voir § 3), un des membres présents avait demandé une assemblée générale mensuelle, ce qui est beaucoup. Finalement, l'Association se range à l'idée d'organiser des assemblées générales aussi souvent que cela se justifie.

375 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 14 décembre 1933 § 2.

376 On ignore si les Nivellois ont répondu favorablement à cette demande. Les géants nivellois – Argayon, Argayonne, Lolo et Cheval Godet – ont participé à des manifestations extérieures à Nivelles avant la Deuxième Guerre mondiale, mais il s'agissait de circonstances exceptionnelles : cortège organisé à Bruxelles en 1890 à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement du roi Léopold II, Exposition universelle de Bruxelles en 1935.

1. Le président remercie les membres de l'Association des commerçants d'être venus aussi nombreux.
2. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
3. Le président signale que les recettes foraines s'élèveront pour la foire foraine à environ 8000 fr. L'assemblée donne pleins pouvoirs au comité pour employer cette somme au mieux des intérêts du commerce.
4. Élections statutaires. Les sortants – messieurs COUNESON, MARCHAND, FERAUGE, MYNDERS, MORELLI et FRANÇOIS – sont réélus par acclamations. Afin de compléter le comité, les candidatures suivantes sont présentées : messieurs SOUPART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, AENDEKERK G. et VERENNE. Aucune autre candidature n'étant plus présentée, ceux-ci sont élus par acclamations.  
Les séries sortantes s'établissent comme suit. Sortants en 1934 : messieurs PAPPART, DECK, DELBAR, CAUCHY, DINSART, AENDEKERK G. et VERENNE. [Sortants] en 1935 : messieurs ROSCAIL, DESCHAMPS, DERENNE, HANNOY, PAQUAY, ANSEROUL et THIÉRY. [Sortants] en 1936 : messieurs COUNESON, MARCHAND, FERAUGE, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS et SOUPART.
5. À main levée, l'assemblée décide, suite aux directives données par la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi], de faire la grève de l'éclairage les mardi, mercredi et vendredi <sup>377</sup>.
6. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne quelques indications sur le travail accompli à la Fédération en vue de la création du Front unique des commerçants de Belgique <sup>378</sup>. L'assemblée félicite ses délégués à la Fédération, les chargeant de transmettre ses plus chaleureuses félicitations au comité de la Fédération et, en particulier, au délégué de la section de propagande.
7. Monsieur Laurent <sup>379</sup>, délégué de la Fédération, annonce que le premier numéro du journal « L'Alarme », organe de la Fédération, sortira de presse samedi prochain. Il montre l'utilité de ce journal et recueille les abonnements.
8. Le secrétaire signale que les pourparlers au sujet des foires et marchés avec l'administration communale, et qui avait marqué un temps d'arrêt, vont être repris sous peu.

377 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 18 décembre 1929 § 1.

378 C'est l'*Union nationale des classes moyennes de Belgique*, fondée en septembre 1932, de mouvance catholique, qui est à l'origine en janvier 1934 du *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (FUDCAPI), organisme rapidement noyauté par la droite radicale (voir Alain COLLIGNON, *Le rexisme, un pré-poujadisme ?*, dans *L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, pp. 41-77). Voici ce qu'en dit le « quotidien d'information et de combat du Parti communiste » belge de l'époque : « *Le 25 janvier 1934 fut constitué sous le nom de « Front unique » un organisme qui avait soi-disant pour but de grouper les commerçants, artisans et petits industriels en vue d'engager une action commune pour la réalisation d'un programme de revendication. Obligé d'avouer la stérilité de ses efforts, cet organisme dut déchirer le voile qui cachait ses desseins : en effet il nommait évolution du mouvement ce qu'il créa par la suite, c'est-à-dire le « Front national corporatif ».* Ce « *Front national corporatif* », créé le 20 novembre 1935, groupait une dizaine d'organisations : on notait parmi elles la participation du *Burgerstrijd [L'Action civique]*, des volontaires nationaux indépendants de la *Légion nationale*. Le but de ce « *Front unique corporatif* » est de se créer une base de masse parmi les classes moyennes et en particulier chez les commerçants [...] La preuve que les dirigeants du Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie appelé aussi *Font national corporatif* veulent mener les petits commerçants au fascisme, il n'y a qu'à aller la chercher chez leurs amis mussoliniens et hitlériens. » (*La Voix du peuple/Le Drapeau rouge*, 1<sup>er</sup> février 1936, pages 1 et 2).

379 Personne non identifiée.

9. À la demande de quelques cafetiers, il est décidé de faire une démarche auprès de l'administration communale pour faire rapporter la mesure ordonnant la fermeture des cafés à minuit en semaine et à 1 heure [du matin] le dimanche.
10. À la demande de monsieur Henin-Beuzart <sup>380</sup>, une démarche sera faite auprès du directeur du charbonnage de Boubier au sujet du fonctionnement de l'économat <sup>381</sup> de ce charbonnage, lequel vend de tout à tout le monde. Cette démarche sera faite par messieurs LECLERCQ, DESCHAMPS, Henin-Beuzart, SOUPART et L'église.

La séance est levée à 22 heures.

### Réunion du comité du vendredi 23 février 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, MARCHAND, DESCHAMPS, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY, DINSART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, AENDEKERK G., VERENNE et THIÉRY. Sont excusés : Messieurs SPEILEUX, DERENNE, FERAUGE et SOUPART.

1. Après lecture, le procès-verbal est adopté sans observation.
2. Le président donne lecture d'une lettre d'invitation de monsieur le doyen [de Châtelet] <sup>382</sup> à assister demain, samedi 24, à un *Te Deum* chanté pour Sa Majesté Léopold III et lundi 26 à un service funèbre pour le repos de l'âme de Sa Majesté Albert Ier, chaque jour à 11 heures, en l'église des Saints-Pierre-et-Paul <sup>383</sup>.  
Il est décidé de voter pour savoir si l'Association se fera représenter par une délégation avec le drapeau. Le vote a lieu par bulletins secrets. Il y a 16 bulletins : 16 oui. Représenteront l'Association : messieurs PAPART, DECK, PAQUAY, MORELLI, ANSEROUL, MYNDERS, AENDEKERK G., FRANÇOIS et THIÉRY.  
Avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour, le président fait observer une minute de silence.
3. Il est donné lecture de la réponse du directeur du charbonnage de Boubier à notre lettre concernant l'économat de cet établissement.
4. Pour la foire foraine, il est décidé d'engager, pour le dimanche 25 mars, deux groupes de Gilles. Un rondeau avec illumination et feu d'artifice aura lieu place de l'Hôtel-de-Ville. Un orchestre circulera de 20h00 à 24h00 dans les rues.
5. Il est décidé d'adresser une lettre au bourgmestre pour lui demander de régler la circulation pendant la durée de la foire.
6. Des démarches seront faites auprès du collègue [échevinal] pour la question des marchés et celle de la fermeture des cafés.

La séance est levée à 21 heures.

---

380 Personne non identifiée.

381 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 mai 1922.

382 Chanoine Léon Magnie, né à Carnière le 20 juin 1871.

383 Le roi Albert I<sup>er</sup> est mort à Marche-les-Dames le 17 février 1934

## Réunion du comité du mercredi 11 avril 1934

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, DECK, DERENNE, DESCHAMPS, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, SOUPART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, AENDEKERK G. et THIÉRY. Sont excusés messieurs COUNESON, MARCHAND et VERENNE.

1. Le président donne lecture de la lettre de démission de monsieur ROSCAIL et d'un projet de réponse qui est approuvé.
2. L'administration [communale] nous réclame le prix du gaz nécessaire au gonflement des ballons de quatre braderies. Après discussion, l'assemblée est d'accord pour payer la somme réclamée.
3. Un appel en faveur de la formation d'un comité organisateur pour les fêtes communales n'a aucun succès. Aucune bonne volonté ne se présente<sup>384</sup>.
4. Par 15 voix contre 1 et 1 abstention, il est décidé d'organiser une braderie cette année. Cette décision sera ratifiée par une assemblée générale.
5. Monsieur LECLERCQ, en quelques mots, montre l'importance du Front unique des commerçants<sup>385</sup>.
6. Un membre s'élève contre la publication dans « L'Alarme » de la liste des membres de l'Association des commerçants de Charleroi et dans laquelle figurent des organismes que nous combattons. Monsieur Scairain<sup>386</sup>, délégué de Charleroi, lui répond.

La séance est levée à 20 heures.

Immédiatement après a lieu une réunion générale. Messieurs Lambert<sup>387</sup> et Scairain prennent successivement la parole. Le premier parle de l'hypercapitalisme<sup>388</sup> et des grands magasins<sup>389</sup>, le second de la nécessité de l'union chez les commerçants. Ils sont vivement applaudis et le président les félicite et les remercie.

La séance est levée à 21h30.

---

384 Voir remarque finale du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 1931.

385 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6.

386 Personne non identifiée.

387 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4.

388 Le terme « hypercapitalisme » vise l'attitude des milieux politico-financiers qui incitent les épargnants à investir dans des titres de société et à spéculer en Bourse au risque de se ruiner et au lieu de faire des dépenses de consommation réfléchies et programmées.

389 Dès 1932, l'aggravation de la crise économique relance la contestation des indépendants. Commerçants et artisans exigent la protection des entreprises familiales, la suppression des avantages accordés aux économats et aux coopératives, l'interdiction pour les grands magasins de vendre des produits alimentaires, etc. Cette contestation commence à prendre une tournure politique et certains commerçants, artisans et petits industriels se rallient aux mouvements politiques d'extrême droite, au parti rexiste notamment.

## Réunion du comité du mercredi 2 mai 1934

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, COUNESON, DERENNE, MORELLI, PAQUAY, MYNDERS, DELBAR, VERENNE, SOUPART, FRANÇOIS, ANSEROUL, HANNOY, CAUCHY, DINSART, FERAUGE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX et MARCHAND. Assiste également à cette réunion monsieur Lahaye<sup>390</sup> de « La Gazette de Charleroi ».

1. Le président passe la parole à monsieur Lahaye qui expose une idée publicitaire. Il entre dans les intentions de « La Gazette de Charleroi<sup>391</sup> » de réserver une page à la publicité de Châtelet. Cette page de 7 colonnes en aura 2 réservées à la partie rédactionnelle (texte et photos), les 5 autres étant destinées aux annonces. La ligne coûterait 4 fr. Cependant, si l'Association des commerçants afferme la page, la ligne ne coûterait que 2,50 fr. environ. Après le départ de monsieur Lahaye s'engage une longue discussion. Il est décidé de convoquer une assemblée générale pour vendredi prochain et d'exposer de projet de publicité examiné au cours de la discussion : publicité dans « La Gazette de Charleroi » et publicité dans un journal [du] genre « Journal de la braderie ».
2. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'un rapport de monsieur Lambert<sup>392</sup>, vice-président de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi], présenté à la Chambre des métiers et négoce du Hainaut et traitant de la question des magasins à prix uniques<sup>393</sup>.
3. Le président donne lecture d'une lettre du « Royal club colombophile » [de Châtelet] sollicitant le don d'un prix pour le concours de [lâcher de] pigeons [à partir] de Poitiers organisé à l'occasion des fêtes communales. Il est décidé d'allouer, comme les années précédentes, un objet d'une valeur d'environ 75 fr.

La séance est levée à 21h45.

## Assemblée générale ordinaire du vendredi 4 mai 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.
2. Le président expose les raisons de la réunion de ce jour. Le comité a été saisi d'une proposition de « La Gazette de Charleroi » en vue de faire une page de publicité pour Châtelet dans ce journal. Il donne lecture d'une lettre de monsieur Lahaye<sup>394</sup>

---

390 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 22 janvier 1923 § 4.

391 *La Gazette de Charleroi*, fondée en 1878, de sensibilité libérale, est l'un des principaux journaux de la région de Charleroi (voir procès-verbal de la réunion du comité du 23 juillet 1924 § 9).

392 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 1926 § 4.

393 Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1950 que les premiers magasins à rayons multiples commenceront vraiment à concurrencer les petits commerces.

394 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 2 mai 1934 § 1.

de « La Gazette » et d'une autre du [journal] « Le Rappel <sup>395</sup> » ayant le même but. L'assemblée envisage également la publicité dans un journal [publié et diffusé par l'Association]. Après une très longue discussion, il est décidé que monsieur VERENNE se chargera de rechercher les annonces pour « Le Rappel », que ceux qui désireront une annonce dans « La Gazette » pourront en remettre le texte au président, que personne n'est partisan d'une publicité dans un journal de l'Association <sup>396</sup>.

3. L'assemblée est d'accord pour l'organisation d'une braderie cette année. Elle aura lieu les 11, 12 et 13 août.
4. Par acclamation, le comité de la braderie sera le comité de l'Association des commerçants <sup>397</sup> auquel se joignent messieurs Derenne fils <sup>398</sup> et Chevy <sup>399</sup>. Il fonctionnera sous la présidence d'honneur de monsieur HUBAUX.
5. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des comptes de la foire foraine arrêtés à ce jour : recettes 7574,50 fr., dépenses 7839,20 fr. Il y a donc un déficit de 264,70 fr.

La séance est levée à 22 heures.

### Réunion du comité du vendredi 18 mai 1934

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, COUNESON, DERENNE, MARCHAND, MYNDERS, CAUCHY, DINSART, SOUPART, ANSEROUL, PAQUAY, AENDEKERK G., VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur FERAUGE.

1. Après lecture, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé.
2. Le président réitère à monsieur AENDEKERK G. les condoléances <sup>400</sup> de l'Association.
3. Il est donné lecture d'une lettre de l'administration communale concernant l'organisation des fêtes de la ville. L'assemblée est d'accord pour organiser cette année encore les fêtes communales. Aucune collecte ne sera faite.
4. Il sera demandé à l'administration communale une décision rapide en ce qui concerne notre demande pour retarder l'heure de fermeture des cafés.

---

395 *Le Rappel*, fondé en 1900 en remplacement de *L'Union de Charleroi* qui paraissait depuis 1858, de sensibilité catholique conservatrice, est avec le *Journal de Charleroi* et la *Gazette de Charleroi* l'un des principaux journaux de la région au XXe siècle. Il ne figure pas parmi les quotidiens disponibles sur le site [www.belgicapress.be](http://www.belgicapress.be).

396 Le choix entre des pages réservées dans un quotidien régional et la publication d'un journal publicitaire local se pose jusqu'en 1948 (voir procès-verbal de la réunion du comité du 23 octobre 1931 § 7).

397 L'organisation des festivités locales est désormais l'affaire du comité de l'Association des commerçants, lequel se substitue au comité des fêtes et autres comités spécialisés (voir procès-verbal de la réunion du comité du 18 mai 1934).

398 Personne non identifiée. Il s'agit probablement du fils de Fernand Derenne.

399 Chevy Emmanuel (RCC 23959) : « entreprise d'électricité », à l'enseigne *Radio Chevy*, rue des Brasseurs 9, né à Rumillies le 22 décembre 1905.

400 Le motif de ces condoléances n'est pas connu.

5. Le président signale qu'un grand meeting est organisé par la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] le vendredi 25 mai [1934] à la Maison des corporations<sup>401</sup>. Il engage chacun à y assister. Monsieur SOUPART voudrait voir organiser de grand meeting dans toutes les localités où existe une association des commerçants. Ce vœu sera transmis à la Fédération.
6. Une proposition de publicité présentée par le secrétaire [Georges Thiéry] est rejetée.

La réunion est levée à 21 heures.

### Réunion du comité du mercredi 27 juin 1934

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, COUNESON, DERENNE, DECK, DESCHAMPS, DELBAR, MARCHAND, MORELLI, FRANÇOIS, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, SOUPART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, AENDEKERK G., VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur SPEILEUX.

1. Le président signale que l'administration échevinale<sup>402</sup> a attendu, vendredi dernier, des membres de l'Association des commerçants chargés d'examiner avec elle le budget. Notre absence est due au fait qu'aucune convocation ne nous est parvenue. Le collège nous convoquera à une prochaine séance.
2. Il est décidé de faire signer par les habitants des places du Perron et du Marché et de la rue de la Montagne un questionnaire sur la réorganisation des marchés.
3. Monsieur HUBAUX entre en séance.

---

401 La *Maison des Corporations*, construite en 1925 par l'architecte Joseph André (1885-1969), occupait l'emplacement de la *Tour Baudoux*, place du Sud à Charleroi. Inaugurée officiellement le 3 juillet 1925, elle abritait un café-restaurant, les bureaux de diverses associations, des salles de réunion et une salle de spectacle dénommée « La Bonbonnière » : « *Le hall des fêtes est une merveille de bon goût et d'unité [...] supportant avec légèreté, malgré les trois galeries, deux étages de salles de réunions et de bureaux, la terrasse, le belvédère [...] Les emplacements des escaliers, des monte-charge, des ascenseurs en particulier sont presque des trouvailles, d'autant plus que la disposition d'aucun des étages ne se ressemble. Et cependant, tous sont desservis avec le même bonheur. Enfin, il faut souligner aussi combien le squelette du bâtiment a su être harmonisé avec art, avec la décoration [...] De là, la belle ordonnance et l'unité de la ligne de ce monument qui, réellement, embellit la ville de Charleroi.* » (*Gazette de Charleroi*, 4 juillet 1925, page 3). Les bâtisseurs espéraient voir perdurer l'édifice pour attester la vitalité des divers métiers du Pays de Charleroi en ce début du XXe siècle : « *C'est dans le temps que cette œuvre sera appréciée, comme tout monument qui témoigne d'une époque, de ses mœurs, de ses usages, de ses goûts, de ses aspirations* » (*ibidem*). La *Maison des corporations* sera détruite en 1962, avec d'autres immeubles voisins, pour faire place au « premier gratte-ciel de Wallonie »...

402 Lire : « le collège échevinal ».

4. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture d'une lettre du groupement cantonal des « Croix de feu <sup>403</sup> » nous demandant notre concours <sup>404</sup> en vue d'organiser une fête pour la remise des « Croix de feu » aux ayants droit du canton de Châtelet. Cette lettre nous demande également d'intervenir auprès de la Fédération nationale des invalides et de la Fédération nationale des [anciens] combattants pour obtenir leur concours. Le président met aux voix la proposition suivante : « L'Association des commerçants doit-elle intervenir auprès de la Fédération nationale des invalides et de la Fédération nationale des [anciens] combattants dans le sens demandé par la lettre du groupement des « Croix de feu » ? Le vote a lieu à main levée. Ont voté oui 17, non 2, abstention 1. Messieurs PAQUAY et VERENNE déclarent avoir voté « non » parce qu'ils sont membres de la Fédération nationale des [anciens] combattants. Une délégation de l'Association des commerçants se rencontrera donc avec la Fédération nationale des [anciens] combattants et la Fédération nationale des invalides. En feront partie : messieurs LECLERCQ, PAPART, HUBAUX et THIÉRY.
5. Monsieur HUBAUX annonce qu'il a reçu des prix pour la publicité de la braderie. Un journal comme celui des années précédentes coûterait :
  - 4 pages [en] 2 couleurs, par 50.000 : 65 fr. le mille ; par 100.000 : 52,50 fr. le mille ;
  - 8 pages [en] 2 couleurs, par 50.000 : 96,50 fr. le mille ; par 100.000 : 84 fr. le mille.
 Monsieur HUBAUX ajoute qu'un effort doit être fait par chacun en vue d'avoir beaucoup d'annonces [publicitaires].

La séance est levée à 21 heures.

## Réunion du comité du jeudi 5 juillet 1934

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, DERENNE, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY, FERAUGE, ANSEROUL, AENDEKERK G., VERENNE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX, HUBAUX et HANNOY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.
2. Le secrétaire [Georges Thiéry] rend compte de la démarche faite auprès de la Fédération nationale des invalides et de la Fédération nationale des [anciens] combattants en vue d'obtenir leur collaboration pour l'organisation d'une cérémonie pour

---

403 La *Croix du Feu 1914-1918*, créée le 6 février 1934, est une décoration militaire accordée aux personnes impliquées dans les combats de la Première Guerre mondiale. La médaille, en bronze, a la forme d'une croix. Elle est ornée d'un casque, d'une baïonnette et d'un canon sur fond de champ de bataille et, au revers, elle porte la mention latine *Salus Patriae suprema lex* (le salut de la patrie est le devoir suprême). Cette croix est suspendue à un ruban rouge ligné de trois bandes bleues.

404 L'Association des commerçants est de plus en plus sollicitée par les personnes désireuses d'organiser une fête en ville.

- la remise des « Croix de feu ». Devant les grandes divergences de vues <sup>405</sup> qui, sur cette question, se manifestent entre les groupements d'anciens combattants, il est décidé que l'Association des commerçants n'interviendra pas dans cette question.
3. Il est donné lecture d'une lettre de remerciements de l'Harmonie Saint-Michel de Gerpennes <sup>406</sup> pour l'accueil reçu lors du concert du 28 juin [dans le cadre des fêtes communales].
  4. Il est donné lecture d'une lettre du Denier des enfants des écoles communales sollicitant l'autorisation d'installer une « pêche miraculeuse », au profit de sa caisse, pendant les trois jours de la braderie. Après une discussion, le comité, à l'unanimité absolue, décide de refuser l'autorisation, afin de ne pas créer de précédent <sup>407</sup>.
  5. Un membre signale que la Société colombophile de Châtelet et environs achètent tous les prix de ses concours en dehors de la ville. Il est décidé de tenir bonne note de cette remarque pour les demandes éventuelles de subsides <sup>408</sup> de l'année prochaine.
  6. Il est décidé de faire l'ouverture officielle de la braderie le samedi à huit heures du matin.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du mercredi 11 juillet 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, COUNESON, DERENNE, DECK, DESCHAMPS, DELBAR, DINSART, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, FERAUGE, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, VERENNE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX et HUBAUX.

1. Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.
2. Un membre signale que l'accusation qu'il a portée contre la Société royale colombophile de Châtelet et environs, au cours de la réunion précédente, n'est pas tout à fait exacte. Les prix achetés par cette société l'ont été en dehors de Châtelet par un comité qui est maintenant démissionnaire. Le nouveau comité, actuellement en fonction, s'est trouvé devant un fait accompli.
3. Le bureau désire être au plus tôt en possession des renseignements concernant l'activité de l'économat de Boubier. Monsieur DELBAR fournira ces renseignements dans quelques jours.

---

405 On ignore la cause de ces divergences de vues. Toutefois, on sait que les anciens combattants et les invalides de guerre étaient pointilleux en matière d'attribution de médailles et de pensions diverses. Les *Croix de feu* étaient, semble-t-il, accordées avec beaucoup de générosité, ce que dénonçaient certains bénéficiaires.

406 Fondé en 1869, ce corps musical réputé a pris le nom d'Harmonie Saint-Michel en 1905 (et d'Harmonie royale Saint-Michel en 1929). Il existe toujours.

407 La braderie est clairement une animation commerciale. Elle ne doit pas s'ouvrir à des activités de bienfaisance.

408 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 2 mai 1934 § 3.

4. Il est décidé de revoir monsieur Pinon <sup>409</sup> pour avoir quelques précisions pour la fourniture des orchestres de la braderie.
5. Il est donné lecture de la remise de prix faite par « Le Rappel » pour la fourniture des journaux de la braderie. « Le Rappel » étant de beaucoup meilleur marché que « La Gazette de Liège », il est décidé de lui confier cette fourniture. L'assemblée décide que le tirage de cette année sera de 100.000 exemplaires <sup>410</sup>.
6. Le président annonce que les Amitiés françaises <sup>411</sup> organisent une réception, samedi 14 juillet à 9h30, au monument français <sup>412</sup>, en l'honneur des grands invalides français qui visitent actuellement les champs de bataille belges. Il engage les membres du comité à assister à cette cérémonie. Le drapeau [de l'Association] sera présent.
7. Monsieur DELBAR voudrait voir hâter le travail de la commission qui a été reçue par le collège [échevinal] au sujet des taxes <sup>413</sup>.
8. Monsieur COUNESON souhaite voir faire une pétition <sup>414</sup> à la députation permanente [du Hainaut] pour protester contre l'augmentation de la taxe de voirie.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du mercredi 18 juillet 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, HUBAUX, DECK, DERENNE, DESCHAMPS, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY, DINSART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, VERENNE et THIÉRY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Le président annonce que « La Gazette de Liège » a remis de nouveaux prix inférieurs à ceux du « Rappel ». Il est décidé de confier la commande des journaux à La Gazette de Liège <sup>415</sup>. L'impression se fera en deux couleurs au prix de 3800 fr. pour 100.000 exemplaires.  
Il est décidé d'engager l'orchestre de monsieur Pinon <sup>416</sup>, composé de 11 musiciens, pour le prix de 3468 fr., tous frais compris. Après discussion du budget, il est décidé de commander un deuxième orchestre à monsieur Lambot <sup>417</sup> de Châtelet, un

---

409 Voir procès-verbaux des réunions de comité des 18 § 2 et 25 juillet 1934 § 2.

410 Chiffre considérable qui donne une idée de l'importance de la braderie de Châtelet à cette époque.

411 Les *Amitiés françaises*, fondées à Liège en 1909, ont pour objectif principal de resserrer les liens entre la Belgique et la France à travers une variété d'activités culturelles : conférences, représentations théâtrales, rencontres avec des écrivains, etc. La section de Charleroi date de 1930 environ.

412 Ce monument dédié aux soldats français morts durant la Première Guerre mondiale se situe place Franco-Belge. Réalisé par le sculpteur Jacques Marin (1877-1950), il a été inauguré en septembre 1921 (voir G. LAHAYE, *Petit historique du monument français de la place Franco-Belge à Châtelet*, dans *Le Vieux Châtelet*, annuaire 3, Châtelet, 1963, pp. 103-110).

413 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 3 juin 1932 § 2.

414 Lire : « souhaite voir adresser une pétition ».

415 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1934 § 5.

416 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1934 § 4.

417 Personne non identifiée.

ballon <sup>418</sup> à monsieur Scutenaire <sup>419</sup> de Mons, une festivité pour la place du Marché d'environ 1250 fr., et un feu d'artifice. Le ballon sera piloté par monsieur Scutenaire. Il est décidé également de ne pas faire d'éclairage dans les rues <sup>420</sup>.

3. Monsieur HUBAUX fait rapport sur l'entrevue que la commission, nommée à cet effet, a eue avec le collègue [échevinal] au sujet des taxes communales <sup>421</sup>.
4. Monsieur DESCHAMPS propose que l'Association intervienne auprès du groupement des « Croix de feu » <sup>422</sup> pour que leur fête ait lieu à Châtelet. Il est décidé de s'en tenir à une stricte neutralité, comme décidé à l'assemblée du 5 juillet. La proposition de monsieur DESCHAMPS est donc rejetée.

La séance est levée à 22h45.

### Réunion du comité du mercredi 25 juillet 1934 [autre écriture]

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, DERENNE, MARCHAND, DESCHAMPS, MYNDERS, MORELLI, DELBAR, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, VERENNE.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation, sauf pour le dernier paragraphe relatif à la proposition de monsieur DESCHAMPS au sujet des « Croix de feu ». Cette proposition étant venue en fin de séance, aucune décision n'a été prise et la question est remise à l'ordre du jour pour la séance de ce jour.
2. Il a été décidé à l'unanimité de commander les deux orchestres <sup>423</sup>, dont l'un aux conditions de monsieur Pinon de Marchienne et l'autre de monsieur Lambot de Châtelet.  
Après examen d'un budget élaboré en comité, il a été décidé comme l'an dernier de prévoir un subside allant jusqu'à 2500 fr. maximum provenant de la caisse de l'Association, cette décision a été prise pour répondre à toute éventualité.  
La publicité dans les journaux est décidée dans le sens de la chronique locale, voir caractère gras en 3 lignes <sup>424</sup>.  
Après révision de l'ordonnance de police pour la réglementation de la braderie, il est proposé une entrevue avec monsieur le commissaire [de police].

---

418 L'ascension d'un ballon est alors un spectacle particulièrement apprécié.

419 Adjudant Alphonse Scutenaire. Cet aéronaute montois, qui avait construit et piloté des ballons d'observation durant la Première Guerre mondiale, fabriquait lui-même ses aérostats. En 1930, il possédait un nouveau modèle de 1200 m<sup>3</sup>. Populaire, il était sollicité par de nombreux organisateurs de fêtes locales.

420 Ce qui laisse supposer qu'à d'autres occasions les rues et les places sont illuminées par des guirlandes d'ampoules électriques.

421 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 3 juin 1932 § 2.

422 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 27 juin 1934 § 4, 5 juillet 1934 § 2, 25 juillet 1934 § 3 et 6 mars 1935 § 4.

423 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 18 juillet 1934 § 2.

424 On ignore à quoi il est fait allusion dans cette phrase et dans la suivante.

Une suggestion de monsieur DECK à la suite d'une proposition qui lui a été faite pour de la publicité dans les journaux locaux a été approuvée pour la somme de 150 fr.

3. La proposition de monsieur DESCHAMPS au sujet des « Croix de feu » est présentée à nouveau, d'où discussion entre monsieur DESCHAMPS et monsieur VERENNE. À la suite de plusieurs rappels du président pour interrompre la discussion qui s'envenime, monsieur VERENNE quitte l'assemblée. L'ordre étant rétabli, la proposition est mise aux voix et donne le résultat suivant : 9 non, 1 oui, 4 abstentions. La question posée était la suivante : « Alloue-t-on oui ou non un subside aux Croix de feu pour leur manifestation du 2 septembre ? » Après le vote, le comité décide de s'en tenir à la dernière lettre [adressée] aux « Croix de feu »<sup>425</sup>.

La séance est levée à 22h15.

### Réunion du comité du mercredi 8 août 1934

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, MYNDERS, MORELLI, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, SOUPART, ANSEROUL, HANNOY et THIÉRY.

Divers cas particuliers et personnels sont examinés<sup>426</sup>.

L'assemblée est levée à 21h45.

### Réunion du comité du lundi 29 octobre 1934

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, DECK, DERENNE, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, SOUPART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, AENDEKERK G., VERENNE et THIÉRY. Est excusé monsieur SPEILEUX.

1. Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.
2. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des divers comptes de l'Association, lesquels seront vérifiés en assemblée générale du mardi 6 novembre prochain.
3. Conformément à la décision prise à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi], il est décidé de verser à celle-ci 1,50 fr. par membre pour les frais de propagande et de publicité de la manifestation du 18 novembre<sup>427</sup>.

---

425 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 25 juillet 1934 § 3 et 6 mars 1935 § 4.

426 On n'en sait pas plus.

427 Cette manifestation organisée à Bruxelles par le *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* réunira environ 30 000 personnes venues essentiellement du pays flamand. À la suite de ce succès, le mouvement se radicalise et se rapproche des courants politiques d'extrême droite (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

4. Le secrétaire [Georges Thiéry] signale qu'un meeting de propagande pour la manifestation aura lieu le 9 novembre à Charleroi à la salle de la Bonbonnière<sup>428</sup>. Y prendront la parole : messieurs d'Udekem d'Acoz<sup>429</sup> et Duysburgh<sup>430</sup>.
5. Il est décidé de demander à la Fédération le vote d'un vœu demandant la révision de la contribution mobilière ainsi que concernant l'échéance des impôts.
6. Le président rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec monsieur le commissaire de police concernant la police des foires et marchés.
7. Il est décidé de faire circuler en ville un saint Nicolas le jeudi 22 novembre<sup>431</sup>. Une commission composée de messieurs PAPART, HANNOY, MYNDERS, CAUCHY, ANSEROUL et FERAUGE s'occupera de cette question.

La séance est levée à 21h45.

## Assemblée générale ordinaire du mardi 6 novembre 1934

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président

1. Le président donne la parole à monsieur Libotte<sup>432</sup>, président de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi], qui parle en faveur de la manifestation à Bruxelles du 18 novembre<sup>433</sup>. Il faut que le groupement de Charleroi soit le plus nombreux<sup>434</sup>. Il incite tous les commerçants à faire la grève de l'éclairage électrique les 14 et 15 novembre prochain.  
Monsieur PAPART remercie monsieur Libotte de son exposé et celui-ci quitte la séance.  
Les inscriptions pour la manifestation sont prises et, afin d'essayer d'avoir un fort contingent de participants, il est décidé de faire des visites à domicile. Elles seront faites comme suit :
  - messieurs SPEILEUX et DERENNE : place du Perron ;
  - messieurs DELBAR et HUBAUX : rue de la Montagne ;
  - messieurs MYNDERS et DINSART : rue du Commerce ;

---

428 La *Bonbonnière* est la grande salle de la Maison des corporations, place du Sud, à Charleroi (voir procès-verbal de la réunion du comité du 18 mai 1934 § 5).

429 Baron Charles d'Udekem d'Acoz (1885-1968), proche des milieux nationalistes belges et de *L'Action civique (Burgerstrijd)*, mouvement politique d'extrême droite dont il assure un moment la présidence en Flandre occidentale. Lors de l'épuration qui suit la Deuxième Guerre mondiale, il sera révoqué de ses fonctions de bourgmestre du village de Proven (Poperinge) par arrêté du Régent de septembre 1945.

430 Louis Ernest Duysburgh (1891-1959), l'un des secrétaires du *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie*, responsable du *Comité général de défense de la bourgeoisie* à Gand. Il sera député de l'arrondissement de Gand pour le parti rexiste de 1936 à 1939. En juillet 1945, il est condamné par le Conseil de guerre de Gand à douze ans de travaux forcés et à la saisie de ses biens sous séquestre au profit de l'État belge pour collaboration économique avec l'ennemi (en octobre 1946, la peine sera réduite à trois ans et à un million de dommages et intérêts).

431 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 14 décembre 1933 § 6.

432 Gaston Libotte, membre de l'Association des commerçants de Marchienne-au-Pont (voir annexe du procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1922).

433 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 29 octobre 1934 § 4.

434 Parmi les manifestants wallons, ceux venus de la région de Charleroi sont en effet nombreux.

- messieurs LECLERCQ et PAPART : place du Marché ;
  - messieurs ANSEROUL et THIÉRY : rue neuve ;
  - messieurs Mathys et HANNOY : place de l’Hôtel-de-Ville ;
  - messieurs SOUPART et CAUCHY : place de la Victoire ;
  - messieurs FRANÇOIS et MARCHAND : rue du Calvaire ;
  - monsieur DECK : rue de la Tombelle ;
  - monsieur MORELLI : Grand-Rue.
2. Il est procédé à l’élection statutaire de sept membres en remplacement de messieurs AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DINSART, PAPART et VERENNE, membres sortants et rééligibles. L’élection a lieu par bulletins secrets. Il y a 36 bulletins. Ont obtenu, messieurs :
- PAPART 35 voix ;
  - DINSART 35 voix ;
  - DECK 34 voix ;
  - DELBAR 34 voix ;
  - CAUCHY 34 voix ;
  - AENDEKERK G. 32 voix ;
  - VERENNE 29 voix
- et sont déclarés élus pour un terme de trois ans.
3. Le trésorier [Edgard Deck] donne lecture des comptes de l’année.
- La fête foraine 1934 : recettes 7574,50 fr., dépenses 7839,50 fr., déficit de 165 fr.
  - Les fêtes communales 1934 : recettes 8757 fr., dépenses 7010,60 fr., boni 1746,40 fr., mais il reste encore diverses factures à payer.
  - La braderie 1934 : recettes 23.360 fr., dépenses 24.368,70 fr., déficit 1008,70 fr.
- Après incorporation des bonis et malis ci-dessus, le solde du compte de l’Association des commerçants s’élève à ce jour à 11.345,31 fr., dont 10.220,31 fr. en banque et 1125 fr. en caisse.
- Le trésorier est félicité pour la bonne tenue de sa comptabilité.
4. Il est décidé de nommer, en dehors du comité, deux vérificateurs des comptes. Messieurs Deglume<sup>435</sup> et Mollet<sup>436</sup> sont désignés pour un terme d’un an. Ils auront le droit de contrôler la comptabilité quand ils le jugeront utile.
5. Le président voudrait voir émettre un vœu relatif à l’échéance des impôts et aux diverses loteries et tombolas officielles qui drainent l’épargne<sup>437</sup>. Ces propositions seront transmises à la Fédération.
6. Il est donné lecture d’une invitation de la Fédération nationale des [anciens] combattants à participer au relais sacré et au cortège de l’Armistice. Sont désignés pour le cortège du jeudi : messieurs Mathys<sup>438</sup>, HUBAUX, Lejuste<sup>439</sup>, Dubucq<sup>440</sup>, DINSART, ANSEROUL et THIÉRY. Pour celui de dimanche : messieurs

435 Probablement Deglume Raymond (RCC 26600) : « pâtisserie », rue de la Montagne 6, né à Montignies-sur-Sambre le 13 août 1889.

436 On peut supposer qu’il s’agit du membre de l’Association qui faisait partie du comité de 1929 à 1932 (voir procès-verbal de la réunion du comité du 10 mai 1932 § 4).

437 Investie dans l’achat de billets de la loterie coloniale et de billets de diverses tombolas, une partie de l’épargne des familles échappe aux commerçants.

438 Mathys Eugène (RCC 19445) : « cafetier », à l’enseigne *Café de l’Hôtel-de-Ville*, place de l’Hôtel-de-Ville 7, né à Villers-Poterie le 25 janvier 1873.

439 Personne non identifiée.

440 Dubucq Alfred (RCC 5175) : « confection pour hommes », à l’enseigne *Au Petit Belge*, place du Perron 4, né à Saint-Gérard le 19 mars 1877.

SOUPART, CAUCHY, Dubucq, PAPART, MORELLI, DERENNE, MOLLET, DELIRE, MYNDERS et THIÉRY.

7. Le trésorier [Edgard Deck] demande à être déchargé de ses fonctions de trésorier <sup>441</sup>. Devant l'insistance de l'assemblée, qui voudrait le voir rester à son poste, il demande à réfléchir jusqu'à la prochaine réunion.
8. Monsieur HUBAUX voudrait voir tenir une assemblée générale au moins une fois par mois, avec un compte rendu mensuel adressé à tous les membres. Il est décidé de faire ainsi à partir de la prochaine réunion <sup>442</sup>.

La séance est levée à 22 heures.

### Réunion du comité du mercredi 19 décembre 1934

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, SPEILEUX, DECK, DERENNE, MARCHAND, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, ANSEROUL, HANNOY, AENDEKERK G., VERENNE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs LECCLERCQ, COUNESON et DESCHAMPS.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Il est décidé de rappeler à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] les divers vœux qui ont été examinés au cours des diverses réunions précédentes. Le bureau recherchera de quelle façon on pourra commencer une procédure tendant à obtenir la révision des bases du calcul de l'impôt cadastral.
3. Le président donne lecture d'une lettre de remerciements de la famille MORELLI en réponse à notre lettre de condoléances <sup>443</sup>.

---

441 Edgard Deck désire démissionner de son poste de trésorier de l'Association des commerçants depuis un certain temps, car l'état des comptes est de plus en plus problématique et leur gestion de plus en plus complexe : « *Châtelet, le 18 août 1934. Mon cher Maurice [Hubaux], Nous avons, hier, revu les comptes de l'Association. Après quelques paiements et remboursements, minimes d'ailleurs, le déficit s'élève à 9500 fr. environ (sauf erreur). Edgar [Deck] nous a promis 1000 fr. pour la semaine prochaine. Le déficit ne serait plus alors que de 8500 fr., ce qui, à peu de choses près, doit être le montant de la facture de « La gazette de Liège ». Ne pourrais-tu demander un entretien avec monsieur Letesson pour voir si la Gazette accepterait en paiement des effets acceptés tirés sur Edgar. Il est bien entendu que nous nous porterions garants des paiements. De cette façon, la situation serait nette et nous pourrions procéder à la nomination d'un nouveau trésorier. Il est grand temps de le faire, car la situation pécuniaire de l'Association commence à être connue en ville. Si nous ne parvenons pas à redresser la situation [tout] de suite, avec la complaisance de « La Gazette de Liège », l'avenir de l'Association me semble fortement compromis. Je te demande de tenter cette démarche par ce qu'il me semble que tu as, pour la mener à bien, plus de pouvoir que Marcel [Papart] ou moi-même et que, d'autre part, je serai absent toute la semaine prochaine ; d'un autre côté, il faudrait voir monsieur Letesson à bref délai, avant que « La Gazette de Liège » ne mette un effet en circulation. Il est bien entendu que si Monsieur Letesson venait à Châtelet, je reviendrais pour assister à l'entretien. Tout ceci naturellement est strictement confidentiel, Marcel seul est au courant. Bonnes vacances et bien cordialement à toi. [Signé Georges] Thiéry » (Archives de la famille Hubaux-Huart, Châtelet).*

442 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 1933 § 3.

443 Le motif de cette lettre de condoléances n'est pas connu.

4. Il est décidé de se mettre en rapport avec le commissaire [de police] adjoint pour voir à quelle date se fera l'adjudication des emplacements pour la foire foraine de Pâques. On recherchera également quelle attraction l'on fera.
5. Il est décidé par 15 voix contre 1 d'organiser une braderie en 1935.
6. Il est donné des explications sur certains bruits qui ont circulé à l'occasion d'une nouvelle organisation des marchés. Après un très long échange de vues, il est décidé qu'une commission composée de messieurs PAPART, DECK, DERENNE, FRANÇOIS et THIÉRY verra le commissaire de police et lui rappellera le point de vue de l'Association à ce sujet.
7. Une commission composée de messieurs LECLERCQ, DELBAR, DESCHAMPS, Henin-Beuzart <sup>444</sup> et Légglise <sup>445</sup> recherchera tous les renseignements désirables au sujet du fonctionnement de l'économat du charbonnage de Boubier <sup>446</sup>.
8. Suite à une décision prise par la Fédération, la semaine des produits belges est reportée à la première semaine de mars.
9. Le président donne lecture du rapport de messieurs Deglume et Mollet, vérificateurs des comptes <sup>447</sup>. Tous les comptes ont été reconnus exacts et décharge en est donnée au trésorier [Edgard Deck]. Il est décidé d'adresser à messieurs Deglume et Mollet une lettre de félicitations et de remerciements pour le minutieux travail de vérification auquel ils se sont livrés. Les vérificateurs présentent en outre quelques suggestions dont il est décidé de tenir compte.
10. Le président présente les comptes de la journée de Saint-Nicolas <sup>448</sup>. Les dépenses se sont élevées à 1046,25 fr. Une lettre de remerciements sera adressée à monsieur et madame G. Defrêne <sup>449</sup> et à monsieur DELBAR pour les services qu'ils ont rendus au comité de Saint-Nicolas.
11. La Fédération demande à chaque association de lui communiquer officiellement le nom de ses délégués. Le comité renouvelle sa confiance aux délégués nommés à ce poste : messieurs LECLERCQ, PAPART, SPEILEUX, DERENNE et THIÉRY. Notification en sera faite à la Fédération.
12. L'assemblée générale aura lieu vendredi prochain 28. Il sera fait appel à monsieur Libotte <sup>450</sup> qui parlera des grands magasins.
13. La Fédération a décidé, en principe, de porter la cotisation de chaque association à 8 fr. par an et par membres inscrits. Le comité donne son accord, sous réserve que toutes les associations affiliées à la Fédération soient soumises au même régime. Cette cotisation sera payable trimestriellement.
14. Monsieur DECK demande, à nouveau, à être déchargé de ses fonctions de trésorier <sup>451</sup>. Devant son insistance, l'assemblée accepte et lui témoigne ses plus

---

444 Personne non identifiée (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 10).

445 Légglise Joseph (RCC 27491) : « épicerie, mercerie, aunage, vins et liqueurs », à l'enseigne *Maison Antoine*, rue du Commerce 3-5, né à Hanzinelle le 19 novembre 1904.

446 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 10.

447 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 4.

448 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 29 octobre 1934 § 7.

449 Defrêne Georges (RCC 9872) : « garagiste », à l'enseigne *Defrêne Autos-Voitures*, rue des Brasseurs 1, né à Châtelet le 10 décembre 1886 et marié à Thuin le 31 décembre 1909 avec Léona Lemoine (sur les documents commerciaux d'époque, le nom est orthographié Defrenne).

450 Gaston Libotte, membre de l'Association des commerçants de Marchienne-au-Pont (voir annexe du procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1922).

451 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 7.

chaleureux remerciements pour les services qu'il a rendus à l'Association. L'assemblée décide de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 22h30.

## **Assemblée générale ordinaire du vendredi 28 décembre 1934**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Se sont fait excuser : messieurs SOUPART et HUBAUX.

1. Le président donne la parole à monsieur Libotte <sup>452</sup>, président de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi. Celui-ci parle de l'organisation des grands magasins à prix uniques. Il expose leur façon d'acheter et de vendre, leur organisation et l'augmentation de leur nombre <sup>453</sup>. L'orateur est chaleureusement applaudi. Il indique ensuite les buts poursuivis par la Fédération et annonce la création prochaine d'un secrétariat permanent à la Fédération.
2. Le président rend compte de l'entrevue avec monsieur le commissaire de police au sujet des marchés <sup>454</sup>. Il y aura chaque mardi un marché sur chaque place, avec alternance. Cette modification sera faite dans la première quinzaine de janvier [1935]. L'assemblée se déclare d'accord.
3. Semaine de réclame. La proposition de messieurs Deglume <sup>455</sup> et HUBAUX d'organisation d'une semaine de réclame pour chaque genre de commerce est discutée. Après un assez long échange de vues, il est décidé que le comité en reprendra l'étude lors de sa prochaine réunion. Toutes propositions à ce sujet pourront être faites et seront étudiées lors de la réunion du comité.
4. Vérificateur des comptes. Il est donné lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes ont été reconnus exacts. Décharge en est donnée au trésorier.
5. Journée de Saint-Nicolas. Il est donné lecture des comptes de la journée de Saint-Nicolas <sup>456</sup>. Les dépenses s'élèvent à 1046,25 fr.
6. Démission du trésorier. L'assemblée est d'accord pour décharger monsieur DECK de ses fonctions de trésorier. Il restera membre du comité. Monsieur MYNDERS accepte de remplir les fonctions de trésorier.
7. Économat de Boubier <sup>457</sup>. Il est décidé d'écrire une lettre au directeur de l'économat de Boubier pour avoir une entrevue afin de l'entretenir du fonctionnement de cet organisme.

---

452 Gaston Libotte, membre de l'Association des commerçants de Marchienne-au-Pont (voir annexe du procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1922).

453 Dès le milieu des années 1930, les petits commerçants prennent conscience du danger que constituent les grands magasins à succursales, du type supermarchés, qu'il ne faut pas confondre avec les magasins à rayons multiples apparus dès le milieu du XIXe siècle dans les grandes villes. Le danger concerne notamment les commerces de denrées alimentaires, qui sont alors très nombreux. Ces épiceries de quartier disparaîtront les unes après les autres dans les années 1960.

454 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 14 décembre 1933 § 2.

455 Il s'agit sans doute de Raymond Deglume, qui est aussi vérificateur des comptes de l'Association. Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 4.

456 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 décembre 1934 § 10.

457 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 19 décembre 1934 § 7.

8. Le secrétariat ne disposant plus du duplicateur de la Fédération, il ne sera pas possible d'envoyer à chaque membre le procès-verbal des assemblées. Ces procès-verbaux seront insérés dans les journaux.

La séance est levée à 22 heures.

## Année 1935

### Réunion du comité du mercredi 9 janvier 1935

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, SPEILEUX, DECK, COUNESON, DERENNE, MARCHAND, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, CAUCHY, DINSART, FERAUGE, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est également présent monsieur Deglume<sup>458</sup>. Sont excusés messieurs LECLERCQ et ANSEROUL.

1. Après lecture, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.
2. Il est décidé d'organiser à l'occasion de la foire foraine<sup>459</sup> qui aura lieu du 6 au 15 avril :
  - le premier dimanche, un bal d'enfants avec travestis<sup>460</sup>, un concours de travestis, un concours de chapeaux de papier ;
  - le deuxième dimanche, un cortège carnavalesque.Il sera procédé à une collecte pour trouver les fonds. Une circulaire sera distribuée annonçant cette collecte.
3. Cotisation Fédération. L'assemblée est d'accord pour payer à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] une cotisation annuelle de 6 fr. par membres inscrits, sous réserve que toutes les associations inscrites aient satisfait à toutes leurs obligations. Cette cotisation sera payée trimestriellement.
4. Manifestation « électricité ». La Fédération organisera une manifestation à Charleroi pour protester contre le prix de l'électricité<sup>461</sup>. Le comité donne son accord en souhaitant voir une grève de l'électricité conjointement avec la manifestation. Sur une intervention de monsieur SPEILEUX, le comité fait confiance aux délégués à la Fédération pour cette question.
5. Semaine de réclame<sup>462</sup>. La proposition de messieurs Deglume et HUBAUX est de nouveau examinée. L'étude en sera continuée à la prochaine réunion.
6. Économat. Il est donné lecture de la réponse de Monsieur Brihay<sup>463</sup>, directeur de l'économat de Boubier<sup>464</sup>. Celui-ci verra nos délégués jeudi prochain à 20 heures.

---

458 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 4.

459 Voir procès-verbal de réunion du comité du 27 janvier 1932 § 2.

460 Ce bal d'enfants sera organisé le dimanche précédant celui des Rameaux, soit quinze jours avant Pâques. Au milieu des années 1930, un bon nombre de localités du Pays de Charleroi organisent ce genre de bals à l'occasion de festivités carnavalesques.

461 Le prix de l'électricité est considéré comme trop élevé depuis des années (voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 mai 1922 § 4).

462 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 28 décembre 1934 § 3.

463 Jean Brihay. Personne non identifiée.

464 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 11 juillet 1934 § 3.

7. Il est donné lecture d'une lettre de protestation du F.U. <sup>465</sup> adressée à monsieur Devèze <sup>466</sup>, ministre de la Guerre, et concernant l'économat des grenadiers.
8. Le président félicite monsieur MARCHAND qui vient d'être nommé secrétaire permanent de la Fédération. Monsieur MARCHAND remercie.

La séance est levée à 22 heures.

### Réunion du comité du mercredi 16 janvier 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, COUNESON, DERENNE, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, FRANÇOIS, DELBAR, DINSART, FERRAUGE, SOUPART, ANSEROUL, HANNOY, PAQUAY, VERENNE et THIÉRY. Assiste également à la réunion : monsieur HUBAUX. Sont excusés : messieurs DECK et DESCHAMPS.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation. Le président signale que monsieur HUBAUX s'était excusé de n'avoir pu assister à la réunion précédente, mais que cette lettre est parvenue le lendemain de la réunion.
2. Économat de Boubier <sup>467</sup>. Monsieur LECLERCQ, au nom de la délégation reçue par monsieur Brihay <sup>468</sup>, fait rapport sur cette entrevue. Monsieur Brihay est d'accord pour reconnaître que de nombreuses fuites se produisent dans les ventes qui ne devraient être faites qu'au personnel du charbonnage. Pour remédier à cette situation, les acheteurs seront munis d'une carte de ménage renseignant la composition de leur famille. Il sera rendu compte de cette démarche et des résultats à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi].
3. Programme de la Fédération. Il serait souhaitable de voir la Fédération entreprendre une campagne contre le taux d'intérêt des banques et contre les économats et coopératives. De plus, l'assemblée émet le vœu de voir la Fédération entreprendre, sans aucun retard, un mouvement constructif <sup>469</sup>, en donnant une réalisation pratique au rapport présenté par monsieur SPEILEUX.
4. Foire foraine. Des recherches seront faites afin de savoir s'il est possible d'avoir la participation des géants de Tamines. Les collectes seront faites à Châtelet entre le 20 et le 28 février.

---

465 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

466 Albert Joseph Charles Devèze (1881-1959), avocat, député de l'arrondissement de Bruxelles pour le parti libéral (1912-1939 et 1946-1958), ministre de la Guerre (1920-1923, 1932-1936 et 1949-1950), ministre de l'Intérieur (1939-1940) et ministre des Affaires économiques (1946).

467 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 7 février 1934 § 10.

468 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 9 janvier 1935 § 6.

469 On perçoit une pointe d'agacement dans le propos. De plus en plus, la Fédération semble vouloir se mêler de politique et finit par se préoccuper insuffisamment des problèmes quotidiens des commerçants.

5. Semaine de réclame <sup>470</sup>. Monsieur HUBAUX expose son point de vue dans l'organisation d'un plan de 52 semaines de réclame. L'assemblée donne son accord de principe. Une section composée de messieurs Deglume <sup>471</sup>, DELBAR, HUBAUX, MYNDERS et THIÉRY mettra cette question au point.
6. Électricité. Une manifestation sera organisée à Charleroi le 27 janvier. Elle sera précédée d'une grève d'éclairage les 23 et 24. Des renseignements complémentaires seront communiqués dès que possible <sup>472</sup>.
7. Monsieur FERAUGE rend compte d'une conversation qu'il a eue avec un professeur de l'École moyenne d'où il résulte que le bruit court chez les membres du corps professoral que l'Association des commerçants aurait demandé une diminution des appointements des fonctionnaires. Une lettre sera adressée à monsieur le directeur de l'École moyenne pour protester contre ces allégations <sup>473</sup>.

La séance est levée à 22h15.

### Réunion du comité du mercredi 6 mars 1935

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, DECK, DERENNE, DESCHAMPS, FERAUGE, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, VERENNE et THIÉRY. Monsieur HUBAUX assiste également à cette réunion. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, SPEILEUX, COUNESON, DELBAR, DINSART et HANNOY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Le président donne lecture de la correspondance reçue.
3. Suite à une demande de l'administration communale, l'Association décide de s'occuper, cette année, de l'organisation des fêtes communales de la ville, sous réserve qu'il soit obtenu un subside au moins égal à celui de l'an dernier.
4. Le président donne lecture d'une lettre de la section cantonale « Les Croix de feu » et demandant à pouvoir procéder, pendant les fêtes communales de la ville, à la cérémonie de la remise des Croix de feu aux ayants droit. L'assemblée décide de s'en tenir aux résolutions prises lors des assemblées des 5 et 18 juillet 1934 <sup>474</sup> et

---

470 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 28 décembre 1934 § 3.

471 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 4.

472 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 9 janvier 1935 § 4. La presse se fait l'écho de cette décision : « *La Fédération des associations des commerçants de la région de Charleroi a tenu une assemblée générale à laquelle 22 associations étaient représentées. La Fédération décida de continuer la lutte pour que satisfaction soit accordée aux commerçants en ce qui concerne la question de l'électricité et toutes leurs revendications qui ont trait à ce problème. Elle a décidé également l'organisation d'une grande manifestation à Charleroi le 27 janvier et d'une nouvelle grève de l'éclairage les 23 et 24 janvier.* » (*La Nation belge*, 16 janvier 1935, page 4).

473 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 1932 § 4. En réclamant une « décompression impitoyable dans tous services publics », les commerçants visent les fonctionnaires, y compris les enseignants. L'envoi d'une lettre de protestation et l'usage du mot « allégations » ne sont pas très diplomatiques. Le personnel des services publics est alors, comme en d'autres périodes de crises, la cible de critiques convenues visant son utilité, son coût, son statut, sa manière de travailler. Il constitue pourtant une part non négligeable de la clientèle locale.

474 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 5 juillet 1934 § 2 et 18 juillet 1934 § 4.

décidant que l'Association des commerçants observera une stricte neutralité dans cette question.

5. Monsieur HUBAUX expose le projet de publicité collective. La section désignée pour l'étude de cette question se réunira et fera rapport à bref délai.
6. Cavalcade. L'assemblée décide de demander à l'administration communale l'autorisation du port du masque pour les dimanches 7 et 14 avril. Elle décide d'engager l'orchestre de monsieur Lambot<sup>475</sup> le dimanche 7 de 2 à 6 [heures] pour les bals d'enfants et de 6 à 10 heures comme orchestre ambulante. Elle décide également d'engager pour le cortège [du 14 avril] le groupe des Gilles de Souvret « Les Infatigables » pour la somme de 2100 fr. Les autres engagements sont remis à la prochaine séance.

La séance est levée à 22h15.

### Réunion du comité du mercredi 13 mars 1935

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, CAUCHY, DECK, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FERAUGE, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, PAQUAY, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur FRANÇOIS.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Il est donné lecture de la correspondance.
3. Il est décidé que l'Association se fera représenter à l'inauguration de l'exposition de Bruxelles<sup>476</sup>.
4. Il est donné mandat à nos délégués à la Fédération pour voter « non » à la prochaine réunion de la Fédération sur ce qui concerne la réponse à faire<sup>477</sup> au F.U.<sup>478</sup> suite à sa circulaire en faveur de l'Appel de la Reine<sup>479</sup>.

---

475 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 18 juillet 1934 § 2.

476 Décidée fin 1928, *L'Exposition universelle et internationale de Bruxelles* est inaugurée le 28 avril 1935 en présence du Roi Léopold III et de la Reine Astrid. Elle réunit sur le plateau du Heysel les pavillons d'une trentaine de pays auxquels s'ajoute *Le Vieux Bruxelles*, une reconstitution d'un quartier urbain du XVIIIe siècle. L'exposition, qui ferme ses portes le 3 novembre, accueille environ 20 millions de visiteurs.

477 Ce vote négatif suggère que certaines prises de position de la Fédération ne satisfont pas tout le monde.

478 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

479 En janvier 1935, le roi Léopold III et la reine Astrid reçoivent au palais royal de Bruxelles des chômeurs venus témoigner de leur situation de misère et de détresse. Impressionnée, la reine lance le 17 février un appel général aux dons pour venir en aide aux victimes de la crise économique. Cet appel suscite un immense élan de solidarité partout dans le pays : « *La Reine a fait parvenir la lettre ci-après à Monsieur Jaspar, Ministre d'État, président du Comité national de secours : « Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir contribuer, par votre dévouement et votre expérience, au succès de l'aide que je souhaite voir apporter aux enfants, aux adultes et aux vieillards qui souffrent le plus cruellement de la crise et sont dans la misère. De nombreuses initiatives, je le sais, se manifestent déjà à ce sujet dans toutes les classes de la société. Mais l'heure est venue de faire davantage. Ceux qui sont moins atteints par les privations comprendront la détresse des malheureux voyant les leurs souffrir du froid, de la faim et souvent de maladies causées par une alimentation*

5. Des démarches seront faites auprès de quatre journaux de Charleroi pour obtenir des coupes destinées à récompenser les lauréats des concours de chapeaux de papier<sup>480</sup>. Ces démarches seront faites pour « Le Journal [de Charleroi] » par monsieur PAPART, pour « La Gazette [de Charleroi] » par messieurs DERENNE et THIÉRY, pour « Le Rappel » par monsieur VERENNE et pour « Le Pays wallon » par messieurs DECK et THIÉRY.
6. Il est décidé de commander 100 affiches 0,84 × 1,20 m pour la cavalcade. Le texte est approuvé.
7. Il est décidé d'engager « Les Joyeux Gilles » de Souvret pour 2000 fr., « Les Rinlis » de Longtain<sup>481</sup> pour 1700 fr. et « Les Gitanes du Catala<sup>482</sup> » pour 1350 fr.
8. Les listes de souscriptions sont distribuées. Elles devront être rentrées au plus tard le 22 mars.

La séance est levée à 22h00.

## Réunion du comité du vendredi 29 mars 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur AENDEKERK G.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Il est donné lecture d'une lettre du conseil communal nous demandant d'assister à une réunion pour la formation d'un Comité local de secours<sup>483</sup>. Messieurs PAPART et THIÉRY y représenteront l'Association des commerçants.
3. Messieurs CAUCHY, DERENNE, DECK, DESCHAMPS, PAPART, FRANÇOIS, SOUPART, et SPEILEUX sont désignés pour s'occuper du bal d'enfants le dimanche 7 avril<sup>484</sup>.
4. Messieurs PAPART, DECK, DESCHAMPS, SOUPART, DELBAR, CAUCHY, MARCHAND, DINSART, DERENNE et THIÉRY s'occuperont de la cavalcade. L'itinéraire et l'ordre du cortège sont établis.
5. Il est donné lecture d'une lettre de démission de monsieur COUNESON de ses fonctions de membre du comité. Une lettre de remerciements lui sera adressée pour

---

*insuffisante. Les temps sont durs pour tous ; toutefois, j'en ai le ferme espoir, ceux qui en ont le moyen consentiront à faire un sacrifice ; ils soulageront ainsi bien des infortunes. Que les uns donnent de l'argent, si peu que ce soit ; que les autres donnent des objets. Vous voudrez bien examiner, Monsieur le Ministre, sous quelle forme ces dons peuvent être recueillis et répartis ensuite le plus équitablement possible en utilisant le concours bienveillant des œuvres qui déploient déjà tant d'activités dans ce domaine. Ce n'est pas en vain, j'en suis persuadée, qu'on fera appel à l'esprit de solidarité toujours si vivant dans notre pays. » (Gazette de Charleroi, 17 février 1935, page 2).*

480 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 9 janvier 1935 § 2.

481 Les Pierrots et Pierrettes Rinlis de Longtain à Manage, au costume blanc et vert.

482 Les Gitanes de Catala du Hocquet-Haut à La Louvière, un groupe numériquement important.

483 L'Appel de la Reine reçoit l'appui de divers organismes caritatifs : Croix-Rouge, Œuvre nationale de l'enfance, etc. La formation d'un comité de secours local est liée à cet appel.

484 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 9 janvier 1935 § 2.

le remercier des services rendus à l'Association. Monsieur DELBAR voudrait qu'une visite lui soit faite pour le faire revenir sur sa décision. Le président lui répond qu'il a vu monsieur COUNESON et qu'il a insisté personnellement dans ce sens. Par 14 voix contre 2, il est décidé de s'en tenir à l'envoi d'une lettre.

6. Il est procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de monsieur COUNESON. L'élection a lieu par bulletin secret. Il y a 16 bulletins. Monsieur SOUPART, qui obtient 8 voix, est déclaré élu.

La séance est levée à 22h15.

### Réunion du comité du mercredi 1<sup>er</sup> mai 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DELBAR, DERENNE, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, SOUPART et THIÉRY. Sont excusés : messieurs LECLERCQ, HANNOY, et VERENNE.

Monsieur PAPART présente au nom de l'assemblée à monsieur FERAUGE les vœux de prompt rétablissement pour l'accident dont a été victime sa petite-fille <sup>485</sup>.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.
2. Le président remercie les membres du comité qui se sont dévoués pour assurer le succès des deux journées de fêtes : bal d'enfants et cavalcade.
3. Le trésorier [Jules Mynders] présente les comptes de ces deux jours de fête. Toutes les factures n'étant pas encore reçues, il n'est pas possible d'établir un compte exact. Il est à prévoir que les dépenses se balanceront avec les recettes <sup>486</sup>, dont le montant s'élève à environ 17.500 fr.
4. Le président rend compte d'une réunion à laquelle il a assisté avec messieurs SOUPART et DINSART. Cette réunion, convoquée à l'initiative du Comité de défense de Radio E. L. <sup>487</sup>, visait à l'organisation de courses cyclistes dont le bénéfice irait au Comité national de crise <sup>488</sup>. Nos délégués ont décliné l'offre de collaboration qui était offerte. Cette attitude est approuvée.
5. Les tronc de la cavalcade ont rapporté 557,55 fr. Après discussion, il est décidé de verser au Comité national de secours une somme de 300 fr., le solde restera en caisse jusqu'après la clôture des comptes de la cavalcade.
6. Le programme des fêtes communales est provisoirement établi comme suit :
  - le premier dimanche : concert place du Marché par les Guioz ;
  - le premier lundi : concert place du Marché par L'Avenir ;
  - le jeudi : concert place du Perron par une société étrangère ;

---

485 On ne connaît pas la nature de cet accident.

486 Lire : « que dépenses et recettes seront en équilibre ».

487 « Radio Émile Lucas » (voir procès-verbal de la réunion du comité du 14 juin 1933 § 2).

488 Plus exactement « Comité national de secours », organisme créé à la suite de l'Appel de la Reine pour collecter des fonds destinés aux familles souffrant de la misère liée à la crise économique des années 1930 (voir procès-verbal de la réunion du comité du 13 mars 1935 § 4).

- le deuxième dimanche : concert place de l'Hôtel-de-Ville par la Marche Saint-Éloi ;
- le deuxième lundi : concert place de l'Hôtel-de-Ville par une société étrangère et [par] L'Orphéon.

Il sera demandé deux kiosques. Il est décidé d'offrir aux sociétés locales une somme de 400 fr. par concert et de 150 fr. à L'Orphéon. Les prix seront demandés aux sociétés de Fontaine-l'Évêque, Farciennes, Acoz, Fosses et Couillet.

7. Messieurs PAPART et THIÉRY sont désignés pour demander une entrevue aux autorités communales au sujet de l'organisation de la braderie.

La séance est levée à 22h00.

## Réunion du comité du mardi 28 mai 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FRANÇOIS, MARCHAND, PAQUAY et THIÉRY. Sont excusés : messieurs ANSEROUL et SOUPART.

1. Le budget provisoire des fêtes communales est examiné. Il se présente en équilibre.
2. Il est décidé de demander à « La Royale Lyrique <sup>489</sup> » une diminution sur le cachet qu'elle exige pour donner concert.
3. Sur proposition du corps de police, il est décidé d'organiser un concours à la balle entre les parties de policiers <sup>490</sup> de Châtelineau, Charleroi, Gilly et Châtelet. Ce concours aura lieu le dimanche 14 juillet, place de la Victoire.
4. Il est donné lecture de la correspondance.
5. Messieurs DELBAR et FRANÇOIS sont désignés comme délégués de l'Association à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] en remplacement de messieurs LECLERCQ et SPEILEUX, nommés membres d'honneur de la Fédération.
6. Il est donné lecture d'une circulaire de l'administration des finances et tendant à organiser l'inquisition fiscale <sup>491</sup>. Cette question faisant l'objet d'une étude à la Fédération, il est décidé de faire confiance à cette dernière.
7. À l'unanimité, il est décidé de payer les frais de port du journal « L'Éveil <sup>492</sup> » aux commerçants de Châtelet qui ne sont pas membres de l'Association. Ces frais s'élèvent à 136 fr.

La séance est levée à 22 heures.

---

489 *La Royale Lyrique* de Fontaine-l'Évêque, fondée en 1844.

490 Lire : « un tournoi de jeu de balle pelote entre les policiers de... ».

491 Durant la crise économique des années 1930, l'État connaît un important déficit public. Pour le combler, il crée une « Contribution nationale de crise » (loi du 30 décembre 1932). Celle-ci pèse lourdement sur les petits et moyens revenus. Elle est en outre perçue comme injuste, car certains y échappent. Mal collectée, elle ne produit pas les effets escomptés. Il faut attendre la loi du 28 juillet 1938 pour voir la situation s'améliorer, ce qui suppose des contrôles fiscaux plus efficaces...

492 Ce journal remplace sans doute le journal *L'Alarme* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 7).

## Réunion du comité du mercredi 12 juin 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FRANÇOIS, MARCHAND, SOUPART. Sont excusés : messieurs HANNOY et VERENNE.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Il est donné lecture de la correspondance.
3. L'assemblée décide d'engager, pour donner concert, les sociétés « La Royale Lyrique » de Fontaine-l'Évêque et la « Société royale d'harmonie de Farciennes », respectivement pour 800 et 725 fr.  
La société « L'Avenir » [de Châtelet] étant dissoute, il est décidé de faire appel à la fanfare d'Acoz.
4. Les luttes [de balle pelote] entre les équipes de policiers ne peuvent avoir lieu par suite du refus des commissaires de police.
5. Le club colombophile de Châtelet demande un prix pour son concours de la fête. Il n'est pas possible d'y donner suite vu l'état de nos finances.
6. Les bals auront lieu chaque fois de 22 heures à une heure du matin. Les prix seront demandés aux différents chefs d'orchestre. Il est décidé de demander les prix des kiosques à monsieur Labarre <sup>493</sup> de Jumet.
7. Une commission composée de messieurs DECK et ANSEROUL étudiera la question orchestres ou haut-parleurs <sup>494</sup> pour la braderie.
8. Les commerçants désireux de s'acquitter de leurs contributions par acomptes se voient maintenant refuser cette façon de faire. Il est décidé de signaler le cas à la Fédération <sup>495</sup> [des associations de commerçants de la région de Charleroi].

La séance est levée à 22h15.

## Réunion du comité du vendredi 5 juillet 1935

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, FERAUGE, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur HANNOY.

---

493 Personne non identifiée.

494 C'est en 1932 que s'ouvre le débat sur le remplacement des orchestres de la braderie par des haut-parleurs placés temporairement dans les rues et sur les places (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juillet 1932 § 3). La présence de Raoul Anseroul dans la commission d'étude se justifie par le fait qu'il est technicien et marchand de matériel radiophonique rue du Pont.

495 La *Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi* est devenue, au fil du temps, un organe de protestation auquel s'adressent les commerçants pour donner de la résonance à leurs plaintes.

1. Il est décidé d'adresser une lettre de remerciements aux brasseries Delbruyère, Fauconnier et Binard <sup>496</sup> pour la bière qu'elles ont mis gratuitement à notre disposition pour les réceptions des sociétés [de musique] étrangères <sup>497</sup>.
2. Par 12 oui contre 1 non, il est décidé de mettre en adjudication les emplacements pour les forains pendant les trois jours de la braderie. Cette adjudication aura lieu le 22 juillet à 10 heures à l'hôtel de ville. Ne seront admis que les forains ayant un métier constituant une attraction <sup>498</sup>.  
À l'unanimité, il est décidé de collecter pour se procurer les fonds nécessaires à l'organisation de la braderie.  
Par 9 oui, 2 abstentions et 1 non, il est décidé de remplacer les orchestres par des haut-parleurs <sup>499</sup> par raison d'économie. Cependant, il est décidé de demander les prix des orchestres.  
Suite à sa demande, la Société du jeu de balle de l'Hôtel-de-Ville est autorisée à organiser une lutte à l'occasion de la braderie. Aucun subside ne lui sera alloué. Cette lutte ne pourra avoir lieu les 10, 11, 12 et 13 août.

La séance est levée à 21h30.

## Réunion du comité du mercredi 10 juillet 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MYNDERS, MORELLI, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur MARCHAND.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Le président remercie les membres du comité qui ont apporté leur concours lors des fêtes communales.
3. Il est décidé, pour la braderie, que l'adjudication des forains se fera d'accord avec la police. Les adjudicataires devront signer un contrat. Sont désignés pour représenter l'Association à l'adjudication des forains : messieurs DERENNE, ANSEROUL, DECK, MYNDERS et VERENNE.
4. Contrairement à la décision prise lors de l'assemblée générale, et par 12 voix contre 4, l'assemblée décide de ne pas recourir aux collectes pour se procurer des ressources. Le comité est d'accord d'établir un système de taxation uniforme <sup>500</sup>. Un projet de règlement sera élaboré par une commission composée de messieurs CAUCHY, DELBAR, DERENNE, PAPART, MYNDERS, VERENNE et THIÉRY. Cette

---

496 Ce sont, avec la brasserie Masureel (RCC 4431, rue de Couillet 17), les brasseries châtelettaines de l'époque. La brasserie Delbruyère (RCC 2181) se situait rue de Couillet 35, la brasserie Fauconnier (RCC 22809) rue de Couillet 38 et la brasserie Binard (RCC 1986), plus connue sous le nom de « brasserie du Faleau », rue du Faleau 15 à Châtelineau.

497 *La Royale Lyrique* de Fontaine-l'Évêque et *La Fanfare d'Acoz*, donnant concert à Châtelet lors des fêtes communales (voir procès-verbal de la réunion du comité du 12 juin 1935 § 3).

498 À l'exclusion donc des marchands ambulants.

499 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 12 juin 1935 § 7.

500 La recette des collectes est aléatoire, chaque commerçant détermine lui-même sa participation aux frais.

commission se réunira le jeudi 11 courant. Le projet de règlement sera soumis au comité au cours d'une réunion de comité qui se tiendra le samedi 13 <sup>501</sup>.

5. Il est procédé à l'ouverture des soumissions pour l'orchestre ou les haut-parleurs. Par 12 oui, 1 abstention et 1 non, il est décidé de placer les haut-parleurs <sup>502</sup>. Un soumissionnaire pour les haut-parleurs a voté « non ». On passe au vote pour désigner l'adjudicataire, les prix remis étant sensiblement égaux. Par 12 voix et 2 bulletins blancs, monsieur ANSEROUL est déclaré adjudicataire. Celui-ci n'avait pas pris part au vote, qui a eu lieu par bulletins secrets.  
Par 9 oui et 5 abstentions, il est décidé de faire paraître un journal-réclame de la braderie, pour autant qu'il soit trouvé assez d'annonceurs.  
Une proposition d'organiser un concert à l'occasion de la braderie est rejetée.

La séance est levée à 22h30.

### **Assemblée générale ordinaire du mercredi 17 juillet 1935**

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont excusés : messieurs SPEILEUX et DESCHAMPS.

1. Le président annonce que le comité de la braderie avait élaboré un projet de réglementation et de taxation pour la braderie, mais que ce projet doit être abandonné par suite du peu de temps dont on dispose avant la braderie. Il faut donc revenir à l'ancien système de collecte. Le président engage les commerçants à se montrer généreux.
2. Le président expose ce que le comité a fait jusqu'ici : forains, haut-parleurs. Il donne lecture du règlement. Monsieur Franquinet <sup>503</sup> s'offre à poser gratuitement les haut-parleurs dans les environs de sa demeure. Le président lui répond que cela est interdit par le règlement. Chacun peut faire de la musique devant son propre magasin seulement.
3. À la demande de monsieur Chevy <sup>504</sup>, soumissionnaire pour la fourniture des haut-parleurs, il est donné lecture des lettres de soumission. Monsieur Chevy s'étonne que sa seconde offre n'a[it] pas été prise en considération. Le président lui répond qu'il n'a pas été possible d'en tenir compte parce que cette offre a été reçue après l'ouverture des soumissions. Après une assez longue discussion, le président pose la question de confiance <sup>505</sup>. Le vote a lieu par bulletins secrets. Le comité ne vote pas. Il y a 29 bulletins dans l'urne. Ont voté la confiance au comité 14, contre 8, blanc 6, nul 1.

---

501 Aucun procès-verbal de cette réunion ne figure dans le registre.

502 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juillet 1932 § 3 et le procès-verbal de la réunion du comité du 12 juin 1935 § 7.

503 Franquinet Émile (RCC 27868) : « matériel électrique et radio », place de l'Hôtel-de-Ville 3, né à Crainhem le 30 décembre 1908.

504 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 1934 § 4.

505 Le fait que Raoul Anseroul, qui est membre du comité de l'Association des commerçants, soit désigné par celui-ci comme adjudicataire de la diffusion de la braderie provoque un certain trouble parmi les participants à l'assemblée générale, comme semble le prouver le résultat du vote de confiance.

4. Diverses suggestions sont présentées et discutées. Il est décidé que le prix de la publicité par haut-parleurs doit être minime de façon à avoir le plus d'annonces [publicitaires], que les listes de souscriptions seront lues en assemblée générale, après la braderie.
5. Le président donne lecture d'une lettre de réclamation <sup>506</sup> adressée, à la demande de l'Association des commerçants de Châtelet, par la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] au directeur des contributions à Mons et de la réponse de celui-ci.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du mercredi 2 octobre 1935

L'assemblée est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, SPEILEUX, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur FERAUGE.

1. Les comptes de la braderie n'étant pas clôturés, il est décidé que ceux-ci seront examinés à la réunion du comité qui se tiendra mercredi prochain.
2. Il est décidé d'organiser cette année un cortège de Saint-Nicolas <sup>507</sup>. Il aura lieu le 14 novembre. Une section composée de messieurs PAPART, CAUCHY, FERAUGE, MYNDERS et VERENNE est chargée de s'occuper de ce cortège. La caisse de l'Association interviendra pour une somme de 750 fr. à laquelle sera ajouté le reliquat de la cavalcade, soit 257,55 fr. Une circulaire annoncera ce cortège. Il est décidé de solliciter une aide financière des commerçants.
3. Il est donné lecture d'une lettre de l'A.D.E.I. <sup>508</sup> sollicitant une réduction pour ses membres lors des achats chez les commerçants de Châtelet. L'assemblée est d'accord pour dire que le comité ne peut pas s'engager pour tous les membres de l'Association des commerçants.
4. Les délégués à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] font rapport sur la dernière réunion de la Fédération où la question de la participation aux élections législatives a été envisagée. Sur proposition du président, appuyé par messieurs DINSART et MYNDERS, l'assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante : « Voir les associations de commerçants engager la lutte électorale sans demander quoi que ce soit aux partis politiques. Il est entendu que la présentation des listes doit se faire sous l'appellation « commerçants » à l'exclusion de tout autre nom. Par ce vote, l'Association des commerçants de Châtelet entend ne s'engager que sur la question de principe. Elle se réserve d'intervenir éventuellement lors de la discussion du programme <sup>509</sup>. »

---

506 On en ignore la teneur.

507 Voir procès-verbal de la réunion de comité du 14 décembre 1933 § 6.

508 Organisme non identifié.

509 La Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi est désireuse de se lancer dans la politique, en lien avec des organismes tels que *L'Union du commerce belge*, *L'Union des*

La séance est levée à 22 heures.

### Réunion du comité du mercredi 16 octobre 1935

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, AENDEKERK G., DECK, DERENNE, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, SOUPART et THIÉRY. Est excusé : monsieur CAUCHY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Le trésorier [Jules Mynders] donne lecture des comptes clôturés à ce jour. La foire foraine laisse un boni de 777,05 fr., les fêtes communales un boni de 563,55 fr. et la braderie un mali de 1636,75 fr. L'avoir de l'Association s'élève à 8723,61 fr. se répartissant comme suit : encaisse 618 fr. ; en banque, compte vue 115,61 fr. et compte quinzaine 8000 fr. Monsieur MYNDERS soumettra ses écritures à la vérification de messieurs Deglume et Mollet, vérificateurs <sup>510</sup>.
3. Monsieur ANSEROUL signale que certains groupements ont obtenu pour des fancy-fairs et autres divertissements l'électricité à 0,80 fr. le kWh. Il est décidé d'écrire à l'administration communale pour lui demander des éclaircissements.
4. Les termes de la réponse à la demande de l'A.D.E.I. <sup>511</sup> sont approuvés.

La séance est levée à 21h30.

### Réunion du comité du vendredi 8 novembre 1935

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur DERENNE, vice-président. Sont présents : messieurs DERENNE, ANSEROUL, DECK, DELBAR, DINSART, FERAUGE, MARCHAND, MORELLI, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur PAPART.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Messieurs DECK et DESCHAMPS représentent l'Association au banquet organisé par la Fédération nationale des [anciens] combattants.
3. Il est décidé de demander à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] d'adresser une requête au ministère des Affaires économiques

---

*classes moyennes, Le Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie, etc. L'Association des commerçants de Châtelet n'est pas opposée à pareille initiative pourvu qu'elle soit indépendante des partis politiques et que le programme vise explicitement la défense du petit commerce. Ce faisant, elle perd un peu de vue l'article 3 de ses statuts qui, il est vrai, vise surtout le niveau local : « L'Association [...] entend rester en dehors des discussions politiques et philosophiques ».*

510 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 4.

511 Organisme non identifié (voir procès-verbal de la réunion du comité du 2 octobre 1935 § 3).

- concernant la taxe de colportage <sup>512</sup> qui est appliquée aux commerçants qui s'installent sur la voie publique les jours de marché.
4. Il est décidé, à l'unanimité, de porter de 6 à 8 fr. par an et par membre la cotisation de l'Association à la Fédération, étant entendu que dans ce prix est compris le coût de l'abonnement au journal « L'Éveil ».
  4. Par 10 voix et 1 abstention, il est décidé d'accepter l'offre faite par « La Gazette de Charleroi » de faire une page de publicité collective dans un numéro spécial du 28 novembre prochain. La page coûterait 3000 fr. Un quart sera réservé à la partie rédactionnelle et payé par la caisse de l'Association. La dépense serait donc de 750 fr.
  5. Quelques détails concernant le cortège de la Saint-Nicolas du 14 novembre prochain sont mis au point.

La séance est levée à 21h45.

### Réunion du comité du mercredi 4 décembre 1935

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DINSART, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, MORELLI, SOUPART et THIÉRY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.
2. Le trésorier [Jules Mynders] fait la remise des comptes de la fête de Saint-Nicolas. Les recettes se sont élevées à 508 fr. en espèces, plus de nombreux dons. Les dépenses se montent à 1613,40 fr. Le déficit est de 1105,40 fr. Le président remercie les membres qui ont collaboré à l'organisation de ce cortège et les félicite.
3. Suite au rapport présenté par les délégués à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi], il est décidé de demander à cet organisme de revenir à la discussion des revendications inscrites au programme de la Fédération <sup>513</sup>.

---

512 Dès les années 1880, les pouvoirs centraux, défenseurs du libre-échange économique, veillent à ce que les pouvoirs communaux n'entravent pas la liberté des marchands ambulants par des taxes trop élevées ou des règlements de police trop contraignants qui s'apparenteraient à un protectionnisme économique local. Or, la présence de nombreux colporteurs sur les marchés constitue, de longue date, une concurrence jugée excessive et déloyale par les commerçants (voir, par exemple, le procès-verbal de la réunion du comité du 4 mai 1922 § 2).

513 La Fédération semble négliger sa fonction première (voir procès-verbal de réunion du comité du 2 octobre 1935 § 4).

4. Il est décidé de demander à monsieur Renchon <sup>514</sup> de venir à notre tribune exposer le point de vue du Cercle de La Tour du Pin <sup>515</sup> sur le corporatisme <sup>516</sup>. Cette conférence aura lieu le 19 décembre.
5. L'assemblée est d'accord de s'affilier, par le truchement de la Fédération, à la Société du canal maritime Léopold III <sup>517</sup>, sous réserve que la cotisation ne soit pas supérieure à 0,35 fr. par membres inscrits à l'Association.
6. Monsieur CAUCHY représentera l'Association à une réunion des Hôteliers et Cafetiers bruxellois <sup>518</sup> qui se tiendra à Bruxelles le 10 décembre.
7. Le comité décide d'organiser l'an prochain la foire foraine du 29 mars au 5 avril.
8. À la demande de monsieur FRANÇOIS, il est décidé d'étudier la création d'un timbre-prime <sup>519</sup> pour Châtelet.

La séance est levée à 22h00.

- 
- 514 Beau-frère de Georges Simenon, Yvan Renchon est un architecte liégeois connu, auteur notamment de la Chapelle musicale Reine Élisabeth à Waterloo. Il est le fondateur du *Cercle de La Tour du Pin* et le directeur de *L'Institut belge d'études corporatives*, proche de la droite catholique autoritaire. Il est aussi le propagandiste de l'« État corporatiste » tel que défini par Charles Anciaux (1889-1940), économiste et haut fonctionnaire au ministère des Finances (voir Charles ANCIAUX, *L'état corporatif*, édition augmentée d'un *Projet de Constitution* et suivi des *Fondements historiques de la souveraineté belge*. Préface d'Ivan Renchon, Bruxelles, Espes, 1942).
- 515 Le *Cercle de La Tour du Pin*, fondé en juin 1934 par Yvan Renchon, se revendique de René de La Tour du Pin (1834-1924), penseur dont le nom est associé au catholicisme social et au corporatisme. René de La Tour du Pin est l'un de ceux qui ont orienté le catholicisme social vers le conservatisme, le coupant ainsi des masses ouvrières. Mais c'est surtout par ses idées corporatistes qu'il est connu. Durant les années d'entre-deux-guerres, ses thèses sont reprises par ceux qui estiment possible de lutter contre les excès du capitalisme et du socialisme en créant un État corporatiste. Voici ce que pense de cette théorie le quotidien socialiste *Le Peuple* : « *La Fédération des associations et cercles catholiques a tenu un week-end d'études à Namur. Elle s'est occupée, entre autres choses, de syndicalisme. On peut résumer comme suit les conceptions des conservateurs catholiques à l'égard de l'organisation professionnelle des travailleurs. Les travailleurs ne peuvent pas librement s'organiser et lutter pour leur émancipation. Les syndicats chrétiens (mais oui !) et les syndicats « marxistes » ont recours à des méthodes de lutte de classe qui sont en contradiction avec la collaboration des classes défendues par l'encyclique « Rerum novarum ». Monsieur Anciaux, qui dirige le Cercle de La Tour du Pin, invoqua l'exemple de l'Italie où le corporatisme a été délivré de la tutelle politique de la majorité ouvrière. Car ces messieurs de la Fédération des associations et cercles catholiques craignent comme la peste la démocratie qui permet aux travailleurs d'affirmer librement leur volonté. C'est pourquoi ils louchent vers le fascisme, pour autant qu'ils n'aient pas adhéré déjà au fascisme de Rex.* » (*Le Peuple*, 8 octobre 1936, page 5).
- 516 Le corporatisme a pour objectif de réduire l'influence politique jugée excessive des mouvements ouvriers et de donner à la petite bourgeoisie le rôle dominant dans la vie économique. Dans cette perspective, le corporatisme veut mettre en place des institutions autoritaires qui encadrent solidement les masses et, par conséquent, il veut supprimer le système parlementaire basé sur le suffrage universel (voir Dirk LUYTEN, *Un corporatisme belge, réponse à la crise du libéralisme*, dans *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre*, sous la dir. d'Olivier Dard et Étienne Deschamps, Bruxelles, Peter Lang, 2008, pp. 197-214).
- 517 Il s'agit peut-être de la *Société anonyme du Canal et des Installations maritimes* de Bruxelles.
- 518 La *Fédération nationale des unions professionnelles des cafetiers, hôteliers et restaurateurs de Belgique* est également, à cette époque, un organisme proche des idées de l'extrême droite et du mouvement rexiste.
- 519 Les timbres-primés ou timbres-ristournes, distribués lors de la vente de certains produits pour être collectionnés puis échangés contre d'autres produits ou de l'argent, sont une formule promotionnelle appréciée par les consommateurs de l'époque. On se souvient du succès des carnets de « Timbres Valois » (Vacances & Loisirs) créés en 1932 et qui resteront en usage jusqu'en 2004.

## **Assemblée générale ordinaire du jeudi 19 décembre 1935**

Conférence de monsieur Renchon.

Sujet : Le corporatisme <sup>520</sup>.

---

520 L'approche des élections législatives du 24 mai 1936, qui se déroulent dans un climat tendu, amène l'Association à se préoccuper de politique.

## Année 1936

### Assemblée générale ordinaire du jeudi 9 janvier 1936

Conférence de monsieur Challe <sup>521</sup>.  
Sujet : La question de l'électricité.

### Réunion du comité du jeudi 16 janvier 1936

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, SPEILEUX, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, FRANÇOIS, MORELLI, PAQUAY, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur MARCHAND.

1. Après lecture, les procès-verbaux des réunions des 4 et 19 décembre et 9 janvier sont approuvés sans observation.
2. Monsieur CAUCHY fait rapport sur la réunion tenue le 10 décembre à Bruxelles à l'initiative de la Confédération des Cafetiers bruxellois <sup>522</sup>.
3. Le président rappelle les dispositions qui ont été prises par la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] pour la grève de l'éclairage du 21 janvier. Une assemblée générale aura lieu à Châtelet à 17h15 au cours de laquelle monsieur Malfroid <sup>523</sup> prendra la parole. Un meeting aura lieu ensuite à Charleroi. Le président engage tous les commerçants à assister à ces deux réunions. Des affiches seront faites par les soins de l'Association de Châtelet. Il est décidé de demander deux autocars pour transporter les commerçants à Charleroi.
4. Il est décidé d'organiser une cavalcade le 5 avril et un bal d'enfants le premier dimanche de la foire foraine.
5. Un délégué sera désigné lors de l'assemblée de mardi prochain pour procéder à la vérification des comptes avec monsieur Deglume <sup>524</sup>.
6. Messieurs DECK et THIÉRY verront le commissaire de police pour les emplacements forains.
7. Les délégués [de l'Association] à la Fédération <sup>525</sup> font rapport sur les dernières séances de la Fédération. Après discussion, il est décidé de demander à la Fédération de remettre au lundi suivant [27 janvier] le vote qui doit intervenir lundi prochain [20 janvier] au sujet de la continuation de l'affiliation de la Fédération à la

---

521 Personne non identifiée.

522 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 décembre 1935 § 6.

523 Personne non identifiée.

524 Voir procès-verbal de l'assemblée générale du 6 novembre 1934 § 4. Monsieur Mollet semble avoir démissionné.

525 Voir procès-verbaux des réunions du comité du 19 décembre 1934 § 11 et du 28 mai 1935 § 5. Il doit s'agir d'Émile Leclercq, Philippe Speileux, Georges Thiéry, Marcel Papart, Fernand Derenne, Gustave Delbar et Joseph François.

Chambre des métiers et négoce<sup>526</sup>. Si le vote avait lieu lundi prochain, nos délégués devront s'abstenir en guise de protestation.

La séance est levée à 22h00.

### **Assemblée générale ordinaire du mardi 21 janvier 1936**

Conférence de monsieur Malfroid<sup>527</sup>.

Sujet : L'électricité.

### **Réunion du comité du jeudi 30 janvier 1936**

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, SPEILEUX, CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DINSART, FRANÇOIS, MYNDERS, MORELLI, PAQUAY, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs MARCHAND et FERAUGE.

1. Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est approuvé sans observation.
2. Les délégués<sup>528</sup> [de l'Association] à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] font rapport sur la dernière réunion. Ils expliquent le vote qu'ils ont émis. Monsieur THIÉRY expose les raisons qui l'ont incité à remettre à la Fédération sa démission de secrétaire et de délégué. Monsieur LECLERCQ demande que l'on soutienne la Fédération qui groupe presque tous les commerçants de la région. Il est donné lecture d'une lettre de la Fédération demandant que l'Association des commerçants de Châtelet cesse son affiliation à la Chambre des métiers et négoce<sup>529</sup>.
3. L'assemblée examine ce que l'on pourrait [faire] pour le bal d'enfants et la cavalcade.

La séance est levée à 22h00.

---

526 Les *Chambres provinciales des métiers et négoce* sont des organismes officiels créés par l'État en 1928. Elles se composent de délégués des associations professionnelles et interprofessionnelles de l'artisanat et du commerce. C'est à ce titre que la *Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi* y est affiliée.

527 Personne non identifiée.

528 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 16 janvier 1936 § 7.

529 Sous la pression du *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie*, de plus en plus influencé par les milieux politiques d'extrême droite et leur rejet de l'État, la *Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi* semble vouloir quitter la *Chambre des métiers et négoce*, organisme public.

## Réunion du comité du jeudi 6 février 1936

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DINSART, FRANÇOIS, MORELLI, PAQUAY, SOUPART et VERENNE. Sont excusés : messieurs DESCHAMPS, FERAUGE et THIÉRY.

1. Monsieur FRANÇOIS demande quelles décisions compte prendre l'Association des commerçants concernant son affiliation à la Chambre des métiers et négoce<sup>530</sup>. Après une intervention de monsieur DECK, il est décidé de faire savoir à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] que l'Association des commerçants cessera son affiliation à la Chambre des métiers et négoce le jour où tous les groupements faisant partie du F.U.<sup>531</sup> auront cessé de faire partie d'un groupement officiel. Cette proposition est admise à l'unanimité. D'autre part, il sera demandé à la Fédération de nous faire connaître quels sont les groupements qui font partie du F.U. (voir lettre du 11 février 1936).  
Par suite du refus de monsieur THIÉRY de continuer à faire partie de la délégation à la Fédération, cette délégation sera composée comme suit : messieurs FRANÇOIS, DELBAR, DERENNE, DECK et PAPART. À l'unanimité, il est décidé que monsieur FRANÇOIS représentera l'Association des commerçants au comité central.
2. En vue de l'organisation du bal d'enfants et de la cavalcade, il est décidé de créer deux sections. La section « bal d'enfants » sera composée de [messieurs] SOUPART, président, FRANÇOIS, CAUCHY, DINSART, MORELLI et ANSEROUL. La section « cavalcade » sera composée de [messieurs] DERENNE, président, DELBAR, MYNDERS, DECK, THIÉRY, MORELLI, DESCHAMPS et ANSEROUL. Publicité : [messieurs] DERENNE, SOUPART et THIÉRY. Ces sections se réuniront avant l'assemblée du comité de mercredi prochain au cours de laquelle elles feront rapport.
3. Le président donne lecture de deux lettres adressées à la F.N.C.<sup>532</sup> par le Comité pour l'élection de Miss Belgique<sup>533</sup>. La F.N.C. nous a transmis ces correspondances en nous demandant si nous voulions nous occuper de la chose<sup>534</sup>. Il faudrait organiser un bal au cours duquel serait décerné le titre de Miss Châtelet, laquelle concourra ensuite pour le titre de Miss Hainaut, Miss Belgique, etc. Ce bal devrait avoir lieu le 25 février. En principe, l'assemblée est d'accord, sous réserve d'explication à obtenir du comité directeur et pour autant que la fête puisse être reportée au 21 mars.
4. Monsieur FRANÇOIS demande au comité s'il ne voit pas l'utilité de créer un timbre-prime<sup>535</sup> valable uniquement à Châtelet. Monsieur DERENNE répond que

530 Voir procès-verbaux des réunions du comité des 16 janvier 1936 § 7 et 30 janvier 1936 § 2.

531 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

532 *Fédération nationale des [anciens] combattants*.

533 La première Miss Belgique est couronnée en 1928. Elle s'appelait Lily Lenders, était « dactylo » et habitait Bruxelles.

534 Il est un peu surprenant que le *Comité pour l'élection de Miss Belgique* s'adresse à la F.N.C. pour l'organisation du concours.

535 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 décembre 1935 § 8.

nous avons toujours combattu tous les genres de primes. Après discussion, il est décidé que cette question sera étudiée au cours d'une prochaine séance.

La séance est levée à 22h00.

## Réunion du comité du mercredi 12 février 1936

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MYNDERS, MORELLI, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Sont excusés : messieurs MARCHAND et PAQUAY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. L'assemblée entend les rapports des délégués<sup>536</sup> [de l'Association] à la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi]. Il est décidé de payer à celle-ci la première cotisation semestrielle de 1936, soit 4 fr. par membres. La Fédération est d'accord pour l'organisation, par le F.U.<sup>537</sup>, d'une grève de l'électricité<sup>538</sup> pour toute la Belgique. Cette grève aura lieu les 2, 3 et 4 mars prochains. Les magasins ne seront pas fermés, seules les vitrines seront éteintes. Monsieur FRANÇOIS demandera la Fédération qu'elle a été le résultat de la demande de vœu à émettre par les conseils communaux.
3. Monsieur SOUPART fait rapport au nom de la section « bal d'enfants » sur l'organisation de ceux-ci. La dépense prévue est de 1250 fr., y compris un orchestre de 10 musiciens jouant de 14 à 24 heures.
4. Monsieur DERENNE, au nom de la section « cavalcade », donne connaissance de prix demandés par divers groupes. Il est décidé d'attendre le cortège du Mardi gras à Charleroi avant de contracter des engagements. Monsieur DECK soumet un projet de contrat. Les collectes seront effectuées comme suit :
  - messieurs FERAUGE et DERENNE : place du Perron ;
  - messieurs DINSART et MYNDERS : rue du Commerce et rue du Pont ;
  - messieurs THIÉRY et DECK : rue de la Montagne ;
  - messieurs SOUPART et PAQUAY : rue de la Tombelle et place du Marché ;
  - messieurs DECK et ANSEROUL : place de l'Hôtel-de-Ville et rue du Calvaire ;
  - messieurs FRANÇOIS et DELBAR : rue Neuve ;
  - messieurs CAUCHY, HANNOY et AENDEKERK G. : place de la Victoire et rue des Brasseurs ;
  - messieurs DESCHAMPS et CAUCHY : les banques, les brasseurs, les notaires, le Faubourg et Boubier.

Il est décidé que les frais faits pour des collectes à l'étranger seront remboursés.

Le président propose de faire frapper des médailles souvenirs. Il est décidé d'attendre le résultat des collectes pour prendre une décision.

---

536 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 16 janvier 1936 § 7.

537 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

538 Cette grève proteste contre le prix jugé excessif de l'électricité (voir procès-verbaux des réunions du comité des 14 décembre 1933 § 10 et 31 janvier 1934 § 2).

5. L'expression « brebis galeuse » ayant été employée par le président de la Fédération et se trouvant dans le procès-verbal d'une séance de celle-ci, les délégués de l'Association des commerçants [de Châtelet] demanderont au président de la Fédération des explications <sup>539</sup>.
6. Le président donne lecture d'un article paru dans la revue « Tourisme » et ayant trait à la braderie de Châtelet.

La séance est levée à 22h15.

### Réunion du comité du jeudi 27 février 1936

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FRANÇOIS, MARCHAND, MYNDERS, PAQUAY, SOUPART et THIÉRY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Le président donne lecture d'une lettre du président de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] dans laquelle celui-ci déclare que l'expression « brebis galeuse » employée par lui au cours d'une précédente réunion de la Fédération ne s'appliquait pas à monsieur THIÉRY. Les délégués [de l'Association] à la Fédération ayant déclaré que pareille mention figure dans le procès-verbal de la Fédération, l'assemblée se déclare satisfaite et considère l'incident comme clos.
3. Monsieur FRANÇOIS fait rapport sur les deux dernières réunions de la Fédération. La grève de l'éclairage qui avait été fixée aux 2, 3 et 4 mars n'aura pas lieu, le F.U. <sup>540</sup> n'ayant pas de ressources pour financer cette entreprise. Le président s'étonne que la Fédération n'ait pas mis aux voix la question de la grève de l'éclairage afin de connaître l'avis de la majorité. Monsieur FRANÇOIS propose une nouvelle grève de l'éclairage suivant des modalités à déterminer. L'assemblée estime que le moment est mal choisi et remet cette question à plus tard.
4. Le président donne lecture d'une lettre du F.U. posant la question de la participation aux élections. Monsieur FRANÇOIS fait rapport sur cette question qui a été examinée à la Fédération. La Fédération se ralliera à un groupement antiparlementaire ou à un groupement politique [du] genre « Rex » <sup>541</sup>. Monsieur FRANÇOIS représentera l'Association des commerçants de Châtelet à la réunion du F.U. à Bruxelles le mercredi 4 mars.

---

539 Les débats s'enveniment lors des réunions de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi. Celle-ci se livre à un activisme politique que certains délégués apprécient de moins en moins, notamment Georges Thiéry, ce qui explique probablement sa décision de démissionner (voir procès-verbal de la réunion du comité du 6 février 1936).

540 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

541 L'adhésion de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi aux idéologies d'extrême droite devient claire. Cela explique l'agacement grandissant de certains délégués des associations locales qui ne partagent pas les choix politiques de la Fédération.

5. Une section sera formée pour étudier l'organisation d'un timbre-prime pour Châtelet destiné à lutter contre les ristournes des coopératives et des économats <sup>542</sup>.
6. Le trésorier [Jules Mynders] paiera à la Fédération le premier semestre de cotisation, soit 4 fr. par membres.
7. Le secrétaire [Georges Thiéry] donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du bureau de la Chambre des métiers et négoce du 5 février dernier.
8. Concernant l'élection de Miss Châtelet <sup>543</sup>, il est décidé d'attendre la visite de monsieur Fortis <sup>544</sup>, comme promis par sa lettre du 17 février.

Après lecture de la correspondance reçue, la séance est levée à 22h00.

### Réunion du comité du mardi 3 mars 1936

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de monsieur PAPART, président. Sont présents : messieurs PAPART, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, FRANÇOIS, SOUPART, VERENNE et THIÉRY. Est excusé : monsieur PAQUAY.

1. Après lecture du procès-verbal de la réunion précédente, celui-ci est approuvé sans observation.
2. Il est donné lecture d'une lettre de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi] insistant pour que les délégués de toutes les associations assistent à la réunion du F.U. <sup>545</sup> du 4 mars. Messieurs DELBAR et FRANÇOIS assisteront à cette réunion pour représenter l'Association des commerçants de Châtelet. Par discipline <sup>546</sup>, l'Association des commerçants de Châtelet se rallie à la décision prise par la Fédération, à savoir : rechercher des alliances en vue de la présentation d'une liste autonome aux élections législatives. Le comité regrette de ne pouvoir faire une assemblée générale avant la réunion du F.U. Elle se fera après cette réunion pour soumettre à tous les membres le point de vue du F.U.
3. N'ayant plus aucune nouvelle pour l'élection de Miss Châtelet <sup>547</sup>, il est décidé d'écrire au comité organisateur que l'Association ne s'en occupera pas.

La séance est levée à 20h15.

---

542 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 décembre 1935 § 8.

543 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 6 février 1936 § 3.

544 Personne non identifiée.

545 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

546 Clairement, ce n'est pas une adhésion franche et totale aux positions prises par la Fédération.

547 Voir procès-verbaux des réunions du comité du 6 février 1936 § 3 et du 27 février 1936 § 8.

## Réunion du comité du jeudi 19 mars 1936

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de monsieur PAPART. Sont présents : messieurs PAPART, LECLERCQ, ANSEROUL, AENDEKERK G., CAUCHY, DECK, DELBAR, DERENNE, DESCHAMPS, DINSART, FERAUGE, FRANÇOIS, MYNDERS, SOUPART et THIÉRY.

1. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.
2. Messieurs DELBAR et FRANÇOIS font rapport sur les travaux de la Fédération [des associations de commerçants de la région de Charleroi]. Monsieur FRANÇOIS donne lecture du procès-verbal de la réunion du F.U.<sup>548</sup> du 4 mars. Il fait ensuite le résumé des deux dernières réunions de la Fédération. Monsieur DELBAR fait rapport sur la réunion de la Commission des 5<sup>549</sup>. Une très longue discussion s'engage sur l'activité de la Fédération et du F.U. Finalement, monsieur FRANÇOIS propose de cesser notre affiliation à la Fédération si, au cours de la réunion du lundi 16, la Fédération ne manifeste pas, autrement qu'elle ne l'a fait, son activité. Messieurs DELBAR et FRANÇOIS feront à la réunion de la Fédération du 16 toutes réserves quant à la continuation de notre affiliation<sup>550</sup>.
3. Suite à une demande de l'administration communale, le comité décide par 13 voix contre 1 et 1 abstention de s'occuper de l'organisation des fêtes communales de cette année. Toutefois, une demande sera adressée à l'administration communale pour essayer d'avoir un subside plus élevé que celui qui est donné. Monsieur LECLERCQ signale qu'il a déjà engagé cinq luttes au jeu de balle pour les fêtes communales. Le président le remercie.
4. Le comité décide d'organiser le bal au cours duquel sera élue Miss Châtelet. Ce bal aura lieu le samedi 23 mai.
5. Le concours du petit Jean-Jean<sup>551</sup> est admis pour remettre les prix aux lauréats du bal d'enfants. Il sera demandé à mademoiselle Laroche<sup>552</sup> de bien vouloir faire partie du jury.
6. Une commission sera créée pour étudier la question des timbres-primés<sup>553</sup>. Elle est composée de messieurs DERENNE, SOUPART, FRANÇOIS, ANSEROUL et THIÉRY.

La séance est levée à 22h15.

---

548 *Front unique pour la défense du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie* (voir procès-verbal de l'assemblée générale du 7 février 1934 § 6).

549 Institution non identifiée.

550 La situation se dégrade au point que l'Association des commerçants de Châtelet envisage de se retirer de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

551 La nature de ce concours n'est pas connue.

552 Rachel Laroche (1895-1960), institutrice à l'école communale pour filles, rue du Mayeur.

553 Voir procès-verbal de la réunion du comité du 4 décembre 1935 § 8.

## Annexe

Liste des membres du comité de l'Association des commerçants, artisans et petits industriels de Châtelet de 1922 à 1936.

**AENDEKERK Gaspard** (RCC 26719) : « horlogerie-bijouterie » rue des Brasseurs 24 (plus tard place du Perron 4) ; né à Maaseik le 30 mars 1910, marié à Châtelet le 14 novembre 1931 avec Marie WIEME ; actif depuis le 1er décembre 1933 ; membre du comité de l'Association à partir de 1931.

**ALEXANDRE Orphée** (RCC 12428) : « bijouterie » place du Perron 31 ; né à Montignies-sur-Sambre le 9 octobre 1889, marié à Jeumont le 8 juillet 1922 avec Valentine Polomé ; actif depuis le 23 février 1923 ; élu pour trois ans le 15 janvier 1931, Orphée Alexandre meurt durant son mandat, en avril 1932.

**ANSEROUL Raoul** (RCC 24255) : « électricité, TSF » rue Neuve 16 (plus tard rue du Pont 8) ; né à Châtelet le 12 mai 1909, célibataire au moment de son inscription au Registre de commerce en mars 1932 ; actif depuis le 1er mars 1932 ; au service du comité de la braderie en juillet 1932 ; élu membre du comité de l'Association le 7 février 1934.

**BERTIN Gustave Dominique** (RCC 4684) : « denrées coloniales, lingerie, bonneterie » rue du Commerce 7 ; né à Bruxelles le 27 novembre 1881, marié à Uccle le 4 septembre 1902 avec Pétronille Ghys ; actif depuis le 20 septembre 1902 ; élu membre du comité en 1923 ; plusieurs fois délégué de l'Association auprès du comité des fêtes de la ville ; réélu en août 1928 ; reste en poste jusqu'en janvier 1931.

**BERTRAND Arthur** : « horlogerie, bijouterie, lunetterie et orfèvrerie » place du Perron 30 ; membre fondateur de l'Association des commerçants en 1907, également présent lors de la refondation de mars 1922 ; n'assiste plus aux réunions à partir de mai 1922 et meurt dans les mois qui suivent.

**CAUCHY Louis** (RCC 9609 de Laure Pavot, veuve d'Ernest Toupet) : « confiserie en gros, demi-gros et détail » place du Perron 3, à l'enseigne « Au gros pain de sucre » ; gendre d'Ernest Toupet ; mentionné en janvier 1925 parmi les membres de l'Association qui acceptent de faire partie du comité des fêtes de la ville ; élu au comité de l'Association en août 1928 ; membre assidu, s'investissant dans l'organisation des fêtes et animations marchandes (cavalcade, bal des enfants, quinzaine commerciale, braderie, etc.) ; réélu en 1931 et en 1934.

**CHAMPAGNE Isidore Joseph** (RCC 13128) : « mercerie, confiserie, denrées coloniales » rue de Couillet 164 ; né à Spy le 14 avril 1868, marié à Châtelet le 4 septembre 1907 avec Héloïse Félicie Frère ; actif depuis le 1er janvier 1899 ; élu membre du comité de l'Association en novembre 1923 ; démissionne en mai 1926. Isidore Champagne est un des rares membres du comité qui ne provient pas du centre-ville.

**CORBU** : élu au comité de l'Association en décembre 1931 ; mentionné une seule fois, désigné après tirage au sort comme membre de la série sortante de 1934.

**COUNESON Servais Joseph dit Séverin** (RCC 1887) : « soieries, lainages et nouveautés pour dames » rue de la Montagne 10 (1908) puis 14 (1922), à l'enseigne « À la ville de Lyon » ; né à Pepinster le 9 septembre 1868, marié à Pepinster le 12 août 1897 avec Hélène Maquinay ; actif depuis le 1er janvier 1903 ; membre du comité qui relance l'Association en mars 1922 ; nommé vice-président, poste qu'il occupe durablement ; membre très présent, influent, attentif aux intérêts collectifs de la profession ; démissionne en mars 1935 ; meurt à Mons, le 3 juin 1940, lors de l'exode.

**DALLEBROUX** : élu membre du comité en décembre 1931 ; démissionne quelques mois plus tard, en mai 1932.

**DECK Edgard Louis** (RCC 2006) : « chapellerie » rue de la Montagne 19 ; né à Marcinelle le 30 janvier 1893, marié à Marcinelle le 6 août 1924 avec Alice Francaill ; actif depuis le 1er septembre 1919 ; est d'abord trésorier du comité de la braderie, en juin 1928, où il fait preuve d'efficacité ; est élu en août membre du comité de l'Association et devient son trésorier en septembre, en remplacement d'Aimé Neuray ; démissionne fin 1934, cède son poste à Jules Mynders, mais reste membre du comité.

**DELBAR Gustave** (RCC 25101) : « chaussures » rue de la Montagne 7, à l'enseigne « Au Grand Chic » ; né à Châtelet le 22 janvier 1886, marié à Châtelet le 20 octobre 1915 avec Marie Thomas ; fait partie des refondateurs de l'Association en mars 1922 ; est élu membre du comité et réélu de mandat en mandat de 1923 à 1934 ; participant assidu à partir de 1928 ; s'implique dans divers comités (braderie, fêtes, quinzaine commerciale de printemps et cavalcade, Saint-Nicolas) ; en 1935, représente l'Association des commerçants de Châtelet à la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

**DELIRE Albert** (RCC 4211) : « importation de toile cirée et linoléum, ameublement et maroquinerie » place du Perron 23 ; né à Châtelet le 20 janvier 1885, marié à Bouffiuoux le 27 avril 1908 avec Léa Hocq ; actif depuis le 1er janvier 1920 ; fait partie des refondateurs de l'Association en mars 1922 ; est élu membre du comité et désigné en qualité de secrétaire adjoint de Philippe Speileux ; est également désigné, avec Philippe Speileux, en qualité de délégué de l'Association des commerçants de Châtelet auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi ; en 1923, est représentant de l'Association, avec Aimé Neuray, auprès du comité des fêtes de la ville ; en 1928, est secrétaire adjoint du comité de la braderie.

**DELIRE Lucien** (RCC 1983) : « bonneterie et mercerie [en gros] » rue du Collège 57 (plus tard rue du Mayeur 18) ; né à Châtelaineau le 8 janvier 1903, marié à Châtelet le 4 mars 1925 avec Irma Seize ; actif depuis le 25 janvier 1927 ; élu membre du comité de l'Association en août 1928 ; démissionne fin 1931.

**DEPASSE Pierre** (RCC 8155) : « encadrements, [articles pour peintre, cadres] » rue Neuve 7 ; né à Châtelet le 18 juillet 1875, marié à Châtelet le 6 juin 1922 avec Renée Thonon ; actif depuis le 1er décembre 1928 ; entre au comité en décembre 1929 ; quitte Châtelet fin 1931.

**DERENNE Fernand** (RCC 4315) : « fabrication et vente d'ameublement » place du Peron 18 ; né à Bouffioulx le 31 mars 1885, marié à Bouffioulx le 15 avril 1907 avec Marthe Mélot ; actif depuis le 1er février 1907 ; rend divers services à l'Association des commerçants à partir du début 1929 ; élu membre du comité en décembre ; prend une part active dans l'organisation de la cavalcade et de la quinzaine commerciale de printemps, de la braderie, des fêtes communales, des marchés hebdomadaires, etc. ; devient vice-président de l'Association en mars 1931 ; depuis 1934, est délégué de celle-ci auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

**DERUYSSCHER Antoine** : « denrées coloniales » rue du Commerce 5 ; élu membre du comité de l'Association en novembre 1923 ; assiste avec assiduité aux réunions en 1924 et 1925 ; participe à l'organisation de la cavalcade de 1925 ; n'est plus mentionné après février 1926.

**DESCHAMPS Jules** (RCC 2032) : « marchand-tailleur » rue du Commerce 14 ; né à Yvoir le 20 octobre 1882, marié à Namur le 17 avril 1904 avec Louise Lefebvre ; actif depuis le 12 juillet 1920 ; entre au comité de l'Association en mai 1926 en remplacement d'Isidore Champagne démissionnaire ; réélu de mandat en mandat ; collabore notamment à l'organisation de la cavalcade et de la braderie ; ancien combattant, incite l'Association à s'impliquer dans les manifestations patriotiques.

**DESCLIN Fidèle** : « pâtisserie, confiserie » rue du Pont 6, à l'enseigne « À la Comtesse » ; élu au comité de l'Association en novembre 1923, réélu en 1926 ; membre du comité des fêtes, du comité de la cavalcade, dont il reçoit la présidence en 1925, et du comité de la braderie ; n'est plus mentionné après les élections de décembre 1929.

**DINSART Éloi** (RCC 1913) : « achat et vente de cuirs et peausseries, fournitures pour la cordonnerie et maroquinerie, articles de sport » rue du Commerce 11 ; né à Marchienne-au-Pont le 9 octobre 1891, marié à Châtelet le 28 février 1917 avec Marguerite Antoinette Philippine Adolphine Houbey ; actif depuis le 1er avril 1919 ; élu au comité de l'Association 1924, réélu en 1928 et en 1934 ; participant assidu.

**DRAPIER Auguste** (RCC 4227) : « quincaillerie, fers et métaux » rue de la Montagne 1, à l'enseigne « Quincaillerie Auguste Drapier » ; né à Châtelet le 3 avril 1877, marié à Anvers le 24 juillet 1910 avec Augustine Piérard ; actif depuis fin octobre 1920 (moment où il reprend le commerce de Camille Lorent, un des fondateurs de l'Association en 1907) ; élu membre du comité en 1923 ; présent épisodiquement jusqu'en janvier 1927.

**DRION Sylvain** (RCC 2498) : « denrées coloniales, [tissus, bonneterie] » rue Neuve 12 ; né à Gilly le 19 novembre 1855 ; ancien bourgmestre de Châtelet ; membre fondateur de l'Association des commerçants en 1907 et membre refondateur en 1922 ; élu au comité et nommé vice-président ; réélu en 1929 ; attentif aux revendications administratives des commerçants ; délégué auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi en 1928 ; participe une dernière fois aux réunions du comité en janvier 1931 ; meurt fin 1933.

**FALISE Louis** (RCC 2011) : « chaussures » rue du Commerce 18 ; né à Châtelet le 8 mars 1875, marié à Châtelet le 15 octobre 1898 avec Élisabeth Rohner ; actif depuis le

1er mai 1897 ; élu au comité en 1923, réélu en 1926 et en 1929 ; présent épisodiquement ; membre du comité des fêtes en 1929 ; démissionne début 1932 pour raisons personnelles.

**FERAUGE Florent** (RCC 15419) : « pâtisserie et confiserie » rue de la Station 65 (plus tard place du Perron 23) ; né à Braine-l'Alleud le 9 décembre 1904, marié à Charleroi le 18 septembre 1928 avec Euphémie Marie Joséphine Henriette Christine Piette ; actif depuis le 26 novembre 1927 ; membre du comité de l'Association des commerçants du Faubourg en 1929 ; rejoint le comité du centre-ville en 1931 ; réélu en 1934 ; participe assidûment à l'organisation des fêtes communales, de la braderie, de la quinzaine commerciale de printemps, de la Saint-Nicolas, etc.

**FOUCARD** ; mentionné pour la première fois en mai 1929 ; participe à l'organisation de la cavalcade et de la braderie ; élu au comité de l'Association en décembre de cette même année ; démissionne en janvier 1931.

**FRANÇOIS Joseph** (RCC 12418) : « tissus » place du Perron 7 ; né à Saint-Léger le 6 juin 1883, marié à Saint-Léger le 23 avril 1906 avec Marie Julie Pierre ; actif depuis le 1er janvier 1924 ; adhère au comité de la braderie en juin 1928, au comité des fêtes en avril 1929 ; élu au comité de l'Association en décembre 1931, réélu en février 1934 ; participe à divers commissions : marchés hebdomadaires, bal d'enfants de la quinzaine commerciale de printemps, etc. ; en 1935-1936, est délégué de l'Association auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

**GASPARD Joseph** (RCC 1993) : « gibiers, volailles, poissons et primeurs » place du Marché 6 ; à l'enseigne « Maison Gaspard-Roba » ; né à Odrimont le 25 novembre 1873, marié à Spa le 8 mars 1905 avec Olympe Roba ; actif depuis le 13 juin 1907 ; élu au comité en août 1928 ; membre du comité de la cavalcade et de celui de la braderie de 1929 ; démissionne en juin 1929.

**HANNOY Édouard Aimé** (RCC 8701) : « corsets et ceintures élastiques » rue Neuve 17 ; né à Châtelineau le 4 décembre 1897, marié à Châtelet le 5 décembre 1924 avec Simone Rousselet ; actif depuis le 15 novembre 1924 ; se met à la disposition du comité de la braderie en juillet 1932 ; élu au comité de l'Association en février 1934 ; moins présent à partir de 1935.

**HENIN Marie Maximilien dit Max** (RCC 2014) : « ébéniste » rue du Commerce 4, à l'enseigne « Max Henin » ; né à Châtelet le 3 août 1855, veuf de Lucie Devillez ; actif depuis le 15 avril 1888 ; cesse ses activités le 15 janvier 1931 ; élu au comité en novembre 1923, réélu en 1924 ; se retire lors des élections d'août 1928.

**HUBAUX Maurice Léopold** (RCC 19425) : « tissus, soieries et nouveautés » rue de la Montagne 9-15, à l'enseigne « Au Louvre » ; né à Wanfercée-Baulet le 25 juillet 1897, marié à Marcinelle le 9 Juillet 1921 avec Émilie Augustine Huart ; actif depuis le 1er janvier 1925 (date où il succède à ses parents à la tête du magasin familial) ; chargé de diriger le premier comité de la braderie en juin 1928 ; élu membre du comité de l'Association lors de l'assemblée générale ordinaire du mois d'août suivant ; sollicité pour prendre la tête de l'Association en remplacement d'Émile Leclercq devenu président d'honneur ; reste en poste jusqu'en janvier 1931, moment où il démissionne pour raisons

personnelles ; demeure un interlocuteur privilégié du comité de l'Association auquel il participe régulièrement ; continue à présider le comité de la braderie ; concourt à faire de l'Association un outil performant de promotion du commerce local.

**JEUNEHOMME Émile** : « chaussures » rue de la Montagne 18-20 ; élu en novembre 1923 ; présent épisodiquement ; n'est plus mentionné après 1925.

**LÉANE François** : « mercerie et bonneterie » rue du Commerce 2 (successeur d'Émile Brouette, membre fondateur de l'Association en 1907) ; participe à la refondation de l'Association en mars 1922 et est élu membre du comité ; réélu en décembre 1924 et en août 1928 ; présent épisodiquement, souvent excusé ; démissionne en décembre 1929.

**LEBON Aimé Joseph** (RCC 19430) : « chaussures » rue Neuve 18 ; né à Châtelet le 25 février 1882, marié à Châtelet le 25 octobre 1905 avec Mathilde Evrard ; actif depuis le 20 octobre 1915 ; participe à la refondation de l'Association en mars 1922 et est élu membre du comité ; réélu en novembre 1923 ; présent de loin en loin ; réélu en août 1928 ; participe aux travaux du comité des fêtes et du comité de la braderie de 1929-1930 ; membre sortant en janvier 1931 ; n'est plus mentionné ensuite.

**LECLERCQ Émile** (RCC 2357) : « confections et tissus » rue du Pont 3, à l'enseigne « À Saint-Augustin », ancienne « Maison Degrange » fondée en 1870 ; né à Charleroi le 20 octobre 1864, marié à Mons le 3 février 1900 avec Louisa Godaux ; actif depuis le 1er juillet 1910 ; membre fondateur et premier président de l'Association des commerçants en 1907 ; membre fondateur et à nouveau président en 1922 ; reste au commandement de l'Association jusqu'en août 1928, devient alors président d'honneur à vie ; peut être considéré comme le père de l'Association ; personnalité attachante, généreuse, clairvoyante et pondérée ; fait de l'Association une institution locale respectée et influente ; est élu président de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi fin 1929 ; reste sur la brèche jusqu'à sa mort en 1941.

**LEGRAIN Camille Hector Ghislain** (RCC 3375) : « tissus et confections » place du Perron 10, à l'enseigne « Au Printemps » ; né à Arsimont le 20 janvier 1888, marié à Arsimont le 31 juillet 1909 avec Élisabeth Watelet ; actif depuis le 31 août 1924 ; devient membre du comité lors des élections d'août 1928 ; réélu en janvier 1931 ; n'est plus mentionné ensuite.

**MARCHAND René Victor Joseph** (RCC 19439) : « modes » rue du Commerce 9 ; né à Le Roux le 15 mars 1896, marié à Le Roux le 19 mars 1921 avec Marie Léonie Beguin ; actif depuis le 28 février 1925 ; membre du comité en décembre 1931 ; réélu en février 1934 ; nommé secrétaire de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi en 1935 ; participe à l'organisation de la cavalcade de 1935.

**MARIVET** : membre du comité en décembre 1929, fait partie du comité des fêtes et du comité de la braderie 1930 et 1931, du comité de la cavalcade 1931 ; réélu au comité de l'Association en janvier 1931 ; n'est plus mentionné après octobre 1931.

**MODAVE Charles** (RCC 2001) : « fabrique de confiserie » place du Marché 20-21 ; né à Châtelet le 27 octobre 1867 ; élu au comité en novembre 1923, réélu en décembre 1924 et en août 1928 ; peu assidu.

**MOLLET** : mentionné la première fois en février 1929 ; élu en décembre 1929 ; membre du comité de la cavalcade 1930 ; soucieux de pluralisme politique au sein de l'Association ; peu assidu, peut-être parce que peu écouté ; en 1934, est sollicité en qualité de vérificateur des comptes de l'Association.

**MORELLI Joseph** (RCC 19491) : « pneumatiques » place du Marché 18 ; né à Couillet le 1er août 1886, marié à Pironchamps le 17 août 1921 avec Marie Louise Gysels ; actif depuis le 17 janvier 1919 ; élu en janvier 1931 ; réélu en février 1934 ; participe à l'organisation de la cavalcade et de la quinzaine commerciale de printemps, des fêtes communales, de la braderie, etc.

**MYNDERS Jules Alfred** (RCC 11869) : « lingerie, mercerie, bonneterie et confections » rue du Commerce 19 ; né à Châtelet le 12 novembre 1892, marié à Châtelet le 23 décembre 1916 avec Eugénie Douvert ; élu au comité en janvier 1931, réélu en 1934 ; participant assidu ; membre du comité de la quinzaine commerciale de printemps, de celui de la braderie et de celui de la Saint-Nicolas ; trésorier de l'Association à partir de décembre 1934, en remplacement d'Edgard Deck.

**NEURAY Aimé** : « services de table, objets en porcelaine, cristal, articles pour cadeaux » place de l'Hôtel-de-Ville 25 ; membre fondateur de l'Association en mars 1922 ; élu au comité et nommé secrétaire adjoint ; nommé trésorier de l'Association en novembre 1923 ; réélu en mai 1926 ; s'occupe de la gestion des comptes jusqu'en septembre 1928, moment où il est remplacé par Edgard Deck ; n'est plus mentionné ensuite.

**PAPART Marcel** (RCC 28440) : « confiserie en gros » place du Marché 21 ; né à Châtelaineau le 30 janvier 1895, marié à Châtelet le 5 janvier 1921 avec Marcelle Modave ; prend la succession de son beau-père Charles Modave le 18 février 1936 ; mentionné pour la première fois en octobre 1928 ; collabore à l'organisation de la cavalcade, des fêtes communales, de la braderie, de la Saint-Nicolas, etc. ; succède à Maurice Hubaux à la présidence de l'Association ; effectue de nombreuses démarches, notamment auprès de l'administration communale, à l'avantage des commerçants ; en 1934, est également délégué auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi ; sérieux et impliqué, motivé et efficace, mais aussi amical et bon vivant.

**PAQUAY Henri** (RCC 19428) : « chapellerie » rue Neuve 4 ; né à Eijsden (Pays-Bas) le 26 juin 1871, marié à Charleroi le 11 juillet 1906 avec Augusta Marie Joseph Douillet ; actif depuis le 1er décembre 1913 ; présente sa candidature en février 1934 et est élu ; assez impliqué en 1934 et 1936, moins présent en 1935.

**PATART Armand Victor** (RCC 7968) : « denrées coloniales et mercerie » place du Perron 25, à l'enseigne « Oscar Ligot Frère et Sœurs » ; né à Châtelet le 28 mars 1880, marié à Charleroi le 27 septembre 1916 avec Germaine Dorsimont ; actif depuis le 1er janvier 1929 (moment où il prend alors la succession de sa tante Esther Ligot) ; élu au comité en

août 1928, choisi comme vice-président en septembre ; ne se représente pas lors des élections de janvier 1931 et n'est plus mentionné ensuite.

**ROSCAIL Léopold** (RCC 27698) : « cafetier » place de l'Hôtel-de-Ville 13 ; né à Farciennes le 21 juin 1902, marié à Farciennes le 24 décembre 1921 avec Paula Noël ; actif depuis le 18 mars 1927 ; est invité à participer aux réunions du comité en février 1931 ; collabore à l'organisation de la cavalcade ; est élu en décembre 1931 ; démissionne en avril 1934.

**SANDRON Émile** (RCC 4450) : « boucherie-charcuterie » rue de Loverval 68 ; né à Châtelet le 19 mars 1897, marié à Châtelet le 16 octobre 1918 avec Alphonsine Schaenen ; actif depuis le 15 août 1925 ; est élu au comité en janvier 1931 ; n'est plus mentionné après octobre 1931.

**SION Jean Baptiste Eugène Constant** (RCC 1886) : « articles sports, fumeur et coutellerie » place de l'Hôtel-de-Ville 30, à l'enseigne « Maison Sion-Jacob » ; né à Strépy-Braquegnies le 15 juillet 1904, marié à Châtelet le 16 juin 1926 avec Ursule Jacob ; actif depuis le 1er août 1926 ; secrétaire du comité de la braderie en juin 1928 ; élu en août ; nommé secrétaire adjoint de l'Association en septembre ; secrétaire du comité de la cavalcade en février 1929 ; démissionne en janvier 1931.

**SOUPART Paul Raymond** (RCC 2161) : « tissus de blanc et bonneterie » place du Perron 5, à l'enseigne « Maison de blanc P. Soupart-Gayman » ; né à Gosselies le 30 janvier 1880, marié à Gosselies le 16 mai 1906 avec Maria Gayman ; actif depuis le 15 septembre 1908 ; participe à l'organisation de la quinzaine commerciale de printemps en mars 1932 ; élu au comité en février 1934 ; élu vice-président en 1935 ; est président du comité organisateur de la quinzaine de printemps en 1936.

**SOURIS** : fait partie du comité organisateur de la cavalcade de février 1928 ; est élu au comité de l'Association en août ; souvent absent ; démissionne en décembre 1929.

**SPEILEUX Philippe Ferdinand Joseph** (RCC 11863) : « tissus » place du Perron 9 ; né à Châtelet le 10 mai 1878, marié à Châtelet en août 1913 avec Nelly Lenfant ; prend la succession de la « Maison Cartignier » en 1919 ; membre fondateur et premier secrétaire de l'Association en 1907 ; membre refondateur de l'Association et secrétaire en 1922-1923 : passe le relais à Georges Thiéry en novembre 1923 ; désigné comme délégué de l'Association auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi en juillet 1922 ; réélu en décembre 1924 ; très présent dans les années 1920 ; ne se présente plus aux élections de 1928 ; sérieux, volontaire et méticuleux ; est l'un des pères fondateurs de l'Association avec Émile Leclercq ; à ce titre, est nommé vice-président d'honneur en octobre 1928 ; continue à participer fréquemment aux réunions du comité et activement à celles de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi.

**THIÉRY Georges** (RCC 9939) : « confections pour hommes » rue Neuve 21, à l'enseigne « Veuve François Thiéry et fils » fondée en 1890 ; né à Châtelet le 1er septembre 1893 ; entre au comité en octobre 1923 ; élu en novembre et chargé de remplir les fonctions de secrétaire en remplacement de Philippe Speileux, poste qu'il occupe jusqu'à la

fin des années 1930 ; réélu de mandat en mandat ; très présent et très impliqué ; collabore à l'organisation de la cavalcade, des fêtes communales, de la braderie, etc. ; appartient au noyau permanent du comité, dont il est un des maîtres à penser ; personnalité forte, au caractère tranché ; sensible à la dimension politique de l'action des commerçants et clairvoyant ; dès janvier 1924, est délégué de l'Association auprès de la Fédération des associations de commerçants de la région de Charleroi dont il perçoit en 1935 la dérive vers les idées d'extrême droite et avec laquelle il prend ses distances.

**THOMAS Jules** : « confections » place du Perron 7, membre fondateur de l'Association des commerçants en mars 1922 ; élu au comité ; participe à quelques réunions en 1922-1923 ; démissionne en novembre 1923.

**TILMANT Alphonse** (RCC 5176) : « épicerie et mercerie » rue de la Montagne 3 ; né à Presles le 25 juillet 1883, marié à Viesville le 27 juillet 1908 avec Zoé Ponsart ; actif depuis le 1er décembre 1916 ; élu au comité de l'Association en novembre 1923, réélu en 1926, non réélu en 1929.

**VANOVERBEKE Richard Léon** (RCC 5056) : « charcuterie » rue Neuve 32, à l'enseigne « Charcuterie Moderne » ; né à Bavechove le 17 octobre 1880, marié à Saint-Gilles le 3 octobre 1908 avec Marie Léonie Loral ; actif depuis le 15 août 1908 ; élu au comité en novembre 1923 ; réélu en décembre 1924 ; mentionné une dernière fois en juin 1928.

**VERENNE** : élu au comité en février 1934, réélu en novembre ; participant assidu ; collabore à l'organisation du cortège de la Saint-Nicolas et aux travaux du comité chargé de mettre au point un système efficace de collecte des ressources financières pour l'Association.

## Index

Les noms des membres du comité de l'Association des commerçants sont écrits en lettres majuscules.

### A

A.D.E.I., 138, 139  
Acoz, 64, 66, 134, 135  
Administration communale, 5, 25, 40, 41, 42, 48, 61, 62, 63, 66, 74, 76, 77, 82, 84, 85, 92, 93, 96, 103, 104, 105, 109, 110, 111, 112, 115, 130, 131, 139, 149  
Administration des finances, 134  
AENDEKERK G., 90, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 121, 123, 124, 132, 133, 136, 138, 139, 140, 143, 145, 146, 147, 148, 149  
Aiseau, 93, 94  
ALEXANDRE Orphée, 76, 77, 79, 81, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95  
Alost, 65  
Amitiés françaises, 119  
Annonces publicitaires, 58, 59, 64, 66, 87, 92, 104, 114, 115, 117, 138  
ANSEROUL Raoul, 98, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 143, 145, 146, 147, 148, 149  
Antiparlementaire, 147  
Appel de la reine, 131  
Assistance publique, 71  
Association des invalides civils de la guerre, 98  
Autocar Châtelet-Florennes, 82  
Autocar Châtelet-Tamines, 82, 87, 93, 94  
Autocars, 72, 78, 81, 87, 88, 91  
Auto-Moto-Club, 96  
Auvelais, 64  
Avocat-conseil, 26, 34, 38

### B

Bal d'enfants, 128, 132, 133, 143, 144, 145, 146, 149  
Bal des commerçants, 43, 44, 46  
Ballon (ascension), 88, 120  
Banque de Charleroi, 44  
Barreaux E., 54, 66, 67, 68, 76, 86  
Basècle (directeur des Corporations), 57  
BERTIN Gustave, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 54, 56, 57, 58, 59, 68, 72, 78  
Bertrand (comité des fêtes), 63, 64  
BERTRAND Arthur, 5, 6, 11, 23  
Binard (brasserie), 136  
Blaimont (animateur du jeu de balle), 30  
Bodart Jean (député), 73, 74, 94  
Boubier, 42, 126, 146  
Boubier (économat), 112, 118, 125, 126, 128, 129  
Bourgmestre, 74, 84, 110, 112  
Braderie, 45, 47, 53, 55, 57, 66, 67, 72, 75, 76, 81, 82, 86, 87, 88, 89, 90, 94, 96, 98, 103, 104, 113, 115, 118, 119, 125, 134, 135, 136, 137, 138, 147  
Braderie (comité), 53, 55, 67, 86, 88, 94, 98, 105, 115, 137  
Braderie (comptes), 55, 56, 59, 71, 72, 73, 77, 88, 89, 90, 100, 106, 123, 138, 139  
Braderie (date), 87, 98, 99, 105  
Braderie (Faubourg), 68  
Braderie (journal), 114, 119  
Braderie (publicité), 67, 117  
Braderie (réglementation), 120, 137  
Brihay (directeur de l'économat du charbonnage de Boubier), 128, 129  
BROUETTE Émile, 5

Bruxelles, 17, 29, 30, 34, 52, 53, 56, 99,  
122, 141, 143, 147  
Bruxelles (exposition internationale de  
1935), 131  
Bureau de bienfaisance, 21, 42  
Bureau Jules, 67, 68, 76, 86  
Bureau restant, 21, 22, 23, 24, 25, 32,  
48

## C

Café du Théâtre (Charleroi), 12, 26  
Café Guioz (place du Marché), 17  
Cafés (fermeture), 112, 115  
CAUCHY Louis, 40, 55, 56, 57, 59, 61,  
62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 77, 78,  
79, 85, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 96,  
97, 99, 100, 102, 103, 104, 106, 107,  
110, 111, 112, 113, 114, 115, 116,  
117, 119, 120, 121, 122, 123, 124,  
128, 131, 132, 133, 134, 135, 136,  
138, 139, 140, 141, 143, 144, 145,  
146, 147, 148, 149  
Cavalcade, 16, 17, 18, 20, 25, 26, 33,  
41, 46, 50, 51, 62, 63, 66, 81, 84, 85,  
86, 128, 131, 132, 133, 143, 144,  
145, 146  
Cavalcade (comité), 41, 42, 43, 44, 49,  
50, 51, 52, 64, 65, 66, 73, 78, 81, 84,  
85, 86, 91  
Cavalcade (comptes), 42, 44, 61, 66, 71,  
77, 86, 88, 92, 93, 133, 138  
Centimes additionnels, 40, 48, 82  
Cercle de La Tour du Pin, 141  
Cercle horticole « Le Chrysanthème »,  
55  
Challe (conférencier), 143  
Chambre de commerce de Bruxelles, 44  
Chambre de commerce de Tournai, 45  
Chambre des métiers et négoce du  
Hainaut, 104, 114, 144, 145, 148  
CHAMPAGNE Isidore, 22, 23, 25, 26,  
28, 31, 50  
Charleroi, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 24, 26,  
28, 29, 30, 34, 43, 44, 47, 56, 64, 74,  
75, 82, 93, 103, 113, 114, 122, 128,  
130, 132, 134, 146  
Charleroi (Association des  
commerçants), 102

Charles Arthur (comité des fêtes), 62,  
63  
Châtelet fleuri, 74  
Châtelet-Ville, 10  
Châtelineau, 12, 13, 14, 15, 17, 25, 28,  
29, 30, 33, 43, 47, 51, 56, 66, 74, 75,  
87, 134  
Châtelineau (Association des  
commerçants), 11, 16, 17, 29, 33, 34  
Chemin de fer (administration), 25, 30,  
32, 34, 47, 48  
Chemins de fer vicinaux (direction), 28  
Chevy Emmanuel, 115, 137  
Circulaires, 18, 21, 23, 56, 63, 64, 72,  
85, 96, 105, 128, 131, 134, 138  
Club cycliste « L'Étoile  
carolorégienne », 96  
Club cycliste « La Victoire », 84, 94  
Clynmans Joseph (député), 53, 78, 79,  
80, 81, 82, 84  
Collectes, 25, 26, 29, 30, 32, 41, 55, 63,  
64, 66, 72, 73, 75, 85, 88, 103, 105,  
115, 128, 129, 136, 137, 146  
Collège des bourgmestre et échevins, 93  
Collège échevinal, 12, 14, 17, 18, 89,  
94, 97, 99, 104, 107, 116, 119, 120  
Colot (loueur de kiosques), 104  
Comité local de secours, 132  
Comité national de secours, 133  
Commissaire de police, 73, 120, 122,  
125, 126, 135, 143  
Commission de la vie chère, 93  
Comptabilité commerciale, 25, 72, 107,  
109  
Concert, 74, 76, 98, 103, 104, 118, 133,  
134, 135, 137  
Concert de carillon, 57  
Concours d'étalages, 15, 20, 43, 92, 100  
Concours de ballonnets, 57  
Concours de chapeaux de papier, 128,  
132  
Concours de travestis, 128  
Concours d'étalages, 15  
Concours du petit Jean-Jean, 149  
Concurrence, 36, 40  
Conférence, 16, 21, 24, 25, 26, 30, 34,  
36, 73, 74, 82, 102, 141  
Congrès, 52, 53, 60

Conseil communal, 9, 11, 18, 24, 25,  
28, 30, 31, 34, 41, 55, 56, 75, 81, 84,  
85, 87, 88, 91, 92, 98, 103, 108, 132  
Conseil supérieur des classes moyennes,  
104, 105  
Coopératives, 16, 24, 36, 37, 45, 60,  
109, 129, 148  
CORBU, 90  
Cortège-réclame, 15  
Cotisation, 7, 8, 10, 20, 24, 26, 27, 38,  
56, 100, 109, 125, 128, 140, 141,  
146, 148  
Couillet, 11, 13, 27, 28, 33, 43, 44, 47,  
134  
COUNESON Séverin, 6, 11, 12, 13, 15,  
16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 27, 28,  
30, 31, 32, 40, 46, 49, 50, 51, 52, 56,  
57, 59, 61, 62, 64, 65, 67, 71, 72, 73,  
74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86,  
88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 99,  
100, 102, 103, 104, 105, 106, 107,  
108, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 118,  
119, 124, 128, 129, 130, 132, 133  
Course cycliste, 84, 94, 96, 133  
Course motocycliste, 96  
Coût de la vie, 35, 36, 40, 49, 82, 101  
Crise économique, 72, 82  
Croix de feu, 117, 118, 120, 121, 130  
Croix-Rouge, 42, 44

## D

d'Udekem d'Acoz, 122  
DALLEBROUX, 78, 90, 92, 93, 95, 96,  
99  
Dandois (commerçant au Faubourg), 68  
Dandois (journal *La Sambre*), 97  
Dandois François (comité des fêtes), 15,  
52, 62, 63, 65, 66  
DECK Edgard, 54, 55, 56, 57, 58, 59,  
61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 73,  
74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 88,  
89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99,  
100, 102, 103, 104, 105, 106, 107,  
110, 111, 112, 113, 114, 116, 117,  
118, 119, 120, 121, 123, 124, 125,  
126, 128, 129, 130, 131, 132, 134,  
135, 136, 138, 139, 143, 144, 145,  
146, 147, 148, 149

Déclarations fiscales, 25  
Decorte Jules (commerçant à Jumet), 14  
Defayt (commerçant au Faubourg), 68  
Defrenne Georges., 125  
Deglume, 126, 128, 130  
Deglume (vérificateur), 123, 125, 139,  
143  
DELBAR Gustave, 6, 11, 12, 15, 19,  
22, 23, 31, 34, 38, 53, 54, 56, 57, 61,  
64, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 74, 76, 79,  
81, 86, 88, 90, 92, 94, 95, 97, 99,  
100, 102, 104, 105, 107, 110, 111,  
112, 114, 116, 117, 118, 119, 120,  
121, 122, 123, 124, 125, 128, 129,  
130, 132, 133, 134, 135, 136, 138,  
139, 143, 144, 145, 146, 148, 149  
Delbove Henri, 86  
Delbroyère (brasserie), 136  
Delhove Henri (conférencier), 26  
DELIRE Albert, 6, 11, 12, 13, 15, 16,  
17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27,  
28, 31, 40, 46, 51, 54  
DELIRE Albert ou Lucien, 56, 57, 59,  
61, 62, 64, 65, 66, 72, 124  
DELIRE Lucien, 55, 90  
Delmotte, 54  
Demotte (commerçant à Châtelineau),  
11  
Denier des enfants des écoles  
communales, 118  
DEPASSE Pierre, 72, 73, 75, 76, 77, 79,  
81, 86, 88, 90  
Dépenses publiques, 101  
Deprez René, 78  
Députation permanente du Hainaut, 75,  
119  
DERENNE Fernand, 63, 66, 67, 68, 72,  
73, 75, 76, 77, 79, 81, 85, 86, 88, 89,  
90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100,  
102, 103, 104, 105, 106, 107, 110,  
111, 112, 113, 114, 115, 116, 117,  
118, 119, 120, 121, 122, 124, 125,  
128, 129, 130, 131, 132, 133, 134,  
135, 136, 138, 139, 143, 144, 145,  
146, 147, 148, 149  
Derenne fils, 115

DERUYSSCHER Antoine, 23, 24, 25,  
26, 27, 28, 30, 31, 32, 40, 41, 42, 44,  
46

DESCHAMPS Jules, 50, 51, 56, 57, 59,  
61, 63, 64, 65, 67, 68, 72, 73, 75, 76,  
77, 79, 81, 85, 86, 87, 89, 90, 93, 94,  
95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 105,  
111, 112, 113, 116, 118, 119, 120,  
121, 124, 125, 129, 130, 131, 132,  
134, 135, 137, 138, 139, 143, 145,  
146, 147, 149

DESCLIN Fidèle, 23, 24, 26, 28, 30,  
31, 32, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 50, 51,  
52, 53, 54, 56, 57, 59, 61, 62, 63, 64,  
65, 66, 67, 68, 72

Dessent Georges (huissier), 21

Devèze Albert (député), 129

DINSART Éloi, 38, 44, 46, 55, 56, 57,  
61, 62, 64, 65, 67, 72, 73, 79, 81, 85,  
86, 88, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 100,  
103, 104, 105, 107, 110, 111, 112,  
113, 114, 115, 116, 118, 119, 120,  
121, 122, 123, 124, 128, 129, 130,  
131, 132, 133, 134, 135, 136, 138,  
139, 140, 144, 145, 146, 147, 149

Dispensaire antituberculeux, 71

Douillez Onésime (commerçant à  
Châtelineau), 11, 14, 17, 29

Doumont Léon (commerçant au  
Faubourg), 68, 74

Doyen de Châtelet, 112

Drapeau (Association des  
commerçants), 55, 56, 67, 112, 119

DRAPIER Auguste, 23, 31, 32, 40, 51

Drion du Chapois Ernest, 28

DRION Sylvain, 5, 6, 11, 12, 13, 16, 19,  
21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 44,  
46, 51, 59, 60, 72, 81, 90

Dubucq Alfred, 123, 124

Duchêne Constant, 26

Dupont (commerçant au Faubourg), 68

Duysburgh Ernest (député), 122

## E

Eaux, 81

Écluse (quartier), 64

Écluse (suppression), 75

Économats, 11, 12, 36, 37, 45, 118, 125,  
126, 128, 129, 148

Électricité (grève), 111, 122, 128, 130,  
143, 146, 147

Électricité (pannes), 31, 90, 94

Électricité (prix), 11, 14, 78, 81, 84,  
108, 110, 128, 139

Eleringer Edmond, 21

Étatisme, 36, 60

## F

FALISE Louis, 23, 24, 25, 26, 30, 31,  
32, 44, 46, 50, 51, 56, 57, 59, 61, 62,  
64, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 75, 81, 85,  
88, 90, 92, 93, 94

Fanfars Guioz, 103, 133

Farciennes, 34, 134, 135

Faubourg, 10, 42, 63, 66, 68, 69, 73, 74,  
75, 86, 146

Faubourg (Association des  
commerçants), 58, 62, 68, 69, 74, 81

Fauconnier (brasserie), 136

Fédération des associations de  
commerçants de la région de  
Charleroi, 10, 13, 14, 16, 18, 20, 24,  
25, 26, 27, 30, 32, 35, 50, 51, 56, 59,  
71, 73, 79, 81, 83, 104, 108, 109, 111,  
116, 121, 122, 124, 125, 126, 128,  
129, 134, 135, 138, 139, 140, 143,  
144, 145, 146, 147, 148, 149

Fédération des classes moyennes, 10

Fédération nationale des anciens  
combattants, 18, 31, 58, 89, 117, 123,  
139, 145

Fédération nationale des invalides de  
guerre, 117

Fédération nationale des invalides et  
orphelins de guerre, 43, 71

Fédération nationale des unions  
professionnelles des cafetiers,  
hôteliers et restaurateurs de Belgique,  
141, 143

FERAUGE Florent, 85, 86, 90, 92, 94,  
95, 96, 97, 98, 100, 102, 103, 104,  
105, 106, 107, 110, 111, 112, 113,  
114, 115, 116, 117, 118, 120, 121,  
122, 124, 128, 129, 130, 131, 132,

133, 135, 136, 138, 139, 144, 145,  
146, 149  
Ferauge Florent (commerçant au  
Faubourg), 68  
Fermeuse Jules, 26  
Fête artistique, 108  
Fête d'aviation, 71  
Fêtes (Boubier), 61  
Fêtes (comité), 20, 26, 29, 40, 41, 43,  
46, 55  
Fêtes (Faubourg), 29, 61  
Fêtes (Franco-Belge), 61  
Fêtes (Outre-Biesme), 15, 61  
Fêtes communales, 12, 14, 18, 24, 25,  
29, 31, 44, 50, 55, 57, 58, 66, 67, 76,  
86, 87, 103, 104, 113, 114, 115, 118,  
130, 133, 134, 136, 149  
Fêtes communales (comité), 14, 25, 29,  
41, 42, 53, 66, 67, 75, 76, 87  
Fêtes communales (comptes), 61, 71,  
77, 104, 106, 123, 139  
Fêtes des écoles, 75  
Fêtes du Centenaire d'Octave Pirmez  
(comité), 95, 96  
Fêtes du Centenaire de la Belgique, 74,  
75, 76  
Fêtes du Centenaire de la Belgique  
(comité), 74, 75  
Fêtes Jean Guioz, 12  
Feu d'artifice, 74, 75, 88, 93, 112, 120  
Finances publiques, 37  
Fisc, 35, 37, 38, 48, 109, 134  
Fiscalité, 60, 72, 109  
Fleurus, 64  
Foire aux bestiaux, 55  
Foire du mardi, 11  
Foire foraine, 92, 102, 108, 110, 111,  
112, 128, 129, 141, 143  
Foire foraine (comptes), 100, 106, 115,  
123, 139  
Foires, 55  
Foires et marchés, 34, 88, 106, 107,  
109, 110, 111  
Foires et marchés (réglementation), 17,  
34, 41, 55, 62, 64, 89, 91, 93, 94, 122  
Fontaine-l'Évêque, 14, 134, 135  
Football, 29, 30, 33  
Forains, 11, 17, 31, 34, 55, 64, 137, 143

Forains (adjudication), 41, 42, 73, 81,  
93, 102, 125, 136  
Forchies, 14  
Fortis (concours Miss Belgique), 148  
Fosses, 11, 28, 33, 56, 58, 134  
FOUCARD, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 73,  
78  
Franche-Chambre, 36, 64  
François fils, 76  
FRANÇOIS Joseph, 54, 64, 66, 67, 68,  
90, 92, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 102,  
103, 104, 105, 106, 107, 110, 111,  
112, 113, 114, 116, 117, 118, 119,  
121, 123, 124, 125, 128, 129, 130,  
131, 132, 133, 134, 135, 136, 138,  
139, 140, 141, 143, 144, 145, 146,  
147, 148, 149  
Franquinet, 137  
Front unique pour la défense du  
commerce, de l'artisanat et de la  
petite industrie, 111, 113, 129, 131,  
145, 146, 147, 148, 149

## G

GASPARD Joseph, 55, 56, 57, 59, 61,  
62, 63, 64, 65, 66, 67  
Géants (Nivelles), 110  
Géants (Tamines), 129  
Genard Vital (commerçant à  
Montignies-sur-Sambre), 14  
Gerpennes, 118  
GILLES Eugène, 5  
Gilly, 14, 76, 134  
Godfroid Ernest (commerçant au  
Faubourg), 68  
Gosselies, 14  
Gosset Georges (animateur du jeu de  
balle), 30  
Gossiaux (conférencier), 21  
Goutte de lait, 42  
Grands magasins, 113, 125, 126  
Gravez (journaliste), 18

## H

HANNOY Édouard, 98, 111, 112, 113,  
114, 116, 117, 118, 119, 120, 121,  
122, 123, 124, 129, 130, 133, 135,  
146

Harpigny Alexandre (commerçant à Gosselies), 14  
 Haut-parleurs, 98, 136, 137, 138  
 Henin Joseph (comité des fêtes), 40, 41, 42, 44  
 HENIN Max, 23, 24, 30, 31, 32, 34, 38, 40, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 52, 53  
 Henin-Beuzart, 112, 125  
 Henin-Verly, 67  
 Henriette Géo (commerçant à Trazegnies), 14  
 Hôpital, 42, 44  
 Hôtel du Casino (Charleroi), 14  
 HUBAUX Maurice, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 86, 94, 100, 105, 110, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 126, 128, 129, 130, 131  
 Hypercapitalisme, 113

### I

Impôt cadastral, 124  
 Impôts, 36, 37, 38, 40, 41, 48, 49, 99, 101, 102, 109, 122, 123  
 Impôts cédulaires, 40, 48  
 Invalides de guerre, 21, 44

### J

Jacques (conférencier), 51  
 Jeu de balle, 29, 30, 33, 66, 77, 87, 102, 135, 136, 149  
 Jeudi saint, 20, 43, 90  
 JEUNEHOMME Émile, 23, 25, 27, 30, 31, 46, 49  
 Jeunes gens (comité), 25  
 Jolimont, 64  
 Journal local (création), 72, 89  
 Journal-réclame, 137  
 Jumet, 14, 135

### K

Kaisin Éloi (commerçant au Faubourg), 68  
 Kiosques, 76, 104, 134, 135  
 Kiosques (fourniture), 104  
 Kursaal (Châtelineau), 30, 51

### L

*L'Alarme* (journal), 111, 113  
 L'Avenir (fanfare), 103, 133, 135  
*L'Éveil* (journal), 134, 140  
 L'Orphéon, 103, 134  
*La Gazette de Charleroi*, 29, 114, 132, 140  
*La Gazette de Liège*, 119  
 La Louvière, 102  
*La Revue commerciale*, 10, 36, 38, 43, 44, 56  
 La Royale Lyrique, 134, 135  
*La Sambre* (journal), 97  
 Labarre (loueur de kiosques), 135  
 Lahaye Georges (journaliste), 20, 114  
 Lambeaux, 95  
 Lambert Émile (conférencier), 30, 36, 49, 51, 59, 60, 104, 105, 113, 114  
 Lambot (chef d'orchestre), 119, 120, 131  
 Laroche Rachel (institutrice), 95, 149  
 Laurent, 78  
 Laurent (délégué de la Fédération des commerçants de la région de Charleroi), 111  
*Le Journal de Charleroi*, 132  
*Le Pays wallon*, 18, 132  
*Le Rappel*, 115, 119, 132  
 LÉANE François, 6, 11, 12, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 31, 34, 38, 40, 41, 51, 52, 55, 63, 65, 72  
 LEBON Aimé, 6, 11, 15, 17, 22, 23, 30, 31, 34, 38, 54, 56, 59, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 76, 78  
 LECLERCQ Émile, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 40, 41, 42, 44, 46, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 71, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 121, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 133, 134, 136, 144, 149  
 Lefèvre (commerçant à Fontaine-l'Évêque), 14  
 Lefèvre Oscar (comité), 18, 20

- Legendre François (commerçant au Faubourg), 68  
 Léglise, 112, 125  
 LEGRAIN Camille, 54, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 65, 68, 72, 78, 79  
 Lejuste, 123  
 Libotte Gaston (commerçant à Marchienne), 14, 109, 122, 125, 126  
 Liétard (comité des fêtes), 40  
 Ligue des contribuables, 52, 53  
 Ligue des familles nombreuses, 16  
 Ligue pour les économies et l'équité fiscale, 48, 49, 50, 52  
 Loi donnant l'autonomie fiscale aux communes, 80  
 Loi sur la fermeture des magasins, 53, 78, 79, 81, 82, 84  
 Loi sur la protection de la propriété commerciale, 53  
 Loi sur la taxe de luxe, 30, 34  
 Loi sur la vente de l'alcool, 70  
 Loi sur les heures de travail, 24  
 Loi sur les pensions, 50  
 Loi sur les prix usuraire, 27, 35  
 LORENT Camille, 5  
 Loteries, 123
- M**
- Malfroid (conférencier), 143, 144  
 Manifestation, 69, 71, 99, 102, 121, 122, 128, 130  
 Manifestation commerciale, 45, 47, 53, 56, 61, 67, 94, 105  
 Marc Marius (comité des fêtes), 78, 81, 85, 86  
 MARCHAND René, 90, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 102, 103, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 143, 144, 146, 147  
 Marché au beurre, 107  
 Marche Saint-Éloi, 51, 103, 133  
 Marchés, 11, 17, 21, 38, 72, 85, 88, 107, 109, 112, 116, 125, 126, 140  
 Marchienne, 14, 120  
 Marcinelle, 14  
 MARIVET, 72, 76, 77, 79, 81, 85, 86, 88  
 Marlier Jean Baptiste (commerçant au Faubourg), 68  
 Massaut (commerçant à Châtelineau), 11  
 Mathys Eugène, 123  
 MIGNON François, 5  
 Ministre de la Guerre, 129  
 Ministre de la Justice, 70  
 Ministre de l'Industrie et du Travail, 35, 36, 93  
 Ministre des Chemins de fer, 17, 21, 29, 43, 44  
 Ministre des Finances, 30, 33, 49, 50  
 Ministre des Postes, 75  
 Ministre des Transports, 93  
 Miss Belgique, 145  
 Miss Châtelet, 145, 148, 149  
 Miss Hainaut, 145  
 MODAVE Charles, 23, 24, 25, 31, 34, 38, 55  
 MOLLET, 63, 72, 73, 81, 90, 97, 124  
 Mollet (vérificateur), 123, 125, 139  
 Mons, 76, 120  
 Mons (directeur des contributions), 138  
 Montignies-sur-Sambre, 14, 15  
 MORELLI Joseph, 76, 77, 79, 81, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 140, 143, 144, 145, 146  
 Morialmé, 64  
 Morialmé (loueur de kiosques), 104  
 Moureau Paul (professeur), 5, 95  
 Mousset (commerçant au Faubourg), 68  
 MYNDERS Jules, 79, 81, 85, 86, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 140, 144, 145, 146, 147, 149

**N**

Namur, 29, 30, 34  
 NEURAY Aimé, 6, 11, 12, 15, 17, 19,  
 20, 23, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 38, 40,  
 50  
 Neutralité, 120, 130  
 Nîmes, 76  
 Nivelles, 57, 110  
 Noël des orphelins de guerre, 34

**O**

Opinion publique, 35  
 Orchestre (bal d'enfants), 131, 146  
 Orchestre (bal des fêtes communales),  
 135  
 Orchestre (cavalcade), 112  
 Orchestres (braderie), 88, 98, 119, 120,  
 135, 136, 137  
 Orphelins de guerre, 44

**P**

PAPART Marcel, 57, 59, 61, 62, 63, 64,  
 65, 66, 67, 68, 72, 73, 75, 76, 77, 78,  
 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89,  
 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99,  
 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106,  
 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114,  
 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121,  
 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129,  
 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136,  
 137, 138, 139, 140, 143, 144, 145,  
 146, 147, 148, 149  
 PAQUAY Henri, 111, 112, 113, 114,  
 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121,  
 129, 131, 134, 143, 144, 145, 146,  
 147, 148  
 Partis politiques, 35, 138  
 PATART Armand, 54, 56, 57, 59, 61,  
 62, 64, 67, 68, 72, 74, 78  
 Pater Arthur (député), 24, 28  
 Paulet Charles (retraité), 95  
 Pétition, 17, 27, 28, 40, 41, 48, 56, 119  
 PÉTRUS Joseph, 5  
 Pinon (chef d'orchestre), 119, 120  
 Pirmez Maurice (député), 28, 30

Place de l'Hôtel-de-Ville, 24, 63, 82,  
 87, 88, 103, 104, 105, 107, 112, 123,  
 133, 134, 146  
 Place de la Victoire, 31, 64, 85, 88, 105,  
 123, 134, 146  
 Place du Baquet, 64, 107  
 Place du Marché, 17, 44, 63, 74, 87, 88,  
 103, 105, 107, 116, 120, 123, 133,  
 146  
 Place du Perron, 21, 63, 78, 103, 104,  
 105, 107, 116, 122, 133, 146  
 Place Franco-Belge, 74, 75  
 Place Jean Guioz, 31  
 Place Saint-Roch, 74, 75  
 Plan de redressement financier, 100,  
 101  
 Postes (administration), 44, 47  
 Postes (bureau), 58, 75  
 Postes (percepteur), 43, 56  
 Poulain (comité des fêtes), 63  
 Poulain (commerçant au Faubourg), 68  
 Pouvoirs publics, 35, 48  
 Premier ministre, 70, 71, 100, 106  
 Prix (affichage), 31, 41  
 Prix usuraires, 27  
 Prohibition, 99  
 Protestations, 12, 17, 27, 48, 75, 78, 97,  
 100, 107, 129, 144  
 Publicité collective, 57, 58, 59, 67, 72,  
 90, 91, 93, 100, 105, 114, 116, 120,  
 121, 131, 138, 140

**Q**

Quinzaine commerciale, 94

**R**

Radio E.L., 105, 133  
 Ransart, 56  
 Réclame, 59, 61  
 Réclame (affiche), 18  
 Réclame (semaine), 126, 128, 129  
 Registre de commerce de Charleroi, 53,  
 54  
 Regnier (comité des fêtes), 40, 41  
 Renchon Yvan (conférencier), 141, 142  
 Requêtes, 21, 29, 30, 33, 40, 47, 139  
 Reul Édouard (comité des fêtes), 15, 26,  
 40, 41, 63, 73

Rex (parti rexiste), 147  
Roland E. (comptable), 107, 108, 109  
ROSCAIL Léopold, 85, 90, 92, 93, 96,  
99, 100, 103, 104, 110, 111, 113  
Roux, 14  
Rue de Couillet, 21, 33, 64  
Rue de Fleurus, 74  
Rue de l'Abattoir, 78  
Rue de la Montagne, 64, 85, 105, 107,  
116, 122, 146  
Rue de la Station, 64  
Rue de la Tombelle, 21, 64, 105, 107,  
123, 146  
Rue de Loverval, 78  
Rue des Brasseurs, 64, 105, 146  
Rue des Gravelles, 64  
Rue du Calvaire, 24, 64, 105, 123, 146  
Rue du Collège, 64  
Rue du Commerce, 63, 85, 105, 122,  
146  
Rue du Pont, 63, 105, 146  
Rue du Rempart, 107  
Rue Neuve, 24, 63, 85, 105, 123, 146  
Rue Vandervelde, 123  
Ruelle Henri, 98

## S

Saint Lambert, 5  
Saint-Josse-ten-Noode, 94  
Saint-Nicolas, 90, 126, 140  
Saint-Nicolas (comptes), 125  
Saint-Nicolas (cortège), 108, 122, 138,  
140  
Saint-Nicolas des orphelins de guerre,  
18, 31, 34  
Salle de la Bonbonnière (Charleroi),  
122  
Sambre (comblement), 75  
SANDRON Émile, 78, 79, 81, 88  
Scairain (conférencier), 113  
Scutenaire (aérostier), 120  
Secrétaire communal, 14, 21  
Ségrétin (commerçant à Marcinelle), 14  
Sens unique (centre-ville), 84, 85  
Sente Joseph (comité des fêtes), 62, 63,  
65  
Services publics, 49, 82, 101

SION Jean Baptiste, 53, 54, 56, 57, 59,  
61, 64, 65, 67, 68, 72, 73, 76, 78  
Six-Bras (Châtelineau), 74, 75  
Société anonyme de gaz et d'électricité  
du Hainaut, 81, 94, 103  
Société colombophile, 114, 118, 135  
Société des tramways électriques de  
Charleroi et extension, 28, 33  
Société du canal maritime Léopold III,  
141  
Société du jeu de balle de l'Hôtel-de-  
Ville, 136  
Société fiduciaire de Belgique, 25, 26,  
38, 48  
Société intercommunale des eaux, 82  
Société nationale des chemins de fer  
vicinaux, 56, 82  
Société royale d'harmonie de  
Farciennes, 135  
SOUPART Paul, 95, 111, 112, 113, 114,  
115, 116, 121, 123, 124, 126, 128,  
129, 131, 132, 133, 134, 135, 136,  
138, 139, 140, 143, 144, 145, 146,  
147, 148, 149  
SOURIS, 52, 54, 56, 72  
Souvret, 102, 131, 132  
SPEILEUX Philippe, 5, 6, 9, 11, 12, 13,  
14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23,  
24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 34, 38, 42,  
44, 46, 51, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 68,  
73, 74, 78, 87, 95, 97, 99, 100, 102,  
103, 104, 105, 106, 107, 108, 109,  
110, 112, 113, 114, 116, 117, 118,  
121, 122, 124, 125, 128, 129, 130,  
132, 134, 137, 138, 143, 144  
Sporting Club de Châtelet, 94  
Statuts de l'Association, 6, 7, 23, 34,  
46, 100  
Statuts de l'Association (modification),  
9, 10, 22, 23, 54  
Subsides, 25, 61, 62, 63, 64, 66, 72, 75,  
76, 81, 84, 87, 94, 96, 98, 102, 103,  
108, 118, 120, 121, 130, 136, 149  
Supertaxe, 52  
Surtaxes, 36  
Syndicat (bouchers), 58, 59  
Syndicat (commerçants), 51  
Syndicat (ouvriers), 38, 48

**T**

Tamines, 87, 129  
 Taxe de colportage, 140  
 Taxe de luxe, 27, 37, 52, 53  
 Taxe de transmission, 37, 53  
 Taxe de voirie, 119  
 Taxe sur les revenus, 52  
 Taxe sur les tabacs, 37  
 Taxes, 36, 99, 107  
 Taxes communales, 57, 58, 61, 97, 98,  
 108, 109, 119, 120  
 Taziaux (commerçant au Faubourg), 62  
 Télégraphe, 15, 33  
 Téléphone, 13, 27, 28, 30, 33, 82  
 THIÉRY Georges, 21, 22, 23, 24, 25,  
 26, 27, 28, 30, 31, 32, 40, 42, 44, 46,  
 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59,  
 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 74,  
 75, 76, 77, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88,  
 89, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99,  
 100, 102, 103, 105, 106, 108, 110,  
 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117,  
 118, 119, 121, 123, 124, 125, 128,  
 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135,  
 136, 138, 139, 140, 143, 144, 145,  
 146, 147, 148, 149  
 THOMAS Jules, 6, 11, 12, 15, 18, 19,  
 22, 23  
 TILMANT Alphonse, 22, 23, 24, 25,  
 28, 31, 40, 50, 64, 72  
 Timbre-prime, 141, 145, 148, 149  
 Timmermans Gérard, 21  
 TIMMERMANS Victor, 5  
 Tombola, 94, 123  
 Tombola des commerçants, 12, 17, 18,  
 19, 20, 21, 28  
 Tombola des invalides de guerre, 21  
 Tourisme (revue), 147  
 Train Charleroi-Bruxelles, 12, 17, 29,  
 30, 34  
 Train Châtelineau-Charleroi, 12, 47  
 Train Namur-Charleroi, 29, 30, 34, 43,  
 44  
 Tram, 56, 72  
 Tram Châtelet-Couillet, 11, 13, 27, 28,  
 33, 43, 44, 47  
 Tram Châtelet-Fosses, 11, 28, 33, 56, 58

Tram Châtelet-Ransart, 56  
 Tram Châtelineau-Charleroi, 56  
 Tram Châtelineau-Montignies, 15  
 Tram Châtelineau-Wanfercée-Baulet,  
 56, 66, 74, 75  
 Trazegnies, 14  
 Trusts, 36  
 Tschoffen Paul (ministre), 35, 36  
 TSF (audition), 68

**U**

Union des classes moyennes, 109  
 Union nationale du commerce belge,  
 69, 99  
 Université du travail (Charleroi), 25

**V**

Van Hasselt Jules (commerçant à  
 Roux), 14  
 Van Wallegem Eugène (député), 33  
 VANDERHAEGEN Alfred, 5  
 VANOVERBEKE Richard, 23, 24, 27,  
 28, 31, 32, 34, 38, 40, 46, 49, 51, 52,  
 53  
 Véhicules (circulation), 84, 85, 112  
 Véhicules (stationnement), 31, 34, 41,  
 84, 85, 89, 91  
 VERENNE, 111, 112, 113, 114, 115,  
 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123,  
 124, 128, 129, 130, 131, 132, 133,  
 135, 136, 138, 139, 143, 144, 145,  
 146, 148  
 Vérificateurs, 123, 125  
 Ville (embellissement), 72  
 Villers Sylvain (commerçant à  
 Montignies-sur-Sambre, 14  
 Vœux, 16, 24, 27, 29, 42, 49, 55, 71, 74,  
 81, 82, 83, 84, 85, 99, 101, 116, 122,  
 123, 129, 146  
 Votes, 7, 9, 12, 62, 66, 67, 69, 75, 79,  
 80, 82, 83, 84, 98, 108, 112, 117, 121,  
 122, 137, 138, 143, 144

**W**

Wanfercée-Baulet, 66, 74, 75  
 Weisscher, 21

## Table des matières

<b>ANNÉE 1922</b>	<b>6</b>
Assemblée générale ordinaire du mardi 14 mars 1922	6
Réunion du comité du jeudi 4 mai 1922	11
Réunion du comité du dimanche 7 mai 1922	11
Réunion du comité du mardi 23 mai 1922	12
Réunion du comité du mardi 11 juillet 1922	12
Réunion du comité du mercredi 2 août 1922	15
Réunion du comité du mercredi 23 août 1922	15
Réunion du comité du samedi 2 septembre 1922	16
Réunion du comité du mercredi 8 novembre 1922	17
Réunion du comité du mercredi 29 novembre 1922	18
Réunion du comité du mercredi 6 décembre 1922	19
<b>ANNÉE 1923</b>	<b>20</b>
Réunion du comité du lundi 22 janvier 1923	20
Réunion du comité du samedi 20 octobre 1923	21
Réunion du comité du mercredi 24 octobre 1923	22
Assemblée générale ordinaire du vendredi 16 novembre 1923	22
Assemblée générale ordinaire du vendredi 30 novembre 1923	22
Réunion du comité du mercredi 19 décembre 1923	24
<b>ANNÉE 1924</b>	<b>25</b>
Réunion du comité du mercredi 23 janvier 1924	25
Réunion du comité du lundi 4 février 1924	26
Réunion du comité du mardi 8 avril 1924	27
Réunion du comité du vendredi 20 juin 1924	27
Réunion du comité du mercredi 23 juillet 1924	28
Réunion du comité du mardi 2 décembre 1924	30
Assemblée générale ordinaire du vendredi 12 décembre 1924	32
<b>ANNÉE 1925</b>	<b>40</b>
Assemblée générale extraordinaire du vendredi 16 janvier 1925	40
Réunion du comité du jeudi 29 janvier 1925	40
Réunion du comité du vendredi 10 avril 1925	42
Réunion du comité du mercredi 10 juin 1925	44
<b>ANNÉE 1926</b>	<b>46</b>
Assemblée générale ordinaire du mardi 2 février 1926	46
Assemblée générale ordinaire du mardi 4 mai 1926	49
<b>ANNÉE 1927</b>	<b>51</b>
Réunion du comité du vendredi 14 janvier 1927	51

<b>ANNÉE 1928</b>	<b>52</b>
Réunion du comité du vendredi 17 février 1928	52
Réunion du comité du vendredi 24 février 1928	52
Réunion du comité du vendredi 8 juin 1928	53
Assemblée générale ordinaire du vendredi 31 août 1928	54
Réunion du comité du mercredi 26 septembre 1928	56
Réunion du comité du vendredi 19 octobre 1928	57
Assemblée générale ordinaire du mardi 23 octobre 1928	58
Réunion du comité du mercredi 21 novembre 1928	59
<b>ANNÉE 1929</b>	<b>61</b>
Réunion du comité du lundi 28 janvier 1929	61
Réunion du comité du vendredi 15 février 1929	62
Assemblée générale extraordinaire du mercredi 27 février 1929	63
Réunion du comité du mardi 19 mars 1929	64
Réunion du comité du vendredi 12 avril 1929	65
Réunion du comité du mercredi 19 juin 1929	67
Réunion du comité du lundi 5 août 1929	68
Assemblée générale extraordinaire du mercredi 18 décembre 1929	69
Assemblée générale ordinaire du vendredi 27 décembre 1929	71
<b>ANNÉE 1930</b>	<b>73</b>
Réunion du comité du vendredi 17 janvier 1930	73
Réunion du comité du samedi 15 mars 1930	74
Réunion du comité du mercredi 7 mai 1930	74
Assemblée générale extraordinaire du mercredi 4 juin 1930	76
<b>ANNÉE 1931</b>	<b>77</b>
Réunion du comité du vendredi 9 janvier 1931	77
Assemblée générale ordinaire du jeudi 15 janvier 1931	78
Réunion du comité du vendredi 23 janvier 1931	79
Réunion du comité du mercredi 28 janvier 1931	81
Assemblée générale extraordinaire du mercredi 4 février 1931	83
Réunion du comité du mercredi 18 février 1931	85
Réunion du comité du mercredi 11 mars 1931	85
Assemblée générale extraordinaire du vendredi 17 avril 1931	86
Assemblée générale ordinaire du mercredi 3 juin 1931	87
Réunion du comité du vendredi 23 octobre 1931	88
Réunion du comité du mercredi 9 décembre 1931	89
Assemblée générale ordinaire du vendredi 18 décembre 1931	90
<b>ANNÉE 1932</b>	<b>92</b>
Réunion du comité du mercredi 27 janvier 1932	92
Réunion du comité du vendredi 26 février 1932	93
Assemblée générale extraordinaire du vendredi 18 mars 1932	94
Réunion du comité du mardi 3 mai 1932	95
Réunion du comité du mardi 10 mai 1932	96
Réunion du comité du vendredi 3 juin 1932	97

Assemblée générale extraordinaire du mercredi 20 juillet 1932	98
Assemblée générale extraordinaire du lundi 25 juillet 1932	99
Réunion du comité du vendredi 18 novembre 1932	99
Réunion du comité du mardi 27 décembre 1932	100
Assemblée générale ordinaire du mardi 27 décembre 1932	100
<b>ANNÉE 1933</b>	<b>102</b>
Réunion du comité du lundi 23 janvier 1933	102
Réunion du comité du mercredi 8 mars 1933	102
Réunion du comité du jeudi 20 avril 1933	103
Réunion du comité du jeudi 18 mai 1933	104
Réunion du comité du mercredi 14 juin 1933	105
Réunion du comité du mercredi 11 octobre 1933	106
Réunion du comité du jeudi 14 décembre 1933	107
Assemblée générale ordinaire du mercredi 20 décembre 1933	108
<b>ANNÉE 1934</b>	<b>110</b>
Réunion du comité du mercredi 31 janvier 1934	110
Assemblée générale ordinaire du mercredi 7 février 1934	110
Réunion du comité du vendredi 23 février 1934	112
Réunion du comité du mercredi 11 avril 1934	113
Réunion du comité du mercredi 2 mai 1934	114
Assemblée générale ordinaire du vendredi 4 mai 1934	114
Réunion du comité du vendredi 18 mai 1934	115
Réunion du comité du mercredi 27 juin 1934	116
Réunion du comité du jeudi 5 juillet 1934	117
Réunion du comité du mercredi 11 juillet 1934	118
Réunion du comité du mercredi 18 juillet 1934	119
Réunion du comité du mercredi 25 juillet 1934 [autre écriture]	120
Réunion du comité du mercredi 8 août 1934	121
Réunion du comité du lundi 29 octobre 1934	121
Assemblée générale ordinaire du mardi 6 novembre 1934	122
Réunion du comité du mercredi 19 décembre 1934	124
Assemblée générale ordinaire du vendredi 28 décembre 1934	126
<b>ANNÉE 1935</b>	<b>128</b>
Réunion du comité du mercredi 9 janvier 1935	128
Réunion du comité du mercredi 16 janvier 1935	129
Réunion du comité du mercredi 6 mars 1935	130
Réunion du comité du mercredi 13 mars 1935	131
Réunion du comité du vendredi 29 mars 1935	132
Réunion du comité du mercredi 1 <sup>er</sup> mai 1935	133
Réunion du comité du mardi 28 mai 1935	134
Réunion du comité du mercredi 12 juin 1935	135
Réunion du comité du vendredi 5 juillet 1935	135
Réunion du comité du mercredi 10 juillet 1935	136
Assemblée générale ordinaire du mercredi 17 juillet 1935	137
Réunion du comité du mercredi 2 octobre 1935	138

Réunion du comité du mercredi 16 octobre 1935	139
Réunion du comité du vendredi 8 novembre 1935	139
Réunion du comité du mercredi 4 décembre 1935	140
Assemblée générale ordinaire du jeudi 19 décembre 1935	142
<b>ANNÉE 1936</b>	<b>143</b>
<hr/>	
Assemblée générale ordinaire du jeudi 9 janvier 1936	143
Réunion du comité du jeudi 16 janvier 1936	143
Assemblée générale ordinaire du mardi 21 janvier 1936	144
Réunion du comité du jeudi 30 janvier 1936	144
Réunion du comité du jeudi 6 février 1936	145
Réunion du comité du mercredi 12 février 1936	146
Réunion du comité du jeudi 27 février 1936	147
Réunion du comité du mardi 3 mars 1936	148
Réunion du comité du jeudi 19 mars 1936	149
<b>ANNEXE</b>	<b>150</b>
<hr/>	
<b>INDEX</b>	<b>158</b>
<hr/>	
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>168</b>
<hr/>	